

Archives de l'art français (1851)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Société de l'histoire de l'art français (France). Archives de l'art français (1851). 1851-1866.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

ARCHIVES
DE
L'ART FRANÇAIS

IX

8v
8167
(2)

LISTE DES COLLABORATEURS

MESSIEURS

Achard, *archiviste à Avignon*.
 Thomas Arnouldet.
 Assier (*Troyes*).
 Ch. de Beaurepaire, *arch. à Rouen*.
 E. Bellier de la Chavignerie.
 Bérard.
 Blanc, *bibl. à Montpellier*.
 Jul. Boilly.
 Bonnin (Th.).
 R. Bordeaux (*Evreux*).
 H. Bordier.
 F. Bourquelot.
 Gust. Brunet (*Bordeaux*).
 Le marquis de Bruslard.
 J. Buisson.
 Carnandet (*Langres*).
 E. Castaigne (*Angoulême*).
 Chambry.
 Champfleury.
 A. Chassant.
 Ph. de Chennevières.
 Paul Chéron (*de la Biblioth. imp.*).
 Chéruel.
 H. Cocheris.
 Jules Cousin (*de la Bibliothèque de l'Arsenal*).
 V. Cousin (*de l'Académie française*).
 D'Arbois de Jubainville, *arch. à Troyes*.
 Eug. Daudet.
 De la Salle.
 A. Dinaux (*Valenciennes*).
 Dobrée (*Nantes*).
 L. Douët d'Arcq.
 Duchesne aîné, mort le 4 mars 1855.
 Dugast-Matifeux (*Nantes*).
 G. Duplessis (*du Cabinet des est.*).
 J. Du Seigneur.
 L. Dussieux.
 Duvivier (*de l'Ecole des Beaux-Arts*).
 Feuillet de Conches.
 B. Fillon (*Fontenay, Vendée*).
 Fossé-Darcosse.
 Francisque-Michel.
 E. de Fréville, mort le 18 nov. 1855.
 H. Gérard.
 Le baron de Girardot (*Nantes*).
 A. L. Grand.
 Ch. Grandmaison.
 Eug. Grézy.
 M. C. Guigue.
 B. Hauréau.

MESSIEURS

P. Hédouin.
 A. Hesme.
 Le baron de Hochschild (*Suède*).
 Le comte Léon de Laborde.
 A. Jal.
 Joliet.
 P. A. Labouchère.
 A. L. Lacordaire, *dr des Gobelins*.
 Louis Lacour.
 Léon Lagrange (*Marseille*).
 Lud. Lalanne.
 Lambert (*Bayeux*).
 Lambron de Lignim (*Tours*).
 Laperlier.
 Léon de La Sicotière (*Alençon*).
 Ch. Leblanc.
 H. Lepage (*Nancy*).
 Le Roux de Lincy.
 P. Mantz.
 P. Marchegay (*Angers*).
 Mathon (*Beauvais*).
 P. Margry.
 Meaume (*Nancy*).
 Luc. Merlet, *arch. à Chartres*.
 Le marquis E. de Montlaur.
 Le baron de la Morinière.
 J. Niel.
 Pelée.
 Le baron Jérôme Pichon.
 Le Dr Pons (*Aix*).
 A. Préault.
 J. Quicherat.
 Alfred Ramé (*Rennes*).
 J. Ravenel (*de la Biblioth. imp.*).
 Read.
 Regnard.
 F. Reiset.
 Jules Renouvier (*Montpellier*).
 A. Ricard (*Id.*).
 Richard (*de la Biblioth. imp.*).
 De Ruville.
 Saint-Père.
 André Salmon, mort en 1857.
 Le comte G. de Soultrait (*Mâcon*).
 Eud. Soulié.
 Alex. Tardieu.
 Trebutien (*Caen*).
 Vallet de Viriville.
 Le baron de Vèze, mort le 5 août 1854.
 Fr. Villot.
 Viollet-Leduc.

ARCHIVES
DE
L'ART FRANÇAIS
RECUEIL
DE DOCUMENTS INÉDITS
RELATIFS A L'HISTOIRE
DES
ARTS EN FRANCE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

M. ANATOLE DE MONTAIGLON

de la bibliothèque de l'Arsenal, — Ancien élève de l'École des Chartes,
Membre résidant de la Société impériale des Antiquaires de France.

DOCUMENTS. — TOME CINQUIÈME.

PARIS

J. B. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS, 13.

1857-1858.

DOCUMENTS INÉDITS
RELATIFS A L'HISTOIRE
DES
ARTS EN FRANCE.

JEHAN BULLANT

ARCHITECTE.



ANALYSE DU COMPTE DES DÉPENSES FAITES POUR LE
CHATEAU DES TUILERIES EN 1571.

Le département des manuscrits de la Bibliothèque impériale possède, sous le n° 1931 du Supplément français, un compte de dépenses pour le château des Tuileries pendant l'année 1571. M. Champollion-Figeac l'a déjà indiqué dans le *Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire*, in-8°, t. I. 1842, p. 276-8, en en extrayant ce qui s'y rapporte à Bernard Palissy. Comme nous avons à revenir sur ce point même à cause d'un document tout nouveau qui sera le sujet de l'article suivant, l'examen que nous avons dû faire de tout le compte nous a fait penser qu'il ne serait peut-être pas sans intérêt d'en finir avec lui et d'en tirer toutes les indications utiles qu'il peut contenir.

sa Sa forme lente et toute embarrassée de formules n'en permet pas la publication intégrale; il suffit d'une analyse exacte et fidèle

qui permette d'y recourir au besoin. Ce seront des matériaux tout préparés pour une histoire sérieuse des Tuileries, qu'il serait si désirable de voir écrire. Les comptes des bâtiments du roi donneront les plus complets renseignements sur les travaux de Louis XIV (1); mais pour les époques antérieures, les recherches seront bien autrement difficiles. J'en dirai pourtant quelques mots.

Il y a eu de temps immémorial des tuileries dans ce quartier. En effet, dans la levée des X livres parisis payées par la ville de Paris pour la chevalerie du roy Loys, fils du roy Philippe le Bel, en 1313, il est dit que « la première queuelette S. Germain l'Auxerrois commença à la porte S. Honoré hors des murs jusques aux Aveugles des tuyleries, jusques au Louvre, en Byauvoir, la rue Jehan de S. Denis, la rue au Chantre, la rue de Champ-Flory, Richebourg, Froitmantel. » Dom Félibien, *Preuves*, III, 618. Je n'ai pas besoin de dire que ces aveugles logés près des Tuileries sont les Quinze-Vingts fondés par saint Louis. Il y avait même là un grand logis appelé l'hôtel des Tuileries, que Pierre des Essarts donna en 1343 à ces mêmes Quinze-Vingts. (Sauval, I, 79; II, 52.)

Passant du quatorzième au seizième siècle, je dirai que François I^{er} devança l'intention de Catherine. En effet, dès 1518, sa mère s'étant trouvée malade par suite de l'insalubrité du palais des Tournelles, il voulut faire construire un autre palais : « Nous, dit-il dans une commission donnée à la Chambre des Comptes, avons par aucuns de nos principaux officiers et serviteurs fait voir et visiter plusieurs lieux et places, maisons et édifices, cours et jardins clos à murs, appartenans à nostre amé et feal conseiller secrétaire de nos finances et audiencier de France Nicolas de Neufville, chevalier, situez et assis ès faubourg de la porte Saint-Honoré près et joignant les fossez de ceste dite nostre bonne ville et cité de Paris et de la rivière de Seine, sur le chemin allant de

(1) Une note très-précieuse, publiée dans les *Mémoires inédits des Académiciens*, dans la vie de Thibaut Poissant, I, 327-28, entre dans les plus grands détails sur les noms des artistes qui ont fait les figures du gros pavillon, et ces renseignements étaient tout nouveaux.

la dite porte à nos bois de Boulogne et Saint-Cloud. » Ils appartenaient au S^r de Neuville « de son conquest » et, pour l'estimation qu'on en fit, on eut regard « tant à l'achat qu'il en a fait qu'aux bastimens, édifices et améliorations qu'il avait fait faire de neuf. » (Dom Félibien, *Preuves*, I, 576.)

L'échange projeté eut certainement lieu et l'acquisition fut consommée, puisque nous possédons un arrêt de la Chambre des comptes de Paris en date du 23 septembre 1527, portant consentement de la donation viagère, faite à Lyon le 1^{er} novembre 1525, par la régente, mère du roi François I^{er}, à Jean Tiercelin, maître d'hôtel du Dauphin, et à demoiselle Julle de Trot, sa future femme, « du lieu et place des Thuilleries de Paris avec les maisons, cours et jardins et le pourpris d'icelles. » Quoique temporaire, cette libéralité montre que François I^{er} et sa mère avaient dès lors renoncé à faire bâtir un palais.

Catherine en reprit l'idée, et la collection de M. Leber, à la bibliothèque de Rouen, possède l'original de l'acte d'une vente en date du 15 janvier 1563 (1564) faite par « Jehan Morlet de Museau conseiller du roy, et Anne de Museau, femme de messire Jehan de Beauce maistre d'hostel de la royne, d'un jardin clos de murailles et tours, auquel il y a deux pavillons couverts d'ardoises faictz en façon de cloches, appelé le jardin des Cloches, faisant partie dudit lieu des Thuilleries, tenant à la dicte dame royne estant en l'acquisition par elle faicte de M. de Villeroy (1). »

Après l'indication de cette vente, dont le texte même mériterait d'être imprimé en entier, je transcrirai une lettre de Catherine elle-même qui se rapporte à notre sujet et qui est peu connue :

« Mons. de Villeroy, ayant esté advertie par l'abbé de S. Serge (2) comme les maçons travaillent fort aux murailles et forteresses des fosséz de la ville de Paris, à l'endroit de mon jardin, mesme au lieu par où doit passer le cours de l'eau de la fontaine que je fais

(1) Catalogue Leber, n° 5730. III, p. 139.

(2) C'est Philibert Delorme, Lyonnais, qui signait ses livres : « conseiller et aumônier ordinaire du roi, abbé de Saint-Éloi-lès-Noyon et de Saint-Serge-lès-Angiers. »

venir de Saint-Cloud en mon jardin, et que je pourray aller des canaux que j'ai délibéré de faire faire en mondit jardin par batteau dans lesdits fosséz de ladite ville et de là sur la rivière, je vous ai bien voulu écrire la présente et prier que l'on y fasse une arche et ouverture de 12 pieds de large, qui se pourra fermer à la clef, et que par les costez de laditte arche il y ait bonnes murailles et voustes aussi longues que sera large le rempart pour porter les terres que l'on a accoustumé mettre derrière les murailles de ville, afin que l'on puisse passer aisément par dessous, et de telles hauteur et façon que ledit abbé de S. Serge monstrera aux ouvriers, et pareillement faire faire un esperon et attentes de murailles au droit de celles que j'ai commencé de neuf pour la clôture de mondit jardin, et qu'elles soient aussi longues pour le moins que sur la largeur dudit rempart, et par mesme moyen vos ouvriers pourront faire quelques fondements et petits pilliers qui seront voustés de l'un à l'autre pour porter les tuyaux et cours d'eau de ma ditte fontaine à la longueur des fosséz (1) et que cela soit au long du tournant du boulevard, passant pardevant la cassematte, et aussi que, en parachevant l'autre cassematte de nostre boulevard sur le grand chemin du costé de la rivière, d'y garder encore un autre petit passage pour aller avec le batteau entrer dans les canaux de mondit jardin, et faire par mesme moyen la muraille au long du chemin depuis ladite cassematte jusqu'à la petite tournelle des Cloches

(1) Dans les *Discours admirables*, de Palissy, écrits plus tard, puisqu'ils ont été commencés dès 1575 et imprimés en 1580, je trouve une phrase bonne à rapporter ici : « Mais, » dit Théorique, « si ma maison estoit un chasteau entouré de fosséz, cela ne me pourroit servir. — Si ainsi estoit, » respond Pratique, « il faudroit amener l'eau du réceptacle par tuyaux jusques au dedans du chasteau, tout ainsi que tu vois les fontaines de Paris et celles de la Royne, que l'on fait passer au travers des fosséz, par dedans certaines pièces de bois, qui sont creusées pour cet effect, et sont couvertes pardessus, et y a dedans un tuyau de plomb par où l'eau des dites fontaines passe. » (Ed. Cap, p. 171.) Ce que dit Palissy, p. 138, sur les sottises d'un architecte, qui doit être Philibert Delorme, en fait d'hydraulique, doit se rapporter au jardin de Meudon.

afin que le petit bout de mon jardin soit fermé et que les choses soient bien faites et le plustost que l'on pourra, ainsi que ledit abbé de S. Serge montrera aux ouvriers, et vous me ferez plaisir bien agreable, priant le créateur, Mons. de Villeroy, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Écrit le neuvième jour de septembre mil cinq cent soixante et sept. *Signé* CATHERINE et au dessous *Fixes* (1). »

J'arrive à notre compte. Il nous fait assister aux travaux de l'année 1571 et commence par les paiements « de la massonnerie qui auroit été faite au palais des Thuilleries durant la dicte année de compte en ensuivant les ordonnances de Monsieur l'évêque de Paris, » c'est-à-dire de Pierre de Gondy, évêque de Paris depuis l'année précédente.

A plusieurs maçons, tailleurs de pierre, manouvriers et aultres :

Du lundi 28 février 1571 au mardi 3 mars...	209 l.	9 s.	4 d.
Du lundi 5 mars au samedi 10.....	248	4	8
Du lundi 12 au samedi 17.....	299	»	»
Du lundi 19 au samedi 24.....	356	16	4
Du lundi 26 au samedi 31.....	295	18	8
Du lundi 2 avril au samedi 7.....	295	4	4
Du lundi 9 au samedi 14.....	257	»	10
Du mercredi 18 au samedi 21.....	181	2	»
Du lundi 23 au samedi 28.....	230	»	»
Du lundi 30 avril au samedi 3 mai.....	243	19	8
Du lundi 7 au samedi 12.....	317	16	4
Du lundi 14 au samedi 19.....	321	19	6
Du lundi 21 au samedi 26.....	119	9	»

Les articles suivants se rapportent aux matériaux, comme

(1) Publié d'après le registre des fortifications de la ville, coté 5, dans le « Mémoire historique et critique sur la topographie de Paris. On y fait la critique de l'histoire de l'emplacement de l'ancien hôtel de Soissons, par M. Terrasson, et de sa dissertation sur l'enceinte de la ville par Philippe-Auguste. On y prouve, etc. » (par M. Bouquet, avocat). Paris, Lottin aîné, 1771, in-4° de XLVIII, 140 et 330 pages de preuves et d'extraits. La lettre de Catherine s'y trouve, p. 328-9. — Le Neufville de 1518 était aussi un Villeroy.

moellon, pierre de cliquant, pierre de Saint-Leu, liès et sable, fournis par Georges Regnier, marchand bourgeois de Paris, Pierre Berthé, Estienne Cottin, Pierre d'Escanen, Toussainctz Serouge ou Serourge, Gilles Lorrain ou le Lorrain, Gilles Boudin, Raoullin Guyart, maistre des pontz à Paris, qui fournit en une fois neuf vingt quatre tonneaux et quatorze pieds de pierre de S. Leu à raison de 40 s. par tonneau de 14 pieds, Jehan Coureau, Nicolas Rigaud, Nicolas Moreau, Nicolas Richier, Georges Lafferon, Nicolas Bellin, Étienne Aubin, Jehan Courçon, Alexandre Champion, Loys Canu, Jehan Gigot, Nicolas Gaultier, Christofle Denisart, Gervais Rasseron, Thomas Foucquart, Jehan Belin, Loys Tutelle. Les fournitures et les paiements s'étendent du 5 mars au 7 mai; mais il y a ici une lacune, car le dernier article est incomplet, et il n'y a pas de somme totale.

Le chapitre suivant est intitulé : « Autre despence faicte par le dit present comptable à cause de robinets de fonte de cuivre pour les descharges des thuiaulx de ladite fontaine (ce mot *ladite* montre encore qu'il y a une lacune) en vertu des ordonnances particulières de Madame de Péron. » C'est Roger Langlois, maître fondeur en sable, qui est chargé des ouvraiges des gros robinetz de cuivre qu'il a encommencez à faire, et fera cy après pour mettre et aplicquer dedans les regards de maconnerye faictz pour les descharges et vuydanges des eaues de la fontaine que la Royne veult et entend faire conduire depuis le villaige de Saint-Cloud jusques au bastiment du jardin du pallais de Sa Majesté lès le Louvre à Paris. Il y a cinq paiements de 100 liv. chacun, du dernier décembre 1570 au 26 février suivant, ordonnancés par Madame du Péron; trois autres paiements, l'un de 100 liv., l'autre de 200 liv., l'autre de 232 liv., sont faits en vertu de certifications de Guillaume de Chapponnay sur les quittances de Langlois devant Vassart et Yvert, notaires au Châtelet, attachées aux lettres de validation de la Royne. Le dernier paiement de 235 livres tournois parfait le paiement de 1235 liv. pour la quantité de 25 grands robinetz de cuivre faitz de neuf pour servir dans les regards et descharges, pesans ensemble 3087 livres de cuyvre, à raison de 8 s. la livre. » La quittance définitive de Langlois est du 22 avril 1570 (1571).

Une autre dépense relative à la fontaine, payée sur l'ordonnance de l'évêque de Paris, est celle de 1928 liv. 6 d., payées pour « la réparation de la fontaine que ladicte dame Royne fait venir de sa maison de Saint-Clou (1) en son pallais et jardin des dictes Thuilleries tant à faire les tranchées de terres au-dedans du parc du bois de Boulongne que aux jardins des Bonshommes et aultres lieux pour descouvrir les faultes qui estoient èsdicts tuyaulx à l'endroit des emboestements d'iceulx, par où l'eaue se perdoit, et pour iceulx remastiquer et restablir et ce depuis le lundi 19 juin 1570 jusques au samedi 21^e jour d'octobre après ensuyvant. »

C'est ici que se trouve la partie relative aux trois Palissy. Comme nous la donnerons à part dans l'article qui suivra, nous n'avons point à en parler, si ce n'est pour dire qu'elle est incomplète. Le cahier suivant vient d'un autre compte. Les trous, qu'on a percés au bas des cahiers pour les attacher ensemble, ne se rapportent pas entre eux ; il est aussi relatif aux Tuileries, mais postérieur, puisque les ordonnancements donnés par le président de Nicolay vont du 6 octobre au 22 décembre 1571. Tous les articles se rapportent à des paiements faits à Bertrand Deulx « sur et tant moins des ouvraiges de maçonnerye et taille par luy faictz et encommencez et qu'il fera cy après au bastiment des escuyries et closture du grand jardin dudit palais des Thuilleries. » Le cahier se termine par le commencement d'article : « A Nicolas Houdan et Jacques Champion, maistres maçons du bastiment du Palais de la Royne mère du Roy lèz le Louvre à Paris, la somme de 110 liv. tournois... » Nous le compléterons par la mention mise en marge : « Pour ceste partye et aultres cy après employées est raporté le marché faict avec lesdictz Houdan et Champion ès présences de messeigneurs l'Evesque de Paris, président Nicolay et aultres

(1) Si le château actuel de Saint-Cloud est sur l'emplacement de la maison de Catherine de Médicis, l'un n'a pas succédé directement à l'autre ; car lorsque Monsieur, le frère de Louis XIV, forma le parc du château qu'il devait faire bâtir à Lepautre, il eut à acheter les trois maisons de campagne de M. d'Hervart, du surintendant Fouquet et du financier Monerot.

denommez en icelluy ; aussi sont rapportées les ordonnance desdictz seigneurs evesque et Nicolay où ilz eschéent, signées et certiffiées par Chapponnay, controlleur général des dictes réparations, et quictances des partyes prenantes ; toutefois n'apert du toisé desdicts ouvraiges, et par le marché est dict que le tout sera toisé comme sy le tout estoit plain, sans aucun aornement fors seulement les ouvraiges, saillyes et aornements declairez audit marché soit le tout veu et ordonnancé. Et depuys et avant la closure de ce compte a esté raporté le thoisé des murs, sans y comprendre les aornemens, cotté V^c IIII^{xx} VII, montant tout ledit thoisé depuis le premier jour de juing mil V^c LXXI jusques au dernier jour de décembre mil V^c LXXII. »

En retrouvant le premier compte nous rencontrons par semaines la suite des salaires des ouvriers jardiniers employés « aux labours du parterre du grand jardin du pallais de Sa Majesté lèz le Louvre à Paris ; » de juin à la fin de juillet les ordonnancements sont de madame du Péron ; ceux des mois d'août, d'octobre et de novembre, sont de Monsieur de Paris. Il faut tirer quelques indications topographiques de ces articles insignifiants. Ainsi « la haye encommencée pour la clôture du grand jardin (1) est faicte du bois yssu des arbres arrachez du jardin de la Cocquille, (2) joignant le grand jardin ; ainsi on parachève « la haye encommencée à faire depuis le logis des Cloches jusques à la porte pour entrer du jardin en la carrière du faulxbourg Saint-Honoré. » Le chapitre sui-

(1) Nous savons que dès 1597, il y avait un mur du côté de la rivière. En effet, dans le récit de la revue que Henri IV alla passer dans la plaine de Chaillot en l'honneur de la reprise d'Amiens, le roi, sorti des Tuileries, trouve le gouverneur de Paris, le prévôt des marchands et toute la bourgeoisie « rangez près des murailles de l'enclos du parc des Tuileries du côté de la rivière. » Dom Felibien et Lobineau, *Preuves*, III, 479.

(2) Certaines parties du jardin prirent et continuèrent à porter des noms spéciaux. Ainsi, sous Louis XIII, dans l'état présenté par l'ingénieur Lintlaer sur les travaux à faire pour l'entretien des conduites d'eau partant de la machine du Pont-Neuf, il est parlé, « outre les jardins du palais des Thuilleries vis-à-vis desdictes Thuilleries, du jardin desdictes Tuilleries cy devant appelé le *jardin des Cypres*. » Felibien, *Preuves*, III, 816-7.

vant est de même nature ; il se rapporte à l'arrachage des arbres, hayes et aultres choses du jardin de la Cocquille appartenant à la dite dame, et assis au bout de la carrière à picquer les chevaulx à côté du grand jardin du pallais de Sa Majesté, pour y faire ung théâtre, et de la replantation desdits arbres en faire une haye pour la closture du grand jardin du costé du rempart. »

J'analyse rapidement les articles suivants sans importance archéologique, mais curieux d'une autre façon. Jehan Paillart, jardinier, fournit 40 poiriers, tant bergamotte que certceau, au prix de 25 livres le cent, 55 gros amandiers à 2 sols tournois pièce, 60 sauvageaulx de poiriers à 1 sol pièce. Jehan Espauillard, Girard et Robert Anglard, laboureurs de vignes demeurans à Bondis, fournissent 603 quarterons d'arbres tant ormeaulz que tillotz, 401 quarterons d'ormeaulx et de tilleaulx, 150 meriziers, 150 pruniers, tous à raison de 4 l. t. le cent, 4 hottes de houbellon et 2 de foe-gière pour 60 sols, trois mil trois cens de perchettes de couldre, et sept milliers de petites perches de bois de couldre à 7 l. 10 s. le millier, pour faire les treillissages des hayes d'apuis au pourtour des parterres et clostures des pavillonz, six hottes de fraisiers à 10 s. t. chaque. Un autre fournisseur, Guillaume Laleu, marchand, fournit un quarteron de bottes d'osier à 5 solz la botte, et 400 bottes de perches de saulx à 20 livres le cent, pour faire « le *Dédallus* (1) et autres hayes d'apuis. » Notre compte est encore ici

(1) C'est-à-dire un labyrinthe ; dans les églises, comme à Chartres ou à Rheims, on le faisait au moyen d'un dallage de pierres de couleurs ; dans les jardins, au contraire, ils se faisaient avec des haies élevées ; celui du jardin d'Hamptoncourt est probablement l'un des derniers exemples existants qu'on pourrait citer. Quant à l'expression Dedalus, elle était autrefois consacrée et passée dans la langue poétique. Guillaume Alexis dit dans son *Blason des fausses amours* :

C'est une maison Dedalus ;
Quand on cuide sortir dehors,
Tant il y a de chemins retors
Qu'on n'en scet jamais trouver l'uz (l'uis, la porte).

On voit la place et le plan même du Dédalus des Tuileries dans

mutilé; le cahier se termine par « A Jehan Bourgeois jardinier, la somme de... » et les deux cahiers suivants sont empruntés à un état des gages des officiers de la maison de la reine, et ce n'est plus qu'après 16 pages étrangères à notre compte, que celui-ci reprend pour ne plus s'interrompre (1). Cette fois ce ne sont plus

le plan de Ducerceau. Il se trouverait maintenant dans le grand massif de gauche. Guillaume du Peyrat en a parlé dans ses *Essais poétiques* publiés en 1593. A la suite d'un sonnet qui commence :

Soyez pleines de fleurs, royales Thuilleries,
vient celui-ci :

Verdoyant labyrinthe, honneur de ce pourpris,
De ce pourpris royal le jardin de Cybèle,
Où ses enfants, nos roys, sur la saison nouvelle
A mille passetemps esbattoient leurs esprits;
Ouvrage de Dédale artistement compris,
Quand je voy tes détours où la beauté se celle,
Je songe au labyrinthe où l'Amour me bourrelle, etc.

L'élégie xi se rapporte aussi aux Tuilleries. — Du temps de Sauval le labyrinthe existait encore; il était alors en cyprès, II, 59.

Puisque j'en suis sur le jardin, je citerai un passage perdu dans le chapitre de Sauval : *Tournois pour les mariages*. Il s'agit du mariage du duc de Joyeuse avec la belle-sœur de Henri III, et le fait se rapporte à l'année 1581 : « Plus de quinze jours durant ce ne furent que bals, balets, comédies, festins, feux d'artifice et joutes dans le jardin du Louvre et celui des Tuilleries ; car aux Tuilleries, ces pavillons de bois couverts d'ardoises, qu'on voit encore çà et là, sont des restes d'une galerie qui fut faite exprès. » Livre XIII, tome II, p. 689.

(1) Voici les noms qui s'y trouvent compris : Gabriel de Flecelles, marchand de soye à Paris, Mathurin Massot, marchand de toilles et fournissant l'argenterie de la royne, Charles Cosimo, pelletier ordinaire de la royne, René Foussart, mercier, Jehan Legrand, passementier, Hugues Boucher, menuisier, Guillaume Mathon et Anne Vesprée, brodeurs, Guillaume Arondelle, orfèvre, Jehan le Mercier, ingénieur et faiseur de chesnes, boutons et rolurs de getz (c'est-à-dire jayet ; rolurs doit être pour enroulements), Adrienne Thibault, lingère de la royne, ... vertugalier de la royne. Les fourriers des logis du corps de la royne étaient Cantian Desrousseaux et Jehan Lamy ; maréchal des logis, Guy Cottignon ; huissiers de la cuisine de bouche, Hierosme Vinac, Thomas Haram ; garde vaisselle, Jehan Charpentier ; il donnait caution et répondait de la vaisselle confiée à ses soins ; sommier de garde-manger, Am-

des paiements, mais des quartiers de gages. Bastien Tarquin, jardinier de la Royne audit grand jardin du pallais de Sa Majesté, avait 300 livres par an, Guillaume de Chapponnay, controlleur général des bastiments de la Royne, 500 livres (1), messire Bernard de Carnessegni, gentilhomme servant de ladite dame et intendant des plantations dudit jardin des Tuilleries, 400 livres, et maître Jean de Verdun, clerc des œuvres du Roi, présent comptable, la somme de 800 livres. Cet article est le dernier, mais il est précédé d'un autre bien autrement intéressant et que je donnerai en entier :

A M^e Jehan Bullant, architecte de la dicte dame Royne, mère du Roy, au bastiment de son pallais des Thuilleries la somme de IIII^c IIII^{xx} XI l. III s. IIII d. t. à luy ordonnée par ledit sieur evesque de Paris en son ordonnance signée de sa main le VIII^e jour de Mars MV^cLXXI suivant les lettres de sa Majesté données au chasteau de Boullongne le XXIIII^e jour de février audit an pour unze mois vingt quatre jours de ses gages à cause dudict estat d'architecte du bastiment de son pallais des Thuilleries, commenceant le VII^e jour de janvier MV^cLXX et finis le dernier jour de décembre ensuivant audict an, qui est à raison de

broise Gautier; sommier des broches, Augustin Alain; escuyers en la cuisine du commun, Pierre Boureau, dit la Bonde, Pierre Fillat; maistres queulx en la cuisine du commun, Pierre Montelon, Marc Gallée; pellelier poiager, Loïs. » Tout ceci se rapporte à l'année 1584.

(1) Il reçut aussi la somme de 90 livres afférente à l'exercice de 1567, et restée non payée.

V^c l. par an, selon et ainsy qu'il est plus à plain contenu et déclaré en ladite ordonnance, par vertu de laquelle paiement a esté faict comptant audit Bullant de lad. somme de IIII^c IIII^{xx} XI l. III s. IIII d. t. ainsy qu'il appert par la quittance signée de sa main le X^e jour desd. moys et an escripte au bas de ladite ordonnance cy rendue. Pour ce cy en despense la d. somme de IIII^c IIII^{xx} XI l. III s. IIII d. t.

On lit en marge cette mention : Par une coppie des lectres patentes de la Royne données au chateau de Boulongne le XXIIII^e février MV^cLXXI cy rendues, par lesquelles est mandé au présent comptable bailler et délivrer comptant audit Bullant lad. somme de V^c l. faysant moictyé de mil livres que icelle dame luy avoit cy devant ordonnée pour ses gaiges de maistre architecte de ses bâtimens par chascun an doresnavant jusques à la perfection d'iceulx bastimens, et icelle prendre par moictyé sur les deniers destinez pour employer tant audit bastiment des Thuilleries que de son chasteau de S^t Maur des Fossez, et ce à commencer le VII^e janvier MV^cLXXI; aussi est cy rendue la quittance dudict Bullant; soit le tout veu et ordonné, et, le tout veu, la partye est passée de l'ordonnance de mess^{rs} les commissaires et soit prins garde qu'il n'en soit entré sur le compte des bastimens de S^t Maur que la somme de V^c l.

C'est, comme on sait, Philibert Delorme qui a commencé les Tuileries. Dans la préface, datée de Paris le 25 novembre 1567, par laquelle il dédie à la reine le premier tome de son *Architecture*, il lui parle « du palais que vous faictes bastir de neuf à Paris près la porte neufve et le Louvre, maison du Roy. Lequel palays je conduys de vostre grace, suivant les dispositions, mesures et commandements qu'il vous plaist de m'en faire. »

Déjà Sauval, nous avait appris que Jean Bullant y avait été aussi employé (1), et M. Callet est revenu sur ce point dans son volume sur les architectes français ; mais notre pièce donne la date précise ; Bullant ne fut attaché au travail des Tuileries qu'à partir du 7 janvier 1571.

A. DE M.

(1) « Dans le discours que Ducerceau a fait de cette maison, il ne nous a point appris le nom des architectes qui l'ont conduite. Mais j'ai été informé par les architectes de notre temps et par l'ordonnance et les manières des faces, quoiqu'il ne consiste qu'en un corps de logis, qu'il a néanmoins été conduit par trois différens hommes. Ce qu'Henri IV y fit batir pour le joindre au Louvre par sa grande gallerie a été ordonné par Ducerceau, et ce que Catherine de Médicis y a construit est de la conduite de Jean Bullant et de Philbert de Lorme. Jean Bullant est l'architecte de ce beau pavillon élevé de deux étages, couronnés d'un attique et accompagnés de deux files de colonnes isolées, ioniques et corinthiennes, portées sur un grand socle ou piédestal régnant tout le long de ce superbe édifice... Le corps de logis d'une grandeur démesurée et d'une magnificence admirable, mais plein de défauts, qui tient à ce pavillon, est de Philbert de Lorme. Les faces sont rehaussées d'une ordonnance de colonnes et de pilastres de son invention, qu'il admire lui-même et appelle françoises... Dessus cette ordonnance règne un attique... couronné de frontons avec d'excellentes figures de pierre dure de la main de maître Ponce et appliqué à des salles et des antichambres, peintes par Bunel. » Sauval, II, 59.

BERNARD PALISSY.

PAYEMENTS DE LA GROTTÉ DE TERRE ÉMAILLÉE DES
TUILERIES, SUIVIS DE LA DESCRIPTION
D'UN DESSIN QUI EN PRÉSENTE LE PROJET.

*Autre despence faicte par ce dit present comptable
à cause de la grotte de terre émaillée.*

*Païement faict à cause de ladicte grotte en vertu des
ordonnances particullières de la dicte dame du
Péron.*

A Bernard, Nicolas et Mathurin Pallissis, sculteurs en terre, la somme de quatre cens livres tournoys, à eulx ordonnée par la dicte dame du Peron en son ordonnance, signée de sa main le vingt deuxiesme jour de janvier mil cinq cens soixante et dix; sur et tant moins de la somme de deux mil six cens livres tournoys pour tous les ouvrages de terre cuicte esmaillée, qui restoient à faire pour parfaire et parachever les quatre pons (1) au pourtour de dedans la grotte en-

(1) Le mot est écrit de manière à ne laisser aucun doute sur sa lecture.

commencée pour la royne en son pallais à Paris, suivant le marché faict avecq eulx, selon et ainsi qu'il est plus au long contenu et déclaré en la dicte ordonnance, par vertu de laquelle paiement a esté fet comptant aux dessus dits, ainsi qu'il appert par leur quittance, passée par devant lesdicts Vassart et Yvert, notaires susdicts, le vingt deuxiesme jour de febvrier ou dict an mil cinq cens soixante et dix, escripte au bas de la dicte ordonnance cy rendue. Pour ce cy en despence ladicte somme de IIII^e l.

Ausdicts Pallissis cy dessus nommez pareille somme de quatre cens livres tournoys à eulx aussi ordonnée par la dicte dame du Péron, en son ordonnance signée de sa main le vingt sixiesme jour de febvrier mil cinq cens soixante et dix, et ce outre et par dessus les autres sommes de deniers qu'ilz ont par cy devant reçues, sur et tant moins de la somme de deux mil cinq cens livres tournoys pour tous les ouvraiges de terre cuicte esmaillée qui restent à faire pour parfaire et parachever les quatre pons au pourtour de dedans la grotte encommencée pour la royne en son pallais lèz le Louvre à Paris suivant le marché de ce faict avecq eulx ainsi qu'il est plus au long contenu et déclaré en la dicte ordonnance, par vertu de laquelle paiement a esté faict comptant aux dessus dictz, ainsi qu'il appert par leur quittance passée par devant les dictz Vassart et Yvert, notaires au Chatelet de Paris, le vingt sixiesme jour de febvrier ou dict an mil cinq cens

soixante et dix escripte au bas desdictes ordonnances cy rendue. Pour ce cy en despence la dicte somme de IIII^e l.

Autre paiement faict à cause de la dicte grotte en vertu des certiffications dudict de Chapponay, ordonnance non rendue en quictance, cy après rendues comme il s'ensuit.

Ausdicts Bernard, Nicolas et Mathurin Pallissis cy devant nommés la somme de deux cens livres tournoys, à eulx ordonnée estre païée et ce oultre et par dessus les autres sommes de deniers qu'ilz ont par cy devant reçues sur et tant moins de la somme de deux mil cinq cents livres tournoys pour tous les ouvraiges de terre cuicte esmaillée qui restent à faire pour parfaire et parachever les quatre pons au portour du dedans de la grotte encommencées pour la royne en son pallais lèz le Louvre à Paris et ce en ensuivant le marché de ce faict et passé avecq eulx selon et ainsi qu'il est plus au long contenu et déclaré en la dicte ordonnance de la dicte dame du....

Ces mentions, je l'ai déjà dit dans l'article précédent, ont été publiées en 1842 par M. Champollion-Figeac, dans le *Cabinet de l'Amateur*. Ne s'apercevant pas de l'absence d'un cahier, il avait terminé la dernière mention par celle placée en tête du cahier

actuellement à la suite ; il suffisait d'indiquer l'erreur, si l'on n'avait rien eu à ajouter à ces articles ; mais j'ai cru devoir les redonner, car ils deviennent tout nouveaux et prennent une curiosité singulière en face d'un dessin très-précieux qui fait partie de la belle collection de dessins d'architecture de M. Hippolyte Destailleurs, le beau-frère de notre collaborateur M. Le Roux de Lincy. C'est un dessin du seizième siècle, à la plume et légèrement lavé de bistre, qui nous paraît être le projet de la grotte de notre compte.

Et d'abord nous devons rappeler que le mot de grotte n'avait pas, dans la langue artistique du seizième siècle, son sens ordinaire. Lorsque les fouilles faites au seizième siècle, en Italie et surtout à Rome, eurent mis au jour des chambres antiques couvertes d'arabesques, de ce qu'elles étaient enfouies dans le sol et obscures, on les appela des grottes, et de là, le nom de grotesques fut donné au genre d'ornements qui les décoraient ; c'est la seule origine de cette désignation, bizarre au premier abord, incompréhensible même, si elle n'était pas le résultat du hasard, et si on voulait en chercher le sens dans le caractère de ces arabesques, qui sont ce qu'il y a de plus délicat comme ornement, et de plus exquis comme goût. Une grotte au seizième siècle, et la fameuse grotte du château de Meudon, dont les gravures nous ont conservé la façade extérieure, en est un exemple, est une construction destinée à être non pas habitée, mais visitée seulement, et dans la décoration de laquelle la fantaisie de l'artiste a le champ complètement libre, et le devoir d'y chercher le délicat dans l'imprévu.

Le dessin de M. Destailleurs représente une grotte de ce genre, et ce n'est pas une attribution de notre part, car on lit vers le bas, à droite : *Le portraict de la crotte rustique qui sera en terre environn quinze piet, et le tout sera faict de rustique tant les anymault que la massonerye et ladicte crotte a esté inventé par madame La Grand.* La façon dont figurent dans la décoration des coquillages, des homards, des écrevisses et des serpents, l'importance que l'artiste donne à leur emploi, puisqu'il met les animaux à l'égal de la maçonnerie, le mot de *rustique*, nous montrent que nous avons devant les yeux une œuvre de l'inventeur des *rustiques figulines*, de l'auteur de « l'admirable grotte rustique de nouvelle invention, »

faite pour le connétable de Montmorency (1), et que l'émail devait, sinon recouvrir le tout, tout au moins y jouer un grand rôle.

Le dessin et l'écriture sont-elles de Palissy lui-même? L'absence de termes de comparaison ne permet pas de l'affirmer, et il se peut que le tout soit de la main de Nicolas ou de Mathurin, ses fils, ses élèves et ses aides, dont notre compte a révélé l'existence (2); mais

(1) Dédicace de la *Recette véritable*, 1563. Ed. Cap, p. 4.

(2) Nicolas et Mathurin Palissy ne pouvaient être les frères de Bernard; on les a crus aussi ses neveux; il serait peut-être plus rationnel de les croire ses fils. Toujours est-il que leur existence nous explique les imitations inférieures qui existent en grand nombre dans les cabinets. Ils vivaient encore en 1612, époque à laquelle fut fait, d'après la gravure de Léonard Gauthier, un plat représentant Henri IV et sa famille, qui leur est généralement attribué (cf. Laborde, *Renaissance des Arts*, I, 315.) Ils ne furent pas au reste ses seuls imitateurs. L'Estoile, qui a connu Palissy, et qui a même parlé d'une façon touchante de sa triste fin, nous a conservé le nom de l'un d'eux: « Le vendredi (5 janvier 1607) Fonteny m'a donné pour mes étrennes un plat de marrons de sa façon dans un petit plat de faïence, si bien faict qu'il n'y a celui qui ne les prenne pour vrais marrons, tant ils sont bien contrefaits près du naturel. » Le 29 février suivant, l'Estoile en parle encore: « Fonteni le boiteux m'a donné ce jour un plat artificiel de sa façon de poires cuites au four qui est bien la chose la mieux faite et la plus approchante du naturel qui se puisse voir. » Ces deux passages ne permettent pas de douter que l'assiette montée de fruits émaillés, de la collection des faïences du Louvre, que j'ai été à même de tenir dans mes mains il y a quelques années, et dont le dessous offre une grande F peinte, ne soit l'œuvre de ce Fonteny. Il s'appelait Jacques de Fonteny, il était Parisien, confrère de la Passion et poète, et sur ce point nous renverrons à une note de M. Edouard Fournier (*Variétés historiques et littéraires*, V, 1856, p. 59-62), qui a parlé en détail de ses œuvres poétiques. Je dirai seulement que la plus ancienne est de 1587, et la plus récente de 1616. Quelques années plus tard, on voit figurer dans un compte des bâtiments du roi, pour 1624, conservé à la bibliothèque de la Sorbonne (cf. le cinquième rapport de M. Avenel sur les manuscrits de cette bibliothèque, *Bulletin des comités, partie historique*, numéro de septembre-octobre 1851, p. 230-2), un Antoine Clericy de Marseille, *faïencier en émail*. Sous Louis XIV même, le premier Trianon s'appelait la maison de porcelaine, à cause des vases en faïence émaillée qui en décoraient le couronnement. Ne serait-il pas aussi possible de croire que ces grossières statues en faïence colorée de jardiniers appuyés sur leurs bèches, et de bergères

pour l'invention, il n'y a pas à en douter, elle n'est l'œuvre que du grand, du seul Palissy; car, lui mort, ses héritiers ont été encore plus indignes de lui que ne l'avaient été de Luca ceux des Della Robbia qui ont prétendu le continuer.

Avant d'en venir à la description du dessin, je rappellerai les mots de la fin : *Ladicte crotte a esté inventée par madame La Grand*. Il est facile de voir que ce n'est pas là un nom propre, mais une désignation, et qu'il faut comprendre *madame la grande*. Je n'ai besoin que d'indiquer l'exagération courtoisanesque; à entendre Philibert Delorme, ce serait Catherine qui aurait fait les Tuileries; mais quelle personne voir dans cette madame la Grande? Sous Henri II, ce serait Diane de Poitiers, la grande sénéchale; mais Palissy ne travaillait pas encore pour la cour. Je remarquerai, d'après le compte, que madame du Péron avait la charge spéciale de la grotte émaillée; ce pourrait donc bien être elle qui serait madame la grande, soit la grande écuyère, soit la grande maîtresse des filles d'honneur. Comme je n'ai rien trouvé sur elle, c'est un point qui reste encore à éclaircir, et sur lequel j'appelle l'attention (1).

Comme forme, la coupe médiale présentée par le dessin montre que cette grotte est un trou circulaire, entouré en haut d'un parapet, et je ne saurais mieux donner une idée de l'ensemble qu'en rappelant aux Invalides le tombeau de l'Empereur; c'est la même

portant des fleurs, si abondantes au dix-huitième siècle, et qu'on retrouve encore dans de vieux jardins, ne soient l'agonie du nouveau goût de décoration introduit par Palissy dans les jardins du seizième siècle?

(1) Il n'est pas rare de voir des femmes ainsi chargées par le roi de surveiller des travaux. Ainsi la curieuse pièce publiée par M. Salmon, notre collaborateur, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (quatrième série, tome III, n° de sept.-oct. 1856, p. 62-68 et tirée à part, in-8° de huit pages), c'est-à-dire le marché fait le 9 mai 1554 avec Mathurin Venuelle, Toussaint Le Bleu, Jehan Pezay, Jehan Du Boys, René Pouillet et Martin le Heurteux, tous maçons tailleurs de pierres, pour construire et sculpter certaines parties du château de Chambord, sous la direction de l'architecte Jehan de Cogneau, est au nom de demoyselle Anne Gedoy, veuve de feu Jehan Breton, seigneur de Villandry.

chose, si ce n'est que la grotte n'est pas comme lui entourée d'une galerie. Des deux côtés et par derrière, la partie supérieure de notre dessin indique des arbres, sur lesquels on lit deux fois cette inscription : *le boys*, accompagnée de cette autre : *le raz des terres*, placée au-dessus de la ligne du sol, et répétée de même deux fois. Pour séparer le sol de la grotte et permettre d'y regarder, se trouve ce que j'ai désigné comme un parapet, c'est-à-dire une maçonnerie pleine, sur laquelle on lit l'*ascotoys*, c'est-à-dire l'accotoir. Peut-être l'ornementation n'en était-elle pas arrêtée, et ce parapet devait-il se changer en une balustrade à jour. Il pouvait cependant rester plein, si nous en croyons ce passage de Palissy, qui indique peut-être sa décoration future : « Et sur le jardin je feray une muraille qui sera platte par dessus pour servir d'accotouër à ceux qui se promèneront sur ladite allée haute, et qui auront la senteur de diverses espèces d'herbes qui seront sur ledit accotouër plantées dedans certains vases de terre, esmaillez de diverses couleurs, lesquels vases, ainsi mis par ordre et esgales portions, décoreront et orneront grandement la beauté du jardin et galeries susdites. Aussi audessus desdits accotouërs, il y aura certaines figures feintes, insculpées de terre cuite, et seront esmaillées si près de la nature que ceux qui de nouveau seront venus au jardin se découvriront, faisant reverence auxdites statues qui sembleront ou apparaistront certains personnages appuyez contre l'accotouër de ladite plateforme (1). » Quoique l'idée soit de Palissy, ce n'est, par rapport à notre grotte, qu'une pure hypothèse; mais j'ai surtout cité le passage pour rapprocher l'emploi simultané du mot *accotoir* dans son livre et sur le dessin.

La décoration est celle-ci : Au milieu du fond une base circulaire portant un vase élégant, et sur laquelle on lit en trois li-

(1) *La Recette véritable*. Ed. Cap, p. 64 et 75. — J'ajouterai sur ce passage que M. de Rothschild possède, dit on, des fragments, acquis en Angleterre, de statues de grandeur naturelle en terre émaillée. Elles auraient été composées de morceaux qu'on réunissait ensuite comme dans les personnages des grands bas-reliefs de Luca.

gnes : Le puis — servant de — fonteyne (1). Au bas du tour de la grotte règne un soubassement continu ; l'on voit au-dessus six grandes niches. La partie qui les surmonte est décorée d'une suite alternée de cadres ronds et carrés, couronnée par une frise placée au-dessous de l'accotoir. L'ensemble ainsi indiqué, il faut entrer dans le détail de cette décoration.

La frise supérieure, qui règne au-dessous de l'accotoir, est peu haute et plate. Au-dessus des cadres carrés, elle offre des coquilles et des écrevisses ; au-dessus des cadres ovales, deux serpents s'enlaçant. Les cadres carrés sont au-dessus des niches ; leur cadre est plat sans que l'ornementation en soit indiquée. Dans l'intérieur de l'un, on lit l'inscription : *La plasse là où l'on peult mestre des emailles de terre cuytte*. De cette indication particulière, il ne faut pas conclure que cette partie fût la seule qui dût être émaillée ; Pallissy indique seulement par là que ce devaient être non des reliefs, mais des tableaux plats, comme les émaux sur métal. Toute faïence émaillée qui était en relief, ce n'était plus pour lui de l'émail, puisque l'émail, au lieu d'être tout l'objet, n'était plus que la couverture d'une forme, mais du *rustique*. Ici il avait cru devoir faire intervenir quelque chose de plat pour être à la fois une opposition et un repos au milieu de toutes les saillies qui les entouraient. Les cadres avec lesquels ceux-ci alternent, et qui sont ovales en hauteur, leur font le plus complet contraste. La bordure est faite de feuillages et coupée par quatre parties nues qui donnent à l'effet plus de sévérité. L'intérieur de cette bordure est une niche occupée par des bustes d'empereurs romains en chlamyde ; ils étaient de même au nombre de douze, ce qui nous donne la suite des douze Césars. Seulement, comme dans le dessin on voit six *emailles de terre cuite*, on ne voit pleinement que cinq cadres ovales. Deux de ces ovales n'ont rien au-dessus d'eux ; l'on voit un aigle au-dessus de deux autres, et, sur celui du milieu, deux dauphins entrelacés. En 1570, il n'y avait pas de dauphin. Le duc d'Anjou, frère du roi,

(1) Par suite d'une pliure ancienne, le dessin a souffert dans cette partie ; j'ai imprimé en italiques les lettres restituées.

qui fut depuis roi de Pologne et ensuite de France, n'en portait pas le titre, et, comme ce fut cette année seulement que Charles IX épousa Elisabeth d'Autriche, on ne pouvait qu'en espérer ; mais le dauphin, comme ornement, était trop dans les habitudes de la sculpture pour les travaux royaux, pour qu'on y cherche toujours une indication positive ; si on prenait ceux-là comme tels, il faudrait en revenir à Henri II, et sur ce point même, le sentiment du dessin de ces bustes d'empereur, tourmenté et maniéré, sent bien plus le goût du dernier tiers du seizième siècle, c'est-à-dire celui des Valois, que le goût bien autrement pur des artistes de Henri II.

Plus bas que les cadres règne une forte moulure, qui, au-dessous des tableaux de terre cuite, descend comme pour former un triangle ; mais, avant d'arriver à sa pointe, il est tronqué par une ligne droite, de sorte qu'il arrive à la forme d'un grand claveau, à l'intérieur duquel on voit, à droite, dans l'un, un homard, dans l'autre une tête humaine, dans le troisième rien ; à gauche, le claveau des niches inférieures est joint par une tête à l'espèce de claveau plus grand qui supporte les cadres carrés.

J'arrive à la description du bas, que cette moulure sépare du haut, et je la commencerai par le soubassement. Il est continu, formant à la fois la base des entre-deux des niches, et dans les niches un siège, détail que nous retrouvons dans Palissy : « Il y aura au dedans du bâtiment, » dit-il en décrivant un des cabinets émaillés de son jardin délectable, « plusieurs figures de termes qui serviront de colonnes, et seront posez les dits termes sur un certain embasement, *qui servira de siège pour ceux qui seront assis dedans ledit cabinet.* » A gauche, nulle décoration ; à droite, la base des entre-deux des niches a ses côtés formés d'une moulure en console, et sa face ornée de deux serpents, enlacés de manière à former un grand médaillon ; de ce côté droit, le soubassement du siège est en cailloutage. Quant au mur qui forme l'entre-deux des niches, il est à cinq bossages rustiques, mais non vermiculés, qui arrivent aux trois quarts de leur hauteur ; le dernier quart, surmonté par un entablement uni, offre au milieu une tête, et, de chaque côté, des animaux, à l'un des homards, à d'autres des animaux entrelacés, qui pourraient bien encore être des dauphins.

Le cintre, qui forme l'arc des niches, est coupé de sept bossages ayant sur chacun d'eux un animal : des lézards, la tête en bas ; des homards, la tête en haut ; des écrevisses, des tortues ; ces sept bossages se continuent et se terminent dans le cul de four de chaque niche. Dans les tympanes qui séparent ces cintres, la décoration varie. A droite, le mur est en assises de pierres régulièrement appareillées, mais non ravalées ; au milieu, il est en assises de pierres, dont les divisions horizontales sont seules accusées ; là s'ajoute, au-dessus du cadre ovale, une guirlande en festons, et terminée par deux tortues. A gauche, les assises ne sont pas visibles ; il y a des festons tombant plus bas que ceux du milieu, et la décoration descend jusque dans le tympan, entre les niches, où se voient clairement des dauphins entrelacés, dont les corps forment médaillon.

Comme complément de cette description, j'ajouterai les mesures que M. Destailleurs a été assez complaisant pour m'établir d'après celle donnée par le dessin lui-même, et *la grotte sera en terre environ quinze piet*. De ces quinze pieds commençant au sol du bois, c'est-à-dire au-dessous de l'accotoir, et finissant au fond, il était facile de déduire les autres mesures. Elles ne seront peut-être pas sans intérêt, en ce que, mieux que le dessin même, elles nous donnent idée de l'effet en nous donnant le vrai sentiment des dimensions relatives. Peut-être l'exécution définitive a-t-elle varié quelque peu ; mais ces mesures approcheront toujours de la vérité, car si l'on eût fait la grotte plus profonde, la façon dont elle est à ciel ouvert ne l'aurait pas empêchée de devenir trop obscure.

Le mur, sur lequel on lit : *L'épaisseur de la muraille*, a deux pieds et demi. Le soubassement, et par suite les sièges, a un pied neuf pouces, dimension excellente pour s'asseoir, et qui nous confirme par là l'exactitude des autres mesures. Les niches ont cinq pieds trois pouces du siège au claveau, deux pieds et demi de largeur, un pied trois pouces de profondeur ; la partie pleine qui les sépare a deux pieds ; les tableaux émaillés, y compris leur cadre, ont de hauteur deux pieds neuf pouces, et, de largeur, deux pieds quatre à cinq pouces ; les cadres ovales ont aussi deux pieds neuf pouces. La hauteur totale étant quinze pieds, le diamètre est de

dix-sept pieds et demi, et la circonférence de cinquante-deux pieds et demi.

Il n'y a pas de doute que la grotte des Tuileries n'ait été exécutée, les paiements de notre compte l'établissent; mais l'on est en droit de demander comment nous croyons que le dessin de M. Destailleurs représente la grotte des Tuileries, alors qu'on n'y voit pas les *quatre pons du pourtour de dedans la grotte*, qui figurent seuls dans notre compte. Le dessin ne les donne en aucune façon; le fond de la grotte est indiqué par une simple ligne, sans qu'il soit question ni des fondations, ni des pons, ni de la disposition du sol de la grotte. Mais s'il est prouvé par le dessin lui-même qu'il y avait forcément de l'eau au fond de la grotte, il faut en conclure l'existence d'un bassin; il ne restera plus qu'à donner une explication plausible de la disposition de quatre pons pour prouver que la grotte des Tuileries et le dessin doivent n'être qu'une même chose.

Les deux preuves que je trouve dans le dessin à l'appui de la restitution que je vais proposer pour ce fond de la grotte, sont d'abord *le puis servant de fontaine* qui est au milieu, et ensuite, dans la coupe du mur de soutènement, la présence à droite et à gauche, et à peu près aux deux tiers de la hauteur, d'une cavité de forme ovale avec l'inscription *pot pour metre l'eaux*; ces pots devaient avoir dans le mur, épais de deux pieds et demi à peu près, deux pieds de diamètre sur un peu plus de hauteur, et se trouvaient non au-dessus des niches, endroit où il ne fallait pas affaiblir encore le mur déjà diminué par la niche, mais dans les entre-deux des niches, derrière les bustes d'empereurs romains. Au bas de ces pots et du côté de la grotte, se voit un petit canal qui aboutit à la surface du mur. Il n'est pas possible de croire que ces pots fussent là seulement pour recueillir l'égout des terres; s'ils eussent été mis là seulement pour assainir le mur, ils seraient placés trop haut; ensuite ceux du côté de l'escalier, dont nous parlerons tout à l'heure, n'auraient pas pu recevoir d'eau, et dans tous les cas cette eau n'y serait venue qu'en bien petite quantité à la fois et se serait écoulée de suite par le petit canal que j'ai indiqué. Comme à la partie supérieure il y a une large ouverture ronde, il est certain qu'elle était faite pour recevoir un tuyau; il sortait donc

de là, soit perpétuellement, soit seulement quand on ouvrait le robinet du gros tuyau, des jets d'eau qui tombaient dans la grotte. Un passage de Palissy confirme cette explication : « En massonnant le dehors dudit cabinet, j'amèneray un canal d'eau, lequel je feray passer au dedans de la muraille, et, étant ainsi massonné dans le mur, je le dilateray en plusieurs parties de pisseures qui sortiront par le dehors dudit cabinet (1). » Ici elles sortent par le cabinet, mais l'idée est identique.

Si d'un côté l'eau de ces pots tombait dans la grotte, elle n'était pas la seule ; en effet *le puits servant de fontaine* indiqué au centre du dessin est composé d'une base d'un pied neuf pouces, fermée d'une table sur laquelle est posé un vase élégant aussi de la même hauteur ; l'eau monte du puits au travers du vase, s'épanche de ses bords et coule le long de la base. Il faut donc encore qu'elle soit reçue dans un bassin quelconque ; car, étant jaillissante, — les eaux venant de Saint-Cloud, comme on l'a vu dans l'article précédent, la chose est toute simple, — elle ne pouvait retomber par l'endroit d'où elle sortait.

Cette nécessité d'un réservoir établie d'une façon tout à fait péremptoire, il devient possible de se rendre compte des quatre ponts, et voici le plan que je suppose au fond de la grotte. Au centre la fontaine ; autour de sa base un étroit canal pour recevoir la mince nappe d'eau qui ruisselle en filets sur ses côtés ; autour un premier trottoir formant île ; le long des niches un autre trottoir réuni à celui du centre par quatre ponts, plats ou légèrement bombés, et, dans l'espace vide laissé entre les deux trottoirs et les quatre ponts, un bassin peu profond, établi sans interruption sous les ponts et sous le trottoir du centre pour recevoir à la fois l'eau découlant de la fontaine et l'eau jaillissant de la muraille et passant en demi-cercle au-dessus de la tête des personnes qui se promènent sur le trottoir des niches ou qui sont assises dans les niches elles-mêmes. Comme mesure, les trottoirs et les ponts auraient

(1) Ed. Cap, p. 60. Dans une autre circonstance, Palissy dit encore : « Les secrets des canaux et pisseures d'eau seront enclos, fermés et maçonnés au dedans dudit rocher. » P. 70.

deux pieds de large et le réservoir trois pieds, le canal au pied de la fontaine un pied, et d'après le dessin la fontaine a positivement un pied et demi de diamètre.

Quelques passages de Palissy, appliqués aux grottes qu'il veut construire dans son jardin délectable, et antérieurs à notre grotte, puisque le livre où il en parle est de 1563, confirment cette restitution. « Dudit rocher distilleront des pisseures d'eau qui tomberont dans le fossé qui sera dans ledit cabinet, auquel fossé y aura un grand nombre de poissons naturels, de grenouilles et de tortues,.... et seront formez audit rocher certains parquets et petits receptables pour faire rafraîchir le vin, lesquels receptables auront toujours l'eau froide, à cause que, quand ils seront pleins à la mesure ordonnée de leur grandeur, la superfluité de l'eau tombera dans le fossé (ici l'eau s'écoulerait par une fuite qui la mènerait à la Seine, bien inférieure au sol des Tuileries), et ainsi sera toujours l'eau vive dans lesdits receptables,... et ceux qui seront assis pour banqueter pourront mettre de l'eau vive en leur vin sans sortir dudit cabinet, ains la prendront es pisseures des fontaines dudit rocher. » (Ed. Cap, p. 64.) Parlant d'un cabinet formé avec des arbres dont les têtes sont jointes ensemble, Palissy ajoute : « Et aussi le dessous de cette pyramide sera un cabinet rond merveilleusement frais et plaisant à cause que le ruisseau sera tout à l'entour de la petite isle dudit cabinet en laquelle il faudra certaines planches pour y entrer. » (Ed. Cap, p. 77.) Nos quatre ponts sont pour la grotte ce que ces certaines planches sont pour le cabinet de verdure qui ne pouvait pas non plus être bien grand.

Une question reste encore à éclaircir, celle de savoir ce qui empêchait de tomber dans le bassin de la grotte. Une balustrade, si légère qu'elle fût, aurait tenu de la place et beaucoup ôté de la vue dans un endroit aussi resserré. La réponse est bien simple. En même temps que le fossé aura été « pavé, orné, enrichi et murailonné de diverses pierres étranges » (Ed. Cap, p. 72), Palissy aura fait le long de ses trottoirs et de ses ponts une bordure d'un demi-pied de hauteur, ce qui suffit pour arrêter le pied, avec des herbes et mousses « insculpées, comme qui coustumièrement

croissent aux lieux humides » avec des coraux « tels qu'ils viennent de leur nature sans estre polis, afin qu'ils semblent qu'ils ayent creu au rocher » (Ed. Cap, p. 64 et 70), qu'il aura peuplé de couleuvres, d'aspics, de langotres, de lézards et de grenouilles. C'est là ce que Palissy a dû faire, et il n'a dû creuser son fossé que pour en animer les bords avec tout ce monde de plantes et d'animaux de terre auxquels il donnait la vie avec l'émail.

Je n'ai pas encore parlé de l'escalier; à gauche du dessin et contre le mur de la grotte est figuré *l'esquallier qui est par defors*. Il a ici deux pieds de large et paraît droit; mais il n'y a pas à douter qu'il ne fût en demi-cercle. La porte n'est pas du côté représenté, de sorte que nous ne pouvons qu'en supposer la forme; elle devait être dans une niche qui ne se distinguait des autres que par l'absence de siège, mais pareille extérieurement, pour qu'une fois entré rien ne troublât la régularité de l'ensemble; elle devait nécessairement être dans l'axe de deux des ponts, et à ce propos je ferai remarquer que, comme ce n'est pas au-dessus des niches qu'étaient les pots d'où tombait l'eau, chaque quart de cercle du bassin avait en face de lui trois pots et seulement deux niches, les quatre autres niches se trouvant en face des quatre ponts. Il n'est pas probable qu'il dût y avoir de l'autre côté un autre escalier; on se préoccupait au seizième siècle beaucoup moins que depuis du besoin de faire un plan régulier en tout et d'avoir toujours des pendants. D'ailleurs, comme l'escalier suivait le mur de soutènement, ceux qui étaient dans le bois n'auraient pu de ce côté s'appuyer sur l'accotoir pour jouir de la vue de cette grotte, et il y a là une raison pour que Palissy laissât l'autre côté libre à la curiosité et à l'admiration des promeneurs.

Où était située cette merveille, sans doute bientôt délaissée et perdue? Le plan du jardin des Tuileries, par Ducerceau, donne deux endroits où on peut la supposer. L'un, au commencement de la terrasse actuelle des Feuillants, est une circonférence marquée d'un point au milieu, et accompagnée de quatre bandes noires qui forment un demi-cercle sur un de ses côtés. Mais, comme c'est dans une partie nue et tout près des écuries, j'y verrais plutôt un manège et des abreuvoirs. L'autre est dans un carré de bois,

situé sur le bord de ce qui est aujourd'hui le grand massif de droite, du côté de l'allée centrale, et, à peu près aux deux tiers, une circonférence teintée de noir. Sa dimension plus petite et le bois qui l'entoure me feraient pencher pour ce dernier point. En 1855, les journaux (1) ont parlé de fragments de poteries de Palissy, trouvées dans le jardin des Tuileries en faisant une tranchée pour réparer le tuyau du jet d'eau du bassin qui avait crevé; mais, comme il n'y avait aucun détail, nulle indication, ni de poteries découvertes, ni même de l'emplacement, je ne puis que signaler le fait sans pouvoir rien conclure.

Je terminerai par une dernière supposition qui m'est suggérée par Palissy lui-même. Tout le cabinet n'était-il pas émaillé? Avec une voûte momentanée, cela était aussi faisable que pour un cabinet voûté, et c'est chose dont parle Palissy, avec un tel désir de la faire qu'il a dû vouloir la réaliser aux Tuileries : « Le dedans du cabinet sera tout massonné de briques..... (2), et quand le cabinet sera ainsi massonné, je le viendray couvrir de diverses couleurs d'émaux depuis le sommet des voûtes jusques au pied et pavé d'iceluy; quoy fait, je viendrai faire un grand feu dedans le cabinet susdit, et ce jusques à temps que lesdits esmaux soient fondus on liquéfiez sur ladite massonnerie; et ainsi les esmaux en se liquéfiant couleront et en coulant s'entremesleront et en s'entremeslant ils feront des figures et idées fort plaisantes; et, le feu estant osté dudit cadinet, on trouvera que lesdits émaux auront couvert la jointure des briques desquelles le cabinet sera massonné et en telle sorte que ledit cabinet semblera par le dedans estre tout d'une pièce parce qu'il n'y aura aucune apparition de jointures, et si sera ledit cabinet luisant d'un tel polissement... comme une pierre cristaline... que les lézars et langrottes qui entreront dedans se verront comme dans un miroir et admireront les statues; que si quelqu'un les surprend, elles ne pourront monter au long de la muraille dudit cabinet, à cause de son polissement et par tel

(1) *Constitutionnel* du 25 septembre.

(2) Sur une épaisseur de deux pieds et demi, un mur accosté de terre sera bien moins accessible à l'humidité, étant construit de bonnes briques bien cuites, qu'un mur de pierres de même épaisseur.

moyen ledit cabinet durera à jamais et n'y faudra aucune tapisserie; car sa parure sera d'une telle beauté comme si elle estoit d'un jaspe ou porphyre ou calcidoine bien poli (1). » Palissy allait en cela plus loin que Luca della Robbia, qui avait bien fait la même chose, mais sans le faire d'un seul coup. Voici ce qu'en dit le Vasari; je me sers de la traduction de M. Henri Barbet de Jouy (2): « Pierre, fils de Cosme de Médicis, l'un des premiers qui aient fait faire à Luca des terres cuites colorées, fit exécuter par lui toute la voûte, de forme hémisphérique, d'un cabinet d'étude dans le palais construit par Cosme, son père, avec diverses inventions, et aussi le pavé, ce qui fut une chose unique et fort agréable pour l'été; et c'est assurément une merveille que, malgré les difficultés et les précautions qu'exigeait la cuisson de la terre, la voûte, aussi bien que le pavé, semblent être, tant en a été parfaite l'exécution, non de plusieurs morceaux, mais d'un seul. »

Il y aurait du reste des choses curieuses à noter, non comme origines de Palissy, car il ne doit rien qu'à lui-même, mais comme précédents. Ainsi dans l'antiquité, Athénée (3) nous apprend que l'on cherchait à se concilier les grâces de la déesse Atergatis en lui offrant des poissons en or et en argent, et, chose plus curieuse, Pline, dans son chapitre des ouvriers en terre, raconte que Varron disait avoir connu à Rome un certain Posis, qui faisait en terre des fruits et des grappes de raisins si admirablement que l'on ne pouvait les discerner des vrais (4). Pour qu'ils pussent être pris pour les objets eux mêmes, il fallait donc qu'ils fussent coloriés, et les fragments de poteries émaillées rapportées de Cilicie et exposées au Louvre en sont une preuve positive. Palissy se doutait peu qu'il avait un rival dans l'antiquité. A. DE M.

(1) Ed. Cap., p. 61 et 60.

(2) *Monographie des Della Robbia*. Paris, Renouard, 1853, p. 12.

(3) *Deipnosophistarum*, lib. VIII, cap. 8.

(4) M. Varro sibi cognitum Romæ Posim nomine a quo facta poma et uvas ut non posses adspectu discernere a veris. (Libro XXXV, capite XLV.) Une leçon, rejetée des bonnes éditions, donne *pisces et uvas*.

GUINAMUNDUS

ARCHITECTE ET SCULPTEUR DU ONZIÈME SIÈCLE.

Note communiquée par M. C. Guigue.

Le bénédictin dom Genoux a écrit une histoire du monastère de la Chaise-Dieu, qui est conservée aux manuscrits de la Bibliothèque impériale (S. G. lat. 555²). Il a noté, p. 69, un fait curieux sur un artiste du onzième siècle.

« Comitibus auctoritate fretus, abbas, qui supra Brantholmensis, abbatiam suam (l'abbaye de Brantome) cum pertinentiis suis illis procurat regendam et administrandam per Seguinum abbatem (monast. Casæ Dei), qui anno 1081 missis a suo monasterio Casa Dei paucis monachis, viris utique religiosi, in Brantholmiensi stabiliendis, possessionem abbatiae est adeptus, data ad id procuratione deputato priori et sociis, inter quos non parum eniterit quidam, nomine *Guinamundus*, in architectura et sculptura peritissimus, quem legimus, impensis Stephani Itherii canonici, præclaram opere musivo sculpsisse architecturam primi Petrogoricensium (de Périgueux) antistitis, in basilica, olim cænobiali, modo collegiata, in urbe, episcopatus unita, erectam, Raynaldo de Tyberio, Guillelmi de Montberon successore, ecclesiam Petrogoricensem regente, anno 1082. »

Ce Guillaume de Montberon (de Monte Berulpho), qui avait été évêque de Périgueux pendant près de vingt et un ans, était mort le 8 des ides de février 1081, et, dans les dernières années de son épiscopat, ce même Ithier aurait déjà fait travailler Guinamond, puisque nous trouvons dans un fragment sur les évêques de Périgueux ce passage où il est question d'un tombeau de saint Front :

« Cujus tempore (de G. de Montberon) *Guinamundus*, monachus Casæ Dei, sepulchrum S. Frontonis mirabiliter sculpsit anno Domini MLXXVII. Stephanus Iterius, canonicus S. Frontonis et cellarius, omnia necessaria huic operi ministravit. » Phil. Labbe *Novæ bibliothecæ manuseriptorum tomus secundus*, Parisiis, 1757, in-f^o, p. 738.

Mais, comme le mot *antistes* s'applique surtout aux évêques bien plus qu'aux prieurs et aux abbés, il est probable que le premier passage se rapporte aussi au tombeau de S. Front, premier évêque de Périgueux ; alors le travail aurait duré de 1077 à 1082.

ÉPITAPHES DE QUELQUES ARTISTES FRANÇAIS

DANS

L'ÉGLISE SAINT-LOUIS DES FRANÇAIS, A ROME

1682-1850.

LETTRE DE M. PHILIPPE DE CHENNEVIÈRES.

Mon cher Montaignon,

Vous souvenez-vous que dès le début de nos *Archives*, M. de Soultrait, venant bravement l'un des premiers à l'aide de notre recueil, nous donna copie de trois inscriptions tumulaires relevées par lui dans les églises de Rome ; les épitaphes du Poussin à San Lorenzo in Lucina ; de Drouais, à Santa Maria in Via lata ; et de Claude, à la Trinité du Mont. (V. tome I^{er}, p. 139-141.) J'en ai transcrit quelques autres à Saint-Louis des Français ; les unes complètent celle de la Trinité, et les autres m'ont paru pouvoir fournir aux biographes certaines dates précises et utiles.

Je ne vous redonnerai point l'épitaphe de Charles Errard, imprimée très-exactement, p. 85 du t. I^{er} des *Mémoires sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*. Quant au tombeau de Vleughels, par Michel-Ange Slodtz, il a été gravé en 1744 par Claude Galimard. Le monument se compose d'un petit génie, tenant de la main gauche une palette, et de la main droite recouvrant d'un voile le médaillon du vieux peintre. Au-dessous vient l'épitaphe :

D. O. M.

NICOLAO VLEUGHELIS PARISINO

Regii ordinis S. Michaelis

equiti torquato

vitæ integritate morumque suavitate
 insigni
 liberalium artium studiis
 pictura præsertim excellenti
 qui regiam Galliarum in urbe academiam
 singulari cura et laude
 moderatus
 obiit

V Id. decembris anno MDCCXXXII

ætatis suæ LXVIII

Maria Theresia Gosset uxor

et Bernardinus filius

mæstiss pp.

Puis l'on trouve encore, dans la même basse nef, à droite, la sépulture d'un autre directeur de notre académie de France à Rome, Ch. Fr. Poerson; au-dessous de son buste, on lit :

D. O. M.

Hic jacet

CAROLUS FRANCISCUS POERSON

qui dum Parisiis inter pictores

splendide floreret

Romam missus a Rege Lud. XIII

Gallicæ Academiæ Præfectus constituitur

Cruce Deiparæ de Monte Carmelo et Stⁱ Lazari

decoratur

inter Arcades computatur

et in Romana divi Lucæ Academia princeps eligitur.

Tandem probitate clarus religione clarior

in pauperes profusus in omnes beneficus

[Gallis Italis exterisque omnibus

nominis fama notissimus

acceptissimusque

obiit 11 die sept. MDCCXXV

ætat. LXXII

Maria Philiberta de Chaillou

mœrens

Dilecto conjugi

p.

Au-dessus du monument de Poerson se voit un médaillon avec cette inscription :

A la mémoire

D'EUGENE BOURGEOIS

graveur

pensionnaire de l'Académie française

des beaux-arts à Rome

né à Paris

mort à Rome le 11 août MDCCCXVIII

âgé de XXVII ans.

Ses collègues que sa mort

remplit de douleur

lui ont élevé ce monument.

Le monument de Boguet, sculpté par *P. Lemoyne*, 1840, se compose en haut, dans le fronton, d'une couronne qui entoure une palette, puis, au-dessous de l'entablement, du buste du paysagiste placé dans une niche, et, enfin d'un bas-relief; celui-ci représente l'Histoire assise qui va inscrire le nom de Boguet, que lui présente la Renommée, sur la colonne où sont déjà inscrits les noms de Nic. Poussin, G. Dughet et C. Gellée. Entre le buste et le bas-relief, l'inscription :

NICOLAS DIDIER BOGUET, Français, peintre de paysages, né à Chantilly le 18 février 1755, mort à Rome le 1^{er} avril 1839, est inhumé au pied de ce monument, élevé à sa mémoire, par Didier, son fils unique et son élève.

Il fut chevalier de la Légion d'honneur, correspondant de l'Institut [de France, membre de l'Académie romaine de Saint-Luc, de l'Académie des [beaux-arts de Toscane, de la congrégation des pieux et royaux établissements français à [Rome.

Ses ouvrages témoignent de son excellence dans son art, et ses amis de ses vertus.



Au-dessous d'un portrait gravé sur marbre, se lit l'inscription :

A la mémoire
D'AUGUSTIN ALPHONSE GAUDAR
DE LA VERDINE
peintre pensionnaire à l'école française
des Beaux-Arts à Rome
né à Bourges le 8 août 1780
mort à Sienna le 16 7^{bre} 1804.

Au-dessus du monument de Boguet, un médaillon, et au-dessus du médaillon l'épithaphe :

A. Ω.
A la mémoire
D'AMBROISE RENÉ MARECHAL
sculpteur pensionnaire
de l'Académie de France
à Rome
né à Paris le 1 février 1818
mort à Rome le 9 octobre 1847.
Priez pour lui.

A un autre pilier, un médaillon de marbre, et au-dessous :

A la mémoire
de XAVIER SIGALON peintre français
chevalier de la Légion d'honneur
né à Nismes le xiv sept^{re} MDCCLXXXVIII
mort à Rome le xviii août MCCCXXXVII
il avait depuis peu terminé la copie de la fresque Sixtine
du jugement dernier par Michel-Ange
qui décore le palais des Beaux-Arts à Paris
lorsqu'enlevé tout à coup par le fléau du choléra
à ses travaux à la gloire à ses amis
qui lui ont décerné ce monument
il couronna par une fin chrétienne
une vie pleine d'honneur
et de dévouement à son art.

Dans la première chapelle, à droite, un médaillon en marbre, et au-dessous :

A la mémoire
de LOUIS ROGUET sculpteur
Pensio^{re} de l'Acad^{ie} de France
né à S^t Junien H^{te} Vienne le 24 x^{bre} 1824
mort à Rome le 24 7^{bre} 1850.

La dernière chapelle de la basse nef à droite de Saint-Louis des Français est particulièrement riche [en tombeaux et en épitaphes d'artistes. C'est là que l'on trouve le monument de Pierre Guérin. Il se compose de son buste placé au-dessus, puis d'un bas-relief signé *P. Lemoyne fecit* 1836, et représentant l'Immortalité montrant le papillon de l'âme à l'Histoire, qui écrit sur ses tablettes les titres des plus importants tableaux de Guérin : *Marcus Sextus*, *Phèdre*, *les Révoltés du Caire*, *Didon*, *Clytemnestre*, *Andromaque*, *la Mort de Priam*. Au-dessus du bas-relief, l'inscription suivante :

PIERRE GUÉRIN

peintre français

né à Paris le 13 mars 1774, mort à Rome le 16 juillet 1833.

Au-dessous du bas relief :

A sa mémoire
ses parents, ses amis, ses élèves.

A côté de la sépulture de P. Guérin, sur une plaque de marbre, le médaillon de Seroux d'Agincourt, et au-dessus l'inscription :

A.  Ω.

Cineribus et memoriæ

JOAN. BAPT. SEROUX DE AGINGOURT

domo Bellovacis

nobilis ab avis et majoribus

sapientis in doctos benigni in egenos comis in omnes

de re litteraria ob bonarum artium historiam

ex monumentis conditam optime meriti

qui vixit ann. LXXXIV. M. V D. XIX

Doctrina beneficentia comitate
 carus omnibus
 decessit magno bonorum mœrore
 viii. kal. oct. an. MDCCCXIV
 ave optime senex et
 vale in pace.

Vis-à-vis de Seroux d'Agincourt, un bas-relief représentant la Peinture assise et désolée devant le piédestal qui porte le buste de Wicar, avec cette inscription :

D. O. M.

Ci git Jean Baptiste WICAR peintre né à Lille le xxii janvier MDCCCLXII
 chevalier de l'ordre des Deux-Siciles ex directeur général de
 [l'Académie roy^{le} de Naples
 conseiller de l'Académie romaine de S. Luc membre de celles de
 [Bologne et de Milan
 mort à Rome le xxxii février MDCCCXXXIV

A côté de Wicar, le médaillon de Titeux, et au-dessous :

A.  Ω.

A la mémoire
 de
 PHILIPPE AUGUSTE TITEUX
 architecte pensionnaire
 de l'Académie de France à Rome
 né à Paris le xix septembre MDCCCXII
 mort à Athènes le 1^{er} février MDCCCXLVI
 Priez pour lui.

Quant au monument de Claude Lorrain, il est adossé au premier pilier de la basse nef, à gauche. Il se compose d'une mauvaise statue de la Gloire s'appuyant sur un méchant buste de Claude : *Paulus Lemoyne parisiensis sculpsit.* Et au-dessous :

A CLAUDE GELÉE DIT LE LORRAIN
 peintre français
 mort à Rome en MDCLXXXII

et inhumé en l'église
de la Trinité des Monts
la France
a consacré ce monument
Louis Philippe I^{er} étant roi des Français
A. Thiers ministre de l'intérieur
S. Fay de la Tour-Maubourg
ambassadeur du roi à Rome
MDCCCXXXVI

C'est en avant de ce triste monument qu'est placée aujourd'hui la dalle tumulaire, encadrée de dessins d'ornements funèbres, têtes de morts et ossements, dont Baldinucci a transcrit assez exactement l'inscription, sauf toutefois le mot de *Camagne*, lequel est écrit avec raison *Chamagne*. Mais au fait, le Baldinucci n'est pas entre les mains de tout le monde, et qui de nos lecteurs m'en voudra de répéter ici l'építaphe de Claude?

D. O. M.
CLAUDIO GELLÉE LOTHARINGO
Ex loco de Chamagne orto
pictori eximio
qui ipsos orientis et occidentis
solis radios in campestribus
mirifice pingendis effinxit
hic in urbe ubi artem coluit
summam laudem inter magnates
'consecutus est
Obiit ix kal. decemb. MDCLXXXII
ætät. suæ ann. LXXXII.

Et au-dessous d'une sorte de cartel soutenu par le compas, la règle et le pinceau, attributs de son art :

JOANNES ET JOSEPHUS GELLÉE
patruo cariss. monumentum hoc
sibi posterisque suis
poni curaverunt.

Cette dalle sainte a été transportée de la Trinité du Mont, témoin l'autre pierre posée en deçà, avec l'inscription :

Exuviae cum hoc sepulchrali titulo
 CLAUDII GELLÉE
 ex basilica Trinitatis Augustæ in monte Pincio
 ubi annos clviii jacuerant
 cur. Septimio de Fay comite de La Tour Maubourg
 Francorum Regis apud S. Sedem oratore
 anno MDCCCXL.

Est-ce une idée bien heureuse, soit dit entre nous, mon ami, d'avoir tiré ce pauvre Claude de la Trinité du Mont, où il avait peut-être compté dormir en paix, à trois pas de la maison où il avait vécu, pour le transporter au pied de la sottie statue de M. Lemoyne ? D'ailleurs, l'église bâtie par Charles VIII n'était-elle pas aussi française que celle bâtie par Catherine de Médicis ?

PH. DE CHENNEVIÈRES.

Post-scriptum. — Le nom de Wicar vient de me rappeler, mon cher Montaiglon, deux lettres recueillies par moi dans un autre voyage de l'été passé, et dont l'une, si elle n'avait déjà été publiée en France (1), serait certainement l'un des plus précieux morceaux des *Archives*. Par malheur, je m'aperçois que M. Quatremère de Quincy l'a insérée dans son *Histoire de Michel-Ange* (p. 86), et je ne vois plus dans la copie que je vous remets que l'intérêt bien imperceptible d'une plus fidèle orthographe, genre d'exactitude que nous eussions pardonné à M. Quatremère d'avoir violé dans son édition des lettres du Poussin, s'il y eût toujours été aussi scrupuleux

(1) Elle a été publiée pour la première fois en Italie dans la plaquette intitulée : *Alcune memorie di Michelangiolo Buonarroti, dà mss., pubblicate per le nozze Cardinali-Bori*, Roma, 1823, in-8°, p. 19. (Le nouveau Vasari de Florence, XII, 1856, p. 393.) M. Jeanron l'a donnée d'après Quatremère dans ses notes de la traduction de Vasari, V, p. 298.

observateur du sens et de la forme. Les autographes de ces deux lettres — j'oubliais de vous le dire, — font partie du musée Wicar, à Lille.

S^r MICHELANGELO.

Pour ce que jay grant desir dauoir quelques besongnes de v^{re} ouvraige jay donne charge a labbe de S^t Martin de Troyes p^{nt} porteur (1) que jenuoye par dela den recouurer vous priant si vous avez quelques choses excellentes faictes a son arriuee les luy vouloir bailler en les vous bien payant ainsi que je luy ay donne charge et dauantaige voulloir estre contant pour lamour de moy quil molle le Christ de la Minerve et la v^{re} dame de la febre affin que jen puisse aorner lune de mes chapelles comme de chose que lon ma asseure estre des plus exquisies et excellentes en v^{re} art priant Dieu S^r Michelange quil vous ayt en sa garde. Escript a Saint Germain en Laye le viii jour de feurier M^v^cXLV (1546).

FRANCOYS

DE LAUBESPINE (2).

(1) L'abbé de Saint-Martin de Troyes, avons-nous besoin de le rappeler ? c'est le Primatice, renvoyé en Italie par François I^{er} pour en rapporter les moulages des plus belles statues antiques.

(2) En 1529, lors de la brouille de Michel-Ange avec la seigneurie de Florence, il avait été question de sa venue en France. Ce fait a été révélé dernièrement par la publication de lettres de Lazare de Baïf faite par M. Marchegay dans le premier tome de la *Revue de l'Anjou* et dans son volume de *Notes et documents historiques*, Angers, 1857, tiré à 48 exemplaires, p. 126-30. — Puis-

Au quartier général. — Milan, le 22 prairial an 4^e de la
République une et indivisible. (10 juin 1796.)

BONAPARTE, *général en chef de l'armée d'Italie,*
au Cⁿ VICAR, peintre à Florence.

J'ai reçu votre lettre du 9 prairial; je n'y ai point
reçu les esquisses que vous m'y annonciez. Je vous
engage à continuer d'occuper votre talent d'objets
dignes de l'homme qui pense. Je serai toujours fort
aise de pouvoir vous être bon à quelque chose.

BONAPARTE.

qu'il est ici question de Michel-Ange, je rappellerai l'excellent travail de M. Reiset, *Un bronze de Michel-Ange*, publié d'abord dans l'*Athenæum français* et tiré à part (1853, petit in-8° de 60 p.), et consacré à la statue de David commencée pour le maréchal de Gié, offerte ensuite à Robertet, et portée dans le Blaisois. On perdait sa trace dès le seizième siècle; j'ai rencontré par hasard dans le *Dictionnaire de la France*, par Prudhomme (in-4°, t. I, 1804, p. 223), l'article suivant : « Bauzy, arrondissement de Blois, canton de Bracieux, près Bonneheure, à 4 l. 3/4 de Blois. Le château était magnifique et spacieux; on y voyait au milieu de la cour, sur une colonne, l'image du roi David en bronze, d'un très-grand prix; elle avait été apportée de Rome depuis 200 ans. » C'est peut-être une indication à suivre. (A. de M.)

TESTAMENT DE PIERRE MIGNARD

PEINTRE

Communiqué par M. Niel. — Annoté par M. Paul Mantz.

Lorsqu'il dicta le testament que nous allons reproduire, Pierre Mignard, en pleine possession de son talent, sinon de sa gloire, avait près de cinquante-trois ans. Revenu de Rome à la fin de 1657, et longtemps arrêté par la maladie ou par le travail à Avignon, à Lyon, à Fontainebleau, il était depuis peu établi à Paris ; mais déjà d'importants ouvrages lui avaient été confiés, et les personnages de la plus haute distinction voulaient avoir leur portrait de sa main ; enfin, devenu peintre de la reine mère Anne d'Autriche, Mignard achevait la grande fresque du Val-de-Grâce. C'est à ce beau moment de sa carrière qu'en un jour de maladie, il éprouva le besoin de mettre ses affaires en bon ordre et qu'il consigna ses dernières volontés dans un testament que son prompt retour à la santé rendit bientôt inutile, mais qui, bien que resté sans exécution, n'en est pas moins pour sa biographie un document du plus curieux intérêt :

Testament du Sr Mignard, peintre.

29 octobre 1663.

Fut présent noble homme Pierre Mignard, peintre ord^{re} du roy, demeurant à Paris, rue Neuf Montmartre parre^e S^t Eustache, gisant au lit malade de corps, mais sain d'esprit, mémoire et entendement, co^e il est apparu aux notaires soubsinez ;

Lequel considérant la briefveté de la vye humaine qui se termine necessairement à la mort et desirant. pendant que sens et raison sont en luy. a faict dicté et nommé ausd. no^{res} son testament et ordonnance de dernière volonté en la forme et manière qui ensuit.

Au nom de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, un seul Dieu et Trinité Premièrement comme catholique apostolique romain avant toutes choses qui concernent ses affaires temporelles, re-

commandé et recommande son ame à Dieu le Créateur, le suppliant par les merittes du precieux sang de Ne Sauveur et Redempteur Jésus Crist, lui vouloir remettre et pardonner ses fautes et pechez, invocquant le benoit Saint Esprit, la vierge Marie mère Dieu et tous les saints à ce qu'ils veuillent intercedder pour luy, à l'heure de la mort, affin que son ame estant séparée de son corps, soit mise et colloquée es paradis avec les biens heureux;

Item veult son corps privé de vye estre inhumé en l'église Saint Eustache sa parroisse et pour ce qui concerne son enterrement, service et prières, il s'en remet et rapporte à la prudence et discretion de messiers ses exécuteurs testam^{res} cy-après nommez. Veult ses debtes estre payées et acquittées sy aucunes se trouvent et les torts par lui faicts réparés et amandés par ses exécuteurs testam^{res}.

Item donne et legue à Thomasse Mignard sa sœur, V^{ve} du Sr du Laurier, la somme de deux cents livres tournois une fois payés.

Item donne et legue à Catherine Mignard sa niepce, fille de feu Jean (?) Mignard son frère aîné (1), la somme de cent livres tournois pour lui faire apprendre mestier.

Item donne et legue au S^r Sorlet peintre (2) demeurant en la maison dudit testateur la somme de six cent livres tournois une fois payés, avec six desseins des Carraches à choisir par icellui S^r Sorlet dans ceux du testateur, plus la moitié de toutes ses estampes, lequel prest legs il luy faict à la charge qu'il ne pourra rien prétendre ny demander après le deceds dudit testateur à la V^{ve} ou hoirs, pour le travail qu'il a faict pour lui jusqu'à prest.

(1) Les biographes ont jusqu'à présent désigné, comme frère aîné de notre artiste, Nicolas Mignard, d'*Avignon*, né à Troyes, vers 1605, et mort à Paris en 1668. Si nous lisons bien le texte du testament, l'ancien soldat des armées de Henri IV aurait eu, avant Nicolas, un premier fils, dont l'histoire n'a pas jugé à propos de faire mention.

(2) On ne connaît guère Jérôme Sorley que comme l'un des collaborateurs à qui Mignard confiait d'ordinaire le soin d'ébaucher ses tableaux. Il eut une certaine part à l'exécution du *mai* de 1664, dont il sera parlé plus bas.

Item donne et lègue à la nommée Jeanne sa servante domestique, la somme de trente-six livres une fois payée pour lui avoir un habit de deuil sans qu'il lui en soit rien précompté sur ses gages ;

Item donne et lègue à mons^r Parant, m^{tre} peintre (1), un dessein des Caraches ;

Item donne et lègue à monsieur le président Tubeuf, un tableau du. Breugle peint sur bois, où est représenté la création du monde, le suppliant de l'agréer, et de vouloir departir sa protection et bons advis en faveur de sa femme et enfans, lesquels il lui recommande ;

Item donne et legue à monsieur de la Reynye, m^{tre} des req^{tes}, un tableau qui est le modèle fait pour l'hostel du Val de Grace, peint sur toile, où est représenté led. hostel, le suppliant aussy de l'agréer (2).

Déclarant led. testateur, que mons^r Dreux, con^{lr} au grand cons^l, lui a payé cent louis d'or pour un tableau qu'il devoit lui faire, représentant les festes de Flore, qui est à p^{nt} seullem^t esbauché, lesquels cent louis d'or il veult estre rendus aud. S^r Dreux, comme aussy a déclaré qu'il doist au S^r Charles Alphonse Dufresnoy, m^{tre} peintre (3) la somme de neuf cens livres tournois, qu'il lui a bailles pour lui garder, laq^{lle} som^e il veult luy estre rendue

(1) Parant est un peintre inconnu envers qui Mignard avait sans doute des obligations de même genre.

(2) On sait, par une lettre signée à la fois de Mignard et de son ami Dufresnoy, et publiée dans les *Archives de l'Art français* (I, p. 267), que le 12 février 1663, l'artiste se préparait à entreprendre la coupole du Val de Grâce. Ce grand travail l'occupa huit mois, d'après l'abbé de Monville, et onze, d'après d'autres écrivains.

(3) Les relations de Dufresnoy et de Mignard sont trop connues pour avoir besoin d'être rappelées. C'est à propos des grandes amitiés qu'ils avaient l'un pour l'autre, que Félibien a pu dire : « Les biens de l'esprit, comme ceux de la fortune, leur étoient communs. » On savait par tous les biographes qu'ils demeuraient ensemble ; mais le testament nous apprend que Dufresnoy était le locataire de Mignard, et semble même indiquer qu'il n'étoit pas très-exact à payer son loyer.

payée recognoissant led. testateur qu'il a esté satisfait par led. S^r Dufresnoy, des loyers des lieux occupé en la maison de lui testateur, tant du passé que pour ceux qui. jusqu'au jour de Noel prochain, dont partant il le descharge, ne voulant point qu'il lui en soit rien demandé ;

Item donne et lègue aud. S^r Dufresnoy ses trois livres des Caraches, pour en avoir la jouissance et s'en servir sa vye durant, à condition qu'après le decedz dud. S^r Dufresnoy, ils seront rendus à la V^{ve} et enfans dud. testateur, et en cas qu'alors ils ne se trouvassent en nature, les hoirs ou. dud^t S^r Dufresnoy, seront tenus rendre et payer auxd. V^{ve} et enfans du testateur, la somme de neuf cens livres, sous laq^{lle} condition led. S^r Dufresnoy acceptera le p^{nt} legs, se chargera des trois livres, et à la restitution (*sic*) d'iceux après son deceds ou payem^t de lad. somme de neuf cens livres, il obligera et affectera tous ses biens prés^s et futurs.

Item donne et lègue au nommé Laborde son apprentit, la som^e de trois cent livres, qui doibt estre payée aud. testateur par M. de Saint-Quentin, pour la dernière moityé de la som^e de, ... portée par le brevet de son apprentissage; plus donne et lègue aud. Laborde l'autre moityé de ses estampes, à partir avec le S^r Sorlet ci d^e nommé.

Led. testateur a déclaré que de son mariage avec dam^{lle} Angilla Aularda sa femme (1), sont issus deux leurs enfans, sçavoir Charles Mignard, âgé de dix-sept ans, ou environ (2), et Catherine-Mar-

(1) Ce passage ajoute à la biographie de Mignard une révélation curieuse. « Après vingt ans révolus de séjour à Rome, nous dit-on, Mignard épousa, sur la fin de l'année 1656, Anna Avolara, fille de Juan Carlo Avolara, architecte romain. Il avoit trouvé en elle une tendresse réciproque, beaucoup de jeunesse et de beauté. » Ainsi parle l'abbé de Monville ; mais le testament dit plus sincèrement et plus nettement les choses. Anna Avolara n'avait pas attendu le mariage pour donner à Mignard deux beaux enfans, Charles et Marguerite ; on conçoit que ce détail devait être omis par l'abbé de Monville, écrivant sous la dictée de la comtesse de Feuquières.

(2) Charles Mignard, qui devint gentilhomme de Monsieur, frère de Louis XIV, mourut sans enfans, avant 1730.

gueritte Mignard aagée de six ans ou environ (1), qui sont nez en la ville de Rome, lesquels ont esté légitimés de droit par la celebraon (*sic*) subséquente de leur d. mariage. Et après son présent testament exécuté veult et entend que le residu de tous ses biens meubles et immeubles quelconques qui se trouveront au jour du deceds dud. testateur, appartiennent auxd. Charles et Catherine Margueritte Mignard, ses enfans, et au posthume dont lad. dam^{lle} sa femme, est ap^{nt} enceinte (2), esgallement chacun pour un tiers, les faisant ses légataires universels de tous ses biens pour en faire et disposer chacun pour leurd. tiers, lorsqu'ils auront atteint l'aage de majoritté en pleine propriété.

Et pour exécuter et accomplir le présent testament l'augmenter plustost que diminuer, led. testateur a nommé et eslu led. sieur la Reynie, m^{tre} des req^{tes} ord^{re} de l'hostel du roy, et Barthelemy Rolland. con^{er} secret^{re} du roy et de ses finances, dem^t rue parr^e Saint-Eustache, auxquels et à chacun d'eux sé-

(1) Catherine-Marguerite Mignard, dont son père a peint un charmant portrait, épousa en 1696 Jules de Pas, comte de Feuquières, lieutenant général au gouvernement de Toul. On remarquera sans doute que, par une erreur qui ne paraît pas tout à fait involontaire, Mignard rajeunit ici sa fille. Il ne prend pas garde qu'il se contredit. Venue au monde avant le mariage de l'artiste, Catherine est évidemment née avant 1656. J'ajouterai même que les historiens la font naître en 1652 ; et cette date coïncide parfaitement avec la note nécrologique que lui consacra le *Mercur de France*, lors de sa mort, arrivée le 2 février 1742. Elle mourut, dit cette note, à Paris, « dans son hôtel, grande rue du Faubourg-Saint-Honoré, âgée de quatre-vingt-dix ans et quelques mois, et sans enfans. »

(2) Le registre des baptêmes de la paroisse Saint-Eustache contient, à la date du mardi 1^{er} janvier 1664, l'acte que nous reproduisons :

« Dudit jour fut baptisé François-Pierre, fils de Pierre Mignard, peintre, et d'Anne Olaria sa femme, demeurant rue Montmartre ; le parrin François Auger, bourgs, la maraine Margueritte Dubois, fille de Jean Dubois, huissier au ch^{let} de Paris. »

François-Pierre Mignard entra dans l'ordre des Mathurins. — Mignard eut plus tard un autre fils, nommé Rodolphe, qui vivait encore en 1743. (V. la *Vie de Mignard*, par Lépicié, dans les *Mémoires sur les Académiciens* ; II, p. 86.)

parém^t ou conjointem^t, il donne pouvoir et puissance de le faire, voulant à cette fin qu'ils soient saisis de tous ses biens suivant la coustume soubsmettant l'exécution (*sic*) dud. testam^t décompté de jurisdiction de cette prevosté. Revoquant led. testateur tous aultres testamens et codicilles qu'il pouroit avoir cy-dev^t faicts, voulant que cestui seul porte son effect entier selon sa forme et teneur comme estant son testam^t et ordonnance de dernière volonté, c^e fut faict, dicté et nommé par led. testateur ausd. no^{res}; par l'un d'eux, l'autre présent, lu et releu en la chambre, au deux^e estage de la maison où led. Sr testateur est dem^t sus désigné aiant vue (?) sur la rue Neuf Montmartre, l'an mil six cent soixante-trois, le vingt-neuf jour d'octobre avant midi.

MIGNARD

DUPREZ (1)

A l'acte qu'on vient de lire sont jointes quelques feuilles détachées, sorte de brouillon émanant, soit du notaire qui a rédigé le testament, soit de Mignard ou d'une personne écrivant sous sa dictée.

Les premières de ces notes sont sans intérêt, puisqu'elles ont été insérées dans le testament définitif : nous ne donnons ici que celle qui se rapporte aux enfants du peintre.

Les autres notes, premier essai d'un testament que Mignard, malade, aurait essayé de dresser lui-même, sont trop précieuses pour que nous ne les reproduisions pas textuellement :

Pierre Mignard, peintre ord^{re} de la reyne mère, dam^{lle} Angilla Aularia, sa fem., natifve de la ville de Rome.

Charles Mignard et Catherine Marg^{te} Mignard, leurs enfans.

Charles né en 1646.

Catherine Marg^{te} Mignard née en 1657 (2).

Contract du 2 avril 1660 (3).

(1) La signature du second notaire est illisible.

(2) Cette date est soulignée dans l'original, peut-être comme douteuse : on a vu plus haut qu'elle est fausse.

(3) Ces notes sur la famille de Mignard sont de la main du notaire ou du scribe qui a écrit le testament; celles qui suivent sont du peintre lui-même.

Au pourtrait de M^{sr} de Foix (1), continuer le ciel du coste du fuiyant jusquenbas et glacer les armes qui sont sesches dans le berun et le metre dans une bordeure. quil aye agreable de le recepvoir en memoyre de son tres humble serviteur.

En cas qui viene faute de moy j'ay laisse a Mr Dufrenoy un de mes livres de Carrache, lequel il luy plaira des trois; ensuite le second à choisir a Mr Sorley, et le dernier a La Borde : encore a La Borde ce que M. de S^t Quentin me doibt pour le finiment de son apprentissage.

A M. Parant le desseing du Cilenne porté par deux fonnes *la pieté, dessein rehausé de blanc*, a Mr Bourzone (2); *la vierge d'Anibal, rehaussé de blanc*, avec S^t Joseph derriere, à Mr Benard (3); à M. Roland la macque de l'Arssenac dans sa bordure que je fais faire expres (4).

(1) D'après l'abbé de Monville, le portrait de « monseigneur de Foix », ou pour mieux dire de Bernard de Nogaret, duc de la Vallette, fut le premier que peignit Mignard en arrivant à Paris : il a été gravé par Pierre van Schuppen. On verra tout à l'heure que Mignard qui, ici, semble faire cadeau de ce portrait au noble modèle, le met plus loin au nombre de ceux dont ses héritiers auront à réclamer le prix. L'abbé de Monville nous apprend qu'il a été payé mille écus. — Ce n'est pas la première fois d'ailleurs que Mignard ou ceux qui parlent en son nom se trompent sur le véritable caractère de ses libéralités. On a longtemps cru, sur la foi de l'abbé de Monville, que l'artiste avait fait présent de son tableau du *Baptême de J. C.* à la paroisse de Saint-Jean de Troyes : il a fallu renoncer à cette illusion lorsque les *Archives* ont prouvé, en publiant les reçus de Mignard, que sa générosité lui avait rapporté 1,500 livres. (V. t. IV, p. 135.)

(2) Sans doute Francesco Borzone, paysagiste génois, qui a beaucoup travaillé au Louvre et à Vincennes. Germain Brice l'appelle Bourson.

(3) Les mots que nous avons imprimés en italiques sont raturés dans l'original, mais lisibles encore.

(4) Mignard — nous dit l'abbé de Monville — « peignit à fresque, dans l'appartement du grand maître de l'artillerie à l'Arsenal, un plat-fonds dont la beauté est célèbre. » C'est évidemment pour M. de la Porte, premier duc de la Meilleraye et grand maître de l'artillerie, de 1634 à 1664, année de sa mort, que Mignard a travaillé. Son ouvrage n'existe plus et l'on n'en connaît pas l'emplacement. Quand au sujet, il représentait le triomphe de la France.

A mademoiselle Cusin la copie de Madame que je luy ay promis.

A monsieur Andière (1) ch... (*Cette phrase n'a point été achevée.*)

A Jeane dix escus, outre ses gages.

Toutes les estampes a monsieur Sorley et Lá Borde, et a chacun un desseing de Caraches (2).

Je suplie monsieur Roland, Mr Dreux, mons^r Bluet et Mr Remy et madame Remy d'avoir soin de ma fame et mes enfans, et particulièrement madame Dervart, en memoire de l'honneur que j'avois de leurs amities.

Il y a tout le desseins sur nature estudiez pour l'ouvrage du Val de Grace (3).

Monsieur Verrier (?) doit à M. Mignard douze pistoles de restant à payer pour un tableau de Germanicus qu'il luy a vendu. La lettre en prouvera quelque chose qui est au logis.

Mr La Baume, de Marseille, doit cent escus, come l'on trouvera par une promesse que j'ay de luy (4).

Le père Chapuy, cinquante pistoles. Sa promesse est entre les mains d'un monsieur Penatier, duquel on aura nouvelle chez Mr Couisson.

A ma sœur madame des Loriers je laisse cent francs, et a Catault Mignard venue (?), de Troyes, cent francs, pour estre mise en apprentissage chez une maistresse.

Au pyntre (?) Antoine un tableau dymagination et six pistoles.

(1) « Messieurs Andière » sont les deux Anguier, qui avaient exécuté toute la décoration intérieure du Val-de-Grâce.

(2) Ces deux lignes ne sont pas de l'écriture de Mignard.

(3) Tout ce qui suit paraît avoir été écrit par une main étrangère sous la dictée du malade.

(4) Mignard, revenant d'Italie en octobre 1657, s'était arrêté un mois à Marseille chez M. de la Baume : il fit son portrait et peignit aussi pour lui un tableau dont l'abbé de Monville ne nous fait pas connaître le sujet.

Madame Hervart doit encore à M. Mignard sept cents quarante à cinquante livres; elle a disputé cette somme, mais en pure conscience elle doit payer la moitié; du depuis les trois bas-reliefs de la chambre de madame de Gouvernet, qui valent ving pistoles; du depuis le petit marquis de M^r de Gouvernay, qui se payera ce qu'il plaira à Madame. Le tableau de la Poesie, près d'estre achevé, ce qu'il plaira à Madame pour le prix. L'esbauche du plafonds de l'alcove ce qu'il lui plaira d'en donner (1).

Les deux tableaux que madame d'Hervart et M^r Mignard ont acheté ensemble dans Rome, à sçavoir le baptesme de Lalbane et celui de Darius du Dominiquin, chacun deux en ayant payé deux mille cinq cens livres, revenant à cinq mille livres, la ditte dame, si elle veut en conscience, elle me rendra ma part ou quelque chose de gain, si elle les fait juger par quelques personnes capables, sinon tout ce qu'il luy plaira.

Je dois à M^r Dreux cent louis d'or que je suis obligé de luy rendre. Il m'a dit plusieurs fois qu'il me donneroit deux cent louis d'or de mon Paul Veroneze.

A l'hostel de Vandosme lon me doit mil cinc cens livres, marché fait, duquel jay l'ordonnance signée de Monseigneur. De plus il y a deux portraits originaux de madame de Vandome qui ne sont point contés ni mantionnés dans le marché.

Le portrait de monsieur le président Thubeuf ne ma point été payé; ce sera ce qu'il lui plaira (2).

Celuy pour monsieu le général qu'il me doit, marché fait à quinze louys d'or.

(1) Les biographes de Mignard indiquent d'ordinaire que les peintures de l'hôtel d'Hervart furent exécutées vers la fin de 1664, au retour du voyage que le peintre fit dans le Comtat. Ce passage prouve qu'elles étaient commencées un an avant. Elles ont été décrites par l'abbé de Monville (p. 88) et par Brice (1752, p. 472). Madame de Gouvernet était la fille de madame d'Hervart: c'est d'après elle que Mignard fit ce fameux portrait dont, au dire de son historien, la parfaite ressemblance trompait chaque jour un perroquet complaisant.

(2) Le portrait du président Tubeuf a été gravé par N. de Poilly.

Celuy pour monsieur Picon, ovale, marché fait a cent francs.

Le portrait de madame Potel, ce qu'il luy plaira.

Le portrait de M. le conte de Foix, ce qu'il luy plaira.

Tout ce que j'ay fait pour M^r Le Blant vault bien en conscience mille francs.

Doner le portrait a M^r de Guise come il est.

J'ay touché du Val de Grace neuf mille livres. Tout ce que j'ay fait peut bien valoir plus en la conscience de monsieur le president Thubeuf..... de la reyne.

J'ay promis cent escus par an à M^r Sorley. Il a été trois mois malade de ses yeux et trois mois à peindre son tableau de S^t François de Sales de genoux. Sur le tableau du may, au temps qu'il y met (1), je crois qu'en luy payant deux années, il doibt demeurer satisfait.

J'ay reçu de M. Dufresnoy, au payment que lui fit monsieur Bordier, la some de neuf cents livres qu'il luy avoit donnée (2), sur quoy il me doibt les termes de trois années a cent francs, et rendra compte d'autres choses, et cent francs rabatus pour le Paul Veroneze.

A M^r Parant dix louys d'or et six escus blancs. Il prendra ensuite de moy ce qu'il jugera avoir gagné avec moy pour ses peines.

Monsieur il generale Tibofe a pacato.

(1) Le tableau peint par Sorley, et sans doute retouché par Mignard, fut présenté à Notre-Dame en 1664 par les orfèvres Bouillet et Turpin. Il représente l'*Apparition de J. C. à S. Pierre*, et l'on en a une gravure par A. Bosse. Dargenville ne dit pas toute la vérité, lorsqu'il écrit à propos de ce *mai*, « qu'il a été peint par Pierre Mignard, quoiqu'il passe pour être de Sorley, son élève. (*Voyage pittoresque de Paris*, 1765, p. 4.) Ce tableau est maintenant à la paroisse de Versailles.

(2) M. Bordier avait employé Dufresnoy à la décoration de sa maison du Raincy. L'ami de Mignard y avait peint un plafond représentant l'*Embrasement de Troie*. « Cet ouvrage, dit Dargenville, est un des plus beaux de Dufresnoy, tant pour le coloris que pour l'ordonnance. » (*Environs de Paris*, 1755, p. 301.)

Et maintenant, à ce testament fait avec tant d'appareil, à ces dernières dispositions réglées avec un ordre si minutieux, il n'y a qu'un mot à ajouter. Pierre Mignard qui, le 29 octobre 1663, avait si bien renoncé à la vie et qui peut-être s'attendait à mourir dans la semaine, se tira sain et sauf de ce péril. Quelques mois après, il alla faire un voyage à Avignon (1664), et il en revint si bien guéri qu'il vécut encore près de trente-deux ans, n'étant mort, comme on sait, que le 13 mai 1695. L'effort qu'il dut faire pour dicter son testament provoqua peut-être une crise favorable et le sauva. Heureux temps où, pour rendre la vie à un malade, deux notaires valaient un médecin !

INSCRIPTION MISE AU NEUVIÈME SIÈCLE

SUR LE

TOMBEAU DE SAINT CÉSAIRE

Saint Césaire, dix-neuvième évêque d'Arles, était mort le 27 août 542. A la fin du second livre de sa vie, écrit par le prêtre Messianus et par le diacre Etienne, il est dit qu'il fut enterré dans l'église dédiée à la Vierge, qu'il avait fondée et où l'on enterrait les religieuses de son couvent (*Acta ordinis S. Benedicti*, *seculum I*, in-folio, 1668, p. 677; les Bollandistes, *Augusti*, tomo VI, p. 83), c'est-à-dire du couvent de femmes fondé par lui sous le vocable de Saint-Jean, qui fut changé plus tard en celui de Saint-Césaire (*Gallia Christiana*, t. I, col. 620-24). Deux siècles après, soit dans les incursions des pirates danois mises par les Annales de Saint-Bertin sous les années 859 et 860, soit plutôt en 869, dans la prise de la Camargue par les Sarrasins dont parle le continuateur d'Aimoin, cette église de la Vierge paraît avoir péri (*Gallia Christiana*, col. 600); mais le tombeau de Césaire fut relevé dans le monastère qui portait son nom. Il portait même une inscription indi-

quant cette réédification, et notre collaborateur M. Guigue l'a trouvée transcrite dans les recueils d'Estiennot, conservés aux manuscrits de la bibliothèque impériale (*Fragmenta historiæ Aquitanicæ*, t. IX, p. 128; S. Germain latin, n° 568), qui dit l'avoir copiée dans un manuscrit de l'abbaye de Montmajour : *Erui ex pervetusto manuscripto Montis majoris*. Elle a été souvent imprimée notamment par Pierre Saxius, dans son *Pontificium Arelatense*, Aix, 1629, in-4°, p. 109-11; — par Mabillon, dans les *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, loc. cit.; par le même dans les *Annales*, sæculum I, 1703, p. 99; — par le *Gallia Christiana*, I, 1716, col. 537; — par l'*Histoire littéraire de la France*, t. III, 1735, p. 197; par les *Bollandistes*, Augusti tomo VI, 1743, p. 64, et sans doute ailleurs. Il y en a deux leçons, l'une très-mauvaise, celle de Saxius, et l'autre meilleure, donnée par Mabillon seulement dans les *Annales*, d'après un vieux manuscrit conservé à Arles, qui est peut-être ce manuscrit de Montmajour vu par Estiennot. Nous la redonnons ici pour la réunir à des documents d'histoire artistique, et nous en mettons en notes les variantes.

RESTAURATIO SEPULCHRI S. CÆSARIS.

Cernitur hic vario (1) renovatum marmore tectum (2)
 Patri Cæsario pontificique sacro,
 Quod scelerata cohors rabie destruxit acerba;
 Hanc virtute Dei sorbuit unda maris.
 Præsule Rostagno (3) ac (4) Arelati (5) sede locato,
 Cernuus (6) id Paulus strenue complet (7) opus,

(1) *Saxius* : *Pario*; vario est bien meilleur. Il s'agit non de marbre de Paros, mais de l'emploi de marbres de différentes couleurs, pour former une mosaïque.

(2) *Saxius* : Tegmen.

(3) Rostagnus II, évêque d'Arles de 871 à 913. *Gallia Christiana*, I, 1716, col. 547-8.

(4) *Saxius* : Præsul et in stagno.

(5) *Saxius* : Arelatis. *Annales* : hac Arelati.

(6) *Saxius* : Geminus.

(7) *Saxius* et *Mabillon* : Compsit.

Cui Christus tribuat coelestis præmia vitæ.

Coetibus angelicis consociavit (1) ovans.

Et (2) nobis, venerande pater, miserere (3), precando

Diluat ut noster crimina cuncta Deus.

Anno Domini DCCCLXXIII, indict. XV, Ranigaudo magistro.

On a dit que ce Paulus est celui qui a écrit l'épithèque; il faut y voir plutôt, non l'artiste qu'on n'aurait guère honoré de l'épithèque de cernuus, mais le riche personnage qui fit les frais du tombeau. Il ne faut pas davantage voir l'artiste dans le Magister Ranigaudus; magister doit sans doute être pris là dans le sens d'abbé, et peut-être y faut-il voir le Regimundus ou Rigmundus, præpositus arelatensis sous l'évêque Rostagnus et dont l'existence est constatée en 898 et en 904 (*Gallia Christiana*, I, col. 548, 596, et les *Preuves*, p. 93.) Maintenant il faut encore remarquer qu'aucun de ceux qui ont publié cette épithèque avec la mention finale, ne s'est aperçu que, dans aucune façon de compter l'indiction, période de quinze ans qu'on fait commencer en général en 313, l'indiction XV ne peut se rapporter à l'année 873. En effet, 873 serait la sixième indiction en partant du 1^{er} janvier 313, la septième en partant de 312, la cinquième en partant de 314, la quatrième en partant de 315. D'un autre côté Rostagnus, dans son épiscopat, n'a eu, de 871 à 913 et en partant de 313, que trois indictions XV, 882, 897 et 912. Je serais donc, au lieu de DCCCLXXIII, disposé à lire DCCCLXXXII, en mettant un troisième X à la place du premier I; en ajoutant l'X on aurait DCCCLXXXIII, ce qui arriverait encore au même résultat de concordance entre l'indiction et l'année; car, si l'année 883 est la première indiction du cycle compté à partir de 313, elle est la quinzième du cycle compté à partir de 314.

A. DE M.

(1) *Saxius* : Consocietur.

(2) *Estiennot* : Ut.

(3) *Estiennot* : Miseresse.

PIERRE SARRAZIN

Document communiqué par M. Léon Lagrange.

En feuilletant les Registres des délibérations de la communauté de Marseille, le document suivant m'est tombé sous la main :

CONSEILH.

Lan mil six cens septante quatre et le jour septi^e du mois de may apres midy.....

..... De plus led. s^r premier Eschevin a prepoze quayant heu occasion du s^r Sarrazin un des peintre entretenu dans l'academie du Roy luy ont donne pris fait de peindre la chapelle de l'hostel de ville pour la beaute et decoraôn dicelle moyennant la somme de sept cens livres demandant laprobaôn.

Le conseil a unanimement apreuve led. pris fait comme necesere.

(Archives de l'hôtel de ville de Marseille. — Registres des délibérations, n° 64, folio 187.)

Jacques Sarrazin, le fameux sculpteur, l'un des douze anciens de l'Académie, est mort le 3 décembre 1660. Il ne peut donc être question de lui ici. Il s'agit de son frère cadet, Pierre Sarrazin, né à Noyon comme lui, comme lui peintre et sculpteur, mort le 8 avril 1679. Admis à l'Académie le 6 juin 1665 (Archives, *Documents*, I, 365), il aurait exécuté les peintures de cette chapelle à l'âge de 72 ans.

La notice que Guillet de Saint-Georges a consacrée à Jacques Sarrazin (*Mémoires inédits sur les membres de l'Académie royale*, t. I, p. 115) est muette sur Pierre Sarrazin ; mais l'abbé de Marolles cite d'un seul coup les deux frères, dont M. Beaucousin, avocat au parlement, avait écrit un éloge et un catalogue resté manuscrit (P. Lelong, n° 47934) :

Du Pré, le bon sculpteur, et les deux Sarrazin.

(Édit. Duplessis, p. 89.)

Les peintures ont été détruites avec la chapelle, il y a une quinzaine d'années, à l'époque de la reconstruction d'une aile de l'hôtel de ville ; déjà elles étaient très-dégradées et presque méconnaissables.

L. L.

PRIX DE LA CHASSE DE SAINTE GENEVIÈVE

EXÉCUTÉE PAR

BONARDUS, ORFÈVRE PARISIEN

DU TREIZIÈME SIÈCLE

Document communiqué par M. T. Bonnin.

Le cartulaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève, écrit au XIII^e siècle et conservé maintenant à la bibliothèque Sainte-Geneviève, contient, p. 280, cette curieuse mention qui se rapporte à 1242 :

Sciant omnes, tam presentes quam futuri, quod in opere capse Beate Genovefe, de quo superius sermo habetur, continentur IX^{xx} et XIII marche et dimidia marcha argenti, que costaverunt CCCC et XXXV libras, ad rationem XLV solidorum parisiensium pro marcha. Continentur etiam in dicto opere VIII marche et dimidia marcha auri, que coustaverunt VI^{xx} et XVI libras parisiensium, ad rationem XVI librarum parisiensium pro marcha. *Bonardus* autem, qui construxit dictum opus, recepit pro labore suo, et pro lapidibus pretiosis in dicto opere contentis, per manum fratris Thome tunc temporis cellerarii, CC libras parisiensium.

Summa totius expense pro dicta capsula, VII^c et LX et XI libre paris., excepto tabernaculo et canibus de cupro, qui sustinent dictam capsam, que coustaverunt XL libras et amplius.

Ce texte, donné ici pour la première fois, a été évidemment connu de Pierre de Juge qui en a donné les résultats dans sa *Vie de sainte Geneviève*, chap. XIII, p. 63, 1586, in-16. Cf. aussi Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. I, II^e partie, p. 376; Millin, *Antiquités nationales*, t. V, art. LX, p. 73; *Annales archéologiques*, t. VIII, p. 260, et *Bulletin des Comités historiques*, nouv. série, 1851, p. 82.

FRÈRE JEAN RIGOT

MINIATURISTE ET CALLIGRAPHE

— 1489 —

Article communiqué par M. Eugène Grévy.

On conserve à la bibliothèque impériale, au département des manuscrits, sous le n° 880, un missel latin, relié en deux volumes, et provenant de la bibliothèque de Colbert. Ce manuscrit in-folio, sur parchemin vélin, se compose de 332 feuillets numérotés seulement au recto; il est, sans compter les arabesques, fleurons et lettrines, décoré d'une vingtaine de miniatures exécutées avec une finesse et une élégance remarquables. Commandé en 1489 à un religieux de l'abbaye de S. Pierre de Melun, par un riche marchand de cette ville, pour être offert à l'église de S. Aspais, sa paroisse, ce précieux monument d'art et de calligraphie porte avec lui les preuves de sa destination, sa date et la signature de son auteur.

D'abord on a pris soin de le faire précéder d'un calendrier ou bref à l'usage spécial de cette église. La fête patronale y est inscrite comme annuelle, au 4^e jour avant les nones de janvier : *Januarii IIII N. sancti Aspasii annuale.*

A la page xxii, en tête de l'office propre du saint, est une miniature capitale de 0,18 de haut sur 0,16 de large. L'apôtre melunais y est représenté nimbé, imberbe, la tête nue et largement tonsurée, selon l'usage clérical de l'époque. Il ne porte aucun des insignes de l'épiscopat, ce qui est une protestation contre les innovations de l'historien Roulliard, qui a faussé les anciennes traditions pour en faire un évêque. Vêtu seulement de la tunique et de la chasuble infundibuliforme, il est assis sur une stalle ou *chaière* recouverte d'une étoffe frangée d'or et placée, comme l'ambon antique, le dos à l'abside, la face tournée vers l'occident (espèce d'assimilation au trône sur lequel on place les apôtres : *Cum sederit Filius hominis in sede majestatis suæ, sedebitis et vos super sedes duodecim.* Matth. xix, 28); ses pieds reposent sur un socle

arcatures. Il montre à deux mains le livre des SS. Évangiles ouvert, comme symbole de la mission apostolique qu'il est venu remplir dans cette cité gallo-romaine. A ses côtés deux vicaires ou acolytes, également nimbés, portent les attributs du diaconat : la dalmatique avec le manipule au bras ; debout, la tête inclinée dans l'attitude du respect, chacun d'eux tient une palme d'or de la main droite et présente un livre fermé au saint confesseur. Derrière les personnages le sanctuaire est fermé par deux rideaux de brocartelle qui portent cette inscription répétée deux fois sur la bordure : *Sancte [Aspa] si, ora pro nobis*.

Cette scène s'enlève sur un fond d'architecture fort intéressant, parce qu'on reconnaît que le miniaturiste a voulu reproduire l'abside à triples baies allongées de l'église locale et même la clef pendante à niches trilobées que l'on remarque encore à la maîtresse voûte de l'édifice.

Exécutée par un moine de Melun, qui par conséquent devait connaître parfaitement les légendes et les traditions du pays, cette peinture iconographique acquiert une double valeur pour l'histoire ; elle semble indiquer qu'à cette époque on attribuait à S. Aspais, comme à S. Denis, des compagnons martyrs. Cette tradition était déjà en partie perdue un siècle après, car le légendaire n'en cite qu'un seul, saint Liène,

Ce herauld de l'Evangile
Envoyé iadis à Melun :
Lors que saint Aspais son confrère
A mesme foy par vœu commun
Y rendit pareil ministère (1).

Le Bimestre de Chastelain nous apprend que « les religieux de S. Pierre de Melun avaient été longtemps dans la persuasion que S. Aspais était moine de leur abbaye ». Ce serait donc cette tradition que l'enlumineur bénédictin aurait voulu retracer en l'honneur de son couvent.

(1) *La Polhymnie*, poème inédit de la main de Roulliard, conservé dans la bibliothèque de l'auteur de cet article.

A la dernière page du manuscrit, une autre miniature capitale représente le crucifiement, avec la Vierge et S. Jean au pied de la croix. De chaque côté sont agenouillés les donateurs, dont les effigies ont tout le caractère de véritables portraits ; à gauche sont rangés Pierre Malhotte et ses trois fils ; à droite sa femme avec ses cinq filles, ainsi que le prouve la rubrique écrite au-dessous, richement encadrée de listels, et conçue en ces termes :

Lan quatre cens quatre vings neuf.
 Mil deuant fut escript tout neuf.
 Ce present messel mot a mot.
 De la main frere Iehan Rigot.
 Religieux du monastere.
 De saint Pere et le feist faire.
 Pour le seruice de Dieu ung.
 Bourgoys et marchant de Meleun.
 Nomme par nom Pierre Malhoste.
 Le doux Ihesus qui tout mal oste.
 Le rende et retribue a lame.
 Du dit bourgoys et de sa femme.
 Ensemble du religieux.
 La sus ou trosne glorieux.

Enfin sur le feuillet de garde la main d'un tabellion du xvi^e siècle, probablement marguillier de S. Aspais à cette époque, a inscrit cette mention : *Sanctus Pet. de Melun presant Aspes*. Signé : VIOLET.
S. Aspais de Mel.

Suivant nous, la vue de l'abside de l'église S. Aspais prise d'après nature, les portraits pour lesquels les donateurs semblent avoir posé avec leur nombreuse famille, prouvent surabondamment que ces miniatures n'ont pu être peintes que sur les lieux. Dans sa naïveté modeste, l'enlumineur poète ne s'est donné que le titre d'écrivain, qualité qui, du reste, à cette époque, comprenait souvent le double talent de miniaturiste et de calligraphe ; mais, si un autre artiste que lui avait concouru à la confection de ce beau manuscrit, il avait trop de conscience pour ne pas le citer dans ses vers et pour ne pas appeler également sur son collaborateur la bénédiction céleste.

DENIS GROGNET, PEINTRE

ET

NICOLAS BIGOT, ORFÈVRE

Documents communiqués et annotés par MM. L. Merlet
et E. Bellier de la Chavignerie.

DENIS GROGNET, PEINTRE.

Samedy, 20^e apvril 1560, *Denys Grongnnet*, painctre et victrier, demourant à Chartres, lequel congnut et confessa avoir eu et reçu de noble homme Mathurin Plume, escuyer, seigneur de la Grandville, et honorable homme M^e Mathurin le Roy, procureur au siège présidial de Chartres, ès noms, et comme exécuteurs du testament et ordonnance de dernière volonté de deffuncte damoiselle Anne Plume (1) en son vivant vefve M^e François Boilleue, luy vivant conseiller du roy notre sire en sa court de parlement à Paris, la somme de soixante et quinze solz tournois, pour avoir par ledict *Grongnnet* faict et painct six douzaines deux

(1) La famille Plume était une des plus anciennes de Chartres; en 1482, le chanoine Pierre Plume fit imprimer à ses frais et dans sa maison canoniale du cloître, par l'imprimeur Dupré qu'il appela tout exprès de Paris, les deux premiers livres [Missels à l'usage de Chartres, in-fol. et in-8°] que revendique à juste titre sa ville natale. On trouve à la bibliothèque de Chartres un exemplaire du premier, et à la bibliothèque Mazarine un exemplaire du second. (*Histoire de Chartres*, par M. de Lépinois, t. II.)

armoyries, qui ont esté mises et attachées aux torches, cierges et aultre luminaire qui auroit esté fait par laditte deffuncte damoiselle Anne Plume, et painct en noir une lanterne, qui auroit esté portée après le corps d'icelle deffuncte suyvant son testament. Laquelle somme de soixante et quinze solz tournois pour lesdictes armoiries et paincture de lanterne ledict Grongnet s'est tenu pour content et en a quicté et quicte lesdiz Plume èsditz noms. Promectans, etc., obligeans, etc. Présens ad ce pour tesmoins Guillaume Mony et Michel Baillavoyne, praticiens, demeurant à Chartres.

NICOLAS BIGOT, ORFÈVRE.

Du mardy, 12 juin 1595. — Nous, doyen et chapitre de Chartres, ès personnes de noz frères et chanoines, M^{es} Claude Loret et Hugues Lemaçon, par nous commis et députez en ceste partie, de cejourd'huy confessons avoir promis et promectons par ces présentes à vén^{ble} et discrète personne M^o Macé Cochart, aussi nostre confrère, présent, stipulant et acceptant, de faire faire, dedans le jour et feste de Tous Saints, présentement venant, deux couvercles d'argent vermeil, doré, cizelé, pour couvrir ung livre d'épistres à servir en nostre église aux festes solennelles, pareil à celui que a donné à nostre dicte église

defunct de bonne mémoire M^e Nicolas Thiersault ,
 vivant chantre et chanoine en nostredict eglise, sur
 l'ung desquelz couvercles seront élevez en bosse deux
 ymaiges des bienheureux apostres s^t Pierre et s^t Pol
 et sur l'autre les ymaiges de s^t Jehan l'Evangéliste et
 s^t Mathieu , avec deux escussons des armoiries dudict
 s^r Cochart. Cette promesse ainsy faicte moyennant la
 somme de huict vingt six escuz sol. et deux tiers ; sur
 laquelle il nous a présentement baillé et délivré, ès
 mains de nostredict commys, la somme de cent trente
 trois escuz sol. et ung tiers, revenant à 400[#] t., et le
 surplus qui est 33 escuz et ung tiers que ledict s^r Co-
 chart a promys nous fournir et bailler dedans mercredy
 prochainement venant. Promettans et obligeans les-
 dites parties respectueusement, etc., renonçans, etc.
 Présents ad ce pour tesmoins Michel Vassard, pres-
 tre, et *Nicolas Bigot*, m^e orfevre demeurans à Char-
 tres en la paroisse S^t Martin le Viandier, lesquelz et
 lesdictes parties ont signé en la présente minute.

Signé : M. Cochart. — Loret. — Lemaçon. —
 N. Bigot. — M. Vassart. — Husson.

CHANSON SUR DIFFÉRENTS PROJETS DE TOMBEAUX
POUR
MONSEIGNEUR LE CARDINAL FLEURY
EXPOSÉS AU SALON DE 1743

Communiquée par M. Jules Cousin.

La chanson suivante se rencontre dans un des sottisiers manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal. Un passage de la vie de Bouchardon, par le comte de Caylus, l'éclaircira suffisamment : « Le roi, content des services du cardinal de Fleury, voulut en laisser un témoignage à la postérité en lui faisant élever un tombeau dans l'église de S. Louis du Louvre. On demanda des modèles aux principaux sculpteurs de l'Académie ; ils furent exposés au public ; il y en avoit de très-beaux dans le nombre, mais celui de Bouchardon fut préféré. Cet ouvrage n'a point été exécuté ; des obstacles généraux s'y opposèrent. La famille du cardinal lui a depuis élevé un monument à ses dépens dans la même église et s'en est reposée sur les soins de M. Lemoine. »

CHANSON D'UN PAYSAN ET D'UN SUISSE

AIR : Lon lan la derirette.

Au château du Louvre à Paris, (bis) Un certain jour que j'y passy, Lon lan la derirette, Que de balles dames j'y vis. Lon lan la derira.		Ça étoit plein de curieux, (b.) De balles dames et biaux messieurs. Lon lan la, etc. Tous y montoient, grands et petits. Lon lan la, etc.
Dans une chambre sans cloison, (b.) Où le monde alloit par flocon, Lon lan la, etc., Par derrière eux je me glissi. Lon lan la, etc.		On appelle ça le salon ; (b.) Peintures y avoit à foison, Lon lan la, etc. Y avoit des sculptures aussi. Lon lan la, etc.

On y voyoit cor des tombiaux, (b.)	—Mais stila qu'est comme un balon?(b.)
C'est ce qui m'avisa pu biau.	—Oh! dit le Suisse en son jargon,
Lon lan la, etc.	Lon lan la, etc.
Tout au moins quatre j'en comptis.	C'est pour lochir l'âme et l'esprit.
Lon lan la, etc.	Lon lan la, etc.
Les Suisses avoient là grand crédit; (b.)	Notre Claude Fêtu plus fin, (b.)
Auprès de l'un je m'accostis,	Dit : De tout ça n'en sera rien.
Lon lan la, etc.,	Lon lan la, etc.
Et avé li je convarsi.	Ils sont là pour tirer au prix.
Lon lan la, etc.	Lon lan la, etc.
Suisse, dis-je, pourquoi tout ça? (b.)	Qui donc a fait tous cestombiaux? (b.)
—C'est, me dit-il, pour le trépas,	En a deux qui sont assez biaux.
Lon lan la, etc.,	Lon lan la, etc.
De son Eminence Fleury.	Les autres sont beaux à demy.
Lon lan la, etc.	Lon lan la, etc.
—Aga, pour li quatre tombiaux! (b.)	—Lemoine en a fait un, dit-on, (b.)
Me parnès-vous pour un badiou?	Adam, La Datte (2) et Bouchardon.
Lon lan la, etc.	Lon lan la, etc.
Il est entarré à Issy (1).	Voilà les quatre en racourcy (3).
Lon lan la, etc.	Lon lan la, etc.
—Tout biau, tout biau, toi sais pas tout,	—Stila qui est baty tout rond, (b.)
Le vois-tu qui prie à genoux, [(b.)	Qui l'a fait? —C'est ce Bouchardon (4).
Lon lan la, etc.,	Lon lan la, etc.
Pour qu'on le mène à Saint-Denis.	C'est sa mode d'être arrondy.
Lon lan la, etc.	Lon lan la, etc.
Dans stila mettra son boyeau, (b.)	Dans les coins vois-tu ces pions? (b.)
Dans stila mettra son carviau,	L'un tient dans ses pattes un faucon,
Lon lan la, etc.,	Lon lan la, etc.,
Et dans stila tout son débris.	Et l'autre une chauve-souris.
Lon lan la, etc.	Lon lan la, etc.

(1) Le cardinal étoit mort dans une maison de campagne qu'il avoit à Issy, et son corps resta en dépôt dans l'église paroissiale jusqu'à ce qu'on le transportât à Paris. (Piganiol, IX, 257.)

(2) Il y a dans le ms. La Batte, mais par erreur. Il ne peut s'agir que de François La Datte, qui alla travailler à Turin en 1744. (Mémoires inédits des académiciens, II, 450.)

(3) Il y en avoit même cinq, et l'on peut recourir sur eux au livret du salon de 1743. La description du projet de Lemoine s'y trouve au n° 51, celle du projet de Vinache, non cité par notre chanson, au n° 83, de celui de La Datte au n° 101, de celui de Bouchardon au n° 102, de celui d'Adam le cadet au n° 106.

(4) On peut voir la description de ce modèle dans l'Éloge de Bouchardon, par le comte de Caylus; Paris, 1762, p. 66-78.

Quand j'ons tout vu, je m'en allis, (b.)	Tatiguié, ça est chagrinant (b.)
En m'en allant je ruminis.	Pour ceux qui ont de biaux talents.
Lon lan la, etc.	Lon lan la, etc.
C'est tout ce que l'on m'avoit dit.	Ils ne voudrons plus concoury.
Lon lan la, etc.	Lon lan la, etc.
Mais, avant de quitter Paris, (b.)	S'ils n'en crevont pas de dépit, (b.)
Moy curieux je demandis,	Ils chercheront d'autres pays.
Lon lan la, etc.:	Lon lan la, etc.
Lequel donc a gagné le prix ?	Adieu, mequié; adieu, outils.
Lon lan la, etc.	Lon lan la, etc.
C'est, dit-on, certain Bouchardon, (b.)	Vlà com' ça va dedans Paris; (b.)
Des favori mignon.	On essaye tous les esprits,
Lon lan la, etc.	Lon lan la, etc.,
Aussy en est-il tout bouffy.	Et l'on y prend toujours le pis.
Lon lan la, etc.	Lon lan la, etc.
Il étoit certain de gagner, (b.)	Je n'allons pas, nous, comme ça; (b.)
Cela étoit bien médité,	Je ne faisons pas tant de fracas.
Lon lan la, etc.,	Lon lan la, etc.
Avant que les tombiaux l'on vit.	J'allons tout droit au plus hardy.
Lon lan la, etc.	Lon lan la, etc.
Personne n'en est étonné, (b.)	Tidié que nous y connoissons, (b.)
Il est flateur, c'est son mequier.	Et je n'allons pas à tâtons,
Lon lan la, etc.	Lon lan la, etc.
C'est par là qu'on trouve l'appuy.	Comme tretous ces biaux esprits.
Lon lan la, etc.	Lon lan la, etc.
Ceux donc qui ont fait les pu biaux, (b.)	Cheux nous n'a point de favory, (b.)
Ils ont donné l'épée à l'iau.	Ça ne fait pas un petit ply;
Lon lan la, etc.	Lon lan la, etc.
Le plus moindre a été choisy.	Qui tire mieux gagne le prix.
Lon lan la, etc.	Lon lan la, etc.

ESTIENNE GUIOT ET JEHAN DE SENLIS

PEINTRES ET VERRIERS A ROUEN

1433 — 1436

Pièces communiquées par M. Le Roux de Lincy.



Le marché de Jehan Solas, que notre collaborateur et ami, M. Le Roux de Lincy, a publié dans le premier volume de ces *Documents*, se trouvait dans un recueil de pièces en parchemin relatives à d'anciens artistes de la France, qui avaient été rassemblées par M. Monteil. M. Le Roux de Lincy, son possesseur actuel, l'a mis tout entier à notre disposition ; c'est une gracieuseté dont nous ne saurions trop le remercier. La quittance de Boutelou, qu'on verra plus loin, et les deux pièces qui suivent proviennent de ce recueil, qui passera tout entier dans les *Archives*. Les deux premières pièces que nous en extrayons sont particulièrement curieuses au point de vue de la vie de nos pères, et l'on se fait par elles une idée exacte de ces salles où la pluie, le froid et le vent entraient à leur aise, et du jour qu'il y devait faire quand, au lieu de vitres, qui étaient un luxe, les fenêtres étaient fermées de toile *turpentinée*, c'est-à-dire enduite de térébentine (Cf. Duncange, *verbis Terpentinus et Fernisium*). Ces petits détails matériels, ainsi pris sur le fait, aident à se faire une idée des divers aspects du passé, et ajoutent au caractère de l'histoire. A. DE M.

L'an de grâce mil CCCC trente-deux (1433), le XXIII^e jour de février, devant nous, Roger Martel, viconte de l'eaue de Rouen, fu présent *Estienne Guiot*, peintre et verrier demeurant à Rouen, lequel congnut avoir eu et reçu de honorable homme et sage Michel Durant, viconte de Rouen, la somme de cent dix soulz t. qui deubz lui estoient pour sa paine et salaire d'avoir fait de son

dit mestier au chastel de Rouen seize cassis de toile terpeninée, mis et assis, c'est assavoir quatre grans de cinq piés de long et deux piés de lé en la petite chapelle du roy estant audit chastel en la porte de derrière, et les autres douze, contenant chacun quatres piés de long, mis et assis partie en la chambre dudit seigneur, et l'autre partie en la librairie, et ad ce faire trouvé toile, terpentine, ruben, clou et tout par donnours de son dit mestier. De laquelle somme de CX s. t. dessusdits ledit *Guiot* se tint pour content, et en quitta le roy nostre sire, ledit viconte et tous autres. Présentad ce *Jaques de Socteville* maistre des œuvres de charpenterie du roy nostre dit seigneur au bailliage de Rouen, lequel certiffia et témoigna iceulx cassis avoir esté bien et deuement faitz par ledit *Guiot*, que tant valloient et avoient cousté par marché fait, et iceulx estre nécessaires. Donnée comme dessus.

Signé : CONDREN.

A tous ceulx qui ces présentes lectres verront, Michiel Le Poulletier, garde du scel des obligations de la viconté de Rouen, salut. Savoir faisons que, par devant Robert-le-Vigneron, clerc tabellion du Roy nostre sire en la viconté de Rouen, fut présent *Jehan de Senlis*, verrier et peintre, qui congnut et confessa avoir eu et reçu de honnourable homme et sage Guy de la Villecte, viconte de Rouen, la somme de quatre livres dix solz tournois, qui deubz lui estoient pour sa paine, salaire et despens, et avoir trouvé toile, clou, ruben et aultrez choses qui ont esté mises et employées pour faire huit chasseis de toile tarpentinée et losengée en façon de verrines, qui ont esté mis et assis en plusieurs fenestrez qui sont en la question qui est entre la geolle et les cohues dudit lieu de Rouen, pour ce qu'il y couroit si grand vent que on n'i eust peu besongnier de nuit, et auxi pluvoit dedans ladite question par la force du vent, lesquels chasseis ont esté fais par l'ordonnance de Mons^r le bailli de Rouen et par le conseil des advocas et procureurs du roy nostre sire audit lieu de Rouen, de laquelle somme de III l. X s. t. le dit *de Senlis* se tint pour bien poié et comptent et en quicta le roy nostre sire, ledit

viconte et tous aultres à qui quicter en apartient. Présent ad ce maistre *Jacques de Socteville* maistre des euvres de charpenterie du Roy nostre dit seigneur en bailliage dudit lieu de Rouen, qui témoigna et relata qu'il avoit veu et visité lesditz chasseiz et qu'il estoient bien et deuement fais et qu'il estoit bessoing et necessité pour le prouffit et honneur du Roy nostre sire que faiz fussent, et que, pour iceulx faire et avoir trouvé toille, clou, ruban et aultrez choses qui y ont été mises et employées, il lui povoit bien appecter ladite somme de quatre livres dix sols tournois. En tesmoing desquelles choses nous avons sellé ces présentes du seel desdites obligations. Ce fut fait à Rouen le XI^e jour de février l'an mil III^e trente-cinq (1436), présens Colin le Testu et Robin le Gay, tesmoins.

Signé : VIGNERON.

GUILL. BOUTELOU, PEINTRE DE BLOIS

— 6 MARS 1556 —

Communiqué par M. Le Roux de Lincy.

Le sixième jour de mars, l'an mil cinq cens cinquante cinq, en la présence de nous, notaires du Roy nostre sire ou bailliage d'Amboise, soubz signez, *Guillaume Boutelou*, painctre, demourant à Bloys, a confessé avoir eu et reçu contant de M^e Helye de Odéan, controlleur des argenterie et escuyrie de la Reyne, la somme de quatorze livres cinq solz tournois à luy ordonnée pour ses paiemens de plusieurs painctures par luy faictes audit Bloys par le commandement de ladite dame pour servir à la tragédie qu'elle a naguères faict jouer, de laquelle somme de XIII l. V s. t. ledit *Boutelou* s'est tenu pour contant et bien païé et en a quicté et quicte ledit de Odean et tous aultres. Signé : GOUSSARD et BETHOUÉ. (Quittance sur parchemin.)

PIERRE HANON, ARCHITECTE

Dépenses faites pour la construction du cloître des Célestins de Paris.

1539 — 1549.

Dans ses notes sur les Célestins, Sauval avait écrit (I, 461) : « Les plat-fonds du cloître sont ordonnés avec beaucoup d'esprit. C'est le plus beau cloître, et les bons architectes ne craignent point de dire que c'est le meilleur morceau d'architecture de Paris. » Millin, dans ses *Antiquités nationales* (t. I, art. III, p. 152-53), est heureusement plus explicite : « Le cloître de ce monastère est un des plus beaux de Paris et le plus enrichi de sculptures. Les arcades sont soutenues par de petites colonnes corinthiennes couplées, de quatre pouces de diamètre et d'une assez belle proportion, très-bien travaillées et parfaitement conservées. Du côté du réfectoire est un lave-mains de pierre de liais, ingénieusement composé. Le plan du petit bâtiment qui le renferme est circulaire et à pans; il est monté en douve, et la voûte est soutenue par des colonnes et terminée par un lanternin fermé par un vitrage d'une couleur de feu très-vive. Au milieu du cloître est une croix qui fut élevée aux frais de Julien de Laugée, libraire de l'Université, qui avait vécu vingt-cinq ans avec les Célestins. Il a été inhumé devant cette croix en 1399. Le cloître, du côté du chapitre, est orné d'une riche architecture, décorée de plusieurs statues de Pierre Célestin et d'autres saints. » A cette description est jointe une gravure, dessinée et gravée par Testard, dans laquelle la perspective du cloître paraît énorme, tandis qu'en réalité il devait être tout petit, et le moine debout sur le premier plan suffirait à le prouver. Le style général, très-élégant, n'est plus renaissance, mais tout à fait à l'antique, d'un goût pur, mais un peu sec. Les caissons des plafonds sont dans le goût de ceux de la cour de l'Hôtel de ville; le lave-mains se voit à la gauche du dessin, et les statues de la Vierge, de saint

Pierre Célestin et d'un autre saint, au fond, aux côtés d'une fenêtre à fronton, placée au-dessus du toit en pente qui recouvre les quatre côtés du cloître. » Enfin Millin termine son article par ces mots : « Le cloître a été commencé le 8 août 1539 ; il n'a été achevé qu'en 1550 ; l'entrepreneur se nommait Pierre Hannon, tailleur de pierres et maçon. La dépense du bâtiment s'éleva à 10,778 livres 9 deniers ; elle fut fournie par la communauté. » D'où provenait à Millin ce renseignement ? Ce n'est pas d'un livre, car Millin l'aurait cité en note. Lui avait-il été dit par quelque moine instruit de l'histoire de son couvent ? L'avait-il trouvé lui-même dans un compte ? Toujours est-il que la bibliothèque de l'Arsenal possède dans sa belle collection de manuscrits le registre du boursier des Célestins, destiné à inscrire les dépenses qui ne devaient pas être écrites sur le registre ordinaire. C'est un mince in-folio de la plus jolie écriture, allant de 1543 à 1548, et dans lequel on trouve tout ce qui est relatif à la construction du cloître. Nous l'en extrayons aujourd'hui pour servir de preuves à l'assertion de Millin, et nos lecteurs trouveront plus d'intérêt qu'ils ne croient à ces fragments de compte. Le boursier, qui devait à la fois être un homme d'esprit et un bon homme, s'est chargé de lui ôter son aridité en entremêlant ses chiffres de récits et de remarques qui mettent bien dans le vif du temps. A. DE M.

Premièrement à l'honneur de Dieu et de sa glorieuse mère et Vierge Marie, de nostre père saint Pierre Célestin et saint Benoist et generalmente de tous les saintz et saintes du paradis, l'an de grace mil cinq cens trente neuf, le huitiesme jour d'aoust, fut commancé le cloistre de céans par maistre Pierre Hannon, tailleur de pierre et masson, demourant à Paris, et ont esté les ouvriers à noz journéez jusques au penultime jour du moys d'avril mil cinq cens quarante et ung, durant lequel temps y a été exposé la somme de troys mil sept cent vingt et sept livres, ung solz, huit deniers tournois, tant en pierres, matieres, que pour lesd. journéez d'ouvriers, duquel argent les boursiers precedens ont tenu compte et faict assignation à frère Pierre Sevyn, depositaire, ainsy qu'il appert

par ung registre escript de leur main que le depositaire a par devers luy, auquel sont escriptes entierement toutes les journées, et commant ledit argent a esté par eulx exposé.

Et ledict jour, penultime d'avril mil cinq cens quarante et ung, fut faict marché avec ledict maistre Pierre Hanon, de parfaire nostre cloistre de la fasson et manière qu'il estoit par luy commancé, et doibt fournir de toutes matières et peines d'ouvriers, et faire les vidanges (1) et demolitions à ses despens, pour le pris et somme de cinq mil cinq cens livres tournoys, sur quoy luy a esté payé depuis ledict jour jusques au vingt deuxiesme de juillet mil cinq cens quarante troys, la somme de troys mil troys cens quatre vingtz neuf livres huit solz tournoys, de laquelle somme ay faict assignacion à frère Pierre Sevin, depositaire. III^m III^c III^{xx}IX liv. VIII s. t.

Item, oultre ledict marché, a esté couvert de plomb le chapiteau du chapitre, pour lequel a esté payé au plombier, qui a fondu et mis en table le vieil plomb prins céans et iceluy avec l'autre qui a esté acheté neuf et mys en œuvre audict chapiteau du cloistre. XLI liv. III^s. III^d.

Item, pour ledict plomb neuf acheté et mys audict chapiteau du cloistre a esté païé. XXXVI liv. XII^s. VI^d.

Item, a esté païé au charpentier qui a faict la charpenterye de dessoubz pour soutenir led. plomb. LXXII^s.

Item, en boys et en fer qu'il a faillu mettre à la dicte couverture du chapiteau et aultres frais. III liv. XII^s. IX^d.

Item, pour le portail du chappitre, oultre le marché dudit M^e Pierre Hanon luy a esté païé. L liv.

Item, à plusieurs manouvriers qui ont osté les pierres qui empeschoyent les allées du cloistre. L^s. t.

Item, avoit esté avancé par frère François Pilet, boursier, oultre ses comptes, aux carriers qui ont fourny de pierre de hault-liéz pour ledict cloistre, et dont a esté tenu compte audict Pilet. X liv. II^s. VI^d.

Item, païé pour le vin des compagnons par le congé du beau père prieur à diverses foyes. XX^s. t.

(1) Nous dirions maintenant les *déblais*.

MV^c XLIIII (*septembre*).

Baillé à Claude le masson, pour ses peines et vacations d'avoir cyménté le dessus à la couverture du cloistre de céans pour lors demouré imparfaict par faulte d'argent, à cause des empruntz, decimés et guerres (1). Et ce pour quarante journées à VII^s. le jour. XIII^{liv}. t.

Item, à Claude, cordonnier, pour XI journées à ayder ung masson, non compris ses despens. XI^s. t.

Item, pour trente et ung boyssseau de cymént mys à ladite couverture, desquelz quatre ont cousté XXII d. chacun, et les XVIII du reste à XX d., qui vallent en somme totale. XII^s. 4^d.

Item, pour ung muys et ung boisseau de chaulx. . . . IX^s. X^d.

Et pour l'aportage jusques céans. XII^d.

Item depuis, pour ung mynot de chaulx pour le cloistre. III^s. III^d.

MDXLVII.

ENSUIVENT LES MISES DU CLOISTRE DE CÉANS.

Premièrement, fault entendre que le penultime jour du mois d'avril mil cinq cens quarante et ung fut faict avec maistre *Pierre Hanon*, maçon et tailleur de pierre, de parfaire nostre cloistre de la manière et façon qu'il estoit par luy commandé, en fournissant par luy de toutes matières et peines d'ouvriers, faire les vidanges et demolitions à ses propres despens, pour le pris et somme de cinq mil cinq cens livres, outre la somme de troys mil sept cens vingt et sept livres, ung solz, huit deniers tournoys, que nous avions ja exposé du commencement dudict cloistre, tant en pierres, matières, que ouvriers, quant ilz estoient à noz journées, comme on peult congnoistre par les comptes des boursiers précédens, laquelle somme de cinq mil cinq livres tournoys led. M^e *Pierre Hanon* en a reçu, depuis led. penultime jour d'avril mil cinq cens

(1) Pour le voyage de frère Pierre Sevyn et aultres, qui ont conduit les ornemens de l'église de céans à Orléans durant le temps des guerres. XXII^{liv}. 10^s.

quarente et ung jusques au XXII^e jour de juillet mil cinq cens quarante troys, la somme de troys mil troys cens quatre vingtz neuf livres, huit solz tournoys, comme appert par les assignations que j'ay faictes au depositaire, frère Pierre Sezyn, au XXIII^e juillet cy devant escript en ce présent registre. Laquelle somme desduicte des cinq mil cinq cens livres, ne reste plus aud. M^e Pierre Hanon, pour parfaire led. cloistre selon son marché, que deux mil cent et unze livres, quatre solz tournoys. Et avons cessé à besongner audit cloistre depnis led. XXII de juillet mil cinq cens quarante troys jusques au XVI^e jour d'avril mil cinq cens quarante sept, tant à cause des guerres que pour les empruntz et faulte d'argent. Depuis lequel jour, que avons recommencé à besogne[r], jusques au XX^e jour d'avril mil cinq cens quarante huit, a esté payé audit M^e Pierre Hanon le reste de son argent contenu en son marché, montant à la somme dessus dite de deux mil cent et unze livres, quatre solz tournoys, tant en pierres, matières, que peines d'ouvriers, ainsy que luy mesmes l'a ordonné et demandé, comme appert par les cédules des payemens que luy ay faicts chacune semaine, escriptes et signées de sa propre main en mon petit livre manuel couvert de verd. Et pour tant ay maintenant inséré icy en mes comptes le reste de la somme de sondit marché montant à. II^mCXI li. III^s.

Et, pour ce que en partye led. M^e Pierre Hanon n'a esté songneux à faire besongner diligemment ses ouvriers, et luy mesmes plusieurs foys et longuement c'est absenté et occupé à prendre et faire aultres ouvraiges que le nostre, tant pour faire ses maisons que pour aultres estrangiers, combien que souventes foys estoit repris et admonesté par les frères de céans de quoy ne tenoit pas grand [compte]. Et aussi qu'il se hastoit trop de prendre argent, oultre nostre gré, en sorte qu'on ne le pavoit contenter, disant qu'il en auroit de demourant, de quoy se vanloit de nous en faire une cysterne au millieu de nostre cloistre et aultres belles besongnes escriptes en son livre acoustumé plain de promesses et menteryes. Et a si bien faict et perseveré en son opinion qu'il nous a monstré par experience manifeste le contraire de son dire, car il a entierement reçu la somme de cinq mil cinq cens livres tournoys, à la-

quelle somme avions convenu et marchandé à luy et estoit obligé à nous, corps et biens, de rendre nostred. cloistre faict et parfaict, et néantmoins en restoit encore une grande portion à faire après qu'il a eu tout reçu. Par quoy, ce voyant, les frères de céans l'ont faict convenir et contraindre par justice à le parfaire selon le contenu du marché, et, led. M^e Pierre Hanon enplaidant contre nous, par sentence donnée a esté ordonné que led. P. Hanon sera tenu de fournir de ses propres deniers à parfaire le reste de nostre dit cloistre sur peine de tenir prison jusques à la consommation d'icelluy et avoir nostre recours sur ses héritaiges, ce que les frères n'ont voulu mettre en exécution, mais plustot, en luy rendant bien pour mal, pour l'amour de Dieu, et aussi pource que continuellement pryoit qu'on eut pitié et misericorde de luy et qu'on luy feist grace, il a esté dict et accordé qu'on luy baillereit la somme de douze cens cinquante et une livres tournoys que led. M^e Pierre Hanon disoit et promectoit estre assez suffisante à parfaire nostre dict cloistre, laquelle somme de douze cens cinquante et une livres tournoys ay delivrées audict M^e Pierre Hanon comme appert par les cédules qu'il a signéz de sa main en mon livre vert selon les payemens que luy ay faictz et pourtant ay inséré icy maintenant ladicte somme en mes comptes, montant à. XII^C LI^t. (1).

Ensuivent aucunes mises de plusieurs besongnes faictes au cloistre depuis que nous avons recommencé à besongner, non enregistrées, esquelles M^e Pierre Hanon n'est tenu selon son marché. Et premièrement ay payé pour une grande pierre dure de lièz pour faire le bassin de la fontaine du cloistre, mais il n'estoit pas assez espès et pourtant en a faillu acheter une aultre et en ay déboursé cinq escus soleil, et nous est demouré. . . . XI liv. V^s. t.

Et pour le vin des carriers. V^s. t.

Baillé à M^e *Jaspard*, ymagineur, pour avoir faict ung patron de terre pour mettre en cuivre, où sont ung crucifix, les quatre evangelistes et la Magdaleine, pour jetter l'eaue dedans le bassin. . XI liv. V^s. t.

(1) En marge : A cause qu'on a cessé, il n'a pas présentement tout reçu.

Baillé audict M^e Jaspert pour avoir faict ung patron d'une targe de terre pour mettre en cuyvre pour les robinets de la fontaine. XI^s.

Baillé au fondeur pour avoir mis en cuyvre les patrons de la fontaine dessusdictz, par marché faict avec luy. XL liv. t.

Baillé audit fondeur, pour recompence de ce qu'il a faict esdicts ouvraiges oultre son marché, par frère Gervais. CII^s.

Baillé aud. fondeur pour huit clavettes de cuyvre pour tenir les huit pierres qui sont à l'entour du bassin de la fontaine du cloistre, pesant les huit ensemble vingt et deux livres et demye, au pris de V s. la livre. CXII^s. VI^d.

Baillé à frère Nicolle Cordeloy pour acheter de la poix à faire de la souldure pour faire tenir lesd. clavettes. VII^s. VI^d.

Baillé audict fondeur pour un grant tabernacle qu'il faict de cuyvre remply de fils de Richart (1), selon le patron à luy donné pour couvrir les ymages de cuyvre de la fontaine du cloistre. XXXV liv. t.

Baillé à f. Nicolas Cordeloy pour neuf pieds de plomb neuf, et depuis pour douze aultres piedz pour les tuyaulx de la fontaine du cloistre, qui montent ensemble VI^c XII liv. à LX^s. le cent. VI liv. VI^s. t.

Baillé aux maçons qui ont faict les deux huisseries de pierre à mettre les grands rondeaulx devant la fontaine pour essuyer les mains. XVII liv. III^s. VI^d.

Et pour avoir paincturé quatre ymaiges au portail du cloistre. X^{liv}. t.

Somme de ceste page payée pour le cloistre. XIII^c III^{XX} XIII liv. XVII^s. VI^d.

Plus loin on trouve encore ces mentions :

Baillé à maistre Pierre Hanon, pour avoir faict ung pillier rond de pierre, par marché faict avec luy, pour soustenir le bassin de la fontaine du cloistre pourceque l'autre estoit trop hault, qui nous est demouré par le marché. C^s. t.

(1) Archal. Fil de laiton passé par la filière. Ce mot vient de *aurichalcum*. On le dit aussi du fil de fer. On en fait des treillis de fenêtres et de tablettes à livres, des cordes de clavecin et mille autres choses. Le sot peuple dit du fil de Richard. (*Dictionnaire de Furetière*, éd. de 1690.)

Baillé à frère Nicolé pour une table de plomb pesant CXXXVII liv., au pris de soixante sept solz, six deniers tournoys le cent, et ce oultre ce que dessus est dit pour faire les tuyaulx de la fontaine du cloistre de céans. IIII^{XX}XIII^s.

Baillé à Jehan Troche, maistre maçon à Paris, pour avoir faict la masonnerye d'un bersseau et voulte de caveau qui va des grandes caves de céans respondre et finir dessoubz le bassin de la fontaine du cloistre, et pour ce faire a esté douze journées de maçon et XXIII journées d'ayde qui ont faict les vuidanges et servi les maçons, et y ont esté employez troys muys troys sacz de plastre, comme appert par ses mises par luy livrées, presents les depositaires le XXVIII^e jour de juing mil VC quarente neuf, la somme de dix huit livres, dix solz tournoys.

Baillé à M^e Jaques, voirier, pour avoir faict huict paneaulx de paincture rouge pour mettre dessus du bassin de la fontaine du cloistre contenant chacun panneau troys pieds et quatre pouces, qui sont en somme totale pour lesdictz huis et paneaulx XXVI piedz et huict poules au pris de XV s. le pied. XX liv. t.

HUBERT ROBERT

A LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS.

Robert a l'honneur d'offrir à la société un tableau que M^r de Chavot avoit vu chez luy, avec le desir qu'il fut présenté pour acquitter son engagement de fondateur. Si la société daigne l'agréer à ce titre, il s'en rapporte parfaitement à tout ce qu'elle fera à ce sujet, et souscrit d'avance à toutes ses décisions quel-
quelles puissent être.

Salut et respect.

ROBERT,

L'un de vos fondateurs.

DÉPENSES DU VAL-DE-GRÂCE

L'histoire détaillée de la construction du Val-de-Grâce se trouve dans les Comptes des bâtiments du roi. La pièce que nous donnons ici et que nous avons copiée à la Bibliothèque de Rouen (Fonds Leber, n° 5780) n'a pas la prétention d'offrir un ensemble ; la grosse construction est finie et les Anguier ont terminé les sculptures de la voûte. Elle donne seulement l'état des dépenses en 1666, ce qui n'est pas encore entièrement payé et ce qui reste à faire ; c'est un véritable état de situation, mais par sa forme résumée il offrira peut-être plus d'intérêt qu'un interminable détail.

A. DE M.

Ce qui reste à payer des marchez faits pour le Val-de-Grâce et des ouvrages dont les parties ont été arrêtées (1).

A Roch du Chesnoy qui a fait marché pour le pavé de l'aire de la nef à 14,575 liv. — *Payé* 8,200 liv. *et le marbre* . . . 6,375 liv.

A Pasquier qui a fait marché pour l'aire du dosme à 12,480 liv. — *Payé* 10,500 liv. *et le marbre*. 1,980 liv.

A Bernard qui a fait marché pour les marbres octogones sous les arcades à 8,640 liv. — *Payé* 6,800 liv. *et le marbre*. . . 1,840 liv.

A De Grue qui a entrepris les marchés et le soc de l'autel pour 13,800 liv. — *Payé* 7,000 liv. 6,800 liv.

A De Grue et Muisson qui ont entrepris le tambour, corps d'autel, balustre des chapelles et architecture de saint Benoist et saint Sébastien pour 16,000 liv. — *Payé* 12,000 liv. 4,000 liv.

A Brustel qui a entrepris les six pieds d'estaux, six colonnes, frises et corniches pour 36,000 liv. et 12,000 liv. pour le supplé-

(1) Dans la pièce originale les sommes s'alignent à la droite de la page sur une colonne blanche, et ce que nous imprimons en italique est écrit dans la marge gauche ; il suffisait de l'indiquer.

ment des colonnes. — *Payé à Bruster* 10,700 liv. *et à De Grue et Muisson pour les six colonnes* 9,000 liv. 17,500 liv.

A Anguier l'aisné qui a entrepris les figures de saint Benoist et sainte Scolastique pour 6,400 liv. — *Payé* 4,000 liv. 2,400 liv.

A Anguier le jeune qui a entrepris les trois figures de l'autel et les huit enfants dudit autel pour 11,000 liv. — *Payé* 3,000 liv. 8,000 liv.

A Conet et Millet qui ont entrepris la réparation des six chapiteaux et six bases des colonnes en cire pour 1,500 liv. — *Payé* 1,200 liv. 300 liv.

A Picart et Prévost fondeurs qui ont entrepris la fonte des six chapiteaux et six bases pour 6,400 liv. — *Payé* 4,000. 2,400 liv.

A ceux qui ont entrepris les ouvrages de l'autel et chapelle de saint Sacrement pour 5,550 liv. — *Payé* 1,000 liv. . . 4,550 liv.

A Mouchy et Materion qui ont entrepris les quatre grilles pour 18,000 liv. et 2,000 liv. d'allongement. — *Payé* 17,000 liv. 3,000 liv.

A Lorget et Bathet qui ont entrepris les vitres des six vitraux de la nef, des trois grands vitraux du portail, et du vitrail du portail pour 1,770 liv. — *Payé* 1,770 liv. 570 liv.

A Caquelart qui a entrepris les chaires du chœur pour 9,000 liv. et 1,500 liv. de supplément. — *Payé* 8,500 liv. 2,000 liv.

A luy qui a entrepris le bois des deux sacristies pour 4,500 liv. — *Payé* 3,000 liv. 1,500 liv.

Au sr Mignard qui a entrepris la peinture du dôme (1) pour 35,000 liv. — *Payé* 27,000 liv. 6,000 liv.

A Poret couvreur pour reste de ses parties arrêtées à 27,097 liv. — *Payé* 25,000 liv. 2,097 liv.

(1) Mignard y employa son ami Dufresnoy. (*Documents*, I, 268.) Tout le monde connaît le poème de Molière, *la Gloire du Val de Grâce*; mais l'on connaît beaucoup moins une réponse anonyme en vers de huit pieds écrite par une femme et publiés dans l'*Anonymiana*. (Paris, in-12, 1700, p. 238-83.) Nous la publierons dans un recueil de poésies historiques sur Paris, qui fera partie de la Bibliothèque elzévirienne.

A Conet et Millet qui ont entrepris les modelles en cire du tambour et des colonnes de l'autel pour 1,400 liv. — <i>Payé</i> 800 liv.	600 liv.
A Silvain peintre pour reste de ses parties arrestées à 7,183 liv. — <i>Payé</i> 6,400 liv.	783 liv.
A Matherion serrurier pour reste de ses parties arrestées à 20,258 liv. — <i>Payé</i> 12,000 liv.	8,258 liv.
A luy nouvelles parties, compris la ferrure des sacristies, par estimation.	1,200 liv.
A Basset vitrier pour reste de ses parties arrestées à 5,874 liv. — <i>Payé</i> 4,500.	1,374 liv.
A Sauterai et Vanier qui ont entrepris la fonte des ornements des six colonnes et chiffres des pieds d'estaux de bronze pour 10,800 liv. — <i>Payé</i> 1,000 liv.	9,800 liv.
Six derniers mois 1665 des officiers, compris Dumont.	5,525 liv.
A Lespagnandel pour les modelles en cire des ornements de six colonnes au-dessus du 1 ^{er} tiers et des chiffres des piéds d'estaux moyennant 1,800 liv. — <i>Payé</i> 900 liv.	900 liv.
Le trop levé sur les de 1666.	4,814 liv.
Tableau de M. Oursel.	1,500 liv.
	111,066 liv.

Ouvrages qui restent à faire.

Dorure de la corniche du dosme, compris la récompense des gens de M. Mignard, ainsy qu'il a esté réglé par la Reyne avant son décedz.	2,000 liv.
Dorure des quatre balcons, des frises, des grilles et de l'autel.	4,000 liv.
La principale porte de l'église.	3,000 liv.
La balustrade de fer qui séparera la nef d'avec le dosme.	2,000 liv.
Les ornements de l'autel sainte Anne.	6,000 liv.
La vuidange des recoupes autour de l'église.	6,000 liv.
Menuiserie du chapitre.	2,000 liv.

La grille de la chapelle sainte Anne et des deux autres qui l'a-
voisinent.. . . . 16,000 liv.

Appointements des officiers de 1666 savoir :

Au S ^r Le Muet.	2,000 liv.
Au S ^r Du Val l'aisné.	1,800 liv.
Au S ^r Du Val le jeune.	1,800 liv.
Au S ^r Le Duc	2,400 liv.
Au S ^r Theyenin, ...	1,200 liv.
Au S ^r Du Mont.	1,000 liv.

Cy. 10,200 liv.

Ce. 51,200 liv.

Plus restent à faire les ouvrages qui ensuivent.

Le 4^e pavillon du monastère.

Le bastiment allant dudit pavillon joindre l'église pour le loge-
ment des confesseurs et pour les tours et tourières.

Les murs d'architecture qui fermeront la cour.

La balustrade de fer, de 46 toises de long avec trois portes, qui
fermera la cour sur la rue.

Quelques logements bas derrière lesdits murs d'architecture,
pour les commodités de la maison.

BENIGNE SARRAZIN

Note communiquée par M. Léon Lagrange.

Il n'est jamais trop tard pour s'amender. Voici, au sujet d'un document publié dans la livraison du 15 mars (page 54), une petite rectification.

C'est à tort que j'ai attribué à Pierre Sarrazin les peintures exécutées en 1674 dans la chapelle de l'hôtel de ville de Marseille par « le sieur Sarrazin, un des peintres entretenus dans l'académie du Roy. » L'erreur vient de ce que j'ai voulu voir dans l'Académie du Roy l'Académie royale, et, ne trouvant parmi les académiciens que les deux frères Jacques et Pierre Sarrazin, j'ai opté pour ce dernier encore vivant à cette époque. J'avais compté sans Bénigne, fils de Jacques. Il n'a jamais été académicien, mais il a été *entretenu dans l'académie du Roy*, à Rome, ainsi qu'en fait foi le brevet en date du 20 décembre 1660, qui le met en possession du logement de son père, au Louvre, à la mort de celui-ci. (*Archives*, t. I, p. 215.)

D'autre part, Pierre Sarrazin n'est jamais cité que comme sculpteur : son morceau de réception à l'Académie est une simple statue en bois. Ses travaux ordinaires consistaient surtout en panneaux sculptés pour sacristies, stalles de chœur, bibliothèques. Bénigne, au contraire, est qualifié de peintre dans le brevet de 1660, et c'est pour étudier *l'art de peinture* qu'il est envoyé à Rome avec trois cents livres de pension.

Rendons à Bénigne Sarrazin les peintures de la chapelle de Marseille, le seul ouvrage, si je ne me trompe, que l'on puisse citer de lui.

Bénigne Sarrazin mourut en 1693 (voir *Arch.*, I, p. 240, brevet de logement du décorateur Jean Lemoyne). Quant à la date de sa naissance, on ne peut former à ce sujet que des conjectures. Jacques Sarrazin, son père, avait épousé, vers 1631, une des nièces de Vouet. Si l'on suppose Bénigne né en 1632, c'est à vingt-huit ans qu'il aurait été envoyé à Rome (1660) : il en aurait eu quarante-deux quand il a exécuté les peintures de Marseille (1674); enfin il serait mort à l'âge de soixante-un ans. L. L.

DOMENICO GUIDI, SCULPTEUR

TROIS LETTRES RELATIVES A SA STATUE DE L'HISTOIRE
TENANT LE PORTRAIT DE LOUIS XIV.

Les lecteurs de ce recueil ont déjà vu dans le premier volume, pages 60-69, la correspondance échangée entre Le Brun (1) et Domenico Guidi, relativement au principat de l'Académie de Saint-Luc et à l'union de cette Académie avec celle de Paris. A la suite de ces rapports, Guidi (2) fut chargé d'un groupe pour le roi. On le voit encore à Versailles, en face de la pièce du Dragon. L'Histoire debout soutient le médaillon du roi; le Temps vaincu est à côté d'elle, et les médaillons des empereurs romains se voient à ses pieds. Nous savons, par une lettre de dom Michel Germain à dom Placide Porcheron, publiée par M. Valery dans la Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie, — on ne s'attendait guère à la voir intervenir en cette affaire, — que la statue fut finie en 1685, puisque dans une lettre de Rome, le 13 avril 1685, on la considère comme devant être terminée à Pâques :

« On nous a fait voir une statue de marbre blanc qui soutient le visage du roi, pareil à celui que M. Girardon a fait (3). Je n'ai encore rien vu de si beau que cette statue. C'est une Vertu ou Renommée, qui est portée par Saturne ou le Temps. Elle tient sous elle la Rebellion et l'Hérésie. D'un côté et d'autre sont les visages

(1) La lettre de Le Brun, imprimée en italien, p. 68, a été écrite en français par Jean Rou, adjoint à Teestelin comme secrétaire. Cf. les *Mémoires de Rou*, Paris, 1857, t. II, p. 32.

(2) Guidi, né à Massa di Carrara en 1628, était le neveu du sculpteur Giuliano Finelli. Il entra chez l'Algarde pour lequel il travailla beaucoup, notamment au bas-relief de l'Attila. Vie de Passeri, Rome, 1772, vie de l'Algarde, p. 206-7 et 239. Il mourut en 1700. — Cf. l'*Abecedario* de Mariette, II, 340.

(3) Ceci irait un peu contre l'opinion exprimée dans une note antérieure, t. I, 61, que Guidi fit ce groupe sur un dessin de Le Brun; c'eût été étendre bien loin sa dictature, et Guidi pouvait très-bien s'en passer.

d'Alexandre, de César, des autres plus grands hommes grecs et romains, faits sur les figures qui en restent de l'antiquité. La pièce n'est pas encore achevée, mais elle le pourra être à Pâques; je crois qu'on en sera très-satisfait en France (I, 206) ».

Les trois lettres suivantes, dont nous possédons les originaux, compléteront de la façon la plus heureuse l'histoire de cette statue, qui se trouve gravée dans la suite de Thomassin. A. DE M.

Illustrissimo et Eccellentissimo Signore e Padrone
colendissimo,

Il sentimento d'amarezza da me provato in havendo sentito la grave indisposizione dell' Ecc^{za} Vra è sato riadolcito delle feliciss^{me} nove della di lei recuperata salute, e per cio ne porto a V. E. le mie riverenti congratulazioni e porgo al cielo i miei umill^{mi} voti per la longa conservazione di V. E. tanto necessaria per cotesto glorioso governo. In tale congiontù io ricorro alla benigna gratia del E. V. à fin che si degni havere à memoria l'opera del gruppo, fatto da me e terminato con il comando di V. E. per il Reale servitio, et essendo di gia scorti doi (pour *duoi*) anni che io lo inviai a Parigi, e per ancora non ho rice^{to} la ricompensa che mi fa sperare la generosità di si Gran Re, e perchi è corsa nella corte di Roma una voce che la ricompensa di detto Gruppo sia ritardata da qualche professore, tocco dal tarlo dell' Invidia per fini particolari, et questa voce si haumentata dalle notigie gionte in Roma da cotesta corte, io, per tali motivi, prendo l'ardire di ricorrere alla benigna protezione et Autorita di V. E., suplicandola umilm^{te} degnarsi ordinare che la fatica fatta da me per lo spazio di cinque anni sia remunerata nella forma che sara giudicato dallo somma prudenza del E. V., che di tal grazia ne conservaro quel obligazione che si deve à cosi segnalato favore, mentre resto facendo al Ecc^a Vra Umill^{mo} inchino, dichiarandomi che io sono et saro sempre Del Ecc^a Vra

Roma, 6 luglio 1688

Umill^{mo} e Rever^{mo} Serue Obliga^{mo},

DOMENICO GUIDI.

Illustrissimo et Eccellentissimo Signor, signore Padrone
colendissimo.

Dubitando ragionevolmente che l'ultima lettera che inviai a V. E. non abbia corso cattiva fortuna per accompagnare la mia, prendo ardire d'incomodar di nuovo V. E. colla presente, adesso che per la Dio grazia mi trovo sollevato da una pericolosa malattia, causata da una grave passione d'animo, che m'aveva costituito negli ultimi periodi della vita, mentre munito de SS. Sacramenti, non mi restava che rendere l'anima al Creatore. Ricorro pertanto all' E. V. accio si compiaccia di restituirmi alla bramata quiete, col procurare appresso la somma generosità e clemenza di S. M^{ta} X^{rma}, non tanto il regalo per il mio Gruppo, quanto una memoria del Regio gradimento, chè più d'ogn'altra cosa sospiro. Sò veramente d'essere importuno, mentrè hò esperienza dell'efficace patrocinio che mi conserva l'E. V., chè non hà bisogno di violenza di suppliche per consolarmi; mà pure sò ancora chè l'invocare i Padroni nell'urgenze più grandi è atto degno di compassione; ed io sono in tal caso, mentre, oltre all'aggravio delle spese fatte in tal' opera, son combattuto ancora da varij pensieri, chè non mè fanno sicuro della Regia approvazione. Compatisca dunque V. E. questa nuova briga, come anche la convalescenza mia, che, tenendomi inchiodato nel letto, mi costringe a prevalermi d'altro carattere; non è però chè colla tenuità delle forze s'intiepidischino l'umiliss^{ma} servitu mia e la memoria delle infinite obbligazioni, chè professo all. E. V., alla quale, augurando fama e gloria corrispondente alle sue immortali operazioni, con profondo ossequio mi confermo

di V. Ec^{za}

Roma, 29 agosto 1688

Um^{mo} et Obb^{mo} Serre.

DOMENICO GUIDI.

*On lit en tête cette apostille : « A M. de la Tuillerie afin qu'il me
« mande ce que cet homme-là a reçu d'argent et de quel prix on
« estoit convenu avec luy pour son ouvrage. »*

Dalla P. M. di Monsù Colbert, con ordine di sua mano presentatomi all'ora Sig^e Erar, Rettore in quel tempo di questa Reale Accademia, mi fù commesso di formare un gruppo di marmo dell'altezza presentami, e si desidero di sapere in quanto tempo havrei potuto finir l'opera, et io risposi che in cinque anni havrei potuto perfezionarla.

Fui ricercato poi dal prezzo, e se mi fusse contentato di mille scudi l'anno, percioche, finita l'opera e riuscita di gusto della M. S., havrei provati gl'effetti della generosità naturale del Re. Nulla replicai à questa esibizione, della quale dichiarai esser contentissimo.

Mi fù mandato il marmo, ed io feci l'opera, la quale fu mandata à Parigi, vivente all'ora Monsù di Luvois (1).

Nel corso dei cinque anni da me consumati à finire il gruppo, hebbi solamente due mila e cinquecento scudi di moneta romana, ne altro ho ricevuto poi in tutti gl'anni dal tempo dell'opera finita. Questo è il fatto, che non ha bisogno, se non di un protettore, che faccia godere all'Artefice gl'effetti del grado istesso, con cui da S. M^{ta} fu ricevuta la sua fatica.

Di quanto si espone potrà haversi informazione da Monsù le Note (2).

Puisque le nom de M. de la Thuillerie (3) a été prononcé dans les documents qui précèdent et, que l'on trouve sur lui quelques renseignements dans la Correspondance de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie, nous allons extraire ces quelques passages; ils sont

(1) Louvois mourut le 16 juillet 1691.

(2) C'est-à-dire Monsieur Le Nôtre, jardinier.

(3) Il n'y a évidemment aucun rapport entre lui et le comédien-poète, Jean de la Thuillerie, mort le 13 février 1688, à trente-cinq ans (Cf. Leris, *Dict. des théâtres*, p. 470); mais il en y aurait plutôt entre lui et Gaspar Coignet de la Thuillerie, ambassadeur de France à La Haye, et qui fit signer en 1645 le traité de Broinsebro. Celui-ci pourrait bien être son père.

peu connus et seront ici fort à leur place. Le passage suivant de Guillet de Saint-Georges leur est une introduction naturelle :

« En 1683 les applications continuelles de M. Errard et son âge avancé lui firent souhaiter les douceurs du repos, et, pendant ces souhaits, M. le marquis de Louvois... le voulant soulager des fatigues de son travail, trouva à propos d'envoyer à sa place M. de la Tuillière, homme de lettres distingué par un grand mérite et amateur de la peinture et de la sculpture, qui a pris le soin de l'Académie de Rome. » (*Mémoires inédits des Académiciens*, I, 84.)

« Les gens du grand-duc ont surpris le pape en lui demandant permission d'emporter de la vigne Médicis quelques restes de figures anciennes gâtées. Ils ont emporté tout d'un coup ce qu'il y avoit de plus beau, dont les Romains ne sont pas contents. Ils jalourent aussi, c'est-à-dire les Romains, beaucoup les belles copies que nos académiciens françois font pour le roi de toutes les anciennes figures, et des bustes qu'on empreint dessus ; mais ils ne savent comment trouver à y redire ». Dom Michel Germain à dom Placide Porcheron. Rome, 2 octobre 1685. Valery, I, 134.

« Il paroît depuis deux jours un *bando*, c'est-à-dire une ordonnance du pape, qui défend à qui que ce soit de vendre sans sa permission, d'acheter, de transporter, d'emballer, d'encaisser, ou disposer d'autres vaisseaux pour y mettre des statues, peintures, marbres anciens, médailles, bijoux, etc. Ce *bando* est fait directement contre la France. Tout Rome murmuroit hautement et accusoit *Nostro Signore* de lâcheté de ce qu'il laissoit faire les François. Elle ne pouvoit supporter que M. de la Thuillière, envoy é de M. de Louvois pour gouverner l'Académie françoise de sculpture et de peinture, eût enlevé deux belles figures, l'une de Germanicus tout nu, en posture d'un homme droit qui s'éveille en sursaut, et d'un autre plus ancien qui est en posture d'un homme empressé qui chausse ou commence à déchausser une sandale antique qui a ses ligatures un peu au-dessus de la cheville du pied ». Dom Michel

Germain à dom Claude Bretagne. Rome, 12 février 1686. Valery, I, p. 219-20. — Ce passage est surtout curieux parce qu'il donne la date de l'arrivée en France des deux belles figures du personnage romain en Mercure, et de Jason. (Cf. le livret de M. de Clarac, éd. de 1830, p. 258 et 259.)

« Si par aventure vous voyez un jeune frère du monastère des Anges, lequel a beaucoup de disposition pour la sculpture, vous m'obligeriez de lui dire que M. de la Thuillière, directeur de l'Académie royale à Rome, m'a répondu que, l'institution de cette Académie étant pour des seuls François, il ne pouvoit y donner place à ce bon frère, mais que, s'il demeueroit à Rome, il auroit tout l'accès qu'il voudroit dans l'Académie. C'est pour me décharger envers ce bon frère de la parole que je lui avois donné d'en parler à ce monsieur qui est notre ami ». Mabillon à Magliabecchi, Gênes, 14 juin 1686. Valery, I, 278.

NOEL BRIGUET ET JOSEPH PALLU

SCULPTEURS EN BOIS, EN 1684.

Communiqué par M. Le Roux de Lincy.

En la présence des conseillers du Roy, Notaires gardenottes au Chastelet de Paris, soussignez, Noel Briguet et Joseph Pallu, sculpteurs en bois, ont confessé avoir reçu comptant de messire Sébastien-François de la Planche, escuyer, conseiller du Roy, trésorier général des bastiments et jardins de Sa Majesté, arts et manufactures de France, la somme de quatre cens livres, à compte des ouvrages de sculpture en bois qu'ils ont faicts aux portes du manège et la grande escurie du Roy, à Versailles. Dont, etc., Quittant, etc. Fait et passé es études des notaires soussignez, l'an mil six cents quatre-vingts-un, le vingt-deuxiesme jour de May, et ont signé : N. BRIGUET. — PALLU. — CLÉMENT. — MOUFLE. (*Quittance sur parchemin.*)

PIERRE GOBERT.

MÉMOIRE DE TRAVAUX FAITS POUR LE DUC DE LORRAINE

DE 1707 A 1709.

**Document communiqué par M. Henry Lepage,
archiviste du département de la Meurthe.**

Pierre Gobert est né à Fontainebleau en 1666; il fut reçu de l'Académie en 1701, sur le portrait de Boullongne le jeune et sur celui de Van Clève, qui est conservé à l'Ecole des Beaux-Arts, et il est mort le 13 février 1744, à quatre-vingt-deux ans. C'était un de ces peintres de portraits de second ordre, comme il y en a eu tant à cette belle époque du portrait en France, en général ordinaires et souvent fort bons. Il faut pourtant convenir que les deux portraits, précisément lorrains (1), qui sont au Musée de Versailles (nos 3640 et 3644, t. I, p. 514 et 515-6 du livret de M. Soulié), ne sont pas faits pour donner de lui une bien grande idée; mais ce ne sont sans doute que des répétitions, un peu de pacotille, et l'on aura de lui meilleure idée en regardant—je ne prétends pas citer toutes celles qui ont été faites d'après lui—les gravures de ses portraits du comte de Toulouse, par Pitau, de Charles de Beauveau-Craon, prince du Saint-Empire, par L. Cars le fils, de M. de Belsunce, évêque de Marseille, par Pitau, et de l'abbé Fleury, par Thomassin. Le musée de Dresde (n° 7 du livret) en possède un portrait de femme en toque bleue, et le musée de Madrid un Louis, dauphin de France, et la famille de Louis XV.

(1) Léopold Clément, prince héréditaire de Lorraine, troisième fils du duc Léopold I^{er}, né en 1713, et François, le quatrième fils, né en 1723, et empereur d'Allemagne en 1745.

Dans une pièce de l'important recueil de M. Fournier, *Variétés historiques et littéraires* (IV, 188), on trouve un Thomas Gobert, maître maçon, qui est chargé d'expertiser la contenance d'un terrain du Pré-aux-Clercs. Je ne sais s'il est le père de Pierre, mais il l'est du moins de Thomas Gobert, qui donna le dessin d'une partie de la bibliothèque des Petits-Pères, comme nous l'apprend Piganiol (III, 114) : « Cette bibliothèque consiste en trois pièces, à savoir, en deux galeries ou ailes de retour, dont l'une sert d'entrée, et est du dessin du sieur Gobert, architecte du roy, qui avait beaucoup de génie pour les beaux arts, et en un corps principal, qui est du dessin du sieur Le Duc, aussi architecte du roy. » Gobert fut reçu de l'Académie d'architecture en 1699, et Brice (éd. de 1752, IV, 61) nous dit qu'à côté de l'hôtel d'Aligre, rue de l'Université, « on a élevé, en 1701, une fort jolie maison sur les dessins de Gobert. »

A. DE M.

Mémoire des ouvrages de peinture faits par le soussigné par ordre de Leurs Altesses Royales (1) depuis le mois de septembre 1707 jusqu'au 15^e mars 1709 (2).

Premièrement (3) :

Pour six copies des portraits de Leurs Altesses Royales, et de mesdames les princesses leurs filles lesquelles ont été placées dans la chambre du conseil à Lunéville, cy 32 louis d'or.

Pour six autres copies des mesmes portraits, donné à madame, cy 32 l. d'or.

(1) Léopold, duc de Lorraine, et Elisabeth-Charlotte d'Orléans, sa femme.

(2) Ce mémoire n'est pas de la main de Gobert; il n'y a de lui que les mots : Je certifie, etc., placés en marge, à la fin.

(3) On lit ici en marge : « S. A. R. Madame, monseigneur le duc d'Orléans et toutes les princesses me font la grace de me commander pour les copies quatre louis dor des bustes, et six louis dor des copies pareille à celles de mesdames les princesses à cause des mains. »

Plus six autres de mesmes données à madame la duchesse d'Orléan, 32 l. d'or.

Plus six autres de mesmes donné à monsieur Le Grand, cy 32 l. d'or.

Plus six autres donné à monsieur le prince de Vaudemont, cy 32 l. d'or.

Plus six autres donné à mademoiselle de Lislebonne, cy 32 l. d'or.

Plus six autres donné à madame de Maré, cy 32 l. d'or.

Plus six autres données à madame de Raffeto, cy 32 l. d'or.

Plus six autres qui avoient esté faits pour monsieur le comte de Marsant et qui ont estées envoyées à Luneville pour monseigneur le prince Charles, cy 32 l. d'or.

Plus avoir fait un grand portrait de Son Altesse Royale Madame avec celuy de monseigneur le prince et sa bordure qui ont estées données à monsieur le comte de Craon, cy 24 l. d'or.

Plus un autre grand portrait de Son Altesse Royale avec sa bordure pour M. de Majanville, cy 16 l. d'or.

Plus un portrait original de monseigneur le petit prince, cy 15 l. d'or.

Plus un autre portrait ou buste original de Son Altesse S^{me} monseigneur le prince Charles, cy 10 l. d'or.

Plus un autre portrait original de Son Altesse monseigneur le prince François, cy dix l. d'or.

Plus pour six bordures aux copies des portraits de Madame, cy 12 l. d'or.

Plus six autres copies de Leurs Altessees Royales et de mesdames les princesses envoyées à Lunéville, cy 32 l. d'or.

Plus deux bustes de Leurs Altessees Royales pour monsieur de Soreau, cy 8 l. d'or.

Plus un buste de Son Altesse S^{me} monseigneur le prince Charles avec sa bordure pour monsieur le comte de Craon, cy 6 l. d'or.

Plus un buste de Son Altesse monseigneur le prince François avec sa bordure pour M. le comte de Craon, cy 6 l. d'or.

Total : 427 lous d'or,

Je certifie le present memoire veritable ; fait à Paris

le 15 mars 1709.

GOBERT.

Les quatre cens vingt sept louis d'or, à quoi monte le présent memoire, reviennent sur le pied de 15 liv. l'un, seulement, ainsi qu'ils valoient alors, à la somme de six mil quatre cents cinq livres, cy 6405 liv.

Controlé pour la somme de six milz quatres cents cinq livres à quoy se monte la presente partie, veu les hauteurs (?) des portraits y mantionnés faicts à Luneville au bureau de l'hostel ce 20 septembre 1711.

Vérifié : (mot illisible).

MAGNIEN.

Dominique Anthoine, banquier, a fait payer d'ordre de monsieur de Soreau à Mons^r Gobert peintre par Mons^r Lange banquier à Paris la somme de six mil quatre cent cinq livres suivant les reçeus cy attachés (1) dudit sieur Gobert, cy 6405 liv.

Pour change de lad^e partie à raison de dixhuit pour cent à cause de la difference de l'argent de France à celui de Lorraine y compris la provision et port de lettres, 1152 liv. 18 s.

Total : 7557 liv. 18 s.

Ce qu'il certifie veritable.

A Nancy ce 3^e septembre 1711.

D. ANTHOINE.

De par Son Altesse Royale, il est ordonné à M^r Charles Margueron commis receveur general de nos finances, de payer à M^r Dominique Anthoine, receveur general des domaines et gabelles de Lorraine et Barrois, la somme de sept mils cinq cents cinquante sept livres dixhuit sols, sçavoir : 6405 liv. pour son remboursement de six mils quatre cents cinq livres qu'il a fait delivrer à Paris au S^r Gobert, peintre, pour les tableaux et portraits qu'il a faits par nos ordres et pour nostre service, et 1152 liv. 18 s. pour frais de change et de remise, suivant le memoire en dessus et celui qui y est joint, controllé et verifié; et moyennant la presente ordonnance et quittance de ladite somme de 7557 liv. 18 s. sera allouée dans la depense du compte dudit Margueron, sans difficulté, par nos tres chers et feaux les president et maistres des

(1) Ils n'y sont plus.

comptes de Lorraine. Car ainsy nous plaît. Donné à Luneville le cinq^e septembre mil sept cents onze.

Pour sept mils cinq cens cinquante sept livres dix huit sols.

LEOPOLD.

MAHUET.

J'ay receu de monsieur Margueron la somme de sept mil cinq cens cinquante sept livres dix huit sols, enoncée en l'ord^{ee} cy dessus. A Nancy ce 18 septembre 1711. D. ANTHOINE.

DATE DE LA RECONSTRUCTION

DU

CHATEAU DE CLAVEYSON, EN DAUPHINÉ

Il n'est pas rare de trouver en tête des manuscrits des notes de familles. J'ai sous les yeux un manuscrit de l'*Histoire scolastique* (Bibl. de l'Arsenal. Mss. Théol. n° 41 A), en tête de laquelle Pierre de Claveson, seigneur de Mercurol et d'Hostung, a écrit le mariage, les naissances et les décès de sa famille; ce mémorandum domestique, qui s'étend de 1470 à 1615 et serait curieux à publier au point de vue de l'histoire généalogique du Dauphiné où se trouvent les trois localités que je viens de nommer (1), offre une mention artistique curieuse :

En l'an 1508, lédit messire Louys de Claveson fist bastir le chasteau de Claveson, tel qu'il est à présent de pied à cyme, et le fist commencer par ung maçon *qu'il envoya quérir à Amboyse*.

Quelques traits de plume de plus et nous aurions eu le nom de l'architecte; mais j'ai cru que, malgré cette absence, il était curieux de voir un gentilhomme de Dauphiné s'adresser aux pays des bords de la Loire, vrai centre du mouvement artistique de l'époque, pour avoir un homme capable, et curieux que cet homme fût précisément d'Amboise, la patrie de Pierre Trinqureau, l'architecte de Chambord.

A. DE M.

(1) Tous trois sont dans la Drôme et dans l'arrondissement de Valence : Claveyson, canton de Saint-Vallier; Hostun, canton de Bourg-de-Péage; Mercurol, canton de Tain.

ACTE DE DÉCÈS
DE
JEAN-BAPTISTE NATTIER

Communiqué par M. J. Ravenel.

Nos lecteurs ont déjà vu dans l'*Abecedario* de Mariette (IV, 50) le récit de la triste mort de J. B. Nattier. M. Ravenel a bien voulu chercher pour nous son acte de décès dans les registres de l'église Saint-Paul, paroisse de la Bastille, et nous ajouterons aux renseignements de la note du Mariette ce passage, tiré des *Mélanges historiques* de M. de Bois-Jourdain, qui a un article spécial sur l'exécution de Deschaufours (II, 1807, p. 336-9) :

« On voulait un exemple, et il fut fait en la personne de Deschaufours. Nattier, peintre, son complice, devait en servir ; mais il se coupa la gorge dans son lit la nuit du vendredi au samedi 27 avril, quoiqu'il y eût un soldat de la garnison de la Bastille qui couchait dans sa chambre. Il se servit, pour accomplir son dessein, d'un couteau qu'on appelle *bastille*, fait comme ceux dont les vitriers se servent pour garnir les vitres de plomb, qui ne coupent absolument point et qui sont arrondis par le bout. Il en fut dressé procès-verbal, et, après les informations, le cadavre fut inhumé à St-Paul. » Pour Deschaufours, il fut brûlé en Grève le 24 mai 1726.

Le vingt-sept avril [1726] est décédé au château de la Bastille Jean-Baptiste Natier, âgé d'environ quarante ans, duquel le corps a été inhumé le vingt-huit du même mois dans le cimetière de Saint-Paul, sa psse, par nous prêtre soussigné, en présence d'Antoine Roger et de M^{re} François André, prêtre, qui ont signé. *Signé* : ROGÉ, ANDRÉ, CHOCQUET, prêtre.

PIERRE SUBLEYRAS, PEINTRE

né à Uzès en 1699, mort à Rome le 28 mai 1749.

Communiqué et annoté par M. le comte E. de Montlaur.

Château de Lyonne, près Gannat (Allier),
17 septembre 1856.

Monsieur,

En fouillant dans d'anciens papiers de famille qu'une mort toute récente a mis entre mes mains, j'ai trouvé quelques lettres de peintres célèbres du dernier siècle, entre autres plusieurs de Joseph Vernet. Celle que je vous adresse aujourd'hui est de Subleyras. Elle est datée de Rome, de la fin de l'année 1737, et adressée à M. le comte de Quinson, d'Avignon. — M. de Quinson avait fait plusieurs voyages en Italie, était grand amateur de tableaux, bon connaisseur en objets d'arts, et avait formé à Avignon, dans son hôtel, contigu au musée actuel, une collection d'une certaine valeur. Il avait conduit à Rome Joseph Vernet, alors fort jeune. Lorsque Joseph eut acquis une juste et légitime renommée, il peignit pour M. le comte de Quinson cinq tableaux, dont trois surtout sont fort remarquables. Le premier représente un naufrage; c'est une toile pleine de mouvement et d'éclat. Le second et le troisième, deux pendants de petite dimension, représentent, l'un une pêche au saumon, l'autre des blanchisseuses au soleil couchant. Ces deux panneaux sont d'une exécution très-soignée. Enfin, dans le quatrième et dans le cinquième, Vernet a peint les cascades de Tivoli, et un coin du golfe de Gênes. Joseph Vernet avait conservé pour M. le comte de Quinson une véritable et sincère amitié, et les quelques lettres de lui que le temps a épargnées, et dont nous parlions plus haut, en témoignent à chaque ligne.

En mars 1816, trente-trois tableaux de la collection considérable de M. de Quinson, parmi lesquels la *marine* de J. Vernet, sa *Pêche*

au saumon et ses Blanchisseuses, furent mis en vente. Le moment était peu favorable ; ces tableaux ne se vendirent pas, à l'exception de trois ou quatre assez inférieurs. Ils furent retirés des enchères. Ils sont encore aujourd'hui entre les mains des deux arrière-petits-fils de M. de Quinson. M. Charles Paillet, qui avait rédigé le catalogue, y avait joint un court avertissement ; il y disait : — « Le goût éclairé de M. de Quinson pour les arts lui fit entrevoir dans J. Ver-net les germes du beau talent qu'il développa dans la suite avec tant de succès. Il le conduisit lui-même à Rome et lui commanda différents tableaux dans l'exécution desquels il redoubla de soins, en reconnaissance de tous les encouragements qu'il en avait reçus, etc. » Voici maintenant la lettre de Subleyras :

A ROME, CE 11 DÉCEMBRE 1739.

Monsieur,

Pour ne point vous laisser en peine sur les nouvelles peu agréables que vous receutes par le dernier courrier, M^{lle} Livia m'ordone encore de vous écrire ; elle est actuellement hors de danger, Dieu merci, mais hors d'état de se tenir assise sur son chevet, et encore moins d'écrire ; dans le temps que je vous ai écrite ma dernière lettre, j'ai voulu vous épargner l'alarme qui partageoit tous ses amis et qui occupoit particulièrement M^{me} la princesse. Elle fut à près abandonnée des médecins, ou pour mieux dire commandée à mourir. Elle en étoit aussi persuadée, et avoit déjà pris son parti de la meilleure grâce et le plus chrétiennement du monde ; on luy administra les sacrements, et reçut le s^t viatique avec des sentimens

exemplaires ; en un mot, on a répandu des larmes pour elle, mais heureusement vaines, et je ne conois que moy qui ait été opiniatre dans le presentiment que j'avois qu'elle ne mouroit pas, aussi ne me suis-je attendri que sur le mal que je luy voyois souffrir et non sur sa mort pretendüe. Je vous reppette donc que le danger est entierement passé, que la fievre l'a quittée, que l'ouïe luy est revenüe, car elle estoit sourde, et qu'on a enfin mis ordre à tous les autres maux qui, par leur complication l'avoient reduite à cet extremité ; il ne luy reste que plus que la seule foiblesse d'une pareille secouse. Vous pouvez donc, Monsieur, vous réjouir d'avance du recouvrement parfait de sa santé, et vous en serez mieux convaincu par les assurances que vous recevrez dors en avant di proprio pugno suo.

Il matrimonio gia fatto della sig^{ra} Offredoncio Bonaventura si è imbrogliato e disfatto totalmente , per qualche parolencia di pocca importenza. La litte della signora duchessa di Turri, la quella doveva essere giudicata diffinitivamente sabatto passato, è ritornata nel suo primo stato ; le vocci sono state spartite egualmente per l'une et l'attro parte, e la causa resta sospesa.

Il est jeudi, et midy, sans que la poste soit encore arivée ce qui fait craindre quelque accident pour le courrier qu'on attend.

Vernet qui se trouve ici present me charge, monsieur, de vous assurer de ses plus humbles respects.

Vous me permettez de profiter de la même comodité pour vous assurer des miens et vous renouveler le devoüement très-humble avec lequel j'ay lhonneur d'être, et pour cette nouvelle année et pour toutes celles qui se suivront que je vous souhaite remplies de tout le bonheur que vous méritez,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SUBLEYRAS.

JACQUES DE LAUNAY, ORFÈVRE

— 1641 —

Communiqué par M. Le Roux de Lincy.

En la présence des notaires gardenottes du Roy, nostre siref en son Chastelet de Paris, soussignez, noble homme Jacques de Launay, orfevre et vallet de chambre ordinaire du Roy, demt rue des Fossees et paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois, a confessé avoir receu contant de noble homme, Paul Ferrau, conseiller du roy et trésorier de son argenterie, la somme de quatre mil neuf cens cinquante-sept livres ung sol tournois à lui ordonnée pour reste et parfait payement de la somme de sept mil six cens livres seize sols tournois pour une chapelle d'argent vermeil, doré, cizelé, livré par led. sieur de Launay, pour le service de Sa Majesté et l'extraordinaire de son argenterie pendant la présente année XVI^e quarante-ung, le surplus de ladite somme, montant deux mil cens quarante troys livres quinze sols, luy ayant esté déduit et précompté pour la vieille chapelle qui lui en a esté dellivré, de laquelle somme de quatre mil neuf cens cinquante sept livres un sol tournois ledit sieur de Launay s'est tenu pour contant et a quicté et quicte led. sieur Ferrau, trésorier susdit et tous autres. Fait et passé ès estudes desd. notaires soussignez, l'an mil six cens quarante-ung, le seizième jour de may, et a signé : LAUNAY. — CHAPELLAIN. — PLASTRIER.

LETTRES ÉCRITES

PAR

PIERRE-PAUL PRUD'HON

A MM. DEVOSGE ET FAUCONNIER

PENDANT SON VOYAGE D'ITALIE

Publiées par M. Frédéric Villot d'après les originaux
possédés par lui-même
et par MM. Joliet, Saint-Père et Pelée.



Nous croyons tout à fait inutile d'insister sur l'importance des lettres que l'on va lire. Nous nous bornerons à remercier les généreux collecteurs qui ont bien voulu nous permettre d'en enrichir les *Archives*, et à donner quelques renseignements sur les personnes qui y sont nommées.

Les treize lettres qui portent les numéros II, IV, VI à XVI, forment la majeure partie de la correspondance que Prud'hon entretenait pendant son séjour à Rome avec *François Devosge*, artiste aussi distingué par son mérite que par le désintéressement qu'il montra en créant, à Dijon, une école gratuite de dessin et de peinture, entretenue à ses frais pendant plusieurs années, et jusqu'au moment où les élus de la province de Bourgogne, reconnaissant les bons résultats ainsi que l'utilité incontestable de cette institution, la prirent sous leur patronage, la subventionnèrent et fondèrent un prix de Rome. Ce fut à ce généreux artiste que M^{sr} Moreau, évêque de Mâcon, confia Prud'hon, alors âgé de seize à dix-sept ans. Jamais confiance ne fut mieux placée et jamais élève ne montra un dévouement plus tendre pour son maître. François Devosge mourut en 1811, directeur et professeur de l'école que le gouvernement impérial organisa et soutint.

La copie ou plutôt l'imitation que Prud'hon fit à Rome, sur la commande des élus, du plafond peint par Pietre de Cortone au palais Barberini, sert de plafond à la salle des statues du musée de Dijon.

Anatole Devosge — que Prud'hon appelle *Natoile* et aimait à l'égal d'un frère — après avoir obtenu plusieurs médailles à divers concours ouverts à Paris sous la république et sous l'empire, succéda

en 1811 à son père, comme directeur et professeur de l'École de peinture. Il occupa cette place pendant quarante ans, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en septembre 1847 et mourut dans le mois de décembre 1850. Elève d'abord de son père, puis de David, Anatole, loin de suivre *son génie et son goût*, comme Prud'hon lui en donnait le conseil, se contenta de marcher de loin sur les traces du grand réformateur. Ce besoin d'imitation l'entraîna dans une voie fatale, et son tableau représentant Cimon qui reprend les fers de son père Miltiade, tableau placé dans le musée de Dijon et exécuté avant son aveugle admiration pour David, est certainement son meilleur ouvrage.

Anatole Devosge, par son testament, fonda un prix annuel de dessin et légua à sa ville natale tous les dessins et toutes les peintures de son cabinet. Parmi ces dernières on remarque surtout un très-beau portrait de F. Devosge par Prud'hon. M. Joliet, notaire à Dijon, qui tenait déjà d'Anatole cinq des lettres reproduites ici, en faisant l'inventaire après décès, trouva dans les papiers de son ami huit autres lettres qui échurent à M. Saint-Père, médecin, neveu et héritier du défunt. C'est donc à eux que nous devons presque toutes les lettres qui vont suivre, à l'exception seulement des numéros I, III, V, XVII et XVIII.

Baillet et Martincourt, que Prud'hon tourne en ridicule dans la lettre où il supplie M. Devosge d'envoyer Natoire à Rome, sont restés peintres à Dijon, mais n'ont guère mérité le titre d'artiste.

Petitot, sculpteur de mérite, alla à Paris et fut le père du membre de l'Institut.

Bertrand donnait aussi, comme sculpteur, les plus belles espérances, mais mourut jeune.

Fremyet, homme de goût, littérateur aimant les arts, est le père de mademoiselle Sophie Fremyet, élève de David et maintenant veuve de Rude, statuaire bourguignon.

Nous devons presque tous les renseignements que l'on vient de lire à M. Joliet, qui possède aussi l'original d'une des lettres de Voltaire à Devosge, sur les dessins destinés à sa grande édition de Corneille ; c'est le numéro 3358 de l'édition de Beuchot (1), qui la met à l'année 1761, tandis que la lettre porte « 3 juillet 1762. » Au dos est la suscription suivante : « A Monsieur, Monsieur Devosge, peintre à Dijon. » Et c'est la bonne orthographe : François Devosge écrivit son nom sans s jusqu'en 1794.

FRÉDÉRIC VILLOT.

(1) D'autres lettres, encore adressées par Voltaire à Devosge, se trouvent dans la même correspondance ; ce sont, dans le vol. LIX, les lettres 3357 et 3397, et, dans le vol. LX, la lettre 3502. Ce furent des dessins de Gravelot qui furent gravés.

I

*Lettre du baron de JOURSANVAULT au graveur JEAN
GEORGE WILLE (1).*

Beaune, le 15 octobre 1780.

Comme un second Eudamidas, mon respectable ami, je vous nomme exécuteur testamentaire et vous donne des charges sans proffit. Avant la fin de ce mois, vous recevrez deux de mes amis, enfans adoptifs, tous deux de la Bourgogne, tous deux peintres, tous deux élèves de l'académie de Dijon. Voilà bien des parités, et malheureusement il n'y en a point dans le talent. J'oubliais de dire que tous deux sont honnêtes et probes ; mais l'un, celui que j'ai le plus aidé, très laborieux, très désireux d'apprendre, très ambitieux de talent, a peu d'esprit, un génie froid. L'autre, au contraire, a reçu de la nature ce feu, ce génie qui

(1) Cette lettre, comme celle sur Ramey (p. 173), a déjà été publiée par M. de Châteaugiron, alors son possesseur, dans les *Mélanges de la Société des Bibliophiles français*; elle sera réimprimée dans les notes du journal encore inédit de Wille, qui doit paraître dans quelques mois; mais elle est trop importante pour Prud'hon, dont elle marque le point de départ, et par là trop honorable pour lui et pour celui qui l'a écrite, pour que nous dussions faire mieux que de la rappeler en tête des lettres qui vont suivre et qui sont toute la jeunesse laborieuse de l'artiste. Elle a, du reste, été copiée sur l'original lui-même, qui fait maintenant partie de la riche collection de M. Feuillet de Conches. Je rappellerai que c'est au baron de Joursanvault qu'est adressée la lettre de Prud'hon, si curieuse et vraisemblablement écrite vers 1784, qui a été publiée par M. A. L. Grand, dans le second volume des *Documents*, p. 313-20.

(A. DE M.)

fait saisir avec rapidité, une grande facilité dans l'exécution, une adresse peu commune. Voilà, je crois, leur talent défini ; mais ils ont besoin de faire de sérieuses études, et l'académie de Paris est le lieu que sous vos auspices, mon ami, ils comptent le plus habiter. Les y faire admettre, les recevoir chez vous quelques fois, vous croyez peut-être que c'est tout ce que je vous demande ? Eh bien ! non. Ce n'en est qu'une mince partie. Je vous ai dit que c'étaient mes enfans adoptifs, je vous ai dit vrai ; je les aime très sincèrement et presque également. L'un se nomme *Naigeon*, l'autre *Prudhon*. Voicy maintenant ce que je vous supplierai de faire si vous m'aimez assez pour vous en charger. Vous permettrez à ces élèves d'avoir l'honneur de vous porter une lettre de moi, vous leur ferez essayer leur talent en leur demandant de dessiner d'idée un sujet quelconque, vous virez s'ils sont assez avancés pour travailler à l'académie, et vous me direz à qui je dois écrire pour solliciter la grace de dessiner d'après nature, afin d'aller à l'académie. Ils iront de tems en tems, Monsieur, vous porter leurs études, afin que vous ayez la bonté de juger de leurs progrès et de leur dire votre avis sur leurs deffauts. Je suis garant de leur docilité et de leur reconnaissance. M. Naigeon, sage et froid, logera chez une tante à lui qui le surveillerait s'il en avait besoin. M. Prudhon, né avec un caractère moins fort, se livrant avec facilité à l'amitié, sans deffiance

de ceux qu'il aime, peut tomber dans le précipice le plus affreux, et des sociétés qu'il se fera à Paris dépend le bonheur ou le malheur de sa vie. Son gout dominant est l'ambition de sortir de la foule des peintres médiocres; il travaille avec ardeur, mais il faut que quelqu'un lui dise de travailler. Si quelque sujet médiocre s'empare de son esprit, ce qui est très facile, il gagnera son cœur avec aisance, et M. Prudhon courra à la débauche avec moins de plaisir qu'au travail, mais avec autant de docilité. Il est incapable de dérèglement par lui même, mais, s'il y est conduit, il peut y être extrême, et cette idée me ferait frémir si je n'osais me flatter que, par amour pour le bien, par amitié pour moi, par pitié pour cet *enfant*, déjà marié depuis trois ans, vous daignerez vous l'attacher, lui permettre de vous parler avec confiance, de vous consulter et de ne rien faire sans votre aveu et votre avis. Je lui ai montré vos lettres, je lui ai laissé voir la vénération que vous m'avez inspirée; son cœur a été attendri, il vous a nommé son père, il vous respecte et vous aime déjà comme tel. Choisissez-lui ses sociétés et souffrez que la votre et celle de monsieur votre fils soient une des plus habituelles. Convenez qu'il faut compter aussi fort que je fais sur votre bonté et votre indulgence pour vous prier d'une chose aussi délicate; mais c'est moins icy l'artiste célèbre que j'invoque que le très parfait honnête homme, que l'homme humain et voulant

le bien. Que de titres, mon respectable ami, pour m'énorgueillir de l'amitié que vous m'accordez !

JOURSANVAULT.

II

A Monsieur, — Monsieur DEVOSGE, directeur de l'Académie de peinture et sculpture de Dijon, au palais des Etats à Dijon.

De Marseille, ce 22 novembre 1784.

Monsieur,

Je ne sçais quel démon a conspiré contre nous pour mettre à bout notre patience ; depuis trois semaines que nous sommes à Marseille, nous n'avons pus encore trouver moyen d'en sortir. Le capitaine, à qui nous nous sommes engagés pour notre traversée à Civita-Vecchia, n'a cessé de remettre son départ de jours à autres, si bien que les beaux temps se sont passés ; les vents sont devenus contraires, et, à présent que tout est disposé pour sortir du port, nous sommes obligés d'attendre qu'il leurs plaise pour cela nous être plus favorables. Ces contretems, Monsieur, nous contrarient beaucoup et nous donnent bien de l'ennuye ; de plus nos fonds s'épuisent, malgré que notre dépense soit très stricte et notre œconomie très grande ; il fait très cher vivre à Marseille, et, si nous ne partons bientôt (comme je l'espère cependant), nous courons grand risque d'arriver à Civita-Vecchia sans une obole. A supposer que nous nous mettions

en mer dans deux ou trois jours, nous n'avons que juste pour arriver à Rome; il est vrai aussi que nous ne savons pas de combien de jours sera notre traversée et que, comme les vents changent souvent dans la saison où nous sommes, nous l'avons supposée de vingt jours et fait notre compte en conséquence; elle peut quelques fois être de plus, comme elle peut être de beaucoup moins; je ne vous parle, Monsieur, du trajet plus ou moins long que parceque nous nous sommes arrangés avec le capitaine pour notre nourriture à quarante sols par jour chacun et deux louis par personnes pour notre passage; tel est le prix de MM. les capitaines. M. Pertuis lui-même nous l'a confirmé; il nous plaint beaucoup sur notre retard, qui ne finit plus, et nous a fait offre d'argent, dans le cas que nous prévoirions n'en avoir pas assés pour arriver à notre destination. Nous ferons en sorte de nous mettre hors du besoin de recourir à ce qu'il nous a offert si obligeamment, mais nous ne pouvons pas en répondre; le tems de notre séjour à Marseille en décidera. Voilà où nous en sommes. Je vais, Monsieur, vous parler d'une chose qui vous surprendra sans doute. Par l'effet du hazard le plus inattendu nous avons rencontré Alexandre Renaud, que nous pensions être à Florence; il y avait cinq semaines qu'il était à Marseille lors de la rencontre que nous en avons fait le 13 novembre; il n'a pas peu contribué à alléger nos ennuis et à nous faire passer le

tems agréablement, soit en nous fesans part de ses lumières qui sont de la plus grande étendue, soit en nous parlant de son ambition à acquérir des talens supérieurs, ambition à laquelle il a tout sacrifié et qui est en partie cause de ses malheurs et de son infortune. Quels sont ses projets, quelles sont ses vûes? Nous l'ignorons; mais ce qu'il nous a dit de Rome n'a fait qu'attiser le desire et l'impatience que nous avons de nous y rendre, et nous ne cessons de soupirer après le vent favorable qui doit nous y porter.

Nous sommes avec le respect et l'attachement le plus sincère vos très humbles et très obéissants serviteurs et élèves,

PRUD'HON et PETITOT.

Assurés s'il vous plait madame Devosge de mes respects.

III

A monsieur, monsieur Fauconnier, maison de M. Louvier, porte cochère entre un marchand de vin et un sellier près de l'hôtel Valbelle (1), rue du Bacq, faubourg St-Germain, à Paris.

Ce 3 janvier 1785, de Rome.

Enfin, mon ami, me voilà à Rome, après être resté 36 jours en mer, non à courir aucun danger, mais

(1) L'original de cette lettre fait partie de la collection de M. F. Villot. Quant à l'hôtel de M. de Valbelle, il était rue du Bac,

à m'impatienter d'attendre en différents endroits, comme je vous le raconterai tout à l'heure. A présent je puis donc espérer de recevoir dans quelque temps de vos nouvelles. Que j'aurai de plaisir à lire vos lettres, à parcourir ces caractères tracés par l'amitié, qui me diront que vous ne m'avez pas oublié et que vous m'aimez toujours. Mais vous qu'avez vous pensé de mon long silence ? Ou vous m'avez cru perdu, ou vous aurez imaginé que je ne songeois plus à vous. Que mon cœur étoit loin d'une pareille ingratitude, mon ami ! Au contraire je n'étois tourmenté que par l'inquiétude de ne pouvoir vous donner de mes nouvelles. J'aurois soulagé mes peines en vous les racontant ; mais que je vous parle un peu de mon voyage. Je n'ai pas été heureux à beaucoup près dans mon trajet de mer. J'ai d'abord attendu 23 jours à Marseille le départ du bâtiment sur lequel je me suis embarqué. Etant enfin sorti de cette ville, nous avons été obligés de venir le lendemain nous mettre à l'abri du vent contraire dans la rade de Toulon, où nous sommes restés 10 jours. De là s'étant tourné au nord et nous étant devenu bon, il nous a fait faire 10 lieues tout de suite. Mais ce n'a été que pour accroître notre impatience et nous faire dépenser notre argent,

près la rue de l'Université, à gauche, en venant de Saint-Thomas d'Aquin. Ce M. de Valbelle est celui dont l'Académie française commanda le buste à Houdon, et l'on peut voir sur lui l'étude que nous avons publiée sur Houdon dans la *Revue universelle des arts*, t. I, 1855, p. 262-263.

(A. DE M.)

puisqu'étant devenu contraire il nous a forcés d'entrer dans Porto Ferrajo, à l'île d'Elbe, où nous sommes restés 19 jours. Encore avons nous été heureux d'y passer tout ce temps, puisque, dans cet intervalle, il est péri ou échoué sur les côtes de l'Italie trente ou quarante bâtiments. Si j'avois trouvé moyen dans cette île d'Elbe de faire passer mes lettres, vous en auriez reçu une depuis ce pays-là. Je m'en suis informé chez le consul, chez le commandant même; on m'a dit qu'on ne pouvoit en envoyer que par les bâtiments qui partoient de Naples pour Livourne ou pour Marseille, quand par hazard ils étoient forcés de relacher dans l'île; qu'autrement il n'étoit pas possible. Enfin nous en sortîmes la veille de Noël et arrivâmes le surlendemain à Civitta Vecchia, très contents de n'être plus en mer et protestant bien de ne plus voyager par là. Quoique tous les retards que nous avons essuyés nous aient furieusement ennuyés et contrariés, ce n'a pas été les plus aigues de nos peines. Des maux de cœur, des vomissements continuels causés par le balancement perpétuel du vaisseau, fatiguent excessivement l'estomac; la tête s'en va à chaque mouvement un peu violent du bâtiment; il semble qu'on vous enlève le crâne. Outre ces petits inconvénients, il en est encore d'autres non moins tourmentants. Premièrement n'être pas en sûreté, attendre longtemps, ne savoir quand on arrivera, être toujours malade, coucher sur des planches, dépenser

beaucoup d'argent, reculer au lieu d'avancer, sont des choses qui, je crois, n'amuse pas ; d'après cela que de plus intrépides s'y exposent. Mais revenons au fil de notre histoire. Après être demeurés un jour à Civitta Vecchia, grâce à la dévotion des Italiens qui n'osent rien faire les jours de fêtes, nous en partîmes le lendemain et arrivâmes à Rome en un jour et demi. Pendant le chemin, pour faire diversion, en mettant un manteau qu'on m'avoit prêté pour me tenir chaud, je tombai en bas de derrière le cabriolet où j'étois monté pour me délasser de la fatigue de la marche. Heureusement la route se trouva sablée en cet endroit ; mais si la voiture des malles qui était derrière eut avancé dans l'instant de ma chute je n'en aurois pas été quitte à si bon compte ; les chevaux m'auroient galamment passé sur le corps : il n'en fut rien et je n'en suis pas fâché.

Arrivé à Rome, nous avons fait nos visites à ceux à qui on nous avoit recommandé : partout on nous a bien accueilli. Le cardinal de Bernis, entre autres, nous pria à diner dimanche passé ; chez lui, c'est le jour destiné aux artistes ; aussi y en avoit-il de toutes sortes, peintres, sculpteurs, architectes, musiciens, sans compter quelques prélats et d'autres personnes de distinction. J'ai aussi un peu couru les rues ; j'ai remarqué en général que la ville tient encore à la magnificence des anciens Romains. C'est tout ce que je puis vous en dire dans celle ci ; quand je l'aurai dé-

taillée plus particulièrement je vous en ferai part. Actuellement vous voulez bien que je vous souhaite tout ce que vous pouvez désirer, tant dans vos affaires de cœur que dans celles de votre commerce et généralement dans tout ce qui peut vous intéresser. Vous ne sauriez croire combien je désire de tout mon cœur que tout vous prospère. Pour commencer mes études je vais beaucoup dessiner d'après les statues antiques, la nature et Raphaël : et ensuite, dès que je serai en état de faire quelque chose de passable, vous en aurez les prémices. Adieu, mon ami, tachez de vous bien porter. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Votre ami PRUDON P....

J'assure votre maman de mes respects ; je lui souhaite une bonne santé et toutes sortes de satisfactions. Assurez aussi madame Richard de mon respectueux devoir ; dites lui de ma part les choses les plus gracieuses. J'embrasse M. Silvain, en lui souhaitant toutes sortes de prospérités. Mes compliments à M^{me} Fauconnier, à Chamuffin, etc.

IV

De Rome, ce 20 septembre 1785.

Monsieur,

Le plaisir sensible que me causa votre lettre, pleine de sentiments d'une tendre amitié, étoit encore augmenté par l'espoir de celle qui devoit bien-

tôt me venir, et que j'attendois avec l'impatience d'un désir tel que le donne l'attachement respectueux d'un tendre fils ; mais cette chère lettre qui m'auroit rapproché du tems heureux ou je travaillois sous votre direction, en me donnant des conseils pour me guider dans la carrière que je cours, je suis encore à la désirer avec le même empressement. Puisse-t-elle ne pas tarder à me parvenir. Je sçais bien que l'amitié confiante, comme celle dont vous m'honorez, doit penser qu'il est peu besoin de lettres pour persuader de ses sentiments ; car vraiment on ne se gêne à cet égard qu'avec les gens indifferents et avec qui on ne veut pas être en reste ; mais cependant celui qui est éloigné s'attriste quelquefois, et, lorsqu'il pense aux personnes vers qui son cœur le porte, il n'en désire que plus ardemment de jouir de leur entretien. Cette jouissance, délicieuse pour lui, l'empêche de se croire isolé dans un païs où son étude lui tient lieu de connaissances ; en lisant leurs lettres dans ses moments de loisir, il se voit avec eux, et cette douce erreur ne laisse pas de chasser de son esprit l'ennuye de la solitude. Daignez, Monsieur, pèsér la solidité de mes raisons, et laissez vous toucher d'un peu de commiseration pour un pauvre exilé que la tendresse de son cœur ramène souvent vers ceux qu'il ose nommer ses amis.

Vous me parlez de l'exécution de l'Aurore du Guide peinte à fresque dans un plafond du palais Rospi-

gliosi ; pour m'y préparer, je vais donc commencer à faire acquisition de boîte à couleur, palettes, brosses, pinceaux, chevalets, etc... Je pense qu'il faudra se régler dans les mesures et l'emplacement qu'occupera ce tableau, à la forme longue et étroite de l'original pour que la copie en puisse conserver l'agréable de la composition.

Lorsque j'étois à Dijon, et qu'il étoit question du tableau que j'exécuterois pour la province, vous me dites, Monsieur, que, sans faire attention que le sujet fut sacré, profane ou fabuleux, je pouvois choisir indifferemment dans ces trois genres celui qui me frapperoit le plus, et vous en faire part : je pensois donc, en voyant les tapisseries de Raphaël (et après avoir vû un grand nombre d'autres tableaux), qu'on ne pouvoit rien faire de mieux que de faire une copie après l'une d'elles. Ce sont dans ces admirables tapisseries où brille le plus éminemment le génie divin de ce grand maître. Après son École d'Athènes, ce sont ses plus beaux ouvrages, et on pourroit dire les seuls qui l'égale dans le simple de la composition, comme dans la force des caractères et de l'expression. Le premier sujet est la Nativité, le deuxième l'Adoration des Mages, le troisième le Massacre des Innocents, en trois morceaux, dans lesquels l'expression d'une douleur active est à son plus haut point, le quatrième une Ressurrection, autre morceau où l'énergie de chaque figure est jointe à une simplicité d'action et à

des caractères tels que Raphaël les imaginoit lorsqu'il étoit inspiré de son génie sublime. Le cinquième un *Noli me tangere*, le sixième les Disciples d'Emaüs, le septième une Assension, le huitième saint Paul prêchant dans l'aréopage, tableau qu'on pourroit mettre en parallèle avec son Ecole d'Athène, le neuvième le même saint Paul et saint Barnabé déchirants leurs vêtements, parce qu'on vouloit leur sacrifier comme à des dieux, autre tableau tout aussi admirable que le précédant; le dixième Ananie et Zaphire expirant dans les convulsions aux pieds de saint Pierre et en présence des autres apôtres, pour lui avoir celé la vérité dans l'argent de la vente de ses biens qu'il venoit lui offrir et dont il avoit détourné une partie. L'onzième, saint Paul guerissant un aveugle en présence d'un consul, ou tribun, ou quelque autre Romain en dignité dont j'ignore le nom (1). Le douzième, Jésus-Christ qui donne les clefs à saint Pierre; vous devez en connaître la gravure. Le treizième, la Pêche miraculeuse : ces quatre tableaux ne le cèdent en rien aux deux précédents, et montrent dans des beautés différentes le même degré de sublimité. Enfin le quatorzième, saint Pierre et saint Jean guérissant un boiteux à la porte du temple; celui là, où sont des colonnes torses, entre lesquelles on apperçoit les figures du sujet, ne me plaît pas infiniment.

(1) C'est le proconsul Sergius Paulus. (A. DE M.)

Il me reste à vous parler d'une quinzième tapisserie qui représente une Cène, d'après Léonard de Vinci. Lorsqu'on est devant, on demeure immobile d'admiration, on ne peut se lasser de regarder, et, lorsqu'on a bien vu chaque figure en particulier, on avoue que jamais Raphaël ny le Poussin, qui ont traité plusieurs fois ce sujet, n'ont approché de celui-ci dans l'expression. Un trouble général est repandûe parmi les apôtres; on lit sur les têtes de chacun d'eux ce qui se passe dans leur âme; on pourroit même répéter ce qu'ils disent et pensent au recit triste et tranquille que leur fait le Christ de ce qui doit lui arriver. Enfin, quand Léonard de Vinci n'auroit fait que ce seul tableau, qui est peint à fresque dans un refectoire de moines à Milan, et qui malheureusement est abimé au point qu'on y apperçoit à peine quelques têtes, ce seul ouvrage l'eut conduit à l'immortalité. Quel homme pour penser chaque figure d'un tableau d'une manière simple, naturelle et sublime! Je ne m'étonne plus qu'il ait mit trois ans à l'exécution d'un pareil tableau. Semblable en cela aux anciens, dont la sage modération préféroit de produire un ou deux de ces divins chefs d'œuvre (fruits étonnants de réflexions et de pensées profondes) à la frénétique ambition de vouloir tout faire, sans se donner la peine de penser à rien; aussi étoient ce là des hommes. J'en reviens donc à dire que j'imaginerois à faire une copie d'après une de ces belles tapisseries; il est vrai

que ce sont des sujets qui ne sont point agréables pour qui n'en sent point les beautés, et qu'à Dijon, le plus grand nombre pourroit bien les trouver insipides ou imagine[r] d'après cela que les tableaux qui frappent les sens plutôt que l'âme doivent y être préférés. Cependant, si, sans les connaître, on y veut les belles choses que renferme Rome, il faut qu'on se resoude alors à y souffrir les tableaux de religion, puisque ce sont des sujets que les grands maîtres ont le plus souvent et le plus sublimement traités sans contredit; autrement on aura bientôt tari la source des sujets fabuleux ou d'histoire profane. Quoi qu'il en soit, vous pensez bien, monsieur, que ce que je viens de dire ne sont que des paroles et non des oppositions, et que je me conformerai toujours avec plaisir au gout d'une province dont les bienfaits me mettent à même de voir, d'étudier, d'épurer mon gout et d'accroître mes lumières d'après des beautés qu'elle ne sçait ny sentir ny apprécier. J'attends donc les mesures de la toile pour commencer. J'ai peut être parlé un peu librement et franchement; mais puis-je craindre d'ouvrir mon cœur et mes pensées à vous, monsieur, qui ne savez que trop combien un artiste éclairé a de contradiction à essuyer dans un país où le gout est encore, ou quolifichet, ou barbare, où l'homme de talent souffre à s'y epuiser inutilement et sans fruit, tandis qu'on devroit l'y goûter et l'y suivre par choix de discernement; il metteroit alors sa

jouissance dans sa peine même, quand il verroit qu'il ne se la donne pas en vain.

J'ai l'honneur d'être, avec un attachement tendre et respectueux, monsieur, votre très humble, très obéissant serviteur et élève,

PRUD'HON.

P. S. Assurez, je vous prie, madame de Voge de mes respects.

V

Monsieur FAUCONNIER, maison de M. Louvier, porte cochere entre un scellier et un marchand de vin, près l'hôtel Valbelle, grande rue du Bacq, faubourg Saint-Germain. Paris (1).

Mon cher ami, je suis bien sensible aux tendres marques de votre amitié; que ne puis-je m'en rendre digne, soit par mon talent, soit par ce que voudroit faire mon cœur pour vous en marquer sa reconnoissance; mais enfin, peut être un jour viendra où je pourrai voir mon désir rempli: c'est ce que je souhaite. — Je sors de voir tout fraîchement les admirables tapisseries exécutées autrefois sur les cartons du fameux Raphaël; sans contredit, c'est, selon moi, ce

(1) Cette lettre nous est communiquée par son possesseur, M. Pelée, attaché à l'Exposition universelle des beaux-arts.
(A. DE M.).

qu'il a fait de plus beau, de mieux senti et de plus expressif; mais quelqu'un qui l'a surpassé bien au delà, dans la pensée, la justesse de la reflexion et du sentiment, et de plus dans le précis, le moeleux et la force d'exécution, et dans l'entente du clair obscur et de la préspective, etc., c'est l'inimitable Leonard de Vinci, le pere, le prince et le premier de tous les peintres, d'après lequel on voit également une seule tapisserie exécuté sur sa fameuse coëne peinte à Milan, dans un refectoire de Dominicains. Ce tableau est le premier tableau du monde, et le chef d'œuvre de la peinture; toutes les parties de l'art sy trouvent reunies au degré le plus sublime; lorsque l'on est devant, on ne se lasse pas d'admirer, soit le tout ensemble, soit chaque détail en particulier. C'est une source intarissable d'études et de reflexion; la vue de ce seul tableau suffiroit à perfectionner une homme de genie au point d'égaler ou de surpasser Raphael meme, puisque tout y est reuni; cependant peu de personnes y font attention, non seulement à ce tableau, mais en general à tout ce qu'on voit de Leonard; ou le merite de ce grand homme est trop au dessus de leur intelligence, ou ce qu'il a fait est trop parfait pour qu'il leur vienne à la pensée d'oser jamais approcher de sa maniere, leur paroissant comme une chose absolument impossible. Cet homme rare joignoit au genie le plus sublime un raisonnement juste et une speculation profonde, choses qui se rencontrent rarement en

une même tete, puisque le premier semble appartenir à un homme sanguin, et le second paroît etre le fait d'un homme froid et reflechi : aussi a-t-il employé neuf années à peindre cette admirable cœne dans laquelle on voit, dans une diversité étonnante de caractères différends, le trouble et l'agitation qu'excita, parmi les appotres, cette parole de Jésus-Christ : *Je vous dis en vérité qu'un d'entre vous cette nuit même doit me trahir.* Chaque figure se meut suivant que le porte son caractère particulier ; le Crist y parle avec une tristesse tranquille, saint Tomas s'étonne et ne veut point croire, saint Jean s'affete et s'attendri, saint Pierre s'indigne et demontre qu'il est près à employer la force contre le perfide, Jusdas contrefait l'étonné ; enfin les uns marquent de la curiosite, d'autres se demandent entre eux avec étonnement qui est capable d'une telle action, d'autres demandent encore avec anxiété à leur maitre de leur nommer l'auteur de cette acte atroce, enfin tous marquent le trouble et la confusion. Joignez à cela que la scene se passe dans un salon grand et tranquille, et, pour ne rien oublier, que trois fenestres dans le fond, qui laissent voir l'orison extrêmement basse, donnent à entendre que l'action se passa le soir sur les vint-trois heures. Après cela qu'y peut on desirer de plus ? Pour moi, je n'y vois que perfection, et c'est là mon maitre et mon heros.

Adieu, mon ami, je vous embrasse et resterai éternellement votre ami.

PRUD'HON.

VI

A monsieur — monsieur DEVOGE — directeur de l'académie de — peinture et sculpture au palais — des Etats, — à Dijon,

De Rome, ce 5 octobre 1785.

Monsieur,

Puisque le tableau, qu'ont ordonné MM. les Elûs, est pour décorer un plafond et qu'ils avoient fait choix de l'Aurore du Guide, qui est en effet le plus agréable en ce genre qui soit à Rome, il ne me reste qu'à vous faire part des difficultés qui s'opposent à l'exécution de leur volonté.

Je suis allé dimanche passé, 2 de ce mois, pour avoir la permission de copier le tableau que vous me demandés; le custode, qui est celui à qui on s'adresse pour faire signer au prince le mémorial qu'on lui présente pour obtenir son consentement, m'a dit d'abord que le prince ne s'étoit jamais soucié qu'aucun artiste fit des copies chès lui, mais surtout que, depuis qu'il étoit arrivé certains accidents aux meubles qui décoient ses appartements par la faute de ceux qui copioient, il ne vouloit absolument plus donner de permission à personne. La dessus il me raconta deux histoires, à une des quelles je ne m'attendois guère; la première qu'un peintre turrinois, ayant obtenû de faire une copie d'une médiocre grandeur de ce même

plafond du Guide, étoit resté un an et plus à la terminer; il ne venoit travailler que rarement, fesoit ou disoit des impertinences à ceux qui étoient chargé de lui ouvrir les portes du salon où se trouve ce tableau et passoit enfin une grande partie du jour à dormir ou à ne rien faire, quoique le prince lui eu dit lui-même de se dépêcher; cette anecdote et beaucoup d'autres semblables lui avoient extrêmement déplu, mais la dernière l'a totalement rendu inflexible. La voici; le Triomphe de David qui est je crois le plus mauvais tableau qu'ait fait le Dominiquain (puisqu'on ne l'imagineroit jamais de ce grand maître si on ne prenoit soin de vous le dire) et que M. Dubois seul trouvoit admirable au point de vouloir en régaler d'une copie la province de Bourgogne, ce tableau, di-je, se trouve justement dans une petite sale à la suite de celle où est l'Aurore du Guide; pendant le tems donc que le copioit M. Dubois, qui prenoit son tems sans se gêner, quelqu'un qui le connoissoit vint en son absence pour en voir la copie et maladroitement la fit tomber sur deux vases d'albâtre oriental qui furent rompus; on cacha cet accident au prince pendant quelque tems, mais enfin il le scût, et du depuis personne n'a pu tirer de son Excellence la permission de copier aucun tableau, quels moyens qu'ils aient pris pour l'obtenir. Il a refusé deux cardinaux et divers autres personnes de considération qui vouloient bien s'emploier pour quelques artistes qu'ils proté-

geoient. Un prince ruse, voulant acheter une copie de l'Aurore du Guide faite d'après une autre copie et désirant la confronter avec l'original, celui de Rospigliosi, [il] n'a jamais voulu permettre qu'on le transporte chès lui ; mais ce qu'il y a encore de pis pour nous, c'est que M. Dubois, pour faire son tableau, avoit employé le crédit du cardinal de Bernis, et je doute fort que son Eminence, après une semblable histoire, veuille encore se charger d'obtenir une permission du prince Rospigliosy : de plus ce même prince est parti depuis deux ou trois jours pour un voyage de trois ans, m'a dit M. Digne, et dans cet interval de tems, on doit travailler à la restauration et décoration de ce même salon qu'occuperait une toile de vingt-cinq pieds et qu'elle rempliroit presque en entier, de sorte que, comme il n'y a pas beaucoup de tems à perdre, les obstacles en deviennent plus grands, et la réussite des démarches qu'on pourroit faire à cet égard presque impossible. Jugez en vous-même, monsieur, d'après toutes les difficultés qu'on m'a opposé. Quand à ce qui regarde les frais que demande l'exécution d'une copie de vingt-cinq pieds de long sur quinze pieds quatre pouces de haut, il n'est pas possible, malgré toute la bonne volonté que j'ai d'économiser les fonds de la province, que la somme de six cents livres puisse y suffire. Premièrement pour la toile, qui seroit de la meilleure qualité qu'on emploie dans ce pais cy, à l'impression de

laquelle on metteroit tout le soin que demande une pareille machine, après m'être informé du prix qu'on demanderoit pour la préparer, les coloraces m'ont assuré ne pouvoir pas le faire à moins de 45 écus romains, qui font, monnaie de France, 243[#] et quelques sols, prix qui m'a d'abord épouvanté. Secondement, pour ébaucher et peindre un tableau de cette grandeur, j'estime, suivant le rapport des mêmes coloraces, qu'il faudroit y employer pour pareille somme au moins de couleurs, laquelle dépense, soit pour l'un, soit pour l'autre objet, feroit déjà 486 ou 7 livres accause des sols ; resteroit donc 113 ou 14 livres pour les frais d'une caisse de quinze pieds et demi pour l'emballage, d'une escabelle très-élevé pour atteindre au haut du tableau, d'une boîte à couleur, des palettes, brosses, pinceaux, chevalet ou chose semblable. Après cela viendroient les manches, autrement dit les étrènes qu'il faudroit donner tous les mois au custode qui se monteroient à dix ou douze paroli par mois, qui font 5[#] ou 6[#] de France, et cela pendant tout le tems qui sera employé à l'exécution du dit tableau qui seroit de longue haleine ; ensuite beaucoup d'autres menûs frais, soit pour transport et autres besoins qu'on ne peut prévoir. Voyez vous-même, monsieur, d'après toutes les dépenses qu'il me faudroit faire, si je pourrois jamais m'en tirer. M. Naignon a fait le sien qui a 13 à 14 pieds de long, sur 10 ou 11 de haut, pour cent écus romains qui font

554[#] de France (1); celui que vous m'ordonnez a plus de moitié de grandeur que celui de M. Naigeon, et vous penseriez que 46[#] en sus du prix qu'on lui a donné pourroient suffire pour une machine aussi considérable? De plus il est à croire que deux tableaux de la moitié de grandeur de celui-cy entraineroient moins de peine qu'une machine comme celle-là. Pour moi, sans fixer les frais de ce tableau, qui ne peuvent bien se calculer que lorsque l'ouvrage est fait et emballé, si on vouloit s'en rapporter à ma probité ou bonne foy, on pourroit être très-persuade qu'il n'y auroit pas un sol d'ajouté de plus au montant de la dépence, contenu dans le mémoire que j'aurois l'honneur de vous envoyer pour MM. les Elûs de la Province; c'est tout ce que je puis dire. A l'égard des originaux en plafond, en cas qu'on ne puisse pas obtenir la permission de copier le premier, il ne reste plus à ma connoissance que l'assemblée et le festin des Dieux à la Farnésine et le triomphe de Baccus du Carrache au palais Farnèse. Les deux premiers, quoique exécutés sur les cartons de Raphaël, pèchent beaucoup contre la corection du dessein; mais les carractères des têtes en sont sublimes; le second est faible de couleur. J'ose donc vous prier, monsieur, de me faire réponce tout de suite. Je vais l'attendre

(1) La petite notice sur Jean Naigeon, imprimée en 1848 chez Vinchon, in-8° de 7 pages, ne dit rien de cette copie exécutée pour les Etats.

pour commender la toile et la faire imprimer, et elle sechera ensuite, en attendant que vous m'envoyez de nouveaux ordres.

J'ai l'honneur d'être, dans les sentiments d'un attachement tendre et respectueux, monsieur, votre très humble, très obéissant serviteur et élève,

PRUD'HON, p^{re}.

VII

A monsieur — monsieur DEVOGE, directeur de l'académie de — peinture et sculpture au palais des Etats, — à Dijon.

De Rome, ce 21 décembre 1785.

Monsieur,

Si les paroles pouvoient exprimer ces sentiments profonds qu'éprouvent quelques fois les cœurs sensibles, le mien vous diroit combien il s'est senti attendri et pénétré en lisant la lettre où ma femme me marque les secours que vous avez bien voulu lui faire passer : 150#. Eh monsieur, quelle pourra-t-elle jamais la mesure de ma reconnoissance, et quels moyens employerai je pour m'acquitter jamais envers vous ! Tout ce que je pourrai faire ne suffira pas même à reconnoître le zèle que vous avez mis à lui rendre service. Envoyé à Rome, où votre prévoyance et vos soins ne laissent à vos élèves qu'à profiter des avantages que vous leurs avez obte-

nûs de la Province, l'inquiétude et le soucis venoient souvent troubler cette tranquillité d'ame, si nécessaire à l'étude et dont j'avois besoin ; j'ai osé vous exposer ma peine, et vous vous êtes empressé aussitôt à l'adoucir. Vous ne vous lassez pas d'obliger, et le bienfait que vous donné, n'exclut jamais l'espoir d'en obtenir un autre, tout différent en cela de ces hommes supperficiels qui, nous étant dévoué lorsqu'on en a pas besoin, outragent la confiance par des refûs quand il s'agit tout de bon de rendre service ; le misérable leur cache sa peine, de crainte qu'il ne lui reste que la honte de s'être mal adressé. Pour vous, monsieur, qui n'avez jamais cessé de continuer vos bontés envers moi, je ne désire que l'occasion de vous montrer combien j'y suis sensible, par tout ce qui dépendra de moy.

J'attend avec empressement vos ordres pour l'exécution du tableau que demande la Province ; comme j'ignore le choix du sujet, et que je doute (d'après les difficultés qu'on m'a opposées à l'égard de celui de l'Aurore du Guide) qu'on puisse obtenir la permission d'en faire une copie, je pense que, pour peu qu'il soit compliqué, je n'aurai pas beaucoup de tems pour exécuter un aussi grand tableau ; c'est pourquoi j'ose vous prier, monsieur, de faire le plus de diligence qu'il vous sera possible. Vous ne devez pas douter que je ne fasse tous mes efforts et que je n'employe tous mes soins pour répondre du mieux qu'il me sera possible à ce que vous attendez de moi.

Au renouvellement de cette année Bertrand joint ses vœux aux miens pour la conservation de votre santé qui nous est précieuse ; nous y joignons celle de madame Devoge et de toute votre aimable famille, comme aussi la réussite et l'accomplissement de tout ce qui peut vous intéresser ; puisse le ciel les exaucer comme nous le désirons ! il vous prie aussi de ne pas l'oublier pour ses bustes auprès de MM. les Elus ; il est inquiet de ne recevoir aucune nouvelle sur leur arrivée à Dijon, il ne sait qu'en penser ; de plus il est un peu gêné et court d'argent ; il seroit bien aisé ou de recevoir de M. de Montigny (qui cependant ne lui a pas encore écrit) celui qu'il en attend pour les bustes qu'il lui a envoyés, ou celui que vous lui avez fait espérer de MM. les Elus pour les têtes d'Ariadne et de Baccus qui devroient être rendûes à Dijon, étant parties de Rome depuis huit à neuf mois. C'est pourquoi il vous supplie, monsieur, de lui en donner quelques nouvelles.

Je suis avec un profond respect et un sincère attachement, monsieur, votre très humble, très obéissant serviteur et élève,

PRUD'HON peintre.

VIII

*A Monsieur, — Monsieur DEVOGE, — directeur de
l'Académie de peinture et sculpture, — au palais des
Etats, — à Dijon.*

De Rome, ce 10 janvier 1786.

Monsieur,

La malheureuse position où se trouvoit ma femme, la peine cruelle que je ressentois de ne pouvoir soulager sa misère, vous exprimeront mieux que tout ce que je pourrois vous dire combien j'ai été sensiblement affecté du service que vous avez bien voulu lui rendre ; en allégeant ses peines, vous m'avez rendu une tranquillité que les soucis et les inquiétudes avoient depuis longtems chassé de mon esprit. Je vous dois donc, monsieur, jusqu'au repos dont je jouis ! et cependant, loin d'être chargé du poids de la reconnoissance, je sens au contraire que j'ai du plaisir à tenir tout de vous : il ne me manque hélas que les moyens de vous prouver combien j'y suis sensible !

Le long retard du courrier qui m'a apporté votre lettre, et qui a été occasionné par les mauvais tems et les mauvais chemins, m'a ôté le tems de faire l'esquisse que vous m'avez demandé ; c'est pourquoi j'ai cru devoir plutôt vous envoyer la gravure du palais Barberin que de risquer, en en faisant une esquisse,

qu'elle ne vous arrive plus à tems ; de plus vous jugerez mieux de l'effet par l'estampe que sur l'esquisse qui n'auroit pût être faite qu'à la hâte. Chaque figure de ce plafond sont des emblemes de religion. Celle qui occupe le milieu est la Prudence : le Tems qui dévore tout, et la vie des hommes , que filent les trois Parques, sont également soumis à ses décrets ; elle est entourrée de la Prudence, de la Justice et de plusieurs autres vertûs qui ne sont point assés caractérisées pour les reconnoître ; elle ordonne à l'Immortalité, qui tient une couronne d'étoiles, d'en parer les armes Barbérinnes qui sont soutenues par trois femmes dont on ignore les noms : la Religion y joint les clefs célestes qui ouvrent et ferment tout à volonté, et Rome, pour mettre le comble à leur gloire, les surmonte de ce triple diadème, qui sur la tête des Cæsars faisoit trembler la terre, mais qui aujourd'hui n'en impose qu'à la faiblesse. Quoi qu'il en soit, comme les sujets allégoriques peuvent s'interpréter de bien des sens, on pourroit de celui cy en faire la Gloire au milieu des Vertus et à laquelle on ne peut atteindre que par leur moyen : l'éclat qui l'entourne ne s'étend pas seulement au terme de la vie marqué par les Parques, mais même ne peut être altéré par le Tems auquel rien ne résiste. L'Immortalité sa fille s'empresseroit à couronner les armes des Condés qu'entourent de lauriers les compagnes de la Victoire, laquelle seroit signifiée, si on veut, par cette femme

armée qui tient une tiare et qui tiendrait alors une couronne de lauriers. Les anciens representoient quelquefois la Victoire armée et sans ailes, quand ils vouloient désigner qu'elle n'avait jamais quitté un parti. Ses compagnes sont je crois la Prudence, l'Activité, l'Intrépidité, le Courage, etc.

Je ne scais si ce seroit bien comme cela. Il faudra, monsieur, que vous me marquiez vos idées à ce sujet et que plus m'envoyer les armes de Condé, car je ne me rappelle plus de quel côté on fait pencher la barre qui est au milieu. Les figures les plus en avant dans le tableau auront à peu près cinq pieds et demi de proportion; ainsi je pense qu'elles seront d'une grandeur assez convenable à l'emplacement. Aujourd'hui, j'ai commandé la toile. Pendant le tems qu'on l'imprimera et qu'il lui faudra pour sécher, je compte m'occuper de la copie du portrait du cardinal de Bernis que désire avoir M. l'abbé de la Farre. Je pense que son Eminence m'accordera facilement la permission d'en faire une copie. A l'égard de la permission que je dois demander pour la copie du plafond Barberin, je ne puis vous en rendre compte dans ce moment cy : Comme je n'ai reçu votre lettre que d'hier et que le courrier part demain, je n'ai pû encore faire les démarches nécessaires pour l'obtenir, et j'espere qu'il n'y aura pas de difficultés, auquel cas M. l'abbé de la Farre auroit la complaisance d'écrire à son Eminence, que je ferois prier par M. Digne, ou que je sup-

plirois moi-même de vouloir bien s'intéresser pour obtenir cette permission. — Nous avons eu à Rome deux tremblements de terre, qui a la vérité ont donné l'alarme à tous ses habitants, mais on en a été quitte pour la peur. Ce qui n'a pas peu contribué à la dissiper, ce sont les prières qu'a ordonné sa Sainteté comme préservatifs sur contre de tels incidents. Ce remède a eut tout son effet, puisqu'on a cessé de ressentir des secousses; mais malheureusement à vingt lieux de Rome il n'a pas été si efficace, car elles ont renversés quelques maisons a Terni et continuent encore à s'y faire sentir. La plupart des habitants, dit-on, ont délogés et on a étayée les maisons qui restoient en pied. On imagine que ce pourroit bien être un volcan qui voudroit prendre jour de ces cotés là. Enfin dans ce païs la, on est encore sur le qui vive, mais à Rome on y pense presque plus.

J'ai vu Petitot a l'occasion du quartier de notre pension, son marbre est à Civita Vecchia depuis quelque tems; il doit même vous l'ecrire, m'a-t-il dit. Les pluyes continuelles, qui ont fait grossir et déborder le Tibre, ont empêché les barques chargées de marbre de remonter jusqu'à Rome, c'est tout [ce que] j'en sçais. J'ai vu aussi son platre du Gladiateur, qui est autant beau qu'on puisse l'avoir, puisque le prince Borguèze, à qui appartient l'original en marbre, ne veut plus absolument permettre qu'on le moule.

Je vous prie, monsieur, de présenter mes respects à madame Devoge. J'embrasse aussi tous vos aimables enfants. Si j'osois, je vous prierois de faire des reproches à M. Monier (1) de m'avoir si entièrement et si facilement oublié ; en même tems vous l'assureries de mon attachement.

Je suis, monsieur, avec un respectueux attachement, votre très humble, très obéissant serviteur et élève,

PRUD'HON.

Bertrand et Jendeau m'ont chargé de vous assurer de leurs respects (2).

—

Quand a ce qui regarde M^r P..., je crois que son marbre n'est pas encore arrivé : la liaison que nous avons ensemble n'est pas assez grande pour me permettre d'en scavoir davantage ; car nous ne nous voyons que tous les trois mois une fois, lorsque nous touchons notre quartier chez M^r Digne ; vous pouvez bien croire, monsieur, que son caractère ne sympathise pas assés avec le mien pour que cela soit autre-

(1) Monnier était le graveur de la ville de Dijon. C'est à lui qu'on doit un certain nombre des gravures faites d'après les compositions de Devosge.

(2) Nous mettons ici les deux fragments qui suivent et que la copie figure comme écrits sur un feuillet distinct. Le premier est antérieur à la nouvelle donnée dans la lettre de l'arrivée du marbre attendu. Le second fragment pourrait se placer à plus d'un endroit.

(A. DE M.)

ment. A présent qu'il est à Rome, il se suffit à lui-même, ne prend conseil de personne, croit que son talent augmente tous les jours considérablement, parle beaucoup sans qu'il sache bien ny ce qu'il dit, ny ce qu'il veut dire. Et enfin il debitte à tort et à travers des raisonnements qui n'ont ny pieds ny tete, et qui font que les gens sensés se môquent de lui: tel est la bâte de sa reputation, et voilà à peu près en gros ce qu'on en dit. Si on entroit dans les détails, la scène deviendrait comique à vous faire rire ou plutôt hausser les epaules.

Ma femme a reçu la somme de soixante livres que vous avez eu la bonté de lui faire tenir, et, si je ne craignois d'abuser de la sensibilité de votre cœur qui se porte trop genereusement à obliger, je vous prierois en grace de lui avancer quelque argent que vous retireriez sur la pension que veut bien m'accorder la province, car, depuis la mort de mon beau père, elle éprouve souvent de la misère et particulièrement en ce moment cy, où les fièvres la tourmentent; je conserverai éternellement au fond de mon cœur la reconnoissance d'un tel bienfait, ajouté à toutes les bontés que vous avez eu pour moi dans tous les tems.

IX

Rome, le 28 mars 1786.

Monsieur,

Je crains de renouveler vos douleurs sur la perte que vous avez fait, en vous témoignant combien j'y ai été sensible ; souvent les regrets même de nos plus chers amis, loin d'apporter quelques adoucissements à nos maux, nous rappellent un ressouvenir qui rouvre toutes les playes de notre cœur ; car, en de semblables malheurs, la fermeté et la constance disparaissent, et bien long tems après on sent encore son cœur gémir et soupirer.

Je contoïs, comme j'avois eu l'honneur de vous en prévenir, pouvoir faire ou tout au moins commencer le portrait de son Eminence pendant le tems que l'impression de ma toile metteroit à sécher ; mais, lorsque j'ai été pour en obtenir la permission, son Eminence m'a fait dire par son neveu ou son cousin le chevalier de Bernis que, l'original, qui est un tableau de huit pieds ou environ, étant dans son appartement, il ne pouvoit pas, pendant le tems qu'il restoit à Rome, en laisser faire une copie ; que, dans le mois de juin où il se retire à Albane accause du mauvais aire de Rome, on pourroit alors le copier à son aise. Comme le tableau du plafond de Cortonne que demandent les élus, est un ouvrage considérable et de longue hâleine,

je présume peu avoir assés de tems pour faire le portrait, n'en ayant au plus que pour l'exécution de cette grande machine. Je suis fâché de ne pouvoir remplir sitôt les intentions de M^r l'abbé de Lafarre ; mais vous en voyez, monsieur, vous même l'impossibilité. J'ai commencé une esquisse de mon tableau, afin de pouvoir le desiner et l'ébaucher en grand plus facilement et avec plus de justesse. A l'égard d'un aide , je ne sais pas même si je pourrai en trouver ; enfin, je verrai à faire en tout pour le mieux et je mettrai tout mon zèle et mes soins pour que la province ait lieu d'être satisfaite : soyez également bien persuadé, monsieur, que, quoique on ait pas fixé les frais qui sont à faire pour l'exécution de ce tableau, je suis bien loin d'abuser de la licence qu'on m'a accordé pour tout ce qui en dépend. J'économiserai l'argent de la Province comme si c'étoit le mien propre. J'oubliois de vous demander quelle couleur et quelles armes il faut mettre sur les drapeaux que tient la Renommée.

Le gouverneur de M^r l'abbé de Bourbon, M^r Turlot, de Dijon, nous a envoyé chercher et a témoigner vouloir nous honorer de sa protection. J'avoue, monsieur, que les protections m'embarrassent plus qu'elles ne me plaisent, premièrement parceque je ne suis point courtisan, secondement parcequ'un artiste ne devrait avoir de protection que son talent, et, comme le mien n'est pas au point où je le désire, je ne me soucie pas qu'on me fasse connoître avant le temps. Quelques

fois même c'est nuisible ; un artiste dont on voit la marche et les progrès fait peu de sensation lorsqu'il paroît ; habitué qu'on est de voir ce qu'il fait, on met peu de différence entre ce qu'il fesoit et ce qu'il scait faire, au lieu qu'un homme qu'on ignore, dont on ne connoît point le mérite, lorsqu'il vient à se mettre au jour et que son talent n'est point ordinaire, il surprend tout le monde ; on s'étonne de n'en avoir jamais entendu parler ; ses progrès semblent être l'ouvrage d'un moment et on est émerveillé pour ainsi dire que la science lui soit venu ainsi tout d'un coup. Pour en revenir à M^r l'abbé Turlot, sans que j'en scû rien, il nous a engagé avec M^r Lagrené un peu plus que je ne l'aurois désiré ; il l'a prié d'écrire tous les trois mois aux élus de Bourgogne, soit en notre faveur, soit pour leur rendre compte de nôtre avancement ; pour ce faire, il faudroit lui montrer de nos ouvrages, et de bonne foy je ne me sens point porté à cela : M^r Lagrené (1) a sa manière de voir et de faire qui ne cadre guère avec la mienne ; par consequend ses conseils ne peuvent pas m'être bons, et alors à quoi sert d'avoir l'air de demander les avis d'une personne, quand on est pas disposé à les suivre. Du reste M^r Lagrené est un homme aimable et qui aime à rendre service ; j'ai été sensible à la manière obligeante avec laquelle il s'est offert à nous être util. Encore une chose ; lors-

(1) Il était alors directeur de l'école de Rome.

qu'on connoit beaucoup de gens auxquels on est obligés de faire sa cour, on se gâte, on perd son caractère, sa façon de voir; on devient uniforme, petit, mesquin en les fréquentant; on ne veut chercher qu'à leurs plaire, et on ne fait plus que comme tout le monde, triste denouement! Si les grands maîtres avoient agi de la sorte, nous n'aurions rien à puiser dans leurs ouvrages. Un artiste qui étudie doit être libre; il doit opérer d'après ses principes et d'après ses reflections, qui, pour être profondes et solides, ont besoin de solitude. Après cela, lorsqu'il y est affermi et qu'il a acquis le degré de talent dont il se croit capable, il peu se produire avec retenû; car il risqueroit encore de manierer son génie. Leonard de Vinci, cet Homere de la peinture qui auroit donné des leçons à Raphael, Michel Ange et à tous les maîtres qui sont venûs avant et après lui, dit lui même qu'un artiste a besoin d'être tout entier à luy, que la solitude lui est absolument nécessaire pour observer plus attentivement la nature. Enfin ce qu'il y a de certain, c'est qu'il faut ou se resoudre à ne rien scavoir, en voyant le monde, fesant sa cour et perdant son tems, ou sacrifier le monde et ses flatteries pernicieuses à la science et au plaisir de devenir un homme de talent.

A l'égard de ma femme qui vous a demandé des secours sans m'en prévenir, venant d'en recevoir il y avoit peu de temps, cela ne me fait point plaisir; je crains extrêmement, et je n'aime point abuser de la bonté

des personnes qui se font un plaisir de nous rendre service, et je voudrois qu'elle pensât un peu comme moy. Je lui-avoit écrit ma façon de penser à cœur ouvert, mais il paroît qu'elle y a fait peu d'attention, ce qui ne laisse pas de me piquer contre elle. J'ose donc vous prier, monsieur, de ne point acquiesser si vite à sa demande, je vous en prie et ce sera m'obliger que de ne le pas faire.

Monsieur, je profite du peu d'espace que m'a lessé Prudom pour vous remercier des bontés que vous avez eu pour moi, et pour vous en témoigner ma reconnoissance et je vous prie de vouloir bien les continuer et de ne pas m'oublier, si je pouvois enquore servir en quelque chose la province et vous en particulier, monsieur, auquel je suis obligé de tout ce que je suis. Je m'occupe maintenant à faire quelque petite chose en attendant quelque nouvelles dont j'aurai soin de vous donner avis au cas qu'el réussissent. J'ai fini une copie de l'Amour du Vatican et un torse avec la tête; je n'en ai copier que le buste et je lui fait maintenant un pendent d'une Pesiché de même grandeur; j'ai quelques autres occupation qui me sont tres peu payée. Assuré de mes respec madame votre epouse et votre famille et croyez, mosieur, que nous somme, Prudom et moi, avec le plus profond respec, monsieur, vos tres humble et tres obeisant serviteur,

PRUDHON et BERTRAND.

X

A Monsieur — Monsieur DEVOGE, — Directeur de l'académie de peinture et sculptur, au palais des états — a Dijon.

Rome, ce 24 juin 1786.

Monsieur,

Je suis confus de l'importunité de ma femme à vous demander des secours; elle abuse de la bonté et du zèle avec lequel vous vous etes porté a luy rendre service dès les premieres fois, et moi je suis embarrassé de plus en plus. Comment et dans quel tems je pourai m'acquitter envers vous de tout ce que vous ne cessez de faire pour moy. Elle a agit encore cette fois cy sans m'en prévenir, et même il y a assés long-tems que je n'ai reçu de ses lettres; cette manière de se conduire ainsi ne me plait point; c'est pourquoi j'ose vous prier, monsieur, non pas de lui retirer totalement vos bontés puisqu'il peut y avoir des cas où la nécessité la forceroit à recourir à vous, mais seulement d'avoir moins de condescendance à ce qu'elle a la hardiësse de vous demander, parcequ'il me paroît que les cent-cinquante livres que vous avez eû la bonté de luy faire tenir la première fois se sont eclipsées bien vite; la mort de sa mère peut y avoir contribué en quelque chose, mais elle avoit sa sœur qui reste à Lyon et qui

se trouva a Cluny pour ce moment là, qui avoit plus qu'elle moyen de fournir à la dépence qu'il falloit faire ; son frère le militaire , sergent dans le régiment de la colonelle , qui est resté longtems à Cluny et qui y est peut etre encore avec le pretexte d'arranger leurs affaires , pouvoit tres bien lui avoir fait faire ces demarches si prèssées , ce qui ne m'étonneroit pas : premierement c'est que leurs affaires ne peuvent pas s'arranger ny si vite, ny avec si peu , parcequ'il faudroit avoir un procès avec leur oncle qui est un chicaneur. Cet oncle tenoit la portion d'un frère cadet qui, à sa mort, fit mon beau père son heritier ; il l'a toujours tenu jusqu'à présent parceque mon beau père n'avoit point le moyen de la lui faire ceder par force ; actuellement que mon beau père et ma belle mère sont morts, il voudra encore bien moins en entendre parler et puis je n'ai jamais bien sçû, ni ce que c'étoit, ny à quoi se montoit cette succession ; je crois seulement que c'est peu de chose ; ainsi , Monsieur, je suis porté à croire que l'argent que vous avez eû la complaisance de luy faire passer s'en est allé et s'en va sans autre chose que par la dépense que luy aura occasionné et que luy occasionne peut etre encore son frère, qui, comme gens de son état, boit et mange sans s'inquiéter d'où viennent les moyens qui fournissent à ses besoins ; et à son départ ne faut-il pas aussi de l'argent ; cela doit etre.

Mon beau père a dépensé son bien de patrimoine

tout d'un coup, si bien qu'en ses derniers tems il étoit obligé du produit assez mince de sa charge de notaire; lui étant mort, la vente de cette charge a servi à entretenir tout doucement ma belle mère dans le peu de temps qu'elle lui a surveçu, de sorte qu'il n'est resté aux enfant qu'une petite maison qui avec le jardin et dans un païs comme celui-là peut valoir au plus mille francs, et depuis quelques détttes par cy par là qu'il faut payer; voilà pourquoi ma femme peut quelques fois se trouver dans le besoin; voilà pourquoi j'avois osé vous prier de vouloir bien lui preter quelques secours, mais c'est trop à la fois et je ne voulois pas qu'elle en abusât; mon pauvre enfant c'est lui que je plains le plus; s'il avoit été moins jeune, j'aurois peut etre bien fait de l'avoir avec moy : Enfin il faut esperer que le tems remedira à tout.

Pardonnez, Monsieur, si je vous ai entretenû de choses si ennuyantes; j'ai crû devoir entrer dans ces détails domestiques afin que ma femme ne surprit pas mal à propos la bonté de votre cœur : peut etre me suis-je trompé dans mes conjectures; peut etre avoit-elle réellement besoin du secours qu'elle vous a demandé, mais je suis loin de me fier à tout ce quelle pourroit dire.

Je suis après travailler au tableau pour la province, c'est même ce qui m'a empêché, Monsieur, de repondre plutôt au billet que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par la lettre de notre ami Gagne-

raux (1) : Le peu de tems que j'ai pour l'exécuter fait que je ne me donne pas un moment de relache ; il ne dependra ny de moy ny de mes soins qu'il ne soit bien, car j'y apporte tout le zèle et l'assiduité dont je suis capable ; je souhaite, lorsqu'il sera fini, que vous en soyez content ; ce sera pour moi, Monsieur, la satisfaction la plus sensible que je puisse recevoir.

J'ai l'honneur d'être avec un attachement respectueux et sincère, Monsieur, votre très humble, très obeissant serviteur et élève,

PRUD'HON P.

Je vous prie d'assurer Madame de Voge de mes respects et d'embrasser tendrement pour moy toute votre aimable famille. Le petit Natoile doit actuellement pensé à venir à Rome ; c'est là où l'antique et les grands maîtres levent tout d'un coup les préjugées qu'on peut avoir pris ailleurs, surtout lorsqu'il ne se sont point trop glissé dans la pratique ; c'est à quoi on ne peut trop faire attention.

Notre cher ami Bertrand vous assure de ses respects et doit incessamment vous écrire au sujet des platres que vous l'avez chargés d'acheter.

(1) Il existe sur lui une monographie spéciale écrite par M. Henri Baudot et publiée sous ce titre : *Eloge historique de Benigné Gagneaux*, Dijon, 1847, in-8° de 51 pages. Cf. les *Artistes français à l'étranger*, de M. Dussieux.

XI

*A Monsieur — Monsieur DEVOGE — Directeur de l'académie de Peinture et sculpture au palais des Etats.
— A Dijon.*

Rome, le 3 octobre 1786.

Monsieur,

Une maudite fièvre, venue très mal à propos et qui m'a tenue quinze jours au lit, m'a forcé de perdre tout ce temps là et plus sans pouvoir travailler au tableau de la province; il semble et il arrive presque toujours que, lorsque les ouvrages sont pressés ou qu'on a qu'un certain tems pour les faire, il arrive, di-je, que c'est dans de semblables moments que surviennent tous les inconvénients auxquels on paroïsoit devoir le moins s'attendre: Cependant comment les parer? Il faut bon grè malgré prendre ces choses là comme elles viennent. De voir mon tems perdu et l'ouvrage en rester là, c'est ce qui m'a donné le plus d'inquiétude.

Vous m'aviez donné, Monsieur, un conseil bien sage de m'approcher du quartier où étoit mon tableau et d'y manger afin de m'épargner les fatigues de la marche pendant les chaleurs de l'Été; mais à Rome, il n'y a de traiteurs ou d'auberges qu'aux environs de la place d'Espagne, et on trouve très rarement des chambres à louer dans les quartiers qui seroient les plus commo-

des, et particulièrement dans celuy ou je travaille; voilà les raisons qui m'ont empêché de suivre un conseil qui m'eut été si favorable; j'y avois même pensé plus d'une fois, mais l'impossibilité du fait a toujours mis obstacle à ma volonté.

La fièvre et la diète m'avoient d'abord affaiblis au point de ne pouvoir me tenir en pieds les premières fois que j'ai essayés de me lever; mais il y a quelques jours que je marche et que je me porte assés bien sans avoir une bien bonne mine, et demain ou après au plus tard, je me remet à travailler et le plus assidument que faire se pourra, afin de regagner, s'il est possible, le temps qui a été perdu, et que je regrette encore quoiqu'inutilement.

J'ai vû ce matin Petitot a l'occasion du quartier de nôtre pension que nous avons reçu; il m'a chargé, Monsieur, de vous assurer de ses respects. Son Gladiateur est tout ebauché à la gradine et il a déjà commencé à etudier au scarpel le bras qui vient en avant. Bertrand a fait toutes les acquisitions que vous lui avez demandés pour la province; vous aurez entre autres figures un Laocoon superbe et extremement frais, le seul beau qui soit à Rome, excèpté celui de l'Académie de France, mais qui est de plus monté au point d'après l'original. La plus grande partie des autres figures ne lui cedent en rien pour la fraicheur, un premier jet du discobole et de l'amazone du Vatican, etc., etc. J'ai vu toutes ces figures et en partie

avant de tomber malade. Je crois , Monsieur, que vous aurez lieu d'en être satisfait. C'est une acquisition bien avantageuse pour l'avancement des jeunes gens de la province et qui leurs fera trouver Rome au milieu de leur patrie. Il faut que je vous parle d'un groupe d'Ajax qui soutient un jeune guerrier mort ou mourant, que j'ai vû dans l'athelier de Menghs. Pour le faire, en parlant du jeune guerrier, je n'ai jamais vû de sculpture aussi grandios, aussi largement et grassement faite et qui sente autant la belle nature comme le torze et les cuisses de ce jeune homme, même les bras quoiqu'un peu usés. C'est une chose qu'on ne peut se lasser d'admirer ; c'est un chef d'œuvre de sculpture, une manière de faire par parties larges, moëlleuses et coulantes, qu'on ne sauroit assez saisir. L'Ajax et les jambes du jeune homme qui sont restaurées, ne sont pas aussi beaux ; mais n'importe. Après l'Appollon, qui comme un dieu est traité dans un idéal sublime, je n'ai point vu de sculpture qui vaille ce qu'il y a de beau dans ce groupe.

Je viens à mon tableau, qui est aux trois quarts et plus ébauché, n'y ayant plus que trois figures et quelques morceaux de nuages à faire ; je l'ébauche de près afin qu'il se soutienne davantage et qu'il soit moins long à finir. J'entend, en parlant du fini, qu'il sera pour faire son effet à la distance de dix-neuf pieds et quelques poulces de l'oeil. Le plafond de Pietre de Cortonne, qui est à peu près à une quaran-

taine de pieds de haut est à peine fini pour être vu du bas d'où il ne paroît à proprement dire qu'une ébauche, car toute cette grande machine, en contant la courbure ou voussure de la voute qui est la partie la plus considérable (ce que que je copie n'étant que le milieu), est plus faite pour faire fracas que pour y trouver du dessein, du fini, et même du coloris ; cela n'en impose et n'étonne que par l'immensité du champ que Pietre de Cortonne a rempli.

Je finis, Monsieur, en vous souhaitant une santé parfaite et toutes sortes de satisfactions. J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux devouement, Monsieur, votre tres humble, tres obeissant serviteur et eleve,

PRUD'HON.

Mes respects à madame de Vøge et tout pleins d'encouragements à vos aimables enfants que j'embrasse de tout mon cœur. — Bertrand vous assure bien de ses respects, ainsi que Gagneraux et Jean-deau.

XII

De Rome, ce 26 février 1787.

Monsieur,

La tendre amitié, que vous ne lessés de me témoigner ainsi qu'à Bertrand, nous engage à vous en demander la preuve la plus sensible que nous puissions

en recevoir, c'est de nous envoyer Natoile votre fils, puisqu'il est admis au concour, puisque ses grandes dispositions le mettent à même plus qu'aucun de ceux qui concourent avec lui (je parle franchement, puisque je les connois) le mettent à même, di-je, de tirer le profit le plus avantageux des grands maîtres ; donnés à vos amis la douce satisfaction de l'initier eux memes dans tout ce qui pourra contribuer à son avancement ; nous l'aimons tendrement ; nous lui procurerons tout ce qui pourra lui être utile tant dans le particulier que pour ce qui regarde son talent ; la circonstance est favorable, monsieur de Voge, faites reflection, les concourrans sont peu à craindre ; votre fils promet infiniment ; il est dans l'age où, lorsquequ'on voit de belles choses et qu'on est eguillonné par l'emulation et l'exemple, le talent se developpe avec vigueur ; son imagination est en effervescence, il a une grande volonté de bien faire, toutes ces circonstances doivent vous engager à ne pas sacrifier son interret au scrupule mal fondé de croire qu'on imaginera que vous l'aves favorisé ; c'est votre fils et de plus votre élève, et un élève qui semble n'attendre que l'occasion de faire honneur a son maitre ; son intèrrêt vous seroit il moins chér que celui d'un étranger, je parle de l'un ou de l'autre des concourrans qui, suivant ce que j'ai crû appercevoir en les frequentant, n'ont point cet esprit pénétrant et délicat qui saisit au premier coup dans le beau ce que les autres souvent n'y appercoi-

vent jamais, qui en annalise les parties, se les approprient, et montre ensuite dans ses productions une sûreté savante, une justesse et une hardiesse de génie qui atterre ceux qui ont le front de se montrer à côté de lui; et cet esprit est si nécessaire dans les arts

et sans lui on reste dans la médiocrité, que sans lui tout ce qu'on fait porte un air de gaucherie qui rebute, et on est réduit, au plus, à suivre servilement la manière d'un maître peu élevé, dont encore on laisse le plus souvent les graces ou les agréments qui lui donnoient quelque mérite. Je ne flatte point votre fils au détriment de ceux avec qui je le compares; mais vous-même, Monsieur, vous ne pouviés pas vous cacher qu'il y a une grande différence; qu'est-ce que Baillot qui, à force d'avoir fait, fait ce qu'il peut? qu'est-ce que Martincourt qui ne m'a jamais paru bon qu'à faire le petit fat? Eh ce ne sont pas là des têtes d'artiste : j'estime ceux qui cherchent et qui, toujours peu content de ce qu'ils ont trouvé, cherchent encore, parce qu'une lumière les conduit à un autre, et qu'insensiblement ils apperçoivent le beau à un degré bien au dessus de la vue commune; un amour propre mal entendu ne les séduit point; les flatteries sur eux n'ont point de prise, parce que, comme ils voient toujours au delà de ce qu'ils ont fait, les éloges des ignorans ou des fourbes ne leur laisse que du mépris ou de la méfiance. Monsieur de Voge, en grace nous vous en prions, Bertrand et moi; ne négligés point les in-

terrêts de votre fils ; voyes le, moins par ce qu'il fait, que par ce qu'il doit faire ; donnés lui des conseils, donnés lui des secours même s'il est nécessaire et n'imaginés pas être injuste en préférant un mérite qui doit éminamment eclore, à un qui ne doit pas aller loin. On doit souvent moins juger les hommes sur ce qu'ils montrent momentanément, que sur ce qu'ils sont capable de produire par la suite. De plus je suis très persuadé que votre fils ne doit leur céder en rien ; si même il n'est déjà bien au dessus d'eux, car quelle difference de la rapidité de la marche de celui qui a du genie, avec la lenteur de celui qui n'en a pas. C'est pourquoi, Monsieur, que votre trop sensible délicatesse ne se blésse point de voir votre fils couronné ; que sa jeunesse ne soit point un obstacle a sa victoire, en songeant que le grand Raphael a fait ses plus belles choses dans sa plus grande jeunesse ; on aime à voir un jeune arbre porter de bonheure d'excellents fruits ; ainsi fera mon cher petit Natoile ; tout en lui s'armonie. Avide à s'instruire, difficile à se satisfaire, voyant bien et avec toute la justesse qu'il est possible d'avoir à son age et quand on n'a pas encore d'expérience, réfléchissans avec jugement et marquant du genie dans tout ce qu'il fait ; Nous l'aimons tendrement et nous voulons l'avoir, nous le recevrons en pere et en amis ; nous l'instruirons dans tout ce qui dépendra de nous ; je me rejouis de lui faire voir les belles choses et de lui communiquer mes idées là-

dessus; nous avons quelques experiences, Bertrand et moi; nous lui en ferons part, et je puis vous assurer, monsieur de Voge, qu'en quel tems qu'il vienne à Rome, il ne trouvera jamais deux personnes qui lui soient plus attachés. Allons, mon cher petit Natoile, courage, soyes hardie, surpassez vous vous même et venés à Rome! nous vous attendons d'abord, et si tout autre vient, il ny a pas de millieu, nous lui fessons mauvaise mine; deja moi, autant je mattache à qui j'aime, autant je suis peu comunicatif avec qui ne me convient pas; ceux cy m'étants de plus indifferents, ce sera bien pis; songez y bien mon cher ami, tant pour leur avantage que pour le vôtre, ne les laissés pas venir, montrés leur dans la manière de faire vôtre tableau que Rome n'est point fait pour etre vu par des aveugles ou par des petits maitres; du nerf, de l'expression, un dessein ferme et grandement senti, des drapperies avec des plis grands et décidés et du repos dans les parties larges; joignés à cela un effet vigoureux et tranquil, afin de faire briller davantage le mouvement de vos figures. Point de ces clainquant de lumière, qui fatiguent l'oeil et empêche le spectateur de jouir doucement de l'objet quon lui présente, laissez, laissez le clainquant et le brillant à ceux qui privent leur figures d'ames et de sentiment, et qui ne scavent ny emouvoir, ny intérèsser; ils ont recour au faible avantage de fasciner les yeux et ils renvoyent leur monde aussi vuide de sensations qu'ils

etoient venûs. Encore un coup, mon ami, ne laissez venir personne au lieu de vous, car nous vous attendons, nous vous desirons et nous voulons vous voir. Et vous, Monsieur de Voge, ne nous privés pas du plaisir de l'embrasser et de lui temoigner en tout combien il nous sera chër; c'est une grace que nous vous demandons de votre amitié, de votre affection, et que nous payons d'avance du zèle et de l'attachement le plus sincère et le plus tendrement senti. N'oubliez pas que nous ne seront pas toujours à Rome, qu'aucun cœur n'y peut remplacer le nôtre et que l'occasion d'être util à votre fils, à quelqu'un qui vous est chër et que nous aimons tendrement, sera perdu pour nous; mon zèle me fera dire de plus que souvent de certains moments d'envie ou de jalousie dans des personnes dont l'attachement politique nous a parû sincère, peuvent être nuisibles ou à nous ou aux nôtres quand malheureusement on s'y confie; je ne dis pas que cela arrive fréquemment, mais quelque fois il est bon de le prévoir.

Pour ce qui est de mon tableau, monsieur, je crains bien, comme vous, qu'il n'arrive jamais à tems, je compte l'avoir fini et encaissé sur la fin de mars, par consequend le tems qui lui restera pour son voyage sera bien court. Enfin à la garde de Dieu et de saint Luc; il arrivera quand il pourra. Pour ce qui est de la gratification, quel qu'elle soit, je vous prirai d'abord de rétenir dessus la somme en quoi vous m'aves si

amicalement obligés, et le reste de l'envoyer à ma femme. Pour ce qui est des Eloges, une copie en mérite toujours peu. J'ai cherché, autant qu'il m'a été possible à remédier au dessein et, en quelques endroits des draperies qui sont d'un asses mauvais [goût] dans l'original. Du reste si j'ai satisfait à la province et si vous etes content, monsieur, je serai toujours trop satisfait.

Je suis avec un attachement sincère et respectueux,
votre tres humble, tres obeissant serviteur et élève,

PRUD'HON.

Assurés de mes respects madame de Voge, et embrassés pour moi toute votre aimable famille. Vous voudrés bien avoir la bonté, monsieur, de remettre ce petit billet à M^r Mosnier.

XIII

*A Monsieur — Monsieur DEVOGE directeur — de
l'Academie de peinture et sculpture, — au palais des
Etats — à Dijon,*

Monsieur,

J'ai attendu un peu tard à vous marquer le depart du tableau de la province; n'obstant cela, je compte bien que ma léttre vous sera parvenue avant lui, vû le tems qu'il lui faut, suivant les apparences ordinaires, pour arriver à Dijon. Les états, m'a t'on dit, son

retardés, et vraisemblablement vous l'aurez avant ou tout au moins pour ce tems là. M^r l'abbé Tournalot, le neveu du Cardinal de Bernis, M^r Lagrenée, et M^r Digne l'ont vû et en ont parûs contents, je désire qu'également vous en soyez satisfait ainsi que M^{rs} les Elûs; il est inutile que je dise que j'ai taché autant qu'il m'a été possible de remédier aux défauts de l'original, attendu qu'à Dijon on est hors de la possibilité d'en faire la comparaison. Ce plafond en general est une machine à fracas, mais qui, lorsqu'on le prend parti par parti, n'est que très mediocre; il me semble vous en avoir déjà prevenu, monsieur, dans une de mes lettres; au reste vous avez la gravure du morceau du milieu qui fait le sujet du tableau, et il suffit de vous dire qu'elle est au moins aussi bonne que l'original, pour ne pas dire meilleure dans certaines parties de draperies; du reste c'est le même dessein soit dans les têtes, les mains, les pieds, torces, jambes, etc. Enfin il me convient peu d'en parler pour ne pas avoir l'air de priser ma copie, de laquelle je désire seulement qu'on soit content.

Venons en à nôtre cher ami Bertrand; le pauvre diable se recommande instamment à vous et vous prie de ne pas l'oublier, car il est extrêmement à l'étroit; il ne reçoit plus aucun secours de chez lui et, malgré quelques sols que je lui prête de tems à autre, il ne peut pas aller loin. Il a, il est vrai, de l'ouvrage de fait chez lui; mais Rome n'est pas un país de res-

source, et, hors l'étude qu'on est à porté d'y faire plus que nul autre part, c'est une ville qui n'est bonne à rien, de sorte qu'avec tout cela il se trouve dans la misère, si vous ne pensés à lui, monsieur.

Sa Venûs d'après celle de Medicis est finie; c'est une des plus belles copies qu'on en ait jamais faite; la tête, les pieds et les mains, qui sont beaucoup usé dans l'original, sont extrêmement soigné dans sa copie et sont traité d'une manière comme on en voit peu, c'est à dire dans un stil noble, délicat et recherché; c'est une acquisition (que si la province la fait) ne peut que lui faire beaucoup d'honneur. Je dirai plus; le tems que Bertrand a passé à Rome, outre celui fixé aux pensionnaires, n'a pas peu ajouté au talent qu'il avoit déjà acquis; cependant la province semble l'oublier, tandis qu'elle demande un tableau à son premier pensionnaire parcequ'il a-eu du succes et du bonheur. Croit elle que celui cy, pour n'avoir pas eclatté, en ait moins de talent? Pour un peintre il ne faut qu'une toile, des couleurs et quelques pinceaux, et un peu d'argent devant soi pour pouvoir faire un tableau; il n'en est pas ainsi d'un sculpteur; les depences quil est obligé de faire, lors quil veut exécuter quelque chose de lui, demandent des fonds bien plus considérables; l'achat du marbre, les journées d'un homme pour lever de point, les outils, qu'il faut sans cesse ou faire faire ou racommoder, et une infinité d'autres dépenses, tant pour charier le marbre, le

faire mettre en place, et de plus de quoi vivre pendant tout ce tems la ; tout cela ensemble n'est pas peu de chose, et, lorsqu'on a rien et qu'on n'ose pas meme compter sur ce que l'on fait, alors comment faire ? Bien loin de briller et de mettre au jour le talent qu'on a cherché à acquérir, on est forcé de végéter et de plus d'être misérable. C'est là le cas où se trouve le pauvre Bertrand faute d'occasion, et la province, qui devrait être pour ainsi dire la première à mettre en œuvre le talent des artiste qu'elle a formé, les abandonne au moment où il les faudroit aider à commencer leur réputation dans le monde. J'en aurois trop à dire à ce sujet, et le tems me manque par apport au départ de la poste ; je vous dirai donc seulement, monsieur, de ne pas l'oublier auprès de M^{rs} les Elûs et de lui donner aussi des nouvelles des plâtres qu'il a eut l'honneur de vous envoyer.

J'ai l'honneur d'être avec un attachement respectueux, Monsieur, votre très humble très obéissant serviteur et élève

PRUD'HON Peintre P.

Je vous prie d'assurer madame Devoge de mes respects, j'embrasse le petit Natoile à qui je recommande de ne pas perdre de vue la ville de Rome et de faire un tableau en conséquence. Mes compliments à monsieur Monier.

XIV

A Monsieur — Monsieur DEVOSGES, directeur de l'Académie — de peinture et sculpture au palais des Etats — à Dijon.

Monsieur,

J'ai été extrêmement surpris qu'après tant de tems mon tableau ne fût pas encore arrivé à Dijon. Je suis allé, ainsi que vous me l'avez dit, chez le commissionnaire pour m'informer de ce qu'il était devenu. Il m'a dit qu'en effet, après assez longtems, il avoit reçu une lèttre de Gênes où on lui marquoit qu'on avoit reçu une caisse, de telle et telle façon, sans aucun ordre ny adresse, de la[quelle] on ne scavoit que faire, ni où l'envoyer, de sorte qu'il a été obligé de récrire bien vite le lieu de sa destination et à qui on devoit l'adresser à Marseille pour la faire parvenir à Dijon; tous ces embarras là, qui sont venus par la faute du capitaine qui s'en étoit chargé à Rome, ont empêché jusqu'alors que vous ne l'ayez reçu. De pareilles bevûes ne semblent être faites que pour moi, ainsi que le précieux avantage de faire des copies d'après de mauvais originaux; venons en à celle du portrait du cardinal de Bernis que désire si fort monsieur l'abbé de la Fare. J'é déjà faits les demarches nécessaire pour obtenir la permission de la peindre; je dois [me] mêttré après, aussitot cette permission

reçu, parceque le cardinal n'est pas à Rome et, dès qu'elle sera terminé, je vous l'enverrai tout de suite, ainsi que vous le désiré. Pour ce qui est de la pension, pour la continuation de laquelle vous vouliez avoir la bonté de vous intéresser, après y avoir réfléchi le plus murement qu'il m'a été possible, j'ai cru et je crois ne devoir pas prendre des engagements que je prévois ne pouvoir pas remplir jusqu'à fin de terme qui seroit trop long pour moi. Ainsi, pour cette raison et pour plusieurs autres, je m'en tiendrai à vous faire des remerciemens pleins de reconnaissances pour tout ce que vôtre bonté vous suggereroit de faire pour moi; mon cœur en est pénétré et desire ardâmmement pouvoir s'en reconnoître. Mais pourquoi, monsieur, ne voulés-vous pas envoyer votre fils à Rome cette fois cy, puisqu'il a mérité le prix, ses concurrens, s'avouans eux-mêmes vainçûs, luy ayant laissé le champ de la victoire; sa jeûnesse vous retiens; mais est-il un âge plus propre à faire des progrès rapides que le tems précieux de la jeunesse; avec l'ardeur et l'envie qu'il a de faire, qu'avez-vous à craindre, qu'éloigné de vous, sa jeunesse ne lui fasse faire quelques écarts? Il a reçu une trop excellente éducation pour dechoir jamais des sentimens que vous lui avez inspiré; de plus il seroit pendant un tems sous les yeux d'amis fidels et sincères qui pourroient lui enseigner la manière de se comporter dans ce pays d'emulation et d'envie. Que craignez-vous donc, monsieur? Se-

roit-ce les inconvénients du voyage? Il seroit facile de les lui adoucir, en l'envoyant par terre et moyennant quelques argent de plus que ce qu'on a coutume de donner, (car, avis à ceux qui ont à venir à Rome, je ne leur conseillerois jamais de prendre la mer, car il faut attendre éternellement; on dépense au moins autant que pour venir par terre; on est très-inconvénient de toutes les facons, et le voyage, par les retards, se trouve toujours plus long.) Revenons en à votre fils. Pourquoi, encore une fois, ne pas l'envoyé, puisqu'il le mérite? N'est-ce pas aussitôt qu'on a profité de son jeune âge qu'on en montre les effets les plus vigoureux immédiatement après? N'est-ce pas dans la jeunesse que le génie a plus de force? N'est-ce pas dans la jeunesse que les facultés intellectuelles se développent avec le plus d'étendue, et n'est-ce pas dans le jeune âge qu'on prend un caractère, et qu'on l'imprime avec fermeté dans tout ce qu'on fait? N'est-ce pas aussi dans la jeunesse qu'on est le plus propre à prendre de fortes impressions de ce qui nous frappe, qu'on se corrige le plus facilement de ses fautes, etc. Enfin, monsieur, je voudrois pouvoir vous convaincre et vous décider. Je finis, malgré moi, sur cet article; pensez-y bien, monsieur. Je suis avec respect votre très-humble, très-obéissant serviteur et élève.

PRUD'HON.

Mes respects à madame Devosges, j'embrasse le petit Natoile et François.

XV

Rome, ce 28 aoust 1787.

Monsieur,

Les tendres et infatigables marques que je reçois journellement de votre amitié m'affectent d'une manière bien sensible ; en tout elle est toujours prompte et active ; aucune occasion ne lui échappe à m'être utile, et elle agit à mon égard avec une affection si pleine de délicatesse, qu'à chaque fois elle ajoute à la peine que me fait éprouver l'impossibilité de mettre à preuve mon zèle et ma reconnoissance. J'espère cependant qu'une fois arrivera le moment où mon cœur pourra se satisfaire dans toute l'effusion de sa tendresse ; car, si ce n'étoit cet espoir, comment la sensibilité délicate pourroit-elle souffrir qu'on agisse sans cesse pour elle et être dans l'inaction ? A une condition aussi peisible, le cœur ne voudroit recevoir aucun service de l'amitié, car des paroles ne suffisent point à l'amitié reconnoissante ; elle voudroit agir, et c'est ce qui manque à la mienne.

Je veux cependant en venir à l'objet à la reussite duquel votre bonté s'est employé avec tant de chaleur, et à l'avantage duquel elle m'excite à faire de mures reflections : Sans prévention pour mon talent, que l'étude des grands maîtres et de l'antique me met tous les jours à porté de connoître le point où

j'en suis, je ne sais que trop de quelle utilité me seroit un séjour de trois ans de plus à Rome, cette ville remplie de chef-d'œuvres. Cependant la crainte de contracter des engagements et de n'être pas fidèle à ma parole (non quant à ce qu'on exigeroit de moi, mais quant à mon séjour) de laquelle je serois peut-être forcé à me retracter accause des incommodités fréquentes causées par le climat du pays (*), m'a fait

* NOTA. Raisons plus particulières. J'ai une femme et un fils qui souffrent de la misère et qui n'attendent qu'après moi pour les en tirer; quoique à beaucoup près je ne trouve point mal d'être éloigné de la première accause de son caractère, qui n'est guère compatible avec le mien, cependant je leur dois un sort à l'un et à l'autre; il ne seroit déjà que trop tems d'y penser, et si Mrs les Elûs m'accordoient ce que j'ose vous prier de leur demander par la suite de ma lettre, je verrois jour à pouvoir donner quelques secours à ma femme et à mon fils, à peu près vers le tems que finiroit celui de la pension des trois ans en sùs (voyez la suite de ma lettre) au lieu que, si je la consume toute entière à Rome, lorsque je retournerai après tout ce tems là à Paris, je m'y retrouve comme pour la première fois avec peu de connoissances, sans ressources pour travailler du moins à quelques ouvrages qui pourroient me faire connoître, ne pouvant venir à mes fins ou du plus que fort tard, et je m'y vois encore longtemps avec le chagrin sur le cœur de sentir misérables des personnes qui m'appartiennent sans pouvoir les aider encore de si tôt. Voilà la plus forte raison qui me fait refuser, et qui me fera persister dans mon refus si ces messieurs n'adèrent point à ce que j'ose vous prier de leur demander pour moi du moins. S'ils ne consentent point à ce que je leur demande, mon tems fini je retourne rejeter à Paris le tems à peu près que j'aurois pû passer à être heureux à Rome, afin de chercher à me produire peu à peu, pour être en état peut-être après un an ou deux, qui sait, de pouvoir procurer quelque soulagement à ma misérable famille et abréger au moins autant qu'il me sera possible le tems de sa misère.

Pour ce qui est de la gratification que vous me faites espérer, je vous supplie, monsieur, de vous restituer d'abord les cent écus que vous avez eu la bonté d'avancer à ma femme et ensuite, s'il reste quelle chose, peu ou beaucoup, de vouloir bien le lui faire parvenir pour subvenir à ses besoins.

d'abord refuser, quoi qu'avec regret, un parti aussi avantageux ; cependant après avoir réfléchi, et pour ne pas perdre, autant qu'il dépend de moi, une occasion qui seroit si profitable à mon avancement, voici ce que j'ai pensé et que j'ose vous prier, monsieur, de représenter et de proposer à messieurs les Elûs qui se portent avec tant de zèle au progrès des arts. . .

Excité par l'émulation et flatté par le plaisir de faire deux tableaux de composition pour la province, ayant de plus par là un sujet de lui témoigner ma reconnaissance, j'ai pensé, dis-je, que, si on m'envoyoit au plutôt la vie ou un memoire des actions héroïques du grand Condé, je commencerois de longue main à faire les recherches et etudes conséquentes et relatives aux sujets qu'on auroit choisis ou que je choisirois moi même, afin de porter ces ouvrages à la perfection dont je suis capable, et les faire approcher autant qu'il me seroit possible, de la grandeur du héros qu'ils auroient à représenter ; vous scavés de plus, monsieur, que les œuvres de génie ont besoin de réflexions, le fruit desquelles entretien ce feu lent mais soutenu, qui donne de l'énergie au sentiment et de la force à l'exécution ; car le vrai génie n'est autre chose qu'un sentiment profond et raisonné, nourri par la réflexion, et seul capable de conduire avec vigueur un ouvrage jusqu'à sa fin, au contraire de ce feu évaporé dont les productions informes ou extra-

vagantes sont toujours mal digérés et mal senties. Je dis donc qu'après avoir exécuté ces deux tableaux à Rome, le tems qui me resteroit encore de la pension et que je tiendrois de la bonté de ces messieurs, j'irois le passer à Paris. L'avantage qu'il y auroit pour moi en cela, seroit de ne pas me trouver dans cette capitale dénué de secours sans lesquels un jeune artiste est souvent embarrassé à commencer une carrière peinible qui est souvent interrompue, et quelques fois même impossible à continuer malgré ses talents, faute de moyen pour lui faciliter à les mettre au jour ; je dis de plus que messieurs les Elûs ne m'accorderoient la continuité de la pension pour compléter les trois années en sùs, qu'autant qu'après avoir reçûs les tableaux, ils en seroient satisfaits, et que l'ouvrage mériteroit à l'auteur la faveur qu'il leur demande. Voila, monsieur, ce que je desirerois, et sans cet acquiescement, je n'ose prendre sur moi des engagements que je craindrois, soit par les circonstances, soit par la disposition des choses, de ne pas remplir jusqu'au bout. Je crois aussi que ma proposition, loin d'être deraisonnable, puisque ces messieurs ont à cœur la gloire et l'avancement [des arts], doit leur paroître au contraire secondar leur intention bienfaisante, sans blésser nullement les intérêts particuliers de la province. Voila ce qu'il faut que vôtre amitié sollicite pour moi, ou autrement je ne puis me résoudre à rien accepter, quoique j'aie toujours eu

envie demesurée de rester environ deux ans de plus à Rome que le tems fixé par ma pension présente. Si donc ce quē je demande m'est accordé, ces messieurs auront mis le comble à leurs bienfaits ; j'aurai la double satisfaction de rester à Rome à peu près le tems que je désire, et d'arriver à Paris avec les moyens d'y faire quelques ouvrages pour me produire et commencer avec agrément un sort, dont l'espoir me fera envisager le succès facile ; j'aurai aussi le doux plaisir de voir pendant du tems vôtre cher fils à Rome, cette maîtresse des beaux arts, de lui donner les premiers indices de s'y conduire, tant par aport à son étude qu'à sa vie privée, et, qui scait peut-etre, de lui etre util de plus à son retour à Paris, si le sort ou la fortune m'y favorise. Votre amitié, monsieur, qui s'intérresse si affectueusement à ce qui me regarde, sentira, après avoir lû celle cy, combien une telle condescendence me seroit avantageuse, et ma reconnoissance pour un service aussi signalé seroit sans bornes et n'auroit jamais de fin.

Pour parler de mon tableau, votre bonté a empiété sur les droits de la justice, en me fesant des complimens sur un ouvrage qui en mérite peu, ou pour dire mieux, point du tout.

Conservés moi votre amitié et permettes moi toujours d'etre avec l'attachement le plus tendre et le plus sincère, monsieur, votre très-humble, très-obeissant serviteur, ami et élève,

PRUD'HON.

Assurés, je vous prie, Madame de Voge de mon respect, M^r Monnier de mon amitié et de mon attachement, et j'embrasse mon cher ami Annatoile, au ressouvenir duquel je suis extrêmement sensible, ainsi de toute votre aimable famille à qui je souhaite toute sorte de biens et de plaisir.

XVI

A Monsieur, — Monsieur DEVOSGE — professeur à l'Académie de peinture et sculpture, — à Dijon.

Paris, ce 8 novembre 1789.

Monsieur,

Voilà donc le pauvre Anatoile qui me quitte pour voler auprès de vous ; il trouvera à y remplir le vœu de son cœur et à y jouir d'une tranquillité qu'on cherche vainement dans la capitale. Ces considérations me font envisager son départ avec une sorte de contentement ; mais relativement à moy, son éloignement m'afflige ; habitué à le traiter comme mon ami, je dirai presque comme un fils, je prenois un singulier plaisir à diriger ses réflexions, à éclairer sa marche dans la route peinible des arts ; j'avois d'autant plus de satisfaction à lui faire part de mes idées, qu'il les saisissoit avec une sagacité de jugement difficile à rencontrer dans un jeune homme. Ne croiez pas que je cherche à faire son éloge ; la flatterie est trop vile à mes yeux pour me porter à déguiser ce que je

pense ; oui je pense et je crois qu'Anatoile, s'il continue à se porter à l'étude avec la même ardeur, la même application et un discernement aussi juste qu'il l'a montré jusqu'ici, je ne doute pas qu'il ne devienne un artiste très distingué, et qui sera éloigné de la marche calquée de nos artistes modernes, qui n'est certainement pas la meilleure des marche possible, puisqu'elle a pour base une méthode d'habitude qui passe des maîtres aux élèves sans interruption, et qui agit par des principes qui ne sont point ceux du génie, du sentiment ny de la raison. Vous verrez vous même, monsieur, combien Anatoile porte et attache ses idées au beau, et, si vous voulez le juger sans prévention qui lui soit défavorable, le progrès de ses lumières pourra vous surprendre : il ne lui manque, dans les dispositions où il est, qu'une pratique constante et opiniâtre, qui lui donne la facilité de rendre le sentiment. Mais qu'il prenne bien garde qu'elle ne dégénère en habitude, en manière, et que, dans sa couleur et son dessein, il cherche plutôt à saisir le sentiment caractéristique de l'objet qu'il veut rendre, qu'à suivre une méthode de teintes et une marche de traits dans laquelle on se forme sans y prendre garde, et qui fait que tout ce qu'on produit tombe dans l'uniformité et dans une monotonie insipide.

Je suis bien loin de penser comme M^r David, qui vouloit lui persuader qu'on atteignoit plutôt la perfec-

tion en étudiant à Paris qu'en allant en Italie, et qui en quelque façon est lui même la preuve du contraire. Non, à Paris, malgré soi la manière à la mode et usitée influe sur les idées ; on adopte des principes qui ne mènent ny au but ny à la vérité ; on les suit ; on s'en fait une pratique qu'on porte en Italie avec les préjugés qui l'accompagne, et dont il est impossible de se defaire, lorsce même que l'on sent les belles choses, et qu'on voudroit les mêttrre a profit. A cet égard, je suis du sentiment de Mr David qui pretend qu'on revient d'Italie comme on y est allé, c'est à dire sans acquis ; mais, si on y va, sans préjugés, sans habitudes prises, sans manière formée, avec un esprit sain, un jugement porté au vrai, un intellect fait pour saisir le beau et se l'aproprier, je dis et je soutient qu'on y prendra la maniere propre à son genie, ferme, energique, qui ne sera pas commune, et qui, dans la façon de sentir de l'individu, lui fe(*ra*) faire des chefs d'œuvres ; et je ne crois pas me tromper. Pour (*faire*) donc le voyage de Rome, il vaudroit beaucoup mieux, selon m(*oi*), ne rien savoir que d'avoir un acquis formé, mais arbitraire, et (*c'est*) le cas de tous les jeunes gens qui ont trop longtemps étudié à (*Paris dans*) l'atelier d'un maître quelconque. Est-on donc maître de donner l'essor à (*son*) génie quan on l'a garotté par des prejугés trop fortifiés, et une pratique tournée en facilité abusive ? Non, non, il n'est plus tems ; c'est un etre absolument decom-

posé et qui ne revient plus à sa première nature. J'en veux donc venir à dire que, si vous avez intention d'envoyer Anatoile en Italie, n'hésitez pas, il est au vrai moment d'en profiter.

Je suis avec un attachement sincère et respectueux, Monsieur, votre très humble, obéissant serviteur et élève,

PRUD'HON, P^{tre}.

Mes respects s'il vous plaît à Madame Devôge et mes compliments à tous nos amis.

XVII.

Lettre à M. FAUCONNIER (1).

Mon ami, faites moi le plaisir de rabattre beaucoup de l'opinion trop avantageuse que vous avez conçue de mes talents nés ou à naître, afin de ne pas vous exposer au ridicule de vous être trompé, et pour ne pas me donner la mortification de voir que vous l'ayez été. Une bonne manière de voir, mon amy, ne sup-

(1) Cette lettre et la suivante, dont les originaux, comme celui de la lettre V, appartiennent à M. Pelée, sont toutes les deux sans date. Elles sont certainement antérieures aux dernières de celles qui précèdent, mais nous avons préféré ne pas en interrompre la suite, surtout parce que ces deux-ci ne se rapportent pas au même objet. Drouais mourut à Rome le 23 février 1788 ; elles sont donc de 1787, ou même encore plutôt de 1786. En effet, Drouais était allé à Rome en 1785, et, avant de peindre son Marius, qui est maintenant au Louvre, et que, du premier jour, Prud'hon jugeait comme nous le jugeons aujourd'hui, il n'avait peint à Rome qu'un Gladiateur blessé. (A. DE M.)

pose pas toujours celle de bien sentir, ny des facultés suffisantes pour la mettre en pratique. On peut avoir des principes excellents, scavoir généralement bien tout ce qu'il faudroit pour faire de belles choses ; mais le sublime de l'art est d'en scavoir faire une application juste et sentie sur ce qu'on veut faire ; c'est là le point de la difficulté. Dans la peinture il y a tant de moyens de plaire au plus grand nombre, que souvent, en ne cherchant et n'employant que les moindres, on se trouve avoir fait un bon tableau ; mais le malheur est qu'on oublie tout juste ce qu'il eut fallu pour le rendre sublime. Pour m'expliquer, mon ami, je dirai qu'on s'occupe trop de ce qui fait le tableau et pas assez de ce qui donne l'ame et l'energie à ce qu'il doit représenter : on pense au brillant du coloris, à l'effet magique du clair obscure, à la variété goustueuse des teintes, un peu au dessein, mais mesquinement ; on s'occupe même des passions que présente le sujet ; mais ce à quoi on ne pense plus et qui étoit le but principal de ces maitres sublimes qui vouloient faire impression sur l'ame, c'est de marquer avec force le caractère dû à chaque figure qui, venant à être emise dans le sentiment de ce meme caractère, porte avec ellé une vie et une verité qui frappe et ebranle le spectateur. On voit, dans des tableaux et sur les théâtres, des hommes qui montrent des passions, mais qui, faute d'avoir le caractère propre de ceux qu'ils representent, [n'ont] toujours l'air que de

jouer la comédie ou de singer ceux qu'ils devroient
 être ; de plus au lieu de..... de couleur et de ce beau
 contraste de teintes qui ne sont que clinquant et
 qui ne font l'effet que d'un..... non de la vérité, il
 doit régner dans un tableau un ton doux et tranquille,
 mais vigoureux..... sans l'éblouir et laisse l'âme
 jouir de tout ce qui l'affecte. Pour ce qui regarde.....
 une partie de sa beauté consiste à le varier suivant le
 caractère des figures, et l'autre se trouve..... formes no-
 bles, larges et bien nourries. Un beau et scavant sen-
 timent de la nature en offre..... vrai, qu'une copie
 après elle serville et minutieuse. Vous voulez, mon
 ami, que je vous parle..... qui sont arrivés à Rome
 quelque temps avant moi ; de tous ceux là et même de
 tous ceux qui y..... années, M^r Drouais est celui
 qui se distingue le plus ; il suit la manière de M^r Da-
 vid et..... tout ce qui peut fasciner et éblouir les yeux
 de ceux qui n'ont pas le sentiment fin et délic.....
 violent de faire du fracas et l'ambition de la gloire et
 des applaudissements sont les guides q..... Mais,
 mon ami, l'ambition est souvent un mauvais guide ;
 elle ôte cette tranquillité d..... pour opérer saine-
 ment et avec justesse ; une certaine affection, un cer-
 tain amour dans ce qu'on fait, et non pour ce qu'on
 fait, et le plaisir qu'on aura si on réussit, attisent plus
 efficacement le génie et aiguillonnent bien mieux le
 sentiment que ne peuvent faire toute la torture et
 l'agitation que se donne un ambitieux. M. Drouais

joint à une grande facilité de peindre tout ce que j'ai dis ci dessus en premier, et il lui manque ainsi qu'aux autres, tout ce dont j'ai parlé en second. La peinture est une histoire qui doit nous donner une idée juste des choses qu'elle traite et des différents caractères des heros qu'elle presente, et qui sans cela pert ce qu'elle a de plus interessant. Pour ce qui me regarde, mon ami, j'ai bien la volonté de bien faire s'il m'étoit possible, non cependant pour delecter autrui, mais bien pour ma propre jouissance et satisfaction ; mais les moyens, qui me les donnera, si je ne les ai pas naturellement, et qui peut se flatter de les avoir et d'etre plus privilégié que les autres..... Quoiqu'il en soit, en faisant son possible il faut scavoir etre content; tel est le cœur de l'homme ; ses desirs quelquefois s'étendent au dela de la possibilité. Enfin mon ami, si je ne reussi pas, je m'en consolerais dans votre amitié. Adieu ; conservez vous et aimez moi toujours. Mes respects à M^{me} Richard, et bien des amitiés à M. Sylvain, à Chamuffin, etc., etc.

XVIII

Lettre à M. FAUCONNIER.

Mon ami, en bon chretien je vous pardonne les reproches que vous me faites, et comme ami je me rend à vos raisons qui m'ont effectivement convaincu que, dans le commerce intime d'une amitié sincère, les

bons cœurs comme les nôtres ne peuvent qu'y gagner ; je met meme à part les avantage du coté de l'art, qui certes ne sont point des bagatelles, et puisque c'est vous amuser que vous parler peinture, touchons un peu à ce point là. Vous vous plaignez de ce que je ne vous parle point du tableau de M^r Drouais ; il me sembloit vous avoir dit quelques choses à ce sujet dans ma dernière lettre, si ce n'est sur son tableau en particulier, du moins sur sa manière en général. Je ne scais si vous vous en rappelez, mais, pour en revenir au tableau, faisons l'application de ses principes sur le sujet qu'il a traité, et je vous dirai en même temps ce qu'il m'en semble. Dabord sur la composition, il me semble que, selon l'histoire, Marius, qui se trouvoit dans un endroit assez obscure (suivant qu'il paroît par le fond meme du tableau), n'auroit point dû avoir ce brillant outré que M^r Drouais lui a affecté particulièrement. Ensuite, que signifie ce bras tendu de Marius qui semble reprocher au soldat sa lacheté, tandis que, au contraire, il lui dit d'un ton de voix terrible : « Malheureux ! oserois tu bien tremper tes mains dans le sang de Marius ? » lesquelles paroles, jointes à un regard effrayant, intimidant, emeuvent et epouvantent le soldat qui prend la fuite. Que fait-il donc ce soldat à se cacher gauchement de son manteau et dont la tete n'exprime aucun sentiment ? Pourquoi, epouventé qu'il doit être, ne recule t'il pas ? c'est ce qu'il faudroit demander à

l'auteur, car il est difficile de deviner son intention. De plus, Marius, dont les chaires d'un stil pauvre ne me présentent qu'un mendiant, pourquoi, au lieu d'un caractère misérable, ne m'a t'on point donné, soit dans le stil de sa tête, soit dans les formes de son corps, l'idée dun grand homme, mais feroce, sanguinaire et cruel ? Alors j'eus vu Marius lui même, qui emut, quoique tranquille en apparence, ne marque sa supériorité que par un regard fier et terrible, et en des paroles dont le son menaçant fait fuir l'assassin. En général, mon ami, on prend moins garde à ce qui convient au sujet, à l'action et aux caractères des figures, qu'à ce qui plaira à l'œil et à ce qui pourra l'éblouir. Beaucoup de clainquant qui le fatigue, au lieu de ce beau repos de couleur qui ne laisse dominer que l'action des figures, permet au spectateur de les fixer sans s'étourdir, lui donne le tems de se pénétrer du sentiment qui les anime et fait qu'il ne lui reste dans l'ame que le caractère du héros qu'il a cru voir. On s'attache malheureusement à ce qui fait un tableau et de la peinture, au lieu de ne chercher simplement qu'à représenter une action dans toute la force de la vérité et du sentiment sans prétendre la farder, l'embellir à force d'art et par conséquent la gâter. Les tableaux actuels me semblent la boutique d'un marchand de drap qui, pour attirer le monde chez lui, étale au dehors ses étoffes les plus brillantes afin de pouvoir faire passer celles qui sont d'une mauvaise

qualité de drap ; le clinquant alors l'emporte sur l'essentiel. Vous me dites, mon ami, qu'on préfère le tableau de M. Drouais à celui de M. David ; si on n'envisageoit que la facilité du pinceau dans celui de M. Drouais, on auroit raison ; mais ce sera un bien petit avantage lorsqu'on voudra comparer Marius à l'action intrepide des trois Horaces qui jurent avec une fermeté incroyable de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour sauver la patrie (1). C'est alors que le sentiment predominant fait disparoitre toute idée de peinture ; on a grand tort, mon ami, dans cette préférence ; c'est la marque d'un gout dépravé, d'un sentiment emoussé et factice qui n'est plus capable de sentir le vrai beau et à qui le colifichet a droit de plaire davantage. Oui on a perdu la marche de la nature et on ne la sent plus dans sa simplicité et dans sa force ; on veut la définir par des raisonnemens spiritueux et alambiqués qui ne s'attachent qu'aux minuties défectueuses et glissent sur l'essentiel, sans daigner seulement y faire attention. Adieu, mon ami, je suis dans le même cas que vous ; je m'arrête où le papier me manque. Je serai toute ma vie votre ami. Mes compliments à votre frère, à Chamuffin, etc., etc.

(1) Le tableau des *Horaces* fut terminé à Rome en 1785 et parut au Salon de la même année. (A. DE M.)



CLAUDE RAMEY, SCULPTEUR

LE BARON DE JOURSANVAULT AU GRAVEUR J. G. WILLE

Le 15 octobre 1780.

Envoyer à Paris deux peintres, et peut-être un sculpteur, c'est jeter de l'eau dans la mer; il n'en est pas moins vrai, Monsieur et respectable ami, que j'ose vous demander vos volontés pour M. Naigeon, Prud'hon et Ramey. Ce jeune artiste, victime de la subornation, de l'injustice, vient de perdre le prix de Rome pour lequel il a concouru à Dijon, et, ne pouvant plus habiter un pays où l'espoir de quatre années de pension à Rome le retenait, il va chercher à paraître moins médiocre à Paris qu'il n'a paru à notre professeur de Dijon. Je suis sur qu'il sera goûté; il le mérite par son caractère, ses vertus et son talent: vous en avez un léger échantillon dans le buste en plâtre que j'ai eu l'honneur de vous envoyer.

L'éloge que je fais de M. Ramey n'est point emprunté de l'honnêteté; il est vrai et bien senty: voici son histoire. Au concours pour Rome de l'année 1776, son bas relief plus suave, mieux composé que celui de ses deux concurrens, ne fut jugé meilleur que de quelques passans; le plus grand nombre fut pour M. Renaud, et il eut le prix. La distance d'un des

morceaux à l'autre étoit si peu considérable que l'on n'a pu crier à l'injustice. Cette année deux élèves ont concouru et on leur en a associé un troisième uniquement pour faire nombre ; il est arrivé des malheurs à la figure de M. Ramey, dispute entre les concurrens et ont ordonné un nouveau concours. Les figures finies, et celle de M. Ramey surtout parfaite autant qu'une figure peut l'être en province, on a vu se réaliser la fable de l'Huître et des Plaideurs ; ny l'un, ny l'autre des concurrens n'a eu le prix, et on l'a adjugé sans rime ni raison à ce troisième que l'on a pris comme supplément. Quatre personnes, séduites par le professeur, qui lui-même l'avoit été par des cadeaux, ont eu à peine donné leur voix, que deux s'en sont repenties et ont avoué qu'ils n'avoient pas voulu contrequarrer le professeur. Voilà, cher ami, le sujet du départ de M. Ramey, départ qui fait d'autant plus de tort à l'Académie que cet artiste est reconnu pour être le meilleur de notre petite province.

Vous connaissez les deux autres et j'ose vous les recomander tous trois. Mettez moi à même, mon ami, de prendre ma revanche des soins que je vous donne et de vous témoigner d'une manière sensible la vénération et l'attachement tendre avec lesquels je suis, Monsieur, votre très humble serviteur et ami,

JOURSANVAULT.

RUGIERO DE RUGIERI, PEINTRE

Communiqué par M. Le Roux de Lincy.

Je, *Roger de Rugeri*, peintre et valet de chambre ordinaire du roy, confesse avoir eu et reçu comptant de noble homme M^e Noel de Heerre commis par le roy et messieurs le prevost des marchans et eschevins de la ville de Paris au paiement des arrérages des rentes sur le scel et rachapt d'icelles la somme de seize escus quarente solz t. pour ung quartier escheu le dernier jour du [mois de] juing dernier passé, à cause de soixante six escus quarente sols t. de rente que dès le mercredi, quinziesme jour de janvier mil cinq cens quatre vingtz sixiesme, furent venduz et constituez par lesd. prevost des marchans et eschevins sur les cent mil escus d'or soleil de rente à prendre sur tous les greniers à scel de ce roiaulme, dont je me tient contenté, et quicte ledict Heerre et tous autres. Faict soubz mon seing cy mis l'an mil V^e quatre vingtz sept, le dix huitiesme jour d'aoust.

Signé : RUGIERO DE RUGIERI.

ACTE DE MARIAGE
DE
JACQUES MONIER, PEINTRE

— 1681 —

Communiqué par M. Lambron de Lignim.

Les pièces nouvelles relatives à Michel Columb, la pièce sur Conrad Delff, peintre du roi Louis XI et de son fils le Dauphin, publiées par M. Lambron de Lignim dans les *Mémoires de la Société de Tours*, ont déjà donné la mesure de ce que ses recherches patientes pourront ajouter à l'histoire de l'art français; il veut bien promettre aux Archives des pièces inédites sur Bourdichon, les Juste, Pacherot, Michel Columb, les Regnault, Courtoys, de Valence, etc., et en nous annonçant cette bonne nouvelle, il nous a envoyé le petit acte qui suit, et dont l'intérêt est plus grand qu'il ne semble l'être au premier abord. Félibien (Ed. de Trévoux, t. IV, p. 406) nous disait que Jean Mosnier de Blois, dont notre ami M. de Chennevières a écrit la vie et apprécié les œuvres dans le second volume de ses *Peintres provinciaux*, fut marié deux fois, mais n'eut d'enfants que de sa seconde femme. La pièce de notre correspondant nous apprend que cette seconde femme se nommoit Louise Le Maire, et je croirais volontiers qu'elle était fille ou nièce du gros Lemaire, celui qu'on appelle aussi Lemaire-Poussin, habile peintre de tableaux d'architecture. En même temps le nom même de Jacques Monier est nouveau; on ne connoissoit à Jean Monier comme fils que Pierre Monier le peintre, qui fut de l'Académie, et Michel Monier, qui fut sculpteur, et travailla pour Versailles. (Voyez les *Peintres provinciaux*, p. 190-196.) A l'époque de son mariage, Jacques Monier devait avoir au moins ou trente et un ou trente sept ans, selon qu'on adoptera pour date de la mort de

son père celle de 1650, donnée par Bernier, ou celle de 1656 donnée par Félibien. Pierre était né en 1639, et l'on ne connaît point l'année de la naissance de Michel. Il est aussi à remarquer, et c'est un renseignement que je dois à M. Lambron, que la famille Lopin, à laquelle appartenait la femme de Jacques Mosnier, a tenu le rang le plus distingué à Tours et a donné des conseillers au parlement de Paris. Un acte notarié du 8 juillet 1542 constate que Juste Just, le sculpteur tourangeau, avait aussi épousé une fille de cette maison nommée aussi Françoise Lopin.

Enfin, puisque cette pièce nous ramène sur les Mosnier, j'ajouterai une remarque. Dans ce qu'on appelle au palais du Luxembourg la salle du Livre d'or, et dont la décoration se compose de fragments de l'ancien Luxembourg et de l'ancien Louvre, il y a deux tableaux dans les plafonds; l'un, qui, chose singulière, a par avance la composition du délicieux plafond de Prud'hon dans l'ancienne salle de la Diane, au Louvre, représente Marie de Médicis assise sur le trône de Jupiter et recevant d'une femme un faisceau de flèches; l'autre est une *assomption* de Marie de Médicis. On les a attribués à toutes sortes de gens; tous deux sont de Jean Monier le père. Je n'en veux pour preuve, et elle est irrécusable, que la description de l'inventaire de Bailly, publié par M. de Chennevières (p. 185), qui ne se savait pas si près de deux nouveaux tableaux de son héros :

« 10° Un tableau en plafond du vieux Monier, représentant Marie de Médicis assise sur un nuage, soutenue par un aigle, tenant un sceptre dans sa main et une femme serrant un cordon qui lie un faisceau de flèches qu'on lui présente; figures de petite nature, ayant de hauteur cinq pieds et demi sur sept pieds de long, peint sur forme octogone. Celui-ci se trouvoit dans le Cabinet doré.

« 11° Un tableau en plafond du vieux Monier, représentant Marie de Médicis sur un nuage entre deux figures ailées, dont l'une tient une ancienne couronne et une lance; figures de petite nature, ayant de hauteur cinq pieds sur sept pieds de long, à oreilles par les bouts. Celui-ci encore dans le Cabinet doré. »

A. DE M.

Le seizième dudit mois et an (16 février 1681) après deux publications canoniquement faites sans opposition en cette église et celle de Saint-Denis et dispense du troisième, nous, curé soubzsigné, avons imparté la bénédiction nuptiale à Jacques Monier, peintre du roy et [fils] de deffuncts Jean Monier et de Louise le Maire ses père et mère, assisté du sieur André Plegeot, son cousin, et damoiselle Françoise Lopin, fille de deffunct Jean Lopin, marchand drappier, et de Françoise Deniau, ses père et mère, assistée de Jean Lopin, son frère, apoticaire de l'Hostel-Dieu de Paris, et dessieurs Jean et Pierre Plomel, marchands bourgeois.

L'acte est signé : JACQUES MONIER; FRANÇOISE LOPIN; BOUTET; LOPIN; LOPIN; PLEJOT; PLOMEL; J. PLOMELLE; P. PLOMELLE; DUPARC et VARNEAU.

Paroisse Saint-Pierre-Puellier de Tours.

(XI^e registre, p. 12.)



JEAN D'ORLÉANS ET COLART DE LAON

PEINTRES — 1385-1408

EXTRAITS DES COMPTES ROYAUX DE CHARLES VI

Communiqués et annotés par M. Vallet de Viriville.

I

J. ET FR. D'ORLÉANS, PÈRE ET FILS

Jean et François d'Orléans furent successivement peintres du roi en titre d'office. Le premier remplit cet emploi sous Charles V. En 1371, il figure avec le titre de peintre et varlet de chambre du roi. Il reçut alors 80 francs « pour la façon d'un hers (1) pour « Jehan Monsieur (2), » Jean sans peur, duc de Bourgogne, né le 29 mai. (Laborde, *Ducs de Bourgogne, Preuves*, tome I, page 569.) Les Archives de l'art français ont publié un autre document relatif à ce même artiste, sous la date de 1378. (1853, *Documents*, tome III, pages 343-4.) Nous ajoutons à cette série quatre nouveaux extraits qui se rapportent aux années 1385, 1387, 1392 et 1408. A cette dernière date, Jean ne devait plus être jeune et comptait au moins trente-sept ans de services. Aussi le voyons-nous, dans le dernier extrait, accompagné de son fils, lequel apparaît déjà muni de la même charge que son père. C'est ce que l'on nomma plus tard, en terme d'offices, la *survivance*. François d'Orléans ne nous est connu que par ce lien héréditaire et par ce début.

Les documents qui nous ont fourni ces extraits se conservent, comme on sait, à la direction générale des archives de Paris, au palais Soubise.

(1) Berceau.

(2) Fils de France.

1385. — (COMPTES DE L'ÉCURIE DU ROI; KK n° 34.)

Folio 61. — A Jehan d'Orléans, peintre, pour avoir paint et contrefait neuf plumes de faisans d'Inde; dont aucunes furent mises sur les heaumes du roy et sur celui de Messire Pierre de Naverre, et les autres furent mises sur le bacinet du roy; pour ce, par quittance donnée le 24^e jour de juin 1385 : douze francs.

(Peinture faite pour les joutes de Cambray qui eurent lieu en avril 1385.)

1387. — (ARGENTERIE DU ROI; KK 18.)

Folio 42 verso. — A Pierre du Fou, coffrier, demourant à Paris, pour un grant étuy de cuir bouilly, achaté de lui ce 26^e jour de janvier 1386 (1387), pour mettre et porter ungs tableaux que a faiz Jehan d'Orléans, peintre et varlet de chambre du roy nostre sire; pour ce 32 s. p.

1392. — (ARGENTERIE DU ROI; KK 23.)

Folio 145 verso. — A Maistre Jehan d'Orliens, peintre et varlet de chambre du roy nostre sire, pour avoir livrez et pains bien richement uns tableaux de bois où il a fait une Annuntiation, c'est assavoir Nostre-Dame et saint Gabriel, pour Monseigneur le Daulphin (1) et

(1) C'est-à-dire pour la chambre du Dauphin Charles, né le 6 février de la même année 1392 et mort en 1401.

par lui délivré le second jour de juillet... *Pretium non continetur in journali* (1).

1408. — (COMPTES DU TRÉSOR DU ROI. KK 16.) — *Expensa facta in dicto thesauro ad terminos Candelo-*
lose (2) 1407, *Ascensionis et S. Joannis* 1408.

Folio 34. — Redditus ad vitam (Pensions à vie).

Johannes de Aurelianis, pictor regis, pro vadiis suis de 6 solid. paris. per diem; pro 182 diebus, ad hunc terminum, ratione bixesti (bissexti) 104 # 12 s. p.

Folio 37. — Franciscus de Aurelianis, valletus camere domini regis, pictor regis, loco patris sui, pro vadiis suis de 6 sol. par. per diem; nichil; quia pater suus capit ea superius.

II

COLART DE LAON

Colart, Colin, ou Nicolas de Laon, cité en 1391 dans les statuts des peintres de Paris, était en 1390 « peintre et valet de chambre » de Louis, duc de Touraine, puis d'Orléans, mort en 1407. Il fut vraisemblablement donné comme tel au roi son frère et à la reine. En 1396, il réunit les deux services; il est peintre et varlet de chambre du roi et de Monseigneur le duc d'Orléans. MM. le Roux de Lincy (*Bibliothèque de Charles d'Orléans* 1843), Aimé Champollion-Figeac, (*Louis et Charles d'Orléans*, 1843), et Léon de Laborde (*Ducs de Bourgogne, Preuves*, 1849-1852, tomes I et III),

(1) Le prix manque. Cette observation latine est en marge dans le registre de l'argenterie. *Journal* est le livre *journal* de la trésorerie.

(2) Le terme de la Chandeleur, dans ce compte, part du 1^{er} janvier 1408, nouveau style.

ont mis en lumière douze ou quinze pièces qui se rapportent à cet artiste (1).

Ces documents nous montraient exclusivement Colart de Laon travaillant pour le duc Louis, de 1390 à 1402. Nous produisons aujourd'hui cinq pièces nouvelles qui augmenteront l'étendue de ces renseignements. La plus ancienne remonte à 1386. A cette époque notre Colart n'a pas d'autre titre que celui de peintre appartenant à la corporation de Paris. La plus récente est de 1402. Ces divers actes nous le montrent sur une scène nouvelle. Nous allons voir Colart de Laon travailler pour le roi de France Charles VI et pour la reine Isabeau de Bavière.

1386. — (COMPTES DE L'ÉCURIE DU ROI. KK 34.)

Folio 61. — A Colart de Laon, peintre, pour avoir paint un timbre pour le dit seigneur roi, de deux elles (ailes) plumetées de fin or et de rouge cler, avec la ferreure du heaume : pour ce dix francs. Pour vingt quatre lances faites de vermeillon et glaicées de brésil (2) et vernisées ; pour ce, douze francs. Pour cinq cents couples d'anelès (3), ou environ, dorez et argentiez, pour assoir dessus le harnois pour la jousté ; à 25 s. t. le cent de couples, valent 6 # 5 s. t. Pour deux peaux (4) de fin or, avec plusieurs pièces tant d'argent comme de rouge cler, deux francs. Pour ces parties, par quittances rendues et données 22 jours de mars IIII^{xxv} (5) ; 30 # 5 s. t.

(1) Voir aux tables des trois ouvrages cités.

(2) Cf. Ducange, verbo *Brasile*.

(3) Annelets ; devise du roi.

(4) Paux ? De pal.

(5) 1386. N. S.

1388. — (COMPTES DE L'ARGENTERIE DU ROI. KK 19.)

Folio 103 verso. — *Juin, vers le 20 ; obsèques du comte d'Eu.* — Pour trois pièces de drap d'or racamas (1), pour faire le poille à faire la représentation du dit defunct, baillé à Colart de Laon peintre demourant à Paris...

(COMPTES DE L'ARGENTERIE DE LA REINE. KK 41.)

Folio 145. — A Colart de Laon, peintre, demourant à Paris, pour avoir paint unes aulmoires par dedens et par dehors où la royne met ses reliquaires, c'est assavoir, par dedens ycelles aulmoires en l'une des fenestres le crucifix, Nostre-Dame et Saint Jehan l'évangéliste ; dedens le tabernacle de fines couleurs ; et en l'autre fenestre une Trinité, le père et le fils et saint Esperit ; et au dehors d'icelles aulmoires les quatre euvangélistes et le *agnus dei* (2) ; lesqueles choses il a faictes par le commandement et ordonnance de la royne dès le mois de décembre derrenier passé (1397), pour ce 8 # p.

A lui pour avoir fait, pour Monseigneur messire

(1, Etoffe brodée. Voyez le glossaire de Du Cange, édition Didot aux mots français et latin *Racamas*, et l'histoire des étoffes de soie par M. Francisque-Michel. — En italien les brodeurs s'appellent *Ricamatori*.

(2) Cette disposition rappelle l'armoire (plus ancienne) et peinte de même, qui se conservait (en 1856) dans une salle haute de la cathédrale de Noyon.

Loys de France (1), un tableau où est en peinture s^t Loys de France et s^t Loys de Marceille (2), qui est attachée au chevet de son lit ; pour ce 64 s. p.

A lui, pour avoir fait de parchemin, dyappré de fin or sur le vert, un escrain assis sur un pié taillié de bois, et doré de fin or bruni ; pour ce 60 s. p.

Et pour avoir fait et ordonné plusieurs escuçons et patrons et avoir fait une esconse (3) pour mettre la chandelle pour dire heures ; et pour avoir mis à point uns tableaux qui furent apportez d'Allemangne 40 s. p. Pour ces quatre parties païé audit peintre par vertu desdites lettres de mandement et rouble rendu cy dessus, comme dit est, et par quittance donnée le 2^e jour d'avril (1396, 1397 *n. s.*) cy rendue, 16 # 4 s. p.

(1) Né le 22 janvier 1397.

(2) C'est-à-dire le saint Louis, deuxième fils de Charles II d'Anjou roi de Naples, évêque de Toulouse à 19 ans, en 1298. Le Louvre (n^o 508 du livret italien de 1853) possède une ancienne peinture qui le représente et qui provient de la collection Revoil. Sa fête est le 19 août, et les Bollandistes lui ont consacré un long article, *Augusti* t. IV, p. 775-822 ; Colart de Laon pouvait d'autant mieux l'appeler saint Louis de Marseille, que son corps avait été enterré dans l'église des Frères Minimes de cette ville ; en 1317, il avait été transporté du milieu du chœur au maître-autel ; mais en 1397 il n'avait pas encore quitté la ville ; ce n'est que quelques années après, en 1417, qu'il fut enlevé par le roi d'Aragon, maître de la ville, et transporté à Valence. (A. de M.)

(3) Lanterne. *Esconse* est une forme d'*absconse*, qui vient du latin *absconsa*, participe passif d'*absconderè*. La reine se servait, l'hiver, d'une petite lanterne pour lire ses heures ou prières, avant ou après le jour. En 1394 (KK 41, f^o 56) et en 1402 (KK 42, f^o 98) la reine achète d'un pignier (tabletlier) deux absconses d'yvire (d'ivoire) pour lire dans ses heures. *

1400. — (MÊME REGISTRE.)

Folio 250 verso. — A Colart de Laon, peintre demourant à Paris, pour avoir fait, sur 4 grans pièces de toile en manière de grans tappis, les patrons de faire tappicerie pour 4 chambres, que la royne avoit ordonné estre faictes ; lesquelles ont esté de nulle value pour ce qu'ilz ne furent pas faiz à la plaisance de ladite dame, et en a l'en marchandé à ceulz qui doivent faire les chambres d'en faire des autres ; pour ce 16 # p., qui paieiz ont esté audit Colart par vertu des lettres de mandement escriptes en la fin d'un grand rolle de parchemin, comme devant est dict, et quittance de lui donnée le 13^e jour de novembre l'an 1400; 16 # p.

1402. — (COMPTES DE L'ÉCURIE DU ROI. KK 35.)

Folios 73 à 75. — « Compte de despens dus à Colart de Laon peintre » pour avoir peint tout un équipement d'homme et de cheval pour la jouëte destinée au roi : « par quittance du dit Colart sur un rolle scellé du scel dudit Colart. » Fourniture faite en 1402 et montant à 480 # tournois.

Ce compte, qui remplit trois pages et un quart in-folio, contient des renseignements très-minutieux et très-étendus sur cette fourniture ; mais l'intérêt de ces détails nous a paru plus sensible au point de vue de la technique ou de l'industrie qu'au point de vue de l'art.

TRANSPORT A FONTAINEBLEAU
DE
SCULPTURES EN BOIS POUR UN PLAFOND

— 3 JUIN 1578 —

Communiqué par M. Le Roux de Lincy.

En la présence des notaires du roy nostre sire au Châtelet de Paris, soubz signéz, Jehan Gouyn, marinier par eau, demeurant à Paris, a confessé avoir eu et reçu de noble homme M^e François Le Meneust, trésorier général des bastiments du roy, la somme de vingt deux escuz d'or soleil, en....., à luy ordonnez par messire Tristan de Rostain, baron de Brou, chevalier de l'ordre du roy, cappitaine de cinquante hommes d'armes de son ordonnance, conseiller en son privé conseil et superintendant des bastimens de son château de Fontaine Bleau, pour avoir par ledit Gouyn, conduit et mené, du port des Célestins à Paris jusques au port de Vallevin près ledit Fontaine Bleau, plusieurs lambris de menuiserie pour estre employez en ung plat fond par hault d'une grande salle érigée de neuf ou dit chateau de Fontaine Bleau, de laquelle somme de XXII escuz soleil ledit Gouyn s'est tenu et tient pour content et en quicte ledit Meneust, trésorier susdit et tous autres, promettant, obligant, renonçant. Fait et passé l'an mil V^e soixante dix huict., trois esme jour de juing.

Signé TROUVÉ et TROUVÉ.

EUST. POTHIER, PEINTRE DE TROYES

Communiqué et annoté par M. le baron de La Mornerie.

Cet artiste appartenait à une famille de Troyes, qui, au même siècle, produisait deux autres peintres, François et Jean; leurs noms seuls ont été sauvés de l'oubli. Eustache ne nous était connu, jusqu'à présent, que par le fac-simile de sa signature publié par M. Vallet de Viriville dans son livre des *Archives de l'Aube*. Un rôle de redevances nous apprend qu'en 1572 il habitait à Troyes la grande rue du côté de Saint-Urbain. A cette mince découverte, nous ajouterons le texte d'une quittance signée de lui et portant sa marque, une tête grossièrement dessinée entre l'initiale d'Eustache et son nom de famille :

Jay Soubzsigne Eustache pothier paintre dem^t a troyes confesse auoir receu par les mains Du S^r Nicolas dare bourgeois de troyes la somme de vingt escus sol pour auoir dore et peins lenseigne et guidon cornette avec la cote darmes casques et ganteletz pour les funerailles De feu Monsieur de Sesac en son viuant S^r de polisy De laquelle somme cy dessus Je me tient pour bien comptant Tesmoingt mon seingt manuel cy mis le xix^e Jour de juillet 1593.

E POTHIER

(Avec signature, marque et paraphe.)

On lit sur le verso : « Quittance de Eustache pothier paintre p^r les peintures quil a faict à feu Mons^r de Sesac p^r 20 (escus) sol et 2 (escus) darres qu'il auoit reçu. »

La pièce est de l'écriture de Nicolas Dare le jeune, ce riche marchand de Troyes que nous avons déjà vu en compte avec Linard Gontier (1). Son père, Nicolas Dare l'aîné, avait occupé l'échevinage en 1585; il était chargé des affaires de M^{me} de Cesac, Claude de Dinteville. Dare le jeune mourut le 27 octobre 1603. Notons, à titre de complément indispensable à notre commentaire, que M. de Cesac, dont il est question dans la quittance ci-dessus, était gouverneur de Troyes. Nous le trouvons, dans un titre de 1582, ainsi désigné et qualifié : haut et puissant seigneur messire François de Casillac, baron du dit lieu, seigneur de Cesac et de Polisy (2), chevalier de l'ordre du roi, conseiller en son conseil privé et gentilhomme ordinaire de sa chambre. » Il décéda la veille des ides de juin, c'est-à-dire le 12 juin 1593.

MONSU ONORATO — MONSU LACROIX

SCULPTEURS FRANÇAIS A GÈNES.

Gènes, 20 mars 1857.

Mon cher ami,

Vous vous rappelez ce Monsù Onorato à qui le Ratti a consacré une demi-page dans ses *Vite de' pittori, scultori el architetti Genovesi*. — « A l'époque de Puget, dit-il, travailla à Gènes un autre sculpteur (français) dont le nom de famille est inconnu, mais dont les œuvres, quoique peu nombreuses, attestent le mérite. » — Et il cite ces œuvres : — Un saint Roch, à l'église de ce nom ; — deux anges à l'Annunziata ; — deux autres à San Filippo Neri ; — une statue à l'Albergo de' Poveri. — Plus loin il a encore quelques

(1) Cf., t. IV, p. 94-95.

(2) Localité située à une lieue un quart de Bar-sur-Seine (Aube). Cazillac et Cezac sont dans le Lot, l'un à quatorze lieues de Gourdon, l'autre à quatre lieues de Cahors.

lignes pour un Français, sculpteur de crucifix, qu'il nomme Monsù Lacroix. Qui connaîtrait en France Onorato et Lacroix sans ces deux petites notices, aumône d'un écrivain italien ?

Pour moi, depuis mon arrivée à Gênes, et bien qu'à j'y sois venu uniquement pour le grand Puget, le souvenir de ces deux artistes, plus humbles que l'auteur du Milon, me poursuit obstinément ; Monsù Onorato surtout s'attache à mes pas avec la persistance irritante d'un mystère qui défie la curiosité.

Or, jugez de ma joie quand M. le professeur Alizeri, l'auteur d'un excellent *Guide artistique dans la ville de Gênes*, m'a signalé de Monsù Onorato une statue, non mentionnée par le Ratti, et précisément la seule qui soit signée de son véritable nom.

Ce document, précieux pour l'histoire de l'art français, se trouve à l'Hôpital des Incurables — lo Spedaletto, — dans une niche du vestibule, en face de la porte d'entrée. — C'est un personnage du dix-septième siècle, coiffé de la perruque et drapé d'un manteau, — un bienfaiteur de l'hôpital (1); son pied repose sur un sac de sequins éventré; sa main droite, tendue en avant, tient un de ces écus, d'un diamètre plus grand que les autres, sur la face inférieure duquel l'auteur a gravé cette inscription en majuscules romaines rangées circulairement autour de la date :

1680

Honnore Pelle ma faict.

L'identité de Honoré Pelle — ou Pellé — et de Monsù Onorato ne peut faire l'ombre d'un doute. Rien de moins commun que ce prénom, en Italie comme en France. Il suffit, d'ailleurs, de comparer la statue de l'Hôpital des Incurables avec celle de l'Albergo

(1) On lit sur le piédestal :

D. O. M.

JOSEPH. SALUTIO. JACOBI. FILIO. XXX ANNO. NATO.
XX^{III}. ARGENTI. FRATERNE. FIDEICOMMISSI. DIMIDIA. ET.
ULTRA. HUIC. NOSOCOMIO. OBVEN. BARTHOLOMÆUS.
FRATER. DOMESTICÆ. MENTIS. INTERPRETER.
GRATUSQUE. XII PATRUM. ANIMUS. CUNCTIS.
IMITANDUM. OPUS. M. DC. LXXIX.

de' Poveri, élevée également en 1679 à un bienfaiteur de l'œuvre. — Filippo Ferretto. Le style est le même, emphatique, gauche et un peu lourd : même expression de sensiblerie vulgaire ; même geste galamment maniéré ; mêmes proportions courtes et épaisses. On ne peut guère louer qu'une certaine habileté de praticien : quelques parties — les mains surtout — présentent une exécution assez fine.

Les autres ouvrages d'Honoré Pelle lui font plus d'honneur. Il y a de l'élégance dans sa statue de saint Roch. Ce sont de gracieux gamins que ses anges de l'Annunziata, qui soutiennent en souriant le cartouche des armes de France au-dessus de l'autel de la chapelle française. A San-Filippo, les anges adolescents qui supportent sur des nuages la statue du saint s'enlèvent d'un mouvement léger. On sent dans ces ouvrages la jeunesse, ou tout au moins la verdeur du talent : au contraire, les statues de l'Albergo et du Spedaletto accusent un ciseau fatigué et une main appesantie par l'âge : l'auteur n'a pas dû leur survivre longtemps. Aussi peut-on, sans présomption, rapporter à la vieillesse d'Honoré Pelle la date 1680 : sa naissance se placerait alors vers 1620 ou 1625.

Le caractère des œuvres d'Honoré Pelle est tout italien : ce sculpteur français n'a rien gardé de son pays. Il appartient comme tant d'autres à la queue du Bernin et de l'Algarde. — A-t-il été élève de Puget ? Le Ratti ne le dit point, et il nomme cependant un élève de l'auteur du *Diogène*. — On ne sent pas, dans les œuvres d'Honoré Pelle, une imitation flagrante du Puget, mais plutôt une ressemblance de style, qui pourrait bien n'être qu'une parenté de défauts, et n'avoir pour cause qu'une éducation commune, greffée également sur le maniérisme romain. Contemporain de Puget, Français comme lui, témoin de ses succès à Gênes, Honoré Pelle a dû subir l'influence de ce génie puissant ; et qui sait, une fois Puget brouillé avec l'aristocratie génoise, si Honoré n'a pas cherché à s'approprier son style, afin de faire oublier le fugitif et de s'emparer de la place qu'il laissait vide ?

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, deux faits demeurent acquis — le nom d'Honoré Pelle ou Pellé, sculpteur français, et ses travaux à Gênes en 1679-1680.

Quant à Monsù Lacroix, c'est aussi à M. Alizeri que je dois la bonne fortune d'avoir vu de près et palpé de mes mains un de ces crucifix d'ivoire qui ont fait sa réputation. Ces crucifix, très-nombreux à Gênes, sont très-difficiles à découvrir; à l'exception de celui que possède le marquis Adorno, on n'en rencontre point dans les églises ni dans les palais : ils appartiennent, en général, à des particuliers non nobles. Lacroix a dû être un de ces artistes modestes et pauvres, travaillant dans l'ombre et le silence, vivant des commandes que leur font obtenir des voisins, des parents ou des compatriotes pauvres comme eux, et réduits souvent à livrer à vil prix des chefs-d'œuvre d'art et de patience. On ne peut expliquer autrement le caractère particulier du talent de Lacroix, qui détone, comme un écho de l'art grec, au milieu des tendances théâtrales de son époque. La clientèle de hasard pour laquelle il travaillait l'a préservé du style décoratif. Le crucifix que m'a montré M. Alizeri est exempt de maniérisme, sauf quelques passages aux hanches et dans le cou : il a la pureté, la chasteté de Lesueur; la forme est limpide et souple; l'expression simple, sérieuse, touchante. L'exécution me paraît supérieure à tous les travaux d'ivoire qu'il m'a été donné de voir, sans en excepter ni les groupes de François Flamand, ni le fameux Christ de Guilhermin à la Miséricorde d'Avignon. Il y a une fermeté de ciseau, une crânerie de touche, une *maestria* incomparable : rien de lisse, de fondant, d'huileux. Le modelé s'accuse carrément par méplats juxtaposés. En un mot, l'ivoire semble pétri par un pouce à la fois vigoureux et sobre : le ciseau a su garder la franchise de l'éboueur.

Mais aucune date, aucune signature ne vient révéler un fait nouveau sur ce grand artiste inconnu. Pendant que Monsù Onorato devient pour nous Honoré Pelle, Lacroix reste ce que Ratti l'a fait — Monsù Lacroix.

Tout à vous.

LÉON LAGRANGE.

ACTES DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS

D'ÉTIENNE VILLEQUIN, PIERRE LEGROS, JEAN FRANÇ. HUE
ET SIMON MATHURIN LANTARA

Communiqués par M. E. Bellier de la Chavignerie.

Paris, 14 juillet 1857.

Mon cher Monsieur,

Fidèle à la promesse que je vous ai faite, je vous adresse quelques documents que je possède sur différents artistes :

Voici d'abord l'acte de naissance du peintre Etienne Villequin, sur le compte duquel on ne sait pas grand' chose, si ce n'est qu'il a passé, hélas ! une grande partie de sa vie à plaider (1) ; peut être serai-je en mesure prochainement de vous donner un échantillon de ses tristes occupations :

Ce jourd'hui, troisième des susdits mois et an [mai 1619] j'ai baptisé Estienne, fils de Jean Villequin et de Françoise Harmarin, qui a été nommé par Estienne Cochet (2) ; l'autre parrain se nomme Jacques Thuilier, et la marraine Françoise Lepic.

(Suivent les signatures.)

[Extrait des Reg. de l'état civil de la commune de Ferrières, canton de Lagny, département de Seine-et-Marne.]

Ensuite l'acte de décès du peintre Lantara ; l'acte de naissance se trouve dans la brochure que j'ai consacrée à cet artiste en 1852 :

Simon Mathurin Lantara, dessinateur, âgé de 49

(1) Cf. *Mémoires inédits des Académiciens*, I, 343.

(2) En parlant du Luxembourg (III, 8), Sauval a dit : « Cochet a fait les excellents stucs de la galerie gauche » celle où Rubens devait peindre la vie de Henri IV. Y a-t-il quelque parenté entre lui et l'Estienne Cochet de cet acte ? (A. de M.)

ans, natif de Honsy [*sic*] (Oncy, canton de Milly, département de Seine et-Oise), diocèse de Sens, fils de défunts Simon-Mathurin et de Marie-Françoise Malvilin [*sic*] (Malvilain), est entré malade en cet hôpital (la Charité) le vingt-deux décembre 1778, où, après avoir été assisté tant spirituellement que corporellement, y est décédé au dit jour, certifié par nous prieur et procureur sous-signés.

Suivent les signatures ; on lit en marge :

Je suis le peintre Lantara,
La foi me servit de livre,
L'espérance me faisait vivre,
Et la charité m'enterra.

[Extrait des registres de la Charité, arch. de l'hôtel de ville de Paris.]

Puis l'acte de décès du sculpteur Legros. La liste des Académiciens (1), extraite des registres de l'Académie, le dit né à Chartres, et vous l'avez répété dans une note ajoutée à l'article que Mariette a consacrée au fils dans son *Abecedario* (I, 119). Legros, le père, peut être né dans une commune des environs de Chartres, mais après les recherches sérieuses que nous avons faites, M. Lucien Merlet et moi, dans les registres de l'état civil de la ville de Chartres, je puis vous affirmer, à mon grand regret, que l'habile sculpteur n'est pas *chartrain*.

Du dit jour (11 mai 1714), Pierre Legros, sculpteur du Roy, ancien professeur et conseiller de l'Académie royale de peinture et de sculpture, bourgeois

(1) *Archives*, documents, I, 364.

de Paris, âgé de 86 ans, demeurant avec V. Marc, décédé du deux du présent mois, a esté inhumé au cimetière Saint-Joseph, en présence de Jean Legros, peintre(1), et de Nicolas Legros, bourgeois de Paris, ses fils (2).

Signé : LEGROS, LEGROS, BOURROT.

[Extr. des Reg. de la paroisse S^t Eustache, arch. de l'Hôtel de ville.]

Enfin, je terminerai ma communication en vous adressant l'acte de naissance du paysagiste Hue (3), que quelques biographes ont fait naître à Saint-Arnoult des Bois (Eure-et-Loir) :

L'an 1751, le 2 décembre, par nous prestre vicairé à Saint-Arnoult, sous-signé, a été baptisé Jean-François, né hier du légitime mariage de François Hue et de Marie Renée Fouquet, ses père et mère; le parrain a été Jean Jacques Raffeton, vannier, et la marraine Marie Louise Scariberge Jamain, fille de François Jamin et de Marie Louise Gautier, aussi soussignée.

(*Suivent les signatures.*)

[Extr. des Reg. de la commune de S^t Arnoult en Yvelines, arrondissement de Rambouillet, Seine-et-Oise.]

EMILE BELLIER DE LA CHAVIGNERIE.

(1) Cf. *Mémoires inédits des Académiciens*, II, 196.

(2) Son autre fils, Pierre Legros, le sculpteur, n'est revenu de Rome qu'en 1717.

(3) Cf. *Documents*, IV, 408, note 1.

ARTISTES COMPRIS
DANS
L'ÉTAT DE LA MAISON DU ROI
EN 1652

Les états de la maison du Roi sont rares, et n'en sont pas moins curieux. Celui de l'année 1652 m'a passé entre les mains; j'ai pensé que les Archives devaient recueillir les noms perdus dans un de ces volumes que l'on consulte peu pour l'histoire de l'art. Les sommes indiquées sont celles des gages annuels. A. DE M.

VALETS DE GARDE-ROBE,

Henry Beaubrun, et *Henry* son fils (1), à survivance,
520#.

ORFÈVRES JOAILLIERS (chacun 100#).

François de Jardin, orfèvre.

Le Mercier, orfèvre.

Georges Longeral, joaillier.

GRAVEUR.

Didier Savières, 100#.

SCULPTEUR.

Germain Jacques dit Grenoble (2), et *Jacques* son fils,
à survivance, 100#.

(1) C'est à ce fils qu'est consacrée la notice de Guillet, *Mémoires des Académiciens*, tome I; Cf. surtout p. 139 et 142.

(2) De la famille d'Antoine Jacquet, dit Grenoble, si souvent cité dans le premier volume de la *Renaissance des Arts*, de M. de Laborde (Cf. la table du premier volume et sa seconde partie, p. 958), et de Germain Jacquet, dit Grenoble, le sculpteur de Henri IV, sur lequel on peut voir le Père Dan, les nouvelles *Lettres de Malherbe*, et le catalogue Joursanvault, n° 228.

IMPRIMEURS.

Anthoine Ruette, relieur, 100#

Gilles du Bois, libraire et relieur, 100#.

PEINTRES ET VALETS DE CHAMBRE.

Jean Le Maire, ayant la charge des peintures du cabinet du Louvre (1), 100#.

Pierre Pinet (2), garde des antiques, 300#

Philippe Champagne, 400#.

Claude Champagne (3), 100#.

Guillaume Petit, enrichisseur d'armes, et son fils, à survivance, 100#.

François Torteбат (4), peintre, 400#.

AUTRES PEINTRES ET GENS DE MESTIER,
(tous à trente livres.)

Pierre Vallot (5) le jeune, brodeur, et *Charles Clément*, à survivance.

Jean Diede, esmailleur.

(1) Le Maire-Poussin, dit aussi le gros Lemaire.

(2) Un brevet déjà publié dans ce recueil, III, 234, nous offre ce nom. Cette nouvelle mention prouve qu'il fallait lire Pinet et non Pivet, et le brevet nous apprend qu'il mourut en 1653, et eut pour successeur Louis Lerambert.

(3) Non pas le fils du précédent; son fils, qui était âgé de quatre ans en 1637 (*Mariette, Abecedario*, I, 350), mourut en 1642 (*Mémoires inédits des Académiciens*, I, 347). Ce devait encore être un des trois fils de son frère aîné Evrard; il dut mourir de bonne heure, puisque l'histoire ne parle jamais que de Jean-Baptiste, qui était le plus jeune.

(4) Le gendre de Vouet.

(5) M. Robert Dumesnil a catalogué son œuvre gravé.

Jacques Des Jardins, menuisier en ebeine.

Alexandre de David (1), peintre.

Jacques Equemant (2), menuisier en ebène

Egriet Histena (sic), peintre.

Quir Coffre (sic), menuisier en ebeine (3)

Pierre Egouart, tailleur en jaye.

Jean Macée, menuisier en ebeine (4).

— *Diau dit Saint Amant*, peintre (5).

Charles Paillot, brodeur.

— *de la Fage*, brodeur (6).

Jean Langlois, peintre (7).

— *Melan*, peintre et graveur (8).

Henry Mauperchet, peintre.

Simon de la Haye, peintre.

René Nourisson, peintre.

François Tortebat, peintre.

Estienne Rendu, peintre.

(1) Peut-être parent du graveur Jérôme David.

(2) Y a-t-il quelque liaison entre lui et Edouard Ecman, graveur en bois un peu antérieur, et qui a si spirituellement copié Callot ?

(3) Son vrai nom devait être quelque chose comme Kirkhoven ou Kerhoven.

(4) Cf. t. I, p. 222, et IV, 322.

(5) Peut-être un Jean Dieu, puisqu'à la fin du siècle nous trouvons un Jean de Dieu qui a travaillé pour les Bonnart.

(6) Le fameux Nicolas de la Fage dont M. Robert Dumesnil a catalogué l'œuvre gravé, et dont nous reparlerons un jour en détail.

(7) Serait-ce le fameux éditeur Jean Langlois, dit Ciartre ; il a bien dû peindre quelque peu.

(8) Claude Mellan ; nous avons donné le catalogue raisonné des planches de ce grand graveur dans les *Mémoires de la société d'émulation d'Abbeville*.

Nicolas Lancine, menuisier en ebeïne.

Laurens Texier, sieur de Montarcy, orfevre en bas-relief (1).

Jean Perrin, vitrier et peintre sur verre (2).

Nicolas de Saint-Hubert, peintre.

Ambroise Le Bègue, peintre.

Jacques du Solt, peintre et doreur.

Jean Nicolas, menuisier en esbeïne.

François Garnier, peintre

Sébastien Bourdon, peintre.

Gilles Guérin, sculpteur (3).

Augustin Aury, graveur.

Pierre Poiret, peintre.

Jean Cotel, peintre (4).

Dans l'*Etat de la maison de la Reine* pour la même année, in-8° de 44 pages, je trouve parmi les gens de mestier, Vincent Roynard, François de Murgez, Laurent du Faye, peintres, tous à 10 livres, et dans la *Maison du duc d'Anjou*, in-8° de 22 pages, parmi les valets de chambre, Jean Nocret, aux gages de 400 livres; c'est le peintre lorrain si souvent employé au Louvre et aux Tuileries.

(1) L'*Abecedario* de Mariette parle souvent de son riche cabinet.

(2) Sans doute parent du François Perrin qui avait peint à Saint-Gervais, sur les dessins de Lesueur, trois vitraux recueillis par le musée des Petits-Augustins, et dont on ignore le sort actuel.

(3) Pour celui-ci, voir Guillet de Saint-Georges, *Mémoires inédits*, I, 259-68.

(4) Celui dont le musée de Versailles possède de si curieuses vues des fontaines et des bassins du parc.

DOMENICO BORBONIO, P^{re} BOLONAI

1656

FRESQUES POUR L'ÉGLISE DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION

DE SAINTE-MARIE DE VILLEFRANCHE (RHONE)

Document communiqué par M. C. Guigue.

Dans des mémoires manuscrits pour servir à l'histoire du Beaujolais, écrits au dix-huitième siècle par M. Trollieur de la Vau-pierre, conseiller au bailliage de Villefranche et membre de l'Académie royale des sciences et beaux-arts de la même ville, notre collaborateur M. Guigue a trouvé (t. I, p. 221-2) cet éloge des peintures exécutées par un Bolonais dans l'église des religieuses de la Visitation de Villefranche. Les louanges que notre annaliste donne aux trompe-l'œil du machiniste italien doivent bien être quelque peu hyperboliques; mais, les peintures et l'inscription n'existant plus, il reste à cette description assez d'intérêt historique pour figurer dans les *Archives*. Elle complète cette mention de Felibien: « Passons, si vous voulez, tous les peintres qui sont morts en Italie depuis ceux que je viens de nommer, si ce n'est que vous soyez bien aise de sçavoir seulement leurs noms et à quel genre de peinture ils se sont appliquez; car vous ne devez pas vous attendre que j'en remarque aucun qui soit comparable aux derniers dont j'ai parlé pour ce qui regarde l'histoire, puisque même je ne me souviens que de quelques-uns qui ont eu d'autres sortes de talents, comme de Dominique et Mathieu Bourbon de Boulogne, qui représentoient des perspectives et de l'architecture et qui ont beaucoup travaillé à Lyon et en Avignon. » M. Achard a indiqué, dans les *Archives*, t. IV, p. 185, la présence à Avignon, en 1649, de Dominique, qui « peignit avec grand succès la toile et les déco-

rations du théâtre sur lequel on joua, dans la grande salle du collège du Roure, le ballet de la Fontaine de Vaucluse. »

A. DE M.

« Mais tous ces ornements d'un bon goût sont, pour ainsy dire, effacés par les peintures à fresque dont toute l'église est embellie.

« Ces peintures, ouvrage parfait de Dominique Borbonio, peintre italien (1), quoique achevées depuis cent ans, paraissent si fraîches qu'elles semblent encore sortir de dessous le pinceau ; la voute offre à la vue une variété si surprenante de desseins et d'ornemens qu'il semble même que le peintre y aye voulu développer toute la fécondité nette et sans confusion de son génie.

« En regardant du milieu de l'église les desseins qui couvrent tous les murs on apperçoit des points d'optique également vrais et variés, une perspective admirable, une architecture noble et savante ; tout paraît en relief et trompe la vue ; on croirait volontiers les morceaux de sculptures réels, et le vrai de l'art donne de la vie au figuré.

(1) V. Félibien, *Vie des Peintres* (édit. de Trévoux), t. IV, 9^e entretien, p. 177. — Voicy l'inscription écrite par Borbonio même dans cette église, du côté de la porte d'entrée :

Absolutissimum hic speculatoriæ picturæ
Tyrocinium peritioribus suspiciendum
Dominicus Borbonius Bononiensis marte proprio
Elucidavit anno 1656.

(Note de M. Trollieur de la Vaupierre.)

« Ces peintures forment l'histoire de la Sainte Vierge : noblesse et beauté de composition et de dessin, caractères variés, force de coloris, vérité dans les carnations, jeu aisé dans les draperies, science parfaite dans les groupes, entente de lumière qui donne du jour à la peinture et à l'église même, ciels et paysages puisés dans la belle nature, tout annonce un peintre savant dans tous les genres. On voit son chef-d'œuvre d'optique dans l'angle du mur, à main gauche en sortant de l'église ; c'est un cercle arrondi parfaitement et qui semble saillir en dehors ; les connaisseurs admirent avec étonnement, et le vulgaire verra toujours ces chefs d'œuvres de l'art avec plaisir. »

GUILLAUME CODOLET,

MAÎTRE DE PIERRE A MARSEILLE

1328.

On trouve dans Ducange, à l'article *Barquellius*, réservoir d'eau, ajouté par les Bénédictins (éd. Didot, I, 602), ce nom de maître maçon qu'il est curieux d'y relever :

Ex schedis D. Le Fournier, *Instrum.* anni 1328 : « Supplicatio facto Domino vicario Massiliensi, per Guillelmum Codoliti magistrum lapicidam deputatum ad curam barquelliorum prope pontem Fratrum Minorum ad eundem curam faciendam. »

Il y a dans le Midi un Codolet, dans le Gard, à huit heures d'Uzès, et un Codalet dans les Pyrénées-Orientales, à un quart de lieue de Prades.

JOSEPH VERNET

LETTRE A MONSIEUR DE MARIGNY

communiquée par M. Fossé-Darcosse.

M. Mantz a déjà publié dans ce recueil (t. I, p. 304-6), une lettre où Joseph Vernet recommandait son beau-frère pour sculpter les bordures de ses ports de France; dans la pièce suivante, nous retrouvons une nouvelle recommandation pour ce même Guibert, et elle nous prouve que la première avait été efficace, puisque Vernet dit, en 1773, que son beau-frère travaille depuis dix-huit ans pour le roi, et il y a juste dix-huit ans entre 1773 et 1755, date du document de M. Mantz. Sur le frère que Vernet recommande aussi dans celui-ci, je renverrai au beau travail biographique que publie dans le moment sur Joseph M. Léon Lagrange dans la *Revue des Arts*, de Bruxelles. Il est trop bien fait et trop nouveau pour que nos lecteurs n'aient pas tout profit à y recourir; je me contenterai de citer le passage consacré par le *Mercur*e d'août 1770 (p. 183-84) à la part de ce frère et de ce beau-frère de Vernet dans la décoration de la salle de spectacle de Versailles, parce qu'il y est fait allusion dans la pièce qui va suivre :

« M. Vernet, frère du célèbre Vernet, peintre de marines, chargé de tous les rehaussés d'or et des peintures dont les loges particulières du roi sont ornées, ainsi que de parties du grand plafond et autres, n'a pas moins répondu à la confiance accordée à son mérite, et s'est également distingué par ses soins et son talent. — Les ornements en sculpture faits par M. Guibert, variés à l'infini et aussi précieux par leur légèreté et leur élégance que par l'agrément de leur composition, confirment la réputation qu'il s'est acquise dans ce genre. »

A. DE M.

Monseigneur,

J'ay l'honneur de vous demander la Permission de vous Parler et de vous faire des prieres pour Deux Personnes qui m'interessent; l'un est le S^r Guibert sculpteur en ornemens qui depuis dix et huit ans travaille pour le Roy, et a fait tout ce qu'il y a de plus Beau dans ce genre dans toutes les maisons Royales; il est mon Beau Frere. L'autre est mon frere, Peintre en ornemens, Tous deux Excellents dans leurs genres; mon Frere a peint la salle de l'opera à Versailles; dans les appartemens; la salle à manger à Choisy, etc. Comme on pourrois Monseigneur vous Parler en faveur de qu'elquautres de leurs genre; je vous prie de vouloir Bien honorer mes Parents de votre Puissante Protection; je joindré cctte nouvelle obligation à tant d'autres que je vous ay deja.

Je m'occupe tres fort Monseigneur des tableaux que je dois avoir l'honneur de vous faire; mais j'ay Besoins de certains Papiers qui sonts encore sous le scelé chez le pauvre M. Carpentier.

Je suis avec l'attachement le Plus vray et le plus Respectueux, Monseigneur, votre tres humble et tres obeissant serviteur,

. VERNET.

A Paris le 14^e aoust 1773.

La lettre porte en haut la mention : A M. Cuvillier, 17 août 1773, et en bas : M^{gr} a repondu le 17 aoust 1773.

J'ay reçu de Monsieur Girardot de Marigny la somme de douze cent livres qui avec dix et huit cents que j'ay reçû, font le prix d'un Tableau Représentant une Tempeste que j'ay fait pour luy en foy de quoy à Paris, ce 28^e juin 1780:

VERNET.

REPRÉSENTATION SCULPTÉE

DE LA

TRINITÉ POUR L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN DE BREULX PRÈS D'ÉVREUX.

Nous avons eu sous les yeux un manuscrit sur parchemin, sauvé de la destruction par Monteil, et daté de 1645, qui contenait les constitutions, statuts et ordonnances de la confrérie des treize frères associés en mémoire des douze apôtres, érigée dès 1514 dans l'église paroissiale de Saint-Germain de Breulx, au diocèse d'Evreux, maintenant dans le canton de Nonancourt ; un des articles se rapporte à une sculpture, mais sans donner le nom du sculpteur, et sans que nous puissions même conclure si c'est au seizième ou au dix-septième siècle qu'elle a été faite :

Item est ordonné qu'il sera fait faire aux despents desdits frères une figure et représentation de la très sainte et adorable Trinité laquelle sera mise et posée au grand autel de ladite église, avec un baston ou chappelle (c'est-à-dire une masse) dans laquelle il y aura pareillement une petite figure de la même Trinité, lequel sera tenu et porté par l'un desdits frères, etc.

A. DE M.

FRANÇOIS LEMOT, DE LYON

1771 — 1827

On peut voir sur Lemot l'éloge de M. Quatremère de Quincy, la notice des *Archives historiques du Rhône*, réimprimée dans l'*Annuaire biographique* de Mahul pour 1828, et surtout la notice du *Lycée armoricain*, 6^e année, XI^e volume, Nantes, 1828, p. 156-75; c'est la moins connue et la plus importante. Quant à la femme couchée de notre billet, ce doit être une petite figure dans le goût de l'Ariadne, mais couchée sur un lit de repos et nue jusqu'à la ceinture, qui fut faite d'après la fameuse Contemporaine, et dont un marbre fut exécuté alors pour M. Hoguet. Je tiens de mon grand-père, M. Pierre de Montaiglon, parent par alliance de la première femme de Lemot, qui était une sœur d'Isabey, un plâtre de cette figure, longue de 75 cent., et ma cousine M^{me} Courtin en a une terre cuite. L'original de ce billet a appartenu à M. de Châteaugiron.

A. DE M.

Paris ce 10 pluviôse an 8^e de la République
(30 janvier 1800)

Au président de la Société des amis des arts.

J'ai l'honneur de vous adresser, citoyen, une figure de terre cuite représentant une femme couchée. Je vous prie de la présenter à la Société, et, si elle juge convenable d'en faire l'acquisition, je désire en avoir la somme de 300 fr.

Salut et considération.

F. LEMOT.

J. B. GRATELOUP, GRAVEUR

LETTRE A MONSIEUR JOLY

GARDE DU CABINET DES ESTAMPES

Communiquée et annotée par M. Georges Duplessis.

A Dax, département des Landes,
le 23 mars 1809.

Monsieur,

Les bonnes occasions de voyageurs pour Paris sont si rares ici que je n'en ai pu trouver de favorable qu'aujourd'hui pour vous faire parvenir le portrait du cardinal de Polignac que M^r Lacloye m'a dit manquer à sa collection de mes gravures que vous avez jugées dignes d'être placées au Cabinet impérial des Estampes. On ne peut être plus flaté que je le suis d'un accueil aussi distingué, surtout venant d'un connaisseur de votre mérite. C'est un de mes premiers essais qui n'est pas à beaucoup près comme je le desirais. Il m'a seulement fait espérer de parvenir à la manière particulière que j'ai employée au portrait de Bossuet, qui annonce quelques différences sensibles. Le but de mes recherches a été de caractériser les objets par le *faire* le plus convenable à chacun. Ce portrait présente ce me semble quelques efforts à cet égard.

Eloigné comme je le suis du centre des Beaux Arts, j'ignore depuis longtemps les progrès que surement ce bel art a du faire. Ma manière de graver le portrait en petit a-t-elle fait naître quelques émules ? A qui puis-je mieux m'adresser qu'à vous pour le savoir ?

C'est en 1771 que ma foible vue m'obligea de ne plus graver. M'étant apperçu que les imprimeurs en taille-douce ne parvenoit pas à tirer des épreuves de mes planches à ma satisfaction, je fus obligé de le faire moi-même, bien persuadé qu'un artiste s'en acquitterait beaucoup mieux. Votre amour pour la gravure me fait espérer que vous voudrez bien m'aider à satisfaire les désirs d'un de mes neveu qui a un gout marqué pour mon genre de gravure auquel il s'exerce avec des succès rapides. Il a entendu parler si avantageusement d'une estampe gravée par un de nos plus célèbres artistes, M^r Prudhon, pour le poème Phrosine et Mélidor, qui fait partie de celles qui ornent les œuvres de Bernard en 4, que mon neveu, dis-je, souhaite Infiniment. Elle est annoncée chez M. Didot l'Ainé. Je me plais à croire que par votre entremise il voudra bien m'en céder séparément une bonne épreuve ; M^r Lacloye m'obligera de la payer. Je lui ai demandé aussi le portrait de l'empereur, le meilleur et le plus ressemblant. Je pense qu'il a été fait par le même artiste et que son graveur aura imité sa manière de dessiner. Rendez-moi le service, Monsieur, de mettre M^r Lacloye à même de faire un bon choix. Ma recon-

naissance égalera les sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

J. B. GRATELOUP.

A Monsieur Joly, garde du cabinet impérial des estampes.

Jean Baptiste Grateloup ne sortit guère de la province ; né à Dax en 1735, il y mourut en 1813, et la lettre que nous publions fait bien voir qu'il n'est guère au courant du mouvement des arts à Paris. Entreprendre une biographie de Grateloup serait donc un travail inutile pour tout autre que pour un habitant de Dax ; là seulement on verrait la famille, on trouverait quelques papiers relatifs à ses œuvres et là aussi on causerait avec des gens qui l'ont connu. Nous apprenons dans cette lettre plus de choses qu'il n'en a jamais été imprimé sur le compte de cet artiste. J. B. Grateloup avait un neveu « qui avait un goût marqué pour son genre de gravure » ; il demande pour ce neveu un portrait de Napoléon I^{er}, et l'on attribue généralement à J. B. Grateloup la gravure d'un petit portrait où l'Empereur est représenté de profil dans un tout petit ovale ; n'est-il pas plus raisonnable de le donner maintenant au neveu, et d'inscrire sur nos cahiers un nouveau nom de graveur ? Quand cette lettre ne nous apprendrait que cela ce serait déjà quelque chose, mais elle nous en dit davantage : elle nous montre l'importance que Grateloup attachait à ses œuvres, et le soin qu'il apportait à ses travaux.

A force de vouloir graver trop finement, J. B. Grateloup grava quelquefois très-sèchement et donne alors à ses estampes une extrême mollesse ; il arriva, avec la pointe sèche, au même résultat que les graveurs en manière noire avec le berceau. Quel avantage trouvait-il à ne pas user du moyen mécanique, c'est ce que nous ignorons ; le désavantage, nous le savons, c'est qu'il y perdit la vue, et qu'au lieu de graver une centaine de pièces, comme nos bons graveurs en manière noire, il en a gravé une dizaine et avec

beaucoup de peine. Ses portraits sont aujourd'hui fort recherchés et ils méritent certainement, vu le travail et la peine qu'ils ont coûtés, l'admiration des amateurs; mais, à vrai dire, la rareté doit être pour une bonne part dans l'attrait qu'on y trouve. Nous allons donner la liste des planches de cet artiste venues à notre connaissance; nous la croyons complète.

1. POLIGNAC. 3/4 tourné vers la droite. Rigaud pinx. Grateloup sculp. (H. de la planche 105 mill. L. 73 mill.)
2. FÉNELON. 3/4 tourné vers la droite. J. Vivien p. Grateloup s. (H. de la planche 106 mill. L. 73 mill.)
3. BOSSUET (J^s B^e) [I]. 3/4 tourné vers la droite; il a la main gauche sur la poitrine. H. Rigaud p. J. B. Grateloup s. (H. de la gravure 65 mill. L. 54 mill.)
4. BOSSUET (J^s B^e) [II]. 3/4 tourné vers la droite; la main gauche appuyée sur un livre. H. Rigaud p. J. B. Grateloup s. (H. de la planche 127 mill. L. 91 mill.)
5. BOSSUET (J^s B^e) [III]. 3/4 tourné vers la droite. Copie exacte du précédent. La dimension seule en fait la différence. (H. de la planche 111 mill. L. 85 mill.)
6. MONTESQUIEU. Profil tourné vers la gauche. Dassier p. J. B. Grateloup s. (H. de la planche 108 mill. L. 71 mill.)
7. ROUSSEAU (J. B.). La tête de 3/4 est tournée vers la gauche. Aved pinx. J. B. Grateloup sculp. (H. de la planche 107 mill. L. 73 mill.)
8. DRYDEN (J^h). 3/4 tourné vers la gauche. G. Kneller p. J. B. Grateloup s. (H. de la planche 101 mill. L. 72 mill.)
9. DESCARTES. Fr. Hals p. J. B. Grateloup s. 3/4 tourné vers la droite. (H. de la planche 105 mill. L. 72 mill.)
10. CORNÉLIE. Elle est de face, les yeux levés au ciel. (C'est le portrait de Sophie Arnould.) Ch. Coypel p. J. B. Grateloup s. (H. de la planche 126 mill. L. 91 mill.)

FRANÇOIS-MARIUS GRANET

Communiqué par M. H. Gérard.

*A Monsieur le baron GÉRARD, membre de l'Institut,
premier peintre du roi, etc.*

5 juin 1823.

Monsieur et cher ami,

Trouvéez bon que je réclame votre appui et que je vous demande tout votre intérêt et votre crédit pour m'aider à faire nommer notre ami *Granet*, associé correspondant de l'Institut. J'aurais bien voulu que la classe y pensât sans mon secours, mais enfin, puisque personne n'y songe, je crois devoir rappeler les titres de mon ami par son talent et l'estime générale dont il jouit. Vous seriez bien aimable d'en parler à M. Quatremère et d'être dans tout ceci le patron de ce bon *Granet* qui vous porte tant d'attachement et d'admiration.

Agréés, monsieur et cher ami, la nouvelle assurance de ma vieille et inviolable amitié.

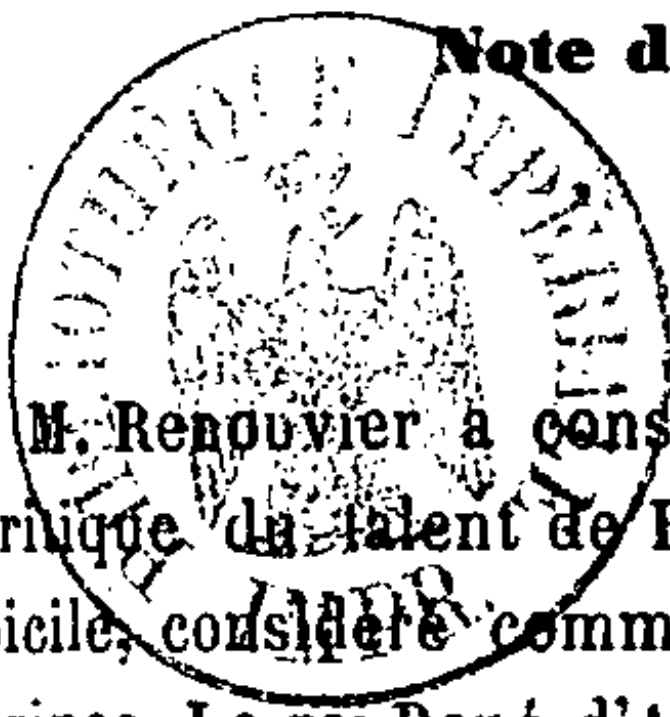
Votre tout dévoué,

A. FORBIN.

BARTHÉLEMY DE CLERC

PEINTRE DU ROI RENÉ D'ANJOU (1447)

Note de M. Vallet de Viriville.



M. Renouvrier a consacré une brochure récente (1) à l'examen critique du talent de René d'Anjou, duc de Lorraine et roi de Sicile, considéré comme artiste, et des peintures attribuées à ce prince. Le roi René d'Anjou, sous la plume sévère, mais parfaitement juste et impartiale de M. Renouvrier, subit les conséquences fâcheuses qu'entraîne la flatterie. L'histoire de René d'Anjou a été écrite de nos jours non par des biographes, mais par des panégyristes. Pour nous borner à la question de l'art, on a fait René peintre, sculpteur, musicien, graveur même, le *premier peintre* et « le plus grand poète de son temps. (2) »

On lui a attribué à cet effet toute une encyclopédie de tableaux exécutés sur verre, sur bois, sur toile, et de miniatures peintes sur des manuscrits. Puis, ces attributions une fois posées, on a exalté ou surfait outre mesure la valeur de ces ouvrages, et c'est ainsi que René d'Anjou a joui quelque temps, comme artiste, d'une réputation usurpée ou du moins très-exagérée. Mais peu à peu la lumière se fait dans les origines de l'art, dans ce domaine de notre histoire demeuré si longtemps obscur. Riche hier, sous le rapport que nous venons d'indiquer, comme Crésus, René d'Anjou nous apparaît aujourd'hui pauvre comme Job.

Des témoignages précis et contemporains de ce prince attestent que René cultivait personnellement l'art de peindre. Des témoignages, plus nombreux encore et plus consistants, prouvent, à

(1) *Les peintres et les enlumineurs du roi René*; par M. Jules Renouvrier. Extrait des publications de la Société archéologique de Montpellier, n° 24. Montpellier, Jean Martel, et Paris, Dumoulin, 1857, in-4° de 34 pages.

(2) *Œuvres du roi René*; prospectus et passim.

n'en pas douter, que ce prince aimait les arts. René, comme le démontrent ces témoignages, recherchait les œuvres d'art, telles que tableaux d'or et autres joyaux ; tableaux peints sur bois ou sur toile ; livres manuscrits, et, sur la fin de sa vie, imprimés décorés de miniatures ; médailles, etc. Il achetait de ces productions, il en commandait. Souvent même il présidait à l'exécution de ces ouvrages, non seulement en amateur et en acquéreur, mais en connaisseur et en homme, je ne dirai pas du métier, mais de l'art. Cette part, très-honorable pour ce prince, lui appartient légitimement et doit lui rester. Bien loin de la lui contester, M. Renouvier lui accorde très-expressément ces éloges et lui-même augmente ces justes titres de René à l'estime de la postérité en produisant sur ce sujet plusieurs documents inédits ou inconnus jusqu'à ce jour (1). L'auteur dont j'analyse la dissertation et le lecteur me permettront de m'associer à cette justice en insérant ici le document qui va suivre, et que j'ai rencontré dans le cours de mes recherches. Ce document est extrait du compte des finances du roi de Sicile René d'Anjou, concernant l'administration de son comté de Provence.

« A Bertholomieu de Clerc, peintre du dit seigneur, la somme de dix florins et six gros, en six escus d'or neufz, pour certaines lettres d'or, faictes par un enlumineur d'Avignon, en unes heures du dit seigneur ; le 5 mai 1447. » (Direction générale des Archives, PP. 1339, f^o lxiiij v^o.)

Et un peu plus loin sous la même date :

« A Bartholomieu, peintre, pour avoir fait enluminer les heures du roy : quatre florins. » (*Ibid.* f^o lxvij v^o).

(1) Pages 6 et 7.

Ainsi en 1447, non-seulement le roi René n'enlumina point de sa propre main son livres d'Heures, mais son peintre n'était lui-même que l'intermédiaire, ou l'intendant chargé de présider à cette besogne.

Cependant, il a suffi, par le passé, aux biographes complaisants de René, pour attribuer à ce prince la décoration d'un manuscrit, d'un livre d'Heures, d'un tableau, il leur a suffi d'y trouver les signes de sa possession. Quelquefois même ils se sont contentés de quelque chose d'approchant. Je citerai, par exemple, à ce sujet, le manuscrit du roi, 1156 A, fonds latin, qui passe pour le livre d'heures de René I^{er} d'Anjou; ce manuscrit a été repeint, sous le règne de René II, son successeur, dont il porte les armes. De pareilles attributions, aussi enthousiastes que confuses, appelaient donc la révision d'une critique ferme et éclairée.

M. Renouvier, qui habite le midi de la France, où se trouvent la plupart des peintures attribuées au roi René, nous semble avoir très-judicieusement rempli cette tâche, en ce qui concerne cette catégorie d'ouvrages ou de monuments. M. Renouvier commence par établir, avec beaucoup de raison, que ces peintures multiples, par la diversité évidente qu'elles présentent, ne sauraient être rapportées à un seul et même auteur. Il signale spécialement cette diversité dans un seul et même tableau; le tryptique de Saint-Sauveur à Aix, dont le sujet principal est connu sous le nom du *Buisson ardent*. Par des observations qui me paraissent fort plausibles, M. Renouvier montre que les volets de ce tableau ne sont ni de la même main ni du même temps que le fond du retable. Le tout fut possédé et donné ou légué à l'église d'Aix par le comte de Provence, René d'Anjou; mais rien ne prouve que ce prince y ait mis la main. Quant au fond du tableau, M. Renouvier donne cet ouvrage à Jean van Eyck.

Le savant archéologue de Montpellier se livre à une discussion analogue au sujet de la *Divine comédie*. Tel est le nom, plus ou moins exact et convenable, sous lequel on désigne un autre tableau célèbre, également attribué à René d'Anjou et qui se conserve actuellement dans l'hôpital de Villeneuve-lès-Avignon. M. Renou-

vier dépossède encore de cette œuvre le roi de Sicile et l'attribue à Jean Fouquet, natif de Tours.

Comme on le voit, à part même la vérité, qui domine tout sur le domaine de l'histoire, les amateurs de l'art n'ont rien à perdre à cette double restitution. Elle donne en effet pour auteurs à ces deux tableaux deux princes de la peinture, van Eyck et Fouquet, en remplacement d'un roi peintre. Mais le point essentiel et sur lequel il convient de revenir, c'est la solidité de cette nouvelle attribution. Nous avons dit toute la sympathie qu'elle nous inspire. M. Renouvier, toutefois, ne donne son hypothèse que comme une conjecture. Malheureusement les reproductions gravées que nous possédons de ces deux monuments sont extrêmement insuffisantes, et le mémoire de M. Renouvier n'est accompagné d'aucune planche. Une bonne photographie eût été à cet égard d'un précieux secours pour l'édification du lecteur. Même indépendamment des originaux, et concurremment avec les originaux, une copie photographique des monuments permet seule de les étudier à loisir et à tête reposée. La photographie, désormais, est devenue, en matière d'art ou d'archéologie, une compagne obligée de la critique. L'absence de ce complément nous condamne à nous abstenir ici de tout avis décisif.

A la suite de cette première partie, l'auteur continue ses investigations sur trois autres peintures attribuées au roi René. M. Renouvier ne refuse point à ce prince, mais il déclare douteux quant à l'attribution : *la Prédication de Marseille* (au musée de Cluny); *l'Adoration des Mages* (à M. Roux-Alpheran, d'Aix), et enfin le charmant dyptique de Matheron, que possède un amateur de cette dernière ville.

VALLET DE VIRIVILLE.

LETTRE DU ROI RENÉ D'ANJOU

A

MAITRE JEHANNOT LE FLAMENT.

A la suite de cette note de M. Vallet de Viriville, qui rend au travail de M. Renouvier la justice qui est due à la sagacité de sa critique, je mettrai une lettre curieuse du roi René. Elle a paru pour la première fois dans la brochure de M. Renouvier, à qui je l'avais transmise ; mais je la reprends aujourd'hui pour les Archives, auxquelles elle était originairement destinée ; comme, de plus, il s'est glissé quelques erreurs dans son impression et dans sa désignation, ce sera une occasion de les réparer. Ainsi il n'est point exact qu'elle fasse partie des archives d'Angers ; elle appartient à la collection particulière de M. Dobrée, de Nantes, qui l'a acquise pour la somme de plus de cent francs à la vente du baron de Trémont, et c'est lui qui a été assez aimable pour nous en envoyer, à l'intention des Archives, la transcription telle qu'elle résulte du déchiffrement de M. Marchegay ; et je dis ce nom à dessein, d'abord par la raison que, si difficile que soit l'écriture, au premier abord indéchiffrable, on peut être sûr de l'exactitude de la lecture, et surtout parce qu'après avoir passé sous les yeux de la plus vigilante critique, la lettre reste indiscutable au point de vue de l'authenticité. Maintenant, à qui est adressée la lettre du roi René ? Outre le malheureux manque de la date, dont la présence eût pu être une raison, sinon de se déterminer, d'exclure au moins et de rendre possible ou impossible une conjecture, le nom de Jean n'apporte pas non plus beaucoup de raisons d'éclaircissement ; bien des peintres en Flandre, et des plus fameux, comme de ceux dont le souvenir a peut-être péri, avaient ce prénom, partout fort commun. Si j'étais forcé de choisir, je penserais plutôt à Jean van Eyck qu'à tout autre ; nous sommes en France, et par là il est probable que nous avons affaire à un grand peintre plutôt qu'à un peintre ordinaire ; il n'y a guère que les grands dont la renommée passe de leur vivant les frontières de leur pays. Mais, dans le doute, le plus sûr est de s'abstenir.

A. DE M.

A MAISTRE JEHANOT LE FLAMENT.

Maistre Jehanot, si me vueillez envoyer en briet deux bons compaignons paintres en lieu des deux que m'avez envoyez et qui ne sont souffis(amment) bons compaignons à faire ce qu'en voulois mais bien m'ont ce gasté tout à plain, n'ayant à la robbe rezé bien la vielle peinture deuant que repaindre (1). Et ou tableau de la jousté n'ount prins boys bien séc ne paravant sechié, ou quel est jà fente. Et n'est pourtant faulte de bon soleil en ces parties ad ce faire (2). Et sy auront mieulx à me mectre que led. boys quy me vous les fait renvéer non tant pour tumber en rude cerveil que en melleur enseignement de peinture (3). Et hastez de m'envoier les deulx aultres bons, dont en ai bien à faire, et qu'il n'y (ait) faulte. Escript le xv^e jour d'octobre.

RENÉ.

(1) Rezé, rasé, enlevé avec un rasoir. On trouve dans les statuts des peintres de 1391 : « Que nul peintre ne peigne chapelle ne mur en église qui autres fois ait esté peint à détrempe, une fois, deux ne trois, que toutes les vieilles couleurs ne soient rezées tout juste. »

(2) « Que nul imager ou peintre ne commencera à peindre aucune image, de quelque bois qu'elle soit, ne en quelque manière que ce soit, jusques à tant qu'il ait esté seiché au four à son droit et visité par les gardes du métier. » — De la façon dont René parle du soleil, ne faudrait-il pas conclure qu'il était alors en Provence plutôt qu'en Anjou ?

(3) Le mot de *cerveil* est assez peu clair ; par analogie avec l'expression : tenir en cervelle, mettre en cervelle il a peut-être quelque chose de semblable ; la phrase aurait alors ce sens : Je vous les renvoie, moins pour leur faire de la peine et leur donner du tracass que dans leur intérêt et pour leur faire mieux apprendre leur art.

ACTES DE DÉCÈS

D'AUBIN ET DE SIMON VOUET.

Dans une note de l'*Abecedario* de Mariette (article Michel Lasne), nos lecteurs avaient vu l'analyse d'une pièce relative aux scellés mis chez lui après sa mort. Elle était tirée d'un recueil imprimé d'ordonnances relatives au fait de l'hôtel qui m'avait été communiqué par notre collaborateur M. Niel. Ce n'était pas la seule pièce relative à un artiste qu'il renfermât ; car, avec celle de Michel Lasne, il s'en trouvait trois autres analogues sur Daniel du Moustier, Simon Vouet et Henri de Gissey. Je viens de les réimprimer toutes *in extenso* dans la *Revue universelle des Arts* (tome VI, numéro de décembre 1857, p. 246-65), et j'y renvoie ceux qui seraient curieux de les voir ; mais j'y reprends pour les Archives l'acte de décès de Simon Vouet, que j'avais été amené à publier dans la note placée en tête. Il doit d'autant plus figurer dans ce recueil qu'il fixe définitivement une date jusqu'ici controversée.

Pendant longtemps on s'était grossièrement trompé sur elle en suivant Félibien, qui la fixait au 5 juin 1641. M. de Chennevières, dans ses *Portraits inédits d'artistes français*, a déjà fait remarquer que cela était impossible, et pour le prouver il n'a eu qu'à invoquer le témoignage de Félibien, lui-même, qui, après avoir donné comme date du mariage de Vouet avec sa seconde femme — elle s'appelait Radegonde Berenger — la fin de juin 1640, disait que de cette seconde femme il lui était né trois enfants. Plus récemment, dans le beau travail sur l'histoire de l'Académie qu'il a publié dans le *Journal des Savants*, M. Vitet, revenant sur cette date pour d'autres raisons, fait remarquer (numéro de janvier 1857, p. 33 et 36-37) que Vouet vivait encore en 1649, puisqu'il se trouvait alors le chef de l'Académie de Saint-Luc, et son défenseur contre l'Académie fondée et dirigée par Le Brun. La pièce que je viens de réimprimer dans la *Revue des Arts* témoigne que le scellé mis après la mort de Vouet

— et, comme il y avait des enfants des deux lits, il dut l'être immédiatement — fut apposé le 2 juillet 1649. C'est la confirmation de la date du 30 juin 1649, donnée d'abord par M. Charles Blanc dans sa notice sur Vouet, et ensuite par M. Villot dans son excellent livret de l'Ecole française; tous deux l'avaient prise dans la partie encore inédite des notes de Mariette. J'irai plus loin. Comme on savait que Vouet était mort au Louvre, il devenait impossible de trouver son décès dans les registres de Saint-Germain l'Auxerrois, qui sont perdus pour une quarantaine d'années du 17^e siècle. Mais je m'étonne, Félibien le disant enterré à Saint-Jean en Grève, que personne, et moi comme les autres, n'ait pensé à consulter les registres de cette dernière paroisse. En le faisant, j'ai trouvé du premier coup la pièce qui faisait défaut.

Le jeudi premier jour de juillet mil six cens quarante neuf fut apporté de Saint-Germain de l'Auxerrois, Simon Vouet, peintre ordinaire du Roi.

C'est une nouvelle preuve de la confiance qu'on doit accorder à Mariette. J'ajouterai que l'erreur de Félibien vient de ce qu'il a confondu la mort de Vouet avec celle de son frère Aubin, peintre comme lui. En effet, voici ce qu'on lit dans les registres de Saint-Eustache, à la date du mercredi 1 may 1641 :

Convoy et vespre deb. et 4 prestres pour deffunct noble homme Aubin Vouet, vivant pintre ordinaire du Roy, demeurant rue du Bout du Monde, inhumé aux Innocents.

A. DE M.

MARTIN DESJARDINS.

VERS POUR SON GROUPE DE LOUIS XIV ET DE LA RENOMMÉE.

J'ai copié ce billet à Rouen, où il est conservé dans la collection Leber (N° 4,606, pièce 111). La signature en a été autrefois effacée avec soin ; M. Leber serait porté à croire que la lettre est du père Sirmond ; ce serait le déclarer bien mauvais latiniste, et le plus sage est de s'abstenir. — A propos de cette statue de la place des Victoires, décrite si en détail dans toutes les anciennes descriptions de Paris, qu'on me permette de signaler une erreur qui s'est glissée dans le *Cabinet historique*. Le numéro de juillet 1857 contient (p. 182-85) un très-curieux *État de ce qui est deu à la veuve et aux enfants de Balthazar Keller*, etc., dont nous avons publié une petite lettre dans une note du *Mariette*, t. III, p. 20-21. Il y est beaucoup question de la statue équestre de la place Vendôme, et l'en-tête, ne faisant qu'une seule chose de la place des Victoires et de la place des Conquêtes, décrit la place et la statue avec des fragments pris tantôt aux descriptions de l'une, tantôt aux descriptions de l'autre. Il en résulte que la statue de la place des Victoires devient équestre, que c'est M. de la Feuillade qui a fait faire la statue de Girardon, faite aux frais du roi, que la statue équestre était en habits du sacre au lieu d'être en costume romain, et qu'elle était accompagnée d'une Victoire. D'ailleurs — outre que la statue de Desjardins est bien antérieure à l'autre, elle est de 1686, alors que celle de Girardon est de 1692 — Keller n'a rien à y voir, puisque Guillet de Saint-Georges (*Mémoires inédits des Académiciens*, I, p. 396) nous apprend que c'est Desjardins lui-même qui en fit la fonte. Du reste, si je relève cette erreur, que M. Louis Paris a peut-être trouvée toute commise, ce n'est nullement dans un esprit de critique ; mais, dans l'intérêt de la vérité des faits, il devenait im-

portant de ne pas laisser cette confusion s'autoriser et passer dans le courant (1).

A. DE M.

Monsieur,

En relisant hier au soir à l'instant du coucher l'inscription latine sur la statue du Roy de M. de la Feuillade, je me trouvay en même temps tant épris de la vénération que je porte par un instinct naturel à l'incomparable personne de Sa Majesté, que voicy cet impromptu me tomba dans la pensée :

Quos mihi vel præsens vel pristina connotat ætas

Heroas, Lodoice, tuas multis parasangis

Gaudeo virtutes junctim præcellere cunctis.

Esse Deos reges nisi tu tandem docuisses,

Expertus vocitaret eos idola, deastrós;

Nullum numen abest, fortis prudentia dum sit.

Je ne say s'il est autant conforme aux règles de la poësie comme il est à la vérité; mais je sçay bien que vous ne desapprouverez pas la hardiesse de ma passion et que vostre honnesteté et faveur envers moy ménagera l'un et l'autre, afin que personne s'en aperçoive et de combien aussi je suis, Monsieur, votre très, etc.

(1) Me sera-t-il permis de remarquer aussi que les deux pièces relatives aux paiements faits à Jean Coste publiées dans le même recueil, numéro de septembre-octobre 1857, p. 263-4, avaient paru depuis longtemps dans les Archives, livraison du 15 juillet 1853, p. 337-7. Il en est de même de la quittance de Jean d'Orléans; Cabinet historique, p. 266, Archives, même livraison, p. 343-4. Je ne doute pas que M. Paris ne les ait trouvées dans le n° 537 de Gagnières, comme avait fait M. Grandmaison; mais celui-ci les a publiées le premier.

LETTRE DE COCHIN A DESCAMPS

Communiquée par M. Laperlier.

Monsieur et ami,

Vous scavés combien je vous suis attaché, à vous et à votre chere famille, ainsi il n'est pas besoin que je vous fasse une longue enumeration de tous les biens et avantages que je vous souhaite; vous les devinés à demi mot. Je vous diray simplement, comme les anciens Romains : *Vale et me ama*; portés vous tous bien et aimés moy; Amen.

Je ne vous diray qu'un mot sur le rapport que vous a fait le jeune homme au sujet de l'affaire du tableau de Saint-Cloud. Il s'est trompé il n'y a eu personne d'emprisonné.

M^{me} Chardin (1) demeure maintenant rue du Renard Saint-Sauveur, chés M. Adger, agent de change. M. Dachet, oncle de M. Adger, avoit épousé une sœur de M^{me} Chardin. Ils ont toujours été lié d'amitié; M. Dachet est mort; M. Adger a offert à M^{me} Chardin de la recevoir chés lui, où elle couleroit

(1) Chardin étoit mort le 6 décembre 1779, âgé de quatre-vingts ans; M^{me} Chardin, dont il est question ici, et dont le Louvre possède un si beau portrait au pastel de la main de son mari, étoit sa seconde femme, « veuve aimable et d'un vrai mérite dont la fortune lui donna les moyens de se soutenir honorablement. »

la vie douce n'ayant plus le souci de rien que de sa santé; M^{me} Chardin a accepté, et s'y trouve très heureuse. Ils ont une maison de campagne où ils vont passer la plus grande partie de l'été, au moyen de quoy elle jouit d'un doux repos, d'un bon air, et fait de l'exercice sans fatigue. Elle a cependant essuyé une violente maladie l'automne dernier, mais il n'y paroist plus et elle est à present en très bonne santé. Si vous lui faites des excuses de ne lui avoir pas écrit vous jetterés la faute sur moy comme de raison, car j'aurois dû vous écrire plutost; elle me grondera et nous n'en serons pas moins bons amis tous. Je la vois de temps en temps, et dine quelque-fois chez M. Adger.

Enfin mon portraict de Louis XV est au jour; sous un jour ou deux vous en recevrés une belle epreuve dans un rouleau de fer blanc. J'espere que vous en serés content; Cathelin s'est surpassé et cet ouvrage doit lui faire honneur. Ce portraict a été présenté au roy et à la famille royale par M. le comte d'Angiviller et il paroist qu'il a très bien reüssi à la cour surtout à cause de la ressemblance frapante; M^{me} Victoire en a versé des larmes.

Je vous prieray de faire voir le plus que vous pourrés l'estampe que je vous envoie, car je vous avoue que je ne serois pas fâché d'en vendre pour retirer ce que la planche m'a couté. Peut être y aura-t-il dans Roüen quelques personnes curieuses de l'avoir,

M. Ribard par exemple, etc. On la trouvera un peu chère, car je la vends *un louis*, mais lorsqu'on considérera qu'elle me coute dix mille francs, on cessera d'être surpris.

Je vous feray quelque jour l'histoire de cette planche; vous y verrez comme quoy ceux qui devoient saisir cela ont pris la chose de travers, et comme quoy un bienfait n'est pas toujours perdu quelque peu considerable que paroissent les gens qu'on a occasion d'obliger. J'eûs occasion il y a une quinzaine d'années d'obliger les musiciens de la chapelle du roy, je l'ay fait de bonne grace, je suis resté en bon predicament chés eux. Hé bien, dans cette affaire cy, qu'ils ont saisi avec plaisir, ils m'ont fait ma souscription et m'ont apporté plus de deux cent louis chés moy, sans que j'aye eû le moindre mouvement à faire. Ainsi l'on peut dire que c'est à eux qu'est dû l'achèvement de ce portraict qui sans cela n'eut peut-être jamais été terminé.

Adieu, mon cher ami, je vous embrasse de tout mon cœur, vous et tous les vôtres. Souhaittés pour pour moy une bonne année à tous nos amis, M. De Couronne (1), M. Ribard, MM. Midy, etc., etc., etc.

Je suis votre très humble serviteur et ami,

COCHIN.

(1) M. Haillet de Couronne, celui-là même dont nous avons pu-

Ce soir, 24, j'ay mis le rouleau où est mon Image du roy, à la diligence, et ma lettre part demain 25.

Pourriés vous me faire parvenir de ces cerises à mi-sucre que M^{me} Goeslin m'acheta et que j'emportay à Paris en vous quittant? Cela est assés agreable en dessert.

La lettre est cachetée d'un cachet noir, de... à une fasce d'azur accompagnée en chef de deux abeilles et d'une autre en pointe, et porte pour adresse :

A Monsieur — Monsieur Descamp, peintre — du Roy, directeur de l'Académie — des Arts, place St-Ouen — à Rouen.

blié l'Eloge inédit de Chardin dans les *Mémoires des Académiciens*, tome II, 423-441, éloge qu'il écrivit sur les notes de Cochin.

ANTOINE COYSEVOX.

PIÈCES RELATIVES

AU TRANSPORT A NANTES, A L'ÉRECTION A RENNES, ET A LA DESTRUCTION

DE LA STATUE ÉQUESTRE CONSACRÉE A LOUIS XIV

PAR LES ÉTATS DE BRETAGNE.

— 1686-1793 —

Communiquées par MM. A. Ramé et B. Fillon,

et annotées

par MM. Ramé et A. de Montaiglon.

Ce recueil a déjà donné sur Coysevox le marché de son tombeau du comte d'Harcourt. Voici une série de pièces relatives à un travail bien autrement important, celui de sa statue équestre de Louis XIV. Depuis longtemps déjà notre ami et collaborateur M. Fillon nous avait envoyé, d'après les originaux conservés à Nantes, les pièces qui portent les nos 12, 14, 16 et 17. Depuis M. Alfred Ramé, substitut à Rennes, et qui veut bien promettre aux *Archives* une série de pièces relatives aux peintures du palais de justice de Rennes, et à la statue de Louis XV faite pour cette ville par Le Moyne, a trouvé dans les Archives des Etats et nous a envoyé les nos 1 à 12 et les nos 13 et 19. Dans ces envois de deux personnes éloignées l'une de l'autre et puisant à des sources différentes, un seul document s'est trouvé double, le n° 12, qui a été expédié en triple expédition, dont deux se sont conservées. En fondant ensemble ces deux communications, j'y ai joint, d'après un recueil imprimé, mais aujourd'hui rare, les nos 15 et 18, et j'ai ajouté à l'annotation de M. Ramé quelques autres notes, prises dans le but d'une histoire générale des statues équestres; mais

c'est à M. Fillon et surtout à M. Ramé, qui a eu à sa disposition un dépôt plus riche sur ce point, que les lecteurs de ce recueil doivent reporter tout l'honneur de ce travail. A. DE M.

I

Les Etats de Bretagne, assemblés à Dinan en 1685, ayant décidé le 6 août l'érection d'une statue de Louis XIV, dans telle ville de la province qu'il plairait à Sa Majesté d'indiquer, le roi adressa au duc de Chaulnes la lettre suivante, qui a été publiée une première fois par M. Camille Mellinet dans son ouvrage intitulé : *La Commune et la Milice de Nantes*, in-8, tome V, 1841, p. 316.

Mon cousin,

Jay veu avecq plaisir par vostre lettre du huict^e de ce mois que la proposition faicte par l'evesque de Saint Malo aux Estats de ma province de Bretagne, et appuyée par le duc de la Tremoille, d'eslever ma statue dans une des principales villes de ma dicte province, a esté approuvé avec l'aclamation de toutte l'assemblée desdits Estats ; et je considère cette délibération et toutes les contestations qu'elle a faict naistre comme une nouvelle preuve de leur zèle et du bon exemple que vous leur donnez d'une entière application et d'une affection sincère pour tout ce qui peut estre à mon debvoir. Je ne vous feray pas aussy attendre longtemps la décision que vous me demandez touchant le lieu où elle doibt estre posée, ayant choisy pour cet effect ma ville de Nantes, tant à cause du pont

où elle pourra estre mise avec décence, qu'à cause de l'abord considérable de toutes les nations tant par terre que par eau. Vous informerez de mes intentions sur ce point l'assemblée desdicts Etats, et, la présente n'estant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

Ecrit à Versailles le quinzième jour d'aoust 1685. Signé LOUIS, et plus bas COLBERT. Et en la suscription : A mon cousin le duc de Chaulnes, pair de France, chevalier de mes ordres, et gouverneur et mon lieutenant général en Bretagne.

Lecture de cette lettre fut donnée à la séance du 21 août 1685, et les Etats supplièrent le duc de Chaulnes de vouloir bien, aussitôt après son retour à la cour, prier Sa Majesté « de régler la matière dont devait être faite la statue, sa forme, et le prix qu'on y devra employer. »

II

[1686. — 9 JUIN.]

Marché passé devant M^e SAVALETE, notaire à Paris, entre les députés des Etats à la cour, et le sieur DE COYZEVOX, le neuf juin XVI^e quatre-vingt six, pour l'exécution de la statue équestre de Sa Majesté faite en bronze.

Ce marché n'existe malheureusement pas aux Archives des Etats; on en trouve la mention dans un marché postérieur du 23 mai 1692 (*infra*, n° VII), et le prix payé à l'artiste est indiqué par la délibération des Etats du 22 octobre 1687 (*infra*, n° III); mais il ne sera

pas sans intérêt de transcrire ce que dit Fermelhuis dans son éloge de Coysevox ; son ouvrage n'est pas commun, et il est plus complet que le d'Argenville, *Vies des Sculpteurs*, p. 236, 245, et même que la notice des *Mémoires inédits des Académiciens*, tome II, p. 35, à laquelle il faut seulement emprunter cette remarque, que cette statue équestre « fut la première fondue du règne du roi : »

« On reconnoitra les soins assidus qu'il prenoit pour découvrir les beautés de la nature dans les prodigieuses études qu'il fit pour la figure en bronze du roy Louis XIV, qui luy fut ordonnée en 1686 (1), pour les Etats de Bretagne. Il eut attention non-seulement de se faire amener seize ou dix-sept des plus beaux chevaux des écuries du roy, pour réunir dans le sien les beautés qui se trouvoient dispersées entr'eux ; mais plusieurs des plus habiles écuyers m'ont rendu témoignage qu'il les avoit consultés plusieurs fois pour profiter de leurs avis, tant sur les plus beaux mouvements des chevaux que sur les attitudes les plus nobles de ceux qui les monttent ; car il étoit docile avec beaucoup de lumières. Il poussa encore plus loin cette étude par la dissection de plusieurs parties de chevaux pour y développer les ressorts des os et des muscles, afin de ne rien produire qui ne fût fondé sur des principes certains.

« Cette statue, de quinze pieds de haut, et montée sur un piédestal, a eu un tel succès qu'on ne peut la voir sans en être saisi d'admiration, parce que la vie y paroît animer le bronze d'une manière qu'on pourroit croire qu'elle va produire quelque mouvement.

« Il a orné le piédestal de deux magnifiques bas-reliefs, dont l'un représente la France qui conduit le char de Neptune, et l'autre l'audience donnée par le roy à l'ambassadeur de Siam. On remarquera, dans le choix de ces bas-reliefs, les vues étendues et justes qu'avoit M. Coysevox dans des desseins importants et qui étoient susceptibles de quelque invention qui fît connoître leur grandeur.

(1) Fermelhuis donne par erreur la date de 1689, qui n'a pas manqué d'être répétée par d'Argenville.

« En élevant cette figure en Bretagne, il l'accompagna d'un symbole, qui fait voir la domination de la France sur la mer, en la plaçant sur le char même de Neptune, qui est reconnu pour le dieu de cet élément. Mais il rassemble un plus grand nombre d'idées dans l'autre bas-relief. L'audience de l'ambassade accordée par le roy à l'ambassadeur de Siam est l'époque de cet ouvrage (1); les portraits ressemblants de tous les seigneurs de la cour et des ministres qui accompagnoient le roy, témoignent combien cette audience dût paroître auguste à tous ces étrangers dont les rois ne se communiquent pas même à leurs sujets, et celui du sculpteur est une preuve que par sa présence il eut occasion de remarquer toutes les circonstances de cette célèbre assemblée, parmi lesquelles on en peut observer une singulière; c'est la représentation d'un tableau, qui étoit dans la salle, où l'on voit le mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne, qui fit passer cette province sous la domination de la France. »

Fermelhuis, *Éloge de Coysevox*, Paris, Collombat, 1721, in-8, p. 12-4.

III

[1687. — 22 OCTOBRE.]

Les Etats de 1687 réunis à Rennes votèrent tous les fonds « qui seraient jugés nécessaires, tant pour les frais de transport de Paris à Nantes que pour la construction du piédestal et la pose de la statue. » On trouve notamment, dans deux articles du budget voté

(1) Ceci nous prouve que le travail des bas-reliefs au moins n'est pas antérieur à 1687, puisque l'ambassade de Siam fut reçue par Louis XIV le 1^{er} septembre 1686. On a beaucoup raillé cette ambassade de Siam, qu'on a traitée de comédie; je renverrai au mémoire de M. Etienne Gallois, publié d'abord dans le *Moniteur* d'août 1853; on y verra, d'après des pièces nouvelles et authentiques, ce qu'il y avait de sérieux dans cette affaire, et comment ce fut la mort violente d'un favori qui détruisit toutes les espérances commerciales et politiques qu'on avait dû concevoir de ce côté.

le 22 octobre, l'ordonnancement des payements faits à Coysevox en exécution du marché précédent.

DE LA DÉPENSE ORDINAIRE.

Chapitre 2.

Pour les payemens avancez sur le marché de la statue du roy, vingt-trois mil deux cents livres qui seront payez comptant, cy. 23,200#.

DE LA DÉPENSE EXTRAORDINAIRE.

Chapitre 2.

NOUVELLE DESPENCE ORDONNÉE PAR LE ROY.

Pour reste de quatre vingts dix mil livres, à quoi a esté convenue pour la statue du Roy, soixante six mil huit cent livres, payables pendant les années 1688 et 1689, cy. 66,800#.

IV

[1689. — 12 NOVEMBRE.]

Extrait des procès-verbaux des délibérations des Etats.

LES ÉTATS ont ordonné que, dans l'estat qui sera dressé par MM. les députez qu'ils ont nommé à cette fin, il y sera employé.

Finalemant la somme de 1198# pour interests

des payements faictz par advances au sieur de Coisse-
vaux, entrepreneur de l'ouvrage pour la statue du roy,
suivant l'ordre de messieurs les députez en cour, la-
quelle dicte dernière somme demeurera néantmoins
en surséance jusqu'à plus ample veriffication.

V

[1691. — 24 SEPTEMBRE.]

*Extrait des procès-verbaux des délibérations des
Etats.*

Sur ce que monsieur le procureur général scindiq a
représenté qu'il avoit eu ordre de la part de nossei-
gneurs les commissaires du roy de leur dire que Sa
Majesté souhaite qu'il soit faict fondz en cette assem-
blée des sommes de quarante cinq mil livres par es-
time pour les frais à faire pour le piédestal de la statüe
équestre du roy, et le transport d'icelle, de la ville
de Paris au lieu où elle sera eslevée.

Messieurs des ordres ONT ORDONNÉ qu'il sera em-
ployé, sur l'estat de fonds qui sera faict en cette assem-
blée, les dictes quarante cinq mil livres pour estre payez
suivant l'advis de nosdits seigneurs les commissaires.

VI

[1692 — 21 MAI.]

Devis des ouvrages de marbre et de bronze à faire pour le pied d'estail que l'on desire faire construire à Nantes, pour eslever au dessus la statue équestre en bronze de Sa Majesté, et aussi pour le transport, chargeage et deschargeage des batteaux et autres voitures et pour l'equipage et posage de tous lesd. marbres et bronze qu'il conviendra pour le pied d'estail et élévation d'icelle figure équestre, le tout ainsi qu'il est spécifié par le présent devis fait par le sr Coyzevox (1).

La premiere marche aura vingt pieds de long, un pied et six poulces d'épaisseur. Elle sera de trois morceaux et contiendra en cube quarante sept pieds en pourtour, à cause du deschet de la taille ; à raison de douze livres le pied, la somme de cinq cent soixante quatre livres, cy. 564 #

La deux^e marche aura dix-sept pieds et demy de longueur, un pied six poulces de large et six poulces

(1) Les annotations marginales sont de la main de Jules Hardouin Mansart ; nous les imprimons en italique à la suite des articles qu'elles concernent.

d'épaisseur. Elle contiendra quarante quatre pieds cubes en pourtour, à cause du deschet de la taille; à douze livres le pied, la somme de cinq cent vingt huit livres, cy. 528 #

Le soc de dessus la marche aura onze pieds huit poulces en longueur, un pied d'épaisseur et un pied six poulces de profondeur. Il sera de deux morceaux par le devant, et les morceaux des costez seront d'une seule piece et contiendra en cube soixante onze pieds en pourtour; à douze livres le pied, la somme de huit cent cinquante deux livres, cy. 852 #

La soubasse aura onze pieds six poulces de longueur par devant, un pied six poulces en hauteur, et un pied huit poulces de profondeur, et contiendra cent cinquante deux pieds cubes en pourtour; à douze livres le pied, la somme de dix huit cent vingt quatre livres, cy 1,824 #

Le corps du pied destail, qui sont les pilastres qui enferment les basreliefs, aura neuf pieds huit poulces par en hault, autant par enbas, un pied cinq poulces en large, et six poulces d'épaisseur. Le haut et le bas seront chacun de deux morceaux, les montans et les costez seront d'un seul morceau. Les costez auront six pieds en long. Tout le corps du pied destail aura cent soixante seize pieds cubes en pourtour; à douze livres le pied, la somme de deux mil cent douze livres, cy 2,412 #

La frize avec l'estragalle aura neuf pieds huit poul-

ces de longueur, unze poulces d'épaisseur et huit poulces en profondeur. Elle sera de deux morceaux par les grands costez, et les bouts seront d'un seul morceau chacun, et contiendra trente neuf pieds cubes en pourtour ; à douze livres le pied, la somme de quatre cent soixante et huit livres, cy. 468 #

La corniche aura unze pieds huit poulces en longueur, deux pieds en large et un pied un poulce d'épaisseur. Elle sera de deux morceaux par les grands costez, et les bouts seront d'un seul morceau chacun, et auront huit pieds deux poulces en long. Elle contiendra cent six pieds cubes en pourtour ; à douze livres le pied douze cent soixante douze livres, cy. 1,272 #

Le soc de dessus la corniche sera de deux morceaux et les deux du derriere seront dans un seul morceau ; les gorges seront apliquées autour, le dessus sera couvert pour couler l'eau et contiendra cent trente six pieds cubes avec les gorges ; à douze livres le pied, la somme de seize cent trente deux livres, cy. 1,632 #

Pour la façon du pied destail, pour la taille, siage, polissage et pour l'assembler et poser sur les lieux, sans y comprendre le transport par eau sur les lieux, pour ce. 6,000 #

Tout le nombre des marbres qu'il convient employer audit pied d'estail monte en cube à la quantité de six cent cinquante cinq pieds, y compris l'augmentation d'un quart que j'ay trouvé à propos de faire pour la solidité, ainsi qu'il est marqué au profil ; à raison de douze livres

le pied, vallent ensemble la somme de sept mil huit cent soixante livres, cy 7,860 #

Il se trouve pour la façon unze cent vingt pieds de superficie qui, au prix de trois livres le pied, y compris le sciage et la taille et posage, à l'exception du port des batteau, monte à la somme de trois mil trois cent soixante livres, cy. 3,360 #

Il faut remarquer que cette augmentation du quart du cube des marbres pour la solidité plus qu'il n'estoit marqué par le devis monte à la somme de dix neuf cent soixante cinq livres, lesquels sont compris dans celle de sept mil huit cent soixante livres.

En sorte que le total du pied destail, tant pour le cube des marbres que pour les façons et posage, monte à la somme de unze mil deux cent vingt livres, cy. 11,220 #

Pour les crampons en bronze, qui seront au nombre de cent ou plus, et peseront trois ou quatre livres, plus ou moins, selon l'endroit ou ils seront posez, la somme de quatre cent livres, cy. 400 #

Pour les crampons de bronze 380 #

Le tout sera appliqué sur un massif qui sera fait sur les lieux, dont je ne scay pas la valeur; si c'est sur le bord de la riviere, il faudra pilotter, à moins que l'on ne trouve une roche ou du tuf qui soit solide, et l'on ne peut pas régler la grandeur du massif que M. Mansart n'ait réglé le model en grand qui se fera à Paris, conformément au dessein que j'envoye, où il changera tout ce qu'il trouvera convenable pour l'embel-

lisement dudit pied destail ; ledit model coutera environ quatre cent livres, cy. 400 #

Pour le model , bon. 400 #

De plus ledit pied destail sera orné de deux grands bas reliefs en bronze, dont l'un représentera le roy, assis dans son trone dans la galerie de Versailles, où il reçoit les Siamois, Indiens et Chinois lesquels sont tous envoyez par les côtes de Bretagne, qui les amènent des partyes les plus esloignées du monde par le commerce des mers. Dans l'autre sera représentée la France montée sur le char de Neptune, tiré par des chevaux marins ; elle aura le trident en main, comme triomphante de la mer par le moyen de la province de Bretagne ; elle sera suivie de tritons et de tous les dieux marins qui luy rendront hommage ; chacun de ces bas reliefs aura sept pieds, y compris la bordure qui porte six poulces de large, et cinq pieds de hauteur, le tout très bien étudié à cause de la quantité des figures. Pour chacun des reliefs, huit mil livres ; pour les deux, seize mil livres, cy. . . 16,000 #

Mon avis est que les bas reliefs peuvent valoir au plus la somme de dix mil livres, cy . . . 10,000 #

Pour les armes du roy qui seront en bronze au devant du pied destail ; elles auront quatre pieds en large et deux pieds trois poulces de hauteur et enrichies de deux colliers de l'ordre et deux [anges] aîslés qui représenteront la renommée des armées du roy ; à l'autre bout seront les armes de Bretagne dans un

cartel, et auront pour support deux hermines, le collier de l'ordre de Bretagne avec la devise : A MA VIE ; pour chacune desd. armes, douze cent livres, et, pour les deux, deux mil quatre cent livres, cy. 2,400 #

Pour les deux armes, la somme de quinze cent livres, cy. 1,500 #

Plus aux deux bouts, au dessous des armes, seront deux inscriptions gravées en lettre d'or sur marbre de la hauteur des bas reliefs et la dédicace du monument, l'une à la gloire du Roy et l'autre à la gloire de messieurs les Estats de Bretagne ; pour chacune cent soixante livres, et pour les deux, y compris la dorure des lettres, la somme de trois cent vingt livres, cy. 320 #

Pour les deux inscriptions, la somme de deux cent livres 200 #

Pour les deux cartouches en bronze qui seront dans les milieux, où seront l'explication des bas reliefs, accompagnés de trophées maritime et autres, la somme de huit cent livres chacunes, et, pour les deux, seize cent livres, cy. 1,600 #

Pour les deux cartouches, la somme de mil livres, cy. 1,000 #

Pour le transport de la figure jusques à la rivière, il sera nécessaire de faire deux chasses en charpente fortes et solides pour estançonner led. ouvrage et le mettre en seurté ; le hault desd. chassis sera couvert de planches. Il faudra pour ce sujet quantité de

gros équipages, de chables et autres choses nécessaires pour le mener depuis l'attelier jusques à la rivière dans le bateau, et le dit bateau sera garny en poutrelles pour le fortifier et estayer tout autour avec des chevalets; pour tous les bois, les équipages et paines d'hommes, qui seront en grand nombre, la somme de quatre mil livres, cy 4,000 #

Reglé pour l'article à la somme de deux mil livres, cy. 2,000 #

Et le battelier, nommé Lemoyne, qui fournira le bateau et qui le conduira jusques à Nantes et le rendra guaranty moyennant la somme de six mil livres, cy 6,000 #

Marchés à faire par Mrs des Estats avec des voituriers par eaue.

Il seroit à propos de faire aller deux charpentiers et des équipages avec les mariniers, en cas de quelque accident pour les soulager le long du chemin; le canal d'Orléans sera plus commode pour la voiture dudit ouvrage et prendre le temps du mois d'avril à cause qu'il y a beaucoup d'eaue; pour les charpentiers, à raison d'un escu par jour, pour environ deux mois de leur temps, la somme de. 180 #

C'est au voiturier à payer les charpentiers. Partant néant pour l'article.

Le débarquement coutera la moityé de moins que l'embarquement à cause des chassures, charpente et tous les bois qui seront dans le bateau et qui servi-

ront pour le débarquement, la somme de deux mil trois cent livres. 2,300 #

Pour le débarquement sera payé la somme de quinze cent livres.

Pour la voiture des marbres du pieddestail, attendu que les batteaux de la figure ne seront pas suffisans pour les porter, il faudra encore trois batteau; pour cela la somme de mil livres, cy. . . 1,000 #

A payer par Mrs des Etats

Et pour monter la statue sur son pied destail, coûtera environ mil escuz, attendu qu'il faudra achepter beaucoup de bois anpoyéz (1) pour l'enlever. 3,000 #

Pour monter la statue sur son pied destail, la somme de dix huit cent livres 1,800 #

De sorte que l'on peut faire un fond d'environ cinq^{le} trois mil livres, pour rendre la figure équestre sur son pied d'estail dans la ville de Nantes, sans y comprendre le massif, qui pourra couter environ mil escuz sur le lieu, cy. 53,000 #

Total des demandes cy dessus en général, à l'exception de la voiture par eaue, à quoy ledit Sr Coyzevox n'est point tenu, ensemble à la somme de. 45,132 #

Le total des sommes cydessus réduittes et moderées monte ensemble pour les Coyzevox conformément aux ar-

(1) Coysevox veut dire *employés*.

resté en marge du présent mémoire, la somme de trente mil livre; cy. 30,000 #

Nous sousigné, conseiller du roy, intendant et ordonnateur des bastiments, jardins, arts et manufactures de France, inspecteur général d'iceux et premier architecte de Sa Majesté, sur la requisition qui nous a esté faicte pour le service du roy par monseigneur le duc de Chaulnes, pair de France, commandeur des ordres du roy, gouverneur des pays et provinces de Bretagne, et de monseigneur l'evesque de Vannes, député desd. Estats pour le clergé, et de monsieur de Mejusseaume, aussy député desd. Estats, avons veu et examiné le mémoire que ils nous ont donné du sieur Coyzevox, sculpteur ord^{re} des bastiments du roy, lequel avons arresté à la marge de chaque article, tous lesquels ensemble, toute diminution faite, se trouvent monter à la somme de trente mil livres, tant pour la fourniture de bronze que pour les marbres et façons d'iceux, transport, chargeage et deschargeage et élévation de la figure equestre du roy sur le pied destail, et posage, et généralement tout ce qui est contenu au présent mémoire, à la réserve de la voiture par eaue qui luy sera fournie et payée par M^{rs} des Estats, aussy bien que des pilotis et massifs de maçonnerie, tant en fondation que hors d'icelle en toute l'estendue dudit pied destail, à l'exception des marbres, à quoy ledit sieur Coyzevox

est obligé, comme il est cydevant dit, et l'exécution des ouvrages, tant pour les bas reliefs qu'autres [qui] seront reglez par nous, sousse, suivant les desseins et profils que nous en avons donné et donnerons en ce qu'il reste à faire, ainsy qu'il nous a esté requis par mesd. seigneur et député des Estats. En foy de quoy nous avons signé à Paris ce vingt un may xvi^e quatre vingt douze.

MANSART.

Le devis et arrêté cy dessus a esté, suivant le marché passé devant les not^{res} souss^z, cejourd'hui vingt trois may xvi^e quatre vingt douze, paraphé *ne varietur* au pied de chacun des apostile et des recto de chacun des sept feuillets cy contenus, au quatri^e desquels feuillets verso le second article est rayé comme nul.

Signé : Le duc DE CHAULNES, DARGOUGES, év. de Vannes, GUY DE COETLOGON, REVOL, COYZEVOX, LANGE et SVALETE, notaires.

VII

[1692. — 23 MAI.]

Marché passé devant SAVALETE, notaire à Paris, entre les députés des Etats à la cour et le sieur ANTOINE COYSEVOX, sculpteur ordinaire des bâtiments du roy, demeurant aux Gobelins, paroisse Sainte-Hipolite, moyennant la somme de trente mil livres pour toutes les fournitures et ouvrages contenus au devis arrêté par le sieur MANSART pour le piedestal sur lequel doit estre eslevé la statue équestre de Sa Majesté.

Ce marché, du 23 mai 1692, passé en présence du duc de Chaulnes et en son hôtel de la place Royale, n'a pas moins de huit pages in-folio. Il reproduit presque textuellement, en style de notaire, les annotations marginales de Mansart au devis proposé par Coysevox. Les deux pièces eussent donc fait double emploi, et la publication du devis émané de l'artiste nous semble préférable à celle de l'acte rédigé par M^e Savalete. On apprend par ce marché du 23 mai, que Mansart demeurait rue des Tournelles, paroisse Saint-Paul. On apprend aussi que Coysevox avait déjà reçu des Etats un à-compte de 8,000 livres, et que le paiement des 22,000 livres restant dues devait se faire par trois paiements égaux de 7,333 l. 6 s. 6 d., aux 1^{er} juillet 1692, 1^{er} avril 1693, et le dernier après la réception de l'œuvre à Paris par Mansart, et la pose de la statue à Nantes. Coysevox s'engageait « à fournir à ses frais telle quantité de plomb qu'il conviendra pour sceller les pieds du cheval sur ledit pied destail. »

On ne se mit pourtant pas encore au piédestal, mais l'on parlait beaucoup de la statue, et il n'en faut pas d'autre preuve que ces

deux épigrammes latines de Santeuil, qui sont recueillies dans l'édition de ses œuvres, Amsterdam, 1695, p. 302 :

An. atuam equestrem Ludovico Magno ære fusili à Britannis positam.

Sic intrabat ovans ferro quas subdidit urbes,
Qui pelago et terris, qui sibi jura dedit.
Regia majestas et honesto gloria fastu
Non alios vultus relligioque velint.
Non erit artificum solus labor; illud in alta
Æternam Armorica stabit amoris opus.

J'ajouterai que bien plus tard, puisque le titre porte : *Inscription pour la statue équestre du roi Louis XIV à Rennes en Bretagne*, La Monnoye imita cette épigramme de Santeuil de la façon suivante :

Ainsi dans les villes conquises
Entrait, vainqueur des nations,
Louis, qui vit ses passions,
Comme la terre et l'onde, à son pouvoir soumises.
De la royale majesté,
De la gloire qu'anime une noble fierté,
De la religion, l'air brille en son visage.
Par la docte main du sculpteur
La Bretagne a fait cet ouvrage;
Mais l'amour en est l'inventeur.

(*Poësies nouvelles* de M. de La Monnoye, de l'Académie françoise. A La Haye, et se vend à Paris, chez Briasson, 1745, p. 101.)

Voici la seconde épigramme de Santeuil :

Qui domuit Belgas, qui debellavit Iberos,
Germanosque truces jurato foedere junctos,
Et Batavos fugit, victus nunquam, unus in omnes
Et victrix quo relligio jamjam una triumphat,
Hic ille est MAGNUS, qui, postquam terruit omnem
Europam bello, præscripta pace beavit;
Vivet in Armoricis, hoc ære perennius, oris.

Comme on a remarqué, Santeuil se sert toujours du futur; la statue devait rester longtemps encore avant d'arriver à l'état de présent.

VIII

[1695. — 31 OCTOBRE.]

*Extrait des procès-verbaux des délibérations des
Etats.*

Monsieur de Mejusseaume a faict raport de l'examen qu'il a faict, suivant l'ordre des Estats, des mémoires et prétentions du sieur Cosvaux, sculpteur, et du nommé Reuzé, voicturier d'Orléans.

Sur quoy délibéré,

LES ESTATS ONT ORDONNÉ que ledit sieur Cosvaux sera payé, tant pour le passé que pour l'advenir, à raison de trois cents livres par an, pour dédommagement du lieu où il faict garder la statue équestre du roy.

Et ont pareillement ordonné audict Reuzé, voicturier, pour le dedommager de sa perte, n'ayant pas faict la voicture de ladicte statue dans le temps de son marché, une somme de mil livres payée comptant, parceque ledict Reuzé a déclaré moyennant ladicte somme quitter les Estatz de toute recherche (1).

(1) Pendant que la statue restait à Paris chez Coysevox, soit près des Gobelins où il demeurerait, soit près de l'Arsenal, où elle a pu être fondue, elle fut gravée en 1699, par Simon Thomassin.

IX

[1709. — 11 DÉCEMBRE.]

*Extrait des procès-verbaux des délibérations des
Etats.*

Monsieur le procureur général syndic a remontré que le sieur Coesvaux, sculpteur ordinaire des bastiments du roy, a fait représenter à Sa Majesté qu'en exécution du marché passé entre luy et messieurs les députés des États à la cour, le 23 may 1692, il luy est deu de reste la somme de sept mil quatre cens livres, sur laquelle il offre de tenir en surséance celle de cinq mil trois cens livres pour plusieurs ouvrages dont la dépense ne se fera que lors que l'on posera la statüe equestre du roy ; que l'intention de Sa Majesté est que les Etats fassent fonds en la présente assemblée de deux mil cent livres restans, lequel payement ne doit souffrir aucune difficulté, les ouvrages pour les quels elle luy est deüe estant achevés depuis plusieurs années.

(Suit l'ordonnancement de la somme.)

X

*Memoire de COYZEVOX à monsieur DE VALINCOUR
au sujet de la statue equestre de Mess^{rs} les Etats de
Bretaigne.*

Pour réponse à la lettre qu'il a plû à monsieur de Vallincour de m'crire du 29 novembre de la présente année 1713.

J'auray l'honneur de luy expliquer, en forme de mémoire, qu'en l'année 1693 Mess^{rs} les Estats de Bretagne firent marché avecq le nommé Estienne Pesé, marinier à Paris (1), moyennant la somme de 2,000 liv., pour embarquer, conduire et débarquer de la Seine jusqu'à Nantes, la statue equestre du roy, marbres, bas reliefs de bronze, trophées, et tout ce qui compose ce grand ouvrage. Ce marinier est mort à présent.

Sur l'ordre que Monsieur de Vallincour me donne d'en chercher, j'en trouve deux : l'un nommé Louis le Jeune, l'autre nommé Louis Coulon, lesquels, après avoir considéré la statue et ce qui en dépend, veulent bien entreprendre de la conduire jusqu'à Nantes, mais ils demandent la somme de 4,000 liv. à cause de l'enchérissement de toutes choses.

(1) Est-ce le même que le Reuzé, nommé dans la pièce VIII.

Quant aux moyens de la faire passer de la Seine par les pertuis dans la Loire, et de là à Nantes, j'auray l'honneur de dire à Monsieur que tout ce qui concerne la conduite par eau est l'affaire des mariniens et la suite de leur marché avecq M^r les Etats : je suis uniquement obligé par mon marché avecq M^{rs} les Etats de faire conduire la statue de mon atelier dans le bateau et de la décharger du bateau à Nantes, quand elle sera arrivé, et l'y poser.

Il est encor à considérer que M^{rs} les Etats sont obligés par mon marché de faire faire à leurs dépens le massif qui est le fondement qui doit porter le tout, et que je dois seulement le revestir des marbres et bronzes qui sont tous prêts. Il faut encor observer qu'il seroit à propos de commencer dès à présent ce massif afin qu'il soit plus solide.

Je supplie monsieur de Vallincour de faire attention que, comme toutes choses sont changés et encheries depuis l'an 1693, le marché que j'ay fait avecq M^{rs} les Etats pour conduire cet ouvrage au bateau, le débarquer du dit bateau à Nantes et le poser à Nantes comme le marché le porte, ce marché, dis-je, ne peut plus subsister au même prix, attendu que, par l'enchérissement de toutes choses, il m'en coustera le double.

Mais comme vous me faites l'honneur de me dire, Monsieur, que la ditte statue doit estre posé à Rennes et non plus à Nantes, ce qui change la nature du premier projet et de nos conventions, c'est à M^{rs} des

Etats à prendre les mesures pour la faire embarquer à Nantes sur un vaisseau par mer, la faire débarquer du vaisseau et la rembarquer sur un bateau pour être conduite par la rivière de Lardon à Rennes (1) si la rivière est navigable, la faire débarquer de ce bateau pour être conduite dans la place et posé sur le massif où elle doit estre.

Comme ce changement emporte un nouveau projet, d'autres difficultés, d'autres depences, et par conséquent un nouveau marché avec moy, il est à propos de scavoir les intentions, les projets et les propositions de messieurs les Etats outre celuy qu'ils auront à faire avec les mariniers.

Il est à propos de consulter M^r de Cotte sur ce massif, et il est temps de le commencer afin qu'il soit rassis.

On voit dans cette pièce qu'il commence à être question de Rennes au lieu de Nantes ; Saint-Malo fut aussi au nombre des villes bretonnes qui se disputèrent la possession de la statue de Louis XIV. Les Etats, par délibération du 13 novembre 1713, ordonnèrent, sous le bon plaisir de sa Majesté, qu'elle serait placée à Rennes. La ville s'engagea à prendre à sa charge les frais de transport de Nantes à Rennes.

(1) Coysevox a sans doute voulu écrire Redon. C'est en effet par mer de Nantes à Redon, et, par la Vilaine, de Redon à Rennes, que la statue parvint à sa destination en 1726.

XI

Mémoire pour ANTOINE COISEVOX présenté à nosseigneurs les deputez des Etats de Bretagne sur le transport qu'il convient de faire de la figure équestre du roy en bronze, marbres et bas reliefs et de tout ce qui en dépend.

1^o Ledit Antoine Coisevox sera obligé de faire faire des ouvertures tant dans le mur de son atelier que sur la couverture et charpente qui est sur led. ouvrage.

2^o Il aura besoin de plusieurs forces mouvantes, de quantité de poutres, solives et planches, et de beaucoup de monde pour conduire le tout dans les bateaux pour l'embarquer et le débarquer.

L'ancien marché pour lesd. transports étoient fait, pour l'embarquer et le débarquer, à 3,500 #, pour le regard dud. sieur Coisevox ; mais ce marché fait en 1692 ne peut subsister, attendu que tout est renchéri du triple ; ainsi il demande :

Primo, pour le transport de son atelier au bateau desd. ouvrages, une somme de quatre mille cinq cens livres, cy. 4,500 #

2^o Pour le débarquement et transport dans la place de Nantes qui sera destinée la somme de trois mille livres, cy. 3,000 #

3^o Que messieurs les Etats fassent préparer une

place de douze ou quinze toises en quarré, fermée, pour recevoir led. ouvrage et en décharger led. Coisevox lorsqu'il l'aura débarqué à Nantes ; la place doit être au moins de douze ou quinze toises en quarré.

4^o Led. Coisevox a fait faire des bordures de bronze pour les bas reliefs par l'ordre de M^r Mansard, l'aïant jugé convenable pour détacher lesdits bas reliefs du marbre par un filet d'or mat, que l'on fera dorer, quand tout sera posé ; ces bordures n'aïant pas été comprises dans son marché, il demande pour lesd. bordures, tant pour le bronze que pour la façon, la somme de six cens livres, cy. 600 #

Plus led. Coisevox a acheté deux grosses pierres de sept pieds de long, de la largeur du cheval, pour couronner tout le massif et poser le cheval dessus, ce qui n'est pas compris dans son marché, d'autant que les Etats doivent faire le massif à leurs dépens ; ainsi il demande pour ces deux pierres cent cinquante livres, cy. 150 #

Au surplus il demande les mille livres que nosseigneurs des Etats luy ont accordé pour le dédommager en partie des grosses réparations qu'il a été obligé de faire pour l'entretien, conservation et soutien dudit ouvrage pendant l'espace de vingt cinq ans, cy. 1,000 #

Le total du présent mémoire se monte à la somme de huit mille sept cens cinquante livres, cy. 8,750 #

En quoy n'est pas compris l'élévation et pose dudit ouvrage. Ledit Coisevox demande un nouveau marché.

Le marché fut fait le 22 juin 1715, par acte au rapport de M^e Lefeuvre, notaire à Paris. Les réclamations de Coysevox contenues dans le mémoire précédent furent toutes admises, mais le chiffre en fut réduit à 6000 livres, payables, moitié à la volonté de Coysevox, moitié après le débarquement de la statue à Nantes. Coysevox demeurait alors à Paris, rue du Chantre, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois. — Les Etats tenus à Saint-Brieuc en 1715 approuvèrent dans leur séance du 26 décembre le marché précédent.

XII

[1715. — 11 juillet.]

Etat des marbres et bronzes qui composent la figure équestre du Roy, pour nosseigneurs les Etats de Bretagne, ensemble des bas reliefs et pied d'estal de laditte figure qui ont esté livrés et mis dans les bateaux des nommés Antoine Hyver et Louis Coulon, par l'ordre et suivant le marché que les députés de nosseigneurs les Etats de Bretagne ont fait avec eux ; par ANTOINE COYZEVOX, sculpteur ordinaire du Roy et ancien directeur et recteur de l'Académie royale de sculpture et peinture, le tout en bon estat, et ainsi qu'il est marque cy après.

Primo, dans un batteau, appartenant à Louis Coulon, il y a trente cinq pièces de marbres taillés, servant au pied d'estal de lad. figure.

Secondement dans un autre batteau appartenant audit Louis Coulon, il y a trois pièces de marbre taillés, deux grosses pierres dures pour le dessus du massif, la figure du roy, et deux grand bas reliefs de bronze, quatre cartouches de bronze, et huit pièces de bronze, servant de bordure aux bas reliefs, scavoir quatre grandes et quatre petites, le tout en bon estat, et neammoints il manque sept glans à la housse de la scelle, un gland aux armes, deux feuilles aux cartouches, qui s'appliquent séparément et que ledit Coysevox fournira.

Troisièmement, dans le premier batteau de Antoine Hyver il y a trente deux pièces de marbre taillés.

Quatrièmement, dans le second batteau dudit Antoine Yver il y a le cheval de bronze (1), trois pièces de marbres taillés, une grande quaisse où sont les deux tables de marbre noir pour faire les inscriptions; plus, dans le même batteau du dit Hyver il y a une autre quaissè où il y a dedans cent vingt six pièces de bronze, tant crampons, bride, mors et épée, avec la chaîne et oupes (2).

Nous soussignés recognoissons que le sieur Antoine Coyzevox nous a remis et livrés les ouvrages et pieces

(1) Ainsi la statue n'avait pas été faite d'un seul jet ; on avait fondu séparément l'homme et le cheval.

(2) L'épée, au lieu d'être attachée par un baudrier, l'était par une chaîne ; *oupes*, ce sont les houpes ou glands de la selle.

cy dessus, et de l'autre part, et nous obligeons solidairement à les rendre au même estat à Nantes, ainsy qu'il est porté dans le marché que nous avons fait avec nosseigneurs les Estats de Bretagne, par leur députés. En foy de quoy nous avons signé. Fait triple, scavoir un pour le sieur Antoine Coyzevox, un pour Antoine Hyver, et un autre pour Louis Coulon, et le présent pour estre remis à nosseigneurs les Estats de Bretagne.

A Paris, ce onze juillet mil sept cent quinze.

COYSEVOX, LOUIS COULON, ANTOINE HYVER.

Pour nosseigneurs les Estats
de Bretagne.

XIII

La lettre suivante, dont la suscription a disparu, est sans doute adressée au procureur général syndic des Etats. La statue était arrivée à Nantes le 28 octobre.

Paris, ce 26 décembre 1715.

Monsieur,

J'ay fait faire le débarquement de la statue équestre du roy et de tout en ce qui en depend sur le quay de la Bource à Nantes, comme j'y estois obligé. L'ouvrage a esté conservé et livré sain et entier et en bon estat, malgré les risques de l'embarquement et

quement comme il paroist par le certificat que M. de Laurencin en a donné et dont je vous envoie cy joint une copie. Cependant monsieur de Montaran m'a fait l'honneur de m'écrire qu'il ne pouvoit pas me payer les mille livres, qui me sont deus de reste sur ce marché, sans un ordre de nosseigneurs les Estats de Bretagne, et la raison qu'il m'en donne est fondée sur ce que monsieur de Laurencin dans le certificat qu'il m'a donné a marqué qu'il y avoit dix petites écornures dans le marbre blanc et qu'il marque meme estre de peu de conséquence; j'ay recours à vous, Monsieur, pour vous prier de vouloir bien présenter à nosseigneurs les Estats de Bretagne la requeste cy jointe par laquelle je leur demande qu'ils aient la bonté d'ordonner que je sois payé des mille livres qui me sont deus. J'espère, Monsieur, que vous voudrés bien me rendre ce service; quand aux écornures dont M^r de Laurencin parle dans ce certificats, ce ne sont que des egrenures de peu de conséquence, comme M^r de Laurencin le marque luy même, et je puis vous assurer que, lorsque l'ouvrage sera mis en place, ces égrenures se trouveront en dedans du massif ou en des endroits où elles ne paroistront jamais, et d'ailleurs c'est si peu de chose que elles ne vont pas chacune à une ligne au plus. C'est étonnant même, Monsieur, que, depuis près de vingt cinq ans que j'ay esté chargé du soin de conserver cet ouvrage, et de le transporter à Nantes, qu'il y soit arrivé en

aussi bon estat. Aínsy, Monsieur, j'espère que nosseigneurs les Estats me rendront justice, si vous voulés bien leur représenter et appuyer mes raisons ; c'est une obligation nouvelle que je vous auray.

Je suis avec un profond respect, Monsieur, Votre très humble et obeissant serviteur,

COYZEVOX.

Je vous prie, Monsieur, d'avoir la bonté de me faire un mot de réponse. Mon adresse est rue du Chantre près le Louvre.

Pour exécuter vos ordres j'ay fait partir mes gens dans le temps que vous me le marquattes, et ils ont esté deux mois à Nantes trop tost, ce qui m'a cousté beaucoup. Si vous aviés la bonté de le représenter à nosseigneurs les Estats, je devrois avoir quelque recompense pour m'en dedommager.

XIV

Par les pièces suivantes nous revenons à la pensée de conserver la statue à sa première destination.

Au maréchal d'Estrées, gouverneur de Bretagne.

A Nantes, le 1^{er} octobre 1720.

Monseigneur,

Pendant vostre séjour à Nantes vous avez reconnu qu'il seroit plus convenable de placer dans cette ville

la statue equestre du feu roy que dans aucune autre ville de la province. J'attendray vos ordres, monseigneur, pour faire prendre sur ce sujet une délibération à la communauté de la ville, par forme de requeste aux Etats, si vous le jugez à propos. J'ay attendu, monseigneur, qu'ils fussent libres de leurs principales affaires avant d'entamer celle dont il s'agit, qui ne peut manquer de réussir, si vous voulez bien l'honorer de vostre protection.

Je suis avec un très-profond respect, etc.

MELLIER.

XV

Extrait des registres du greffe de l'hôtel de ville de Nantes.

Du dimanche 6 octobre 1720, environ les dix heures du matin ;

Au bureau de la Maison commune de la ville de Nantes où présidoit Monsieur Mellier, maire, présens messieurs Perissel, le Prieur et Gellée, conseillers-magistrats-echevins.

Par délibération du Bureau, sur ce ouy monsieur Gellée, conseiller-magistrat-échevin, faisant les fonctions de procureur-syndic de cette ville et communauté, a été arrêté d'un commun avis que les deputez d'icelle aux Etats représenteront incessamment à

Nosseigneurs desdits Etats qu'il seroit à propos qu'il leur plaise de faire eriger en cette ville la statue equestre du feu Roy de très glorieuse mémoire, en tel lieu et de la manière que nosdits Seigneurs des Etats aviseront, par ceux de Messieurs les commissaires qu'il leur plaira de nommer pour en faire leur rapport, et regler la depense qu'il conviendra faire des deniers de nosdits Seigneurs des Etats à cet effet, en sorte qu'un monument aussi précieux ne reste pas davantage enseveli sous l'hangard où il a été déposé sur le port au vin de cette ville, et que les sujets du Roy et les étrangers, que le commerce engage de venir à Nantes, ne soient plus privez de la satisfaction de contempler une marque aussi éclatante et aussi durable du zèle de nosdits Seigneurs des Etats à cet égard.

Signé : MELLIER, maire,
et plus bas signé :
RECOMMENCÉ.

La pièce qu'on vient de lire et celle qu'on lira sous le numéro XVIII se trouvent dans un très-curieux et rare recueil, publié aux frais de la famille de Mellier et à l'honneur de l'administration de leur parent :

Arrêts, ordonnances, réglemens et délibérations expédiées sur les principales affaires de la ville et communauté de Nantes, pendant les deux premières années, commencées le 1^{er} juillet 1720, de la Mairie de M. Mellier, général des finances en Bretagne, chevalier des ordres du roy, etc., maire et colonel de la milice bourgeoise, et président du bureau de santé de ladite ville. A Nantes chez N. Verger, 1723-31, in-8, tome I, 1723, p. 161.

XVI

A Nosseigneurs des Etats de la province de Bretagne.

La communauté de Nantes vous supplie, Nosseigneurs, de faire ériger dans cette ville la statue equestre du feu Roy, de très-glorieuse mémoire, en tel lieu et de la manière que vous aviserez, par messieurs les commissaires qu'il vous plaira de nommer pour en faire leur rapport, et pour régler la dépense que vous êtes supliez, Nosseigneurs, de faire de vos deniers à cet effet, afin qu'un monument aussi précieux ne reste pas enseveli sous le hangard où il a esté déposé sur le port au vin de cette ville, et que les sujets du Roy et les estrangers que le commerce engage de venir à Nantes, ne soient pas privez de la satisfaction de contempler une marque aussi éclatante et aussi durable de vôtre zèle à cet égard.

6 octobre 1720.

(Petit in-f° de 2 p. tiré à 200 exempl.)

Il y a d'autres lettres de Mellier à l'évêque de Nantes et à l'intendant, pour les intéresser à son affaire.

XVII

Au maréchal d'Estrée.

A Nantes, le 11 octobre 1720.

Monseigneur,

J'ay reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'escire le 8^o et 9^o de ce mois, au sujet de l'érection de la statue equestre du feu Roy dans cette ville.

Permettez-moy, Monseigneur, d'avoir l'honneur de vous observer que je connois à fond la disposition des esprits de Messieurs des États à l'égard des ouvrages publics. Ce n'est point la despence qui les estonne dans ce genre, et qui les rend si difficile. Il ne s'agit que de la fonction de faire dresser des devis et marchez, soit par eux mesmes, soit par leurs commissaires; et, comme la despence qui s'offre n'est pas des plus urgentes, je suis persuadé sous vostre bon plaisir, Monseigneur, qu'il est très à propos de leur laisser envoyer des commissaires pour concerter avec la communauté : 1^o dans quel lieu cette statue peut estre élevée à Nantes; 2^o quelle sera la despence convenable à cest égard.

En procédant à ces opérations, nous nous proposons de charger les mémoires de leurs commissaires des raisons les plus fortes pour les engager à se

déterminer à cet ouvrage ; car, pour ce qui est de leur offrir de nous en charger moyennant une somme de 40 ou 50^m. liv., nous ne pouvons faire d'abord une semblable proposition, sans sçavoir dans quel endroit de cette ville les Etats auront résolu de la placer. Par exemple, je suis persuadé, Monseigneur, que cette somme suffira, si on place ce monument sur le port au vin. Il n'en sera pas de mesme, si on persiste dans l'ancien plan qui avoit été pris pour le mettre à la Saulsaye (île Faydeau). En tout cas, la communauté ne pourroit prendre aucun party, ni s'engager, sans y estre préalablement autorisée.

Je suis avec un très profond respect, etc.

MELLIER.

XVIII

Copie de la lettre écrite à Ancenis le onze octobre mil sept cent vingt par monsieur DE BROU à monsieur MELLIER.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 7 de ce mois, et copie de la délibération de votre communauté, pour engager les Etats à ériger dans une des places de votre ville la statue equestre du feu Roy. J'apuyeray en tout ce qui dépendra de

moy la demande que vos deputez en feront à l'assemblée. Je souhaite qu'ils trouvent les esprits bien disposez. Je suis avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Signé : DE BROU.

Arrêts... sur les principales affaires de la ville de Nantes pendant les deux premières années de la mairie de M. Mellier; tome I, p. 162.

M. Feydeau de Brou devait alors être sincère, mais un événement imprévu vint changer son opinion. Un incendie terrible ayant détruit, en 1721, la plus grande partie de la ville de Rennes et nécessité sa reconstruction sur un plan nouveau, la ville se fit un titre de son désastre et exposa, tant au roi qu'au comte de Toulouse, gouverneur de la province, que la création de deux grandes places projetées fournirait un magnifique emplacement pour l'érection de la statue. Un arrêt du Conseil, du 1^{er} février 1724, trancha la question en faveur de la ville de Rennes. Mais il ne put recevoir son exécution que quand la construction des maisons de la place du Palais fut achevée.

La statue était encore à Nantes en 1726, et cela nous est attesté par un procès-verbal de l'examen qu'on en fit le 8 février, procès-verbal qu'il est inutile de reproduire parce que son état était à peu près le même qu'au moment de son départ de Paris. Le jour si retardé de son érection arriva enfin, et l'on peut voir sur cette cérémonie la page que lui a consacrée M. Maillet dans son *Histoire de Rennes*, 1845, in-8, p. 358-59.

Un souvenir de cette fête nous a été conservé par une gravure assez rare, avec cette légende : « Elevation perspective de la nouvelle place du Palais de Rennes, construite et reformée sur les desseins de M. Gabriel, premier architecte du roi, sous la direction des sieurs Abeille, le Mousseux et Huguet, ingénieurs; la véritable

représentation de la fête qui s'est passée lors de l'élévation et dédicace de la statue équestre du roi Louis XIV posée par le sieur Chevalier, entrepreneur, le 6 juillet 1726, le corps de la ville présent et les 15 compagnies de milices bourgeoises sous les armes, dessigné et dédié à son altesse sérénissime monseigneur le comte de Toulouse, prince du sang, amiral de France, gouverneur de Bretagne, par son très humble et très obéissant serviteur Huguet. — A Paris chez le sieur Desrochers, graveur du roi, rue du Foin, près la rue St-Jacques. Milcent, sculp. » Il faut ajouter que les manuscrits du président de Robien offrent un bon dessin de la statue et de son piédestal, fait en 1725 par l'architecte Huguet.

Voici les inscriptions qui figuraient sur le piédestal. Elle nous ont été conservées par Patte dans l'introduction de son grand ouvrage sur les monuments élevés à la gloire de Louis XIV, Paris, 1765, in-folio, p. 113-114. Celle de la face antérieure était ainsi conçue :

Ludovico Magno — pio, felici, semper augusto, — Armorica — amplissimis portubus ornata, — utriusque Indiæ commercio ditata — anno M.DC.LXXXV — regni XLIII — voverat. — Anno M.DCC.XXVI — post obitum XI — virtutum beneficiorumque memor — communi omnium ordinum plausu — posuit.

Elle avait pour pendant sur la face antérieure cette seconde inscription :

Equestrem hanc statuam — totius Armoricæ impendio — conflata et ornatam — Civitas Rhedonensis — de pecunia — ad resarciendas — urbis nuper incensæ ruinas, — sibi a comitiis tributa, — advehendam et collocandam — curavit.

Coysevox, mort le 20 octobre 1720, n'avait été pour rien dans la construction du piédestal ; il est probable qu'il y aurait pris plus de soin et que, s'il eût surveillé et son édification et la pose de la statue, on n'aurait pas eu à s'occuper de redresser celle-ci, qui n'avait pas été scellée d'aplomb sur le massif de maçonnerie. Le fait avait été constaté dans des procès-verbaux, mais nul n'osait y

porter remède. On profita d'un voyage que fit Gabriel à Rennes, en octobre 1727, pour le prier de visiter le monument. Le célèbre architecte, après avoir exposé à la commission des Etats le détail des opérations auxquelles il s'était livré, et la difficulté de démonter la statue, demande « qu'on consulte les sieurs Coustou, excellents sculpteurs, neveux du sieur Coësvaux, qui a fait la statue, et même qu'on fasse venir à Rennes l'un d'eux pour estre présent et donner son avis lorsqu'on sera déterminé à réformer ce deffaut. » Les choses en restèrent là; mais, en mars 1731, les vices d'un posage défectueux devinrent plus évidents; les marbres du piédestal éclataient et sortaient de leurs places. Alors, en réponse à un procès-verbal de l'architecte Gerbier Deforges, Gabriel envoya aux Etats un long mémoire, daté de Versailles du 30 mars 1731, et dans lequel il indiquait les moyens de remédier aux accidents qui s'étaient manifestés.

XIX

Maintenant, comme pour toutes les statues de rois élevées sur les places publiques, il faut aller jusqu'à la Révolution pour trouver à ajouter à l'histoire de celle-ci un dernier fait qui, comme pour toutes les autres, est celui de sa destruction. M. Maillet, dans l'*Histoire de Rennes* que nous avons déjà citée, l'a racontée avec détails. C'est son récit que nous allons reproduire, en y insérant le texte même de la pétition qu'il ne faisait qu'indiquer.

« Sur ces entrefaites, des commissaires du pouvoir exécutif arrivèrent à Rennes. C'étaient des délégués du conseil souverain entre les mains desquels la législative avait abdiqué une partie de ses pouvoirs dès le 14 août (1792); ils avaient été envoyés de Paris dans les départements « pour y accélérer toutes les mesures propres à sauver la patrie. » Parmi celles qui furent prises en cette circonstance, il ne faut pas omettre de citer l'enlèvement du cheval de bronze élevé sur la place du Palais. Déjà les statues de Louis XIV et de Louis XV avaient été transférées dans l'église

Saint-Germain. Le cheval, resté seul, devait être converti en canons, mais l'ordre ne fut pas exécuté maintenant. » P. 451.

*Aux citoyens administrateurs du département
d'Ille-et-Vilaine.*

Rennes, le 9 avril, l'an 11 de la République.

Citoyens,

La statue d'un despote souillait le sol de la liberté; une partie de ce monument, le simulacre du tiran est déjà disparue : mais son cheval reste encore, et semble attendre un successeur.

La société des Républicains de Rennes, indignés des idées que leur rappellent ces monuments infâmes de l'esclavage et de la tyrannie, en demandent la destruction totale dans la place de l'Egalité.

Ils demandent en outre qu'au même endroit soit élevé une pyramide consacrée à recevoir les noms de ceux de leurs concitoyens, habitants de cette ville, qui sont morts pour la patrie et particulièrement ceux qui ont péri en combattant les rebelles.

Les circonstances où nous nous trouvons, la nécessité de former enfin l'esprit public exigent impérieusement ces mesures.

Suivent les signatures.

« Sur cette pétition des amis de la République, dans la société populaire, la municipalité arrêta de faire enlever le cheval de bronze de la place de l'Egalité et d'y élever une pyramide en

marbre avec cette inscription : « Aux mânes des défenseurs de la « République. » Les citoyens Veillon, Leroux et Binet furent chargés de l'exécution (1). Le transport seul du cheval fut effectué au cimetière Saint-Germain. Le piédestal demeura encore debout quelque temps avec ses bas-reliefs. » Bientôt, et après l'arrivée de Carrier à Rennes, « l'administration municipale fit briser les statues entassées au cimetière Saint-Germain. » Plus tard en 1794, comme Remacly, un membre du tribunal militaire, longtemps séant à Rennes, et qui s'était transporté à Antrain pour juger les Vendéens, fut enterré au pied de l'arbre de la liberté sur la place de l'Égalité, « nous devons noter, à l'occasion de la fête funéraire, que quelques jours après un membre de la société populaire vint déposer au conseil de la commune les deux plaques trouvées dit-il, dans les fouilles faites sur la place de l'Égalité pour la plantation de l'arbre et contenant des inscriptions dont il n'a pas été jugé nécessaire de faire état. On n'était guère archéologue ni historien alors. Les plaques, sans doute curieuses pour l'histoire de notre ville, furent envoyées à l'Arsenal pour servir à la fabrication des armes comme les débris du cheval de bronze, auquel elles avaient probablement rapport. »

De tout ce grand ensemble il ne reste plus aujourd'hui que les deux grands bas-reliefs qui sont conservés au Musée de Rennes, où l'on en peut admirer la magnifique exécution. Le premier, indépendamment de l'ambassade siamoise, nous montre la Bretagne présentant à Louis XIV, assis sur son trône, le projet de statue équestre que Mansart et Coysevox déroulent sous les yeux du roi. Suivant la remarque consignée dans les *Mémoires inédits des académiciens* (t. II, p. 36), les dix-huit personnages groupés autour du roi ou formant le fond de la scène sont autant de portraits.

(1) Lafolie, qui, dans ses *Mémoires sur la statue de Henri IV de Lemot*, a une page sur notre statue (p. 259-60), dit que ce furent des jeunes gens de Lorient, revenant de la fête de la Fédération, célébrée à Paris dans le champ de Mars, qui excitèrent la populace de Rennes à détruire ce cheval, conservé d'abord comme symbole de liberté.

Mais, malgré l'assertion de l'auteur anonyme de cette notice, le fond d'architecture rappelle plutôt la grande galerie de Versailles que celle du Louvre. Quant au tableau représentant le mariage de Louis XII et d'Anne de Bretagne, qui pouvait avoir quelque à-propos à raison de la destination du monument, il est on ne peut plus mal appendu au beau milieu d'une fenêtre.

Enfin sous la Restauration, de même que Reims recompléta le monument de Louis XV et que Montpellier éleva une nouvelle statue équestre à Louis XIV, la ville de Rennes voulut faire relever ce monument. D'après une note de Marteville sur l'ouvrage d'Ogée (1), il paraîtrait même que le travail existait presque fini dans l'atelier du sculpteur, qu'il ne nomme du reste pas; mais le projet ne fut pas poussé bien loin, et aujourd'hui rien n'a remplacé, sur la place du palais de Rennes, la place laissée vide par la disparition de l'œuvre de Coysevox.

ACTE DE DÉCÈS DE FRANÇOIS QUESNEL.

M. Reiset a publié dans ce Recueil (*Documents*, tom. III, p. 156-57) les actes de naissance de deux enfants de François Quesnel. Voici son acte de décès extrait des registres de Saint-Jean en Grève.

L'unziesme may mille six cens vingt neuf fut inhumé au cimetière des Innocens feu honorable homme Jaques Quesnel vivant M^e peintre et bourgeois de Paris.

(1) Rennes ancien et moderne, par Ogée et Marteville (3 v. in-12, tome 1, *Rennes ancien*, note du chapitre 8, p. 266-7).

PIERRE MARQUIS, ORFÈVRE D'ANGERS.

Communiqué par M. Paul Marchegay.

Madame Madeleine de France, fille de Charles VII et de Marie d'Anjou, visita la ville d'Angers à la fin de l'année 1453. Elle n'y séjourna que du 3 au 5 décembre. Dans ce rapide séjour elle fut reçue avec les solennités en usage pour les membres de la famille royale, et à son départ elle emporta comme souvenir de son passage un coffret d'argent évidemment d'un beau travail, à en juger par son prix élevé, qui nous est donné par les comptes de la Cloison d'Angers, sur les revenus de laquelle il fut payé.

A Pierre Marquis, orfèvre, demourant en ceste ville d'Angiers, la somme de XLVIII livres tournois, pour l'achat d'un coffre d'argent doré, pesant trois marcs, esmaillé et poissonné par dehors, à personnaiges, qui a esté acheté dudit Marquis pour donner à ladicte dame.

A Huguet Landevy, marchand, demourant à Angiers, la somme de XL sols, pour l'achat d'une aulne de toyle d'atour, pour couvrir ledit coffre à faire le présent d'iceluy.

Comme on ne comprendrait pas ce que des poissons viendraient faire dans une ornementation caractérisée par des sujets à personnages, il faut admettre que le copiste a oublié la tilde, et lire *poinsonné*, travaillé au poinçon, décoré de rinceaux et d'ornements courants qui formaient le fond sur lequel se détachaient les personnages.

CANDELABRES OFFERTS

PAR

LA VILLE DE PARIS A LA REINE ALIÉNOR

1531.

De combien de richesses d'orfèvrerie les inventaires ne nous donnent-ils pas le regret sans nous en conserver vraiment le souvenir ? Car, si l'effet de la forme se peut indiquer avec des mots, la forme elle-même leur échappe complètement ; si claire, si complète que soit une description en face de l'original, elle est remplie d'obscurités insurmontables lorsque celui-ci a disparu, et il faut qu'il en reste quelque croquis, même informe, pour servir de guide aux incertitudes et aux doutes. Dans le cas présent nous sommes plus heureux qu'il ne serait permis de l'espérer. J'ai sous les yeux un des plus jolis volumes de Geoffroy Tory : *L'entrée de la Royné en sa ville et cité de Paris, imprimée sur le commandement du Roy nostre sire*, écrite par Bochetel, et encadrée des plus adorables portiques d'*antique* que, dans un jour de verve, l'imagination de la Renaissance pouvait esquisser. Quant au récit des magnificences de l'entrée de la reine Eléonore, il se termine ainsi :

Le dix neufviesme jour dudict mois après la dicte entrée (mars 1531) messeigneurs de la ville de Paris feirent à la dicte dame en leur maison de ville un très beau et solennel banquet auquel ils la recreerent de quelques farces et morisques. Et après luy feirent present de deux grans chandeliers d'argent, chascun hault de six pieds en pyramide, larges en bas de deux pieds en diamètre, estimez à la somme de dix mille livres, et les dicts chandeliers d'ouvraige à l'antique avec cors d'abondance servans de drageoirs, plains de triumphes et personages dansans, taillez à demye

taille et les autres à taille ronde, avec dictons à la louange de la Royne et devotion de Parisiens envers elle.

Ceci est déjà curieux, mais ce qui l'est plus, c'est qu'au verso de ce feuillet se voit une délicate gravure représentant avec la plus charmante élégance cette merveille de l'orfèvrerie du seizième siècle. En haut de la gravure on lit : *Deseing du present faict à la Royne en deux chandeliers* et sur le côté les inscriptions, indiquées sur le chandelier par des lettres de renvoi ; la première était à l'endroit où finissait le pied : *Ex omnibus floribus orbis elegisti tibi lilium tuum*. Au dessus deux espèces de sirènes ailées s'écartent de la tige centrale et supportent sur leurs bras élevés deux vases en forme de coupes et servant de drageoirs ; c'est entre elles que la tige porte l'écusson mi-parti de François I^{er} et de la sœur de Charles-Quint ; au-dessus, après une frise de bas-reliefs très-légers, s'évase une plate forme circulaire chargée d'une ronde d'amours nus et dansants, complètement en relief, qui tournent autour de la tige en se donnant la main. Au-dessus vient une autre plate-forme plus large, mais moins profonde, sur la moulure de laquelle on lit : *Eramus olim tenebræ, nunc autem lux in domino* ; on voit que l'on va trouver ici les luciféraires ; en effet, sur chacun des côtés est assis un faune bizarre soufflant dans une corne fantasque, dont le pavillon sert de bobèche pour le cierge de cire, qui se doit ficher sur une longue pointe comme dans les chandeliers d'église. Enfin la tige centrale se termine en haut par une corbeille de flammes entre lesquelles s'élève un phénix, les ailes éployées, avec la devise : *Unica revivisco*. Tout cet ensemble est de la plus rare élégance. A toutes les entrées il y avait ainsi des présents plus ou moins riches et toujours artistiques, mais je ne sache pas qu'on puisse citer beaucoup de bois représentant et nous conservant quelques autres de ces merveilles à jamais disparues. Maintenant quel est l'auteur de cet admirable chandelier ? Les registres de l'hôtel de ville donneraient-ils, sous l'année 1531, quelque chose de relatif à cet ouvrage ? C'est une question dont M. de Laborde a la solution entre les mains.

A. de M.

EXTRAITS DU NÉCROLOGE MANUSCRIT
DES
FILLES DE L'AVE-MARIA DE PARIS.

Communiqué par M. Jules Cousin.

Les filles de l'Ave Maria occupaient dans le quartier Saint-Paul l'espace compris entre les rues encore existantes des Barrés, des Jardins, du Fauconnier et de Jouy ; moins heureuses que leur voisin l'hôtel de Sens, elles ont presque complètement disparu, et leur nom ne subsiste plus que dans celui de la caserne de l'Ave Maria qui occupe une partie de leur emplacement. Nous n'avons rien à dire ici du couvent lui-même, sur lequel on peut voir les historiens de Paris ; nous voulons seulement extraire du nécrologe de ce couvent, recueilli à la bibliothèque de l'Arsenal, le peu de mentions relatives aux arts qui s'y trouvent consignées. Le manuscrit, sur beau parchemin, est un in-folio qui porte dans l'*Histoire française* le numéro 324 ter ; les mentions les plus anciennes, et elles sont rares, ne vont pas plus loin que l'extrême fin du quinzième siècle (1), le couvent n'ayant été constitué sous son nom qu'en 1471. Malheureusement, si par la forme même de nécrologe on a toujours le quantième du mois, la date de l'année est souvent omise. C'est ce qui arrive pour cette mention, inscrite au 6 décembre :

Obiit honorandus vir Petrus de Pazis qui sacellum nostrum decoravit tabellis, imaginibus et picturis, ut intuentium patent oculis. Req. in pace. Amen.

(1) Parmi celles-ci l'une des plus curieuses se rapporte au fameux prédicateur Olivier Maillard. C'est sous la date du 14 juin : « Obiit reverendus pater frater Oliverius Maillard qui pluries generalis vicarius ordinis ac nostre provincie provincialis minister extitit, et pro conventuum Rothomagensium et Pontisarensium (Rouen et Pontoise) reformatione, necnon loci istius in monasterium erectione et constitutione multum laboravit tandemque in primo conventu nostro Tholosano diem clausit extremum. » L'année manque aussi, mais on sait d'ailleurs qu'Olivier Maillard mourut au couvent de Sainte-Marie des Anges, dans les faubourgs de Toulouse, le 13 juin 1502.

Peut être cependant est-il possible de conclure l'année de sa mort. Fréquemment dans le manuscrit les mentions anciennes ont été soigneusement grattées; quelques-unes n'ont pas été réécrites, mais le plus grand nombre de celles ainsi effacées ont été transcrites à nouveau au dix-septième siècle, car elles occupent si bien la partie grattée, comme nombre et longueur des lignes, qu'elles sont évidemment une transcription pure et simple de l'ancien texte, faite évidemment pour la plus grande commodité de l'officiant. Or ici on lit encore à la fin d'une ligne la syllabe : *vit*, et à la fin de l'autre : *pace 1578*, ce qui peut être la fin du mot *decoravit* et de la formule finale *requiescat in pace*. Ce serait donc à 1578 qu'il faudrait mettre la mort de Pierre de Pazis. Quant à lui-même, le nombre et la nature diverse des présents relatés dans cette mention me feraient supposer qu'il ne s'agit pas d'un peintre, mais d'un riche donateur, peut-être un Pazzi venu de Florence et établi à la cour de Catherine de Médicis.

Au 21 janvier, et encore sans date d'année, on lit d'une écriture du dix-septième siècle :

Obiit uxor magistri Simonis Troude qui œdificavit sacellum B. Oliveti in cemetario nostro ubi inhumatur.

La forme toute plébéienne du nom ferait croire à quelque maître maçon des œuvres de la ville de Paris plutôt qu'à un donateur. Enfin à la date du 12 juillet on lit cette autre mention de la mort d'un des derniers moines miniaturistes :

Die 12 julii 1701 obiit honorandus P. Joannes Maillet in pingendis voluminibus strenuus. Requiescat in pace.

A. DE M.

J'ai réimprimé dans mon *Recueil d'anciennes poésies françoises des quinzième et seizième siècles* (tome VII, pages 148-52) la « chanson piteuse, composée par frère Olivier Maillard en pleine prédication, au son de la chanson nommée *Bergeronnette savoysienne*, et chantée à Thoulouze environ la Penthecouste par ledict Maillard, luy estant en chaire de prédication l'an mil cinq cens et deux, et bientôt après trespasa. »

J. B. OUDRY.

Documents communiqués par MM. E. Daudet et Mathon.

Paris, 27 novembre 1857.

Mon cher monsieur de Montaiglon,

L'építaphe de J. B. Oudry, l'habile peintre d'animaux, a été, au moment de sa découverte, publiée dans les faits divers de plusieurs journaux. J'ai eu occasion de la voir dernièrement dans l'église Saint-Etienne de Beauvais, et je l'ai relevée à l'intention de vos Archives, parce qu'il est bon de l'y recueillir et de la donner d'une façon tout à fait exacte. Elle provient de l'ancienne paroisse Saint-Thomas, où le célèbre artiste fut inhumé. Cette église Saint-Thomas de Beauvais, qui datait du treizième siècle, fut démolie vers 1795, sauf la porte et quelques arceaux, qui disparurent récemment pour l'alignement de l'avenue du chemin de fer, et ce marbre était oublié depuis longtemps, lorsqu'en 1852 M. Badin, administrateur de la manufacture impériale de tapisseries, le trouva chez un peintre vitrier de la ville qui s'en servait pour broyer ses couleurs. M. Badin, heureux de pouvoir conserver à Beauvais la mémoire du grand artiste à qui la manufacture dut son rétablissement, s'empessa de faire l'acquisition de cette pierre tombale et obtint qu'elle fût scellée dans l'église Saint-Etienne, aujourd'hui paroisse de la manufacture.

Recevez, mon cher monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

DAUDET.

Voici cette inscription, dans laquelle vous remarquerez une petite différence avec la date de mort du 30 avril 1755, donnée par d'Argenville, les registres de l'Académie et tous les biographes. Cette différence doit provenir de ce que le graveur chargé de l'inscription a pris la date du service funéraire au lieu de celle de la mort.

ICI
 REPOSE
 M^e JEAN
 BAPTISTE OUDRY
 PEINTRE ORDINAIRE
 DU ROY, PROFESSEUR
 EN SON ACADEMIE ROYALE
 DE PEINTURE ET SCULPTURE
 PENSIONNAIRE DU ROY
 DIRECTEUR GÉNÉRAL
 DE LA MANUFACTURE ROYALE
 DES TAPISSERIES DE BEAUVAIS
 MARGUILLIER ET BIENFAICTEUR
 DE CETTE PAROISSE
 DÉCÉDÉ LE 1^e MAY 1755
 AGÉ DE 69 A NS
Priez Dieu
pour son
Ame

A cette épitaphe j'ajouterai quelques extraits d'actes de procédure qui me sont aimablement communiqués par M. Mathon, de Beauvais. La vie d'Oudry, par l'abbé Gougenot, imprimée dans le second volume des *Mémoires des académiciens*, les notes publiées dans l'*Abécédaire* de Mariette (iv, 65-6), nous dispensent de parler ici de la vie et des travaux d'Oudry. Les pièces dont on va voir

l'analyse donneront quelques renseignements matériels sur les noms de ses enfants et de ses gendres.

Le trois may 1755, quatre jours après la mort d'Oudry « décédé à la manufacture le 30 avril dernier, » le lieutenant civil et criminel du bailliage d'Amiens procéda à la mise de nouveaux scellés sur ceux déjà apposés par les officiers de la justice du comté. Oudry occupait à la manufacture une cuisine dans l'aile droite de la première cour, une salle basse faisant partie du grand corps de logis de face et donnant sur la même cour ; au-dessus, une chambre et un cabinet ayant vue sur la même cour, une autre chambre donnant sur la rue, un salon au fond de la cour et un cabinet au fond du jardin et ayant vue sur la rivière. Il est inutile de relever ici le mobilier, d'ailleurs peu luxueux : nous extrairons seulement les tableaux indiqués dans ce dernier cabinet. Ce sont dix-neuf tableaux encadrés en chassis de verre, tant grands que petits, représentant différentes choses en mignature et tailles douces ; un autre tableau à cadre doré, représentant un chien et deux faisans ; un tableau au-dessus de la cheminée représentant un chien et deux cignes, avec son cadre doré ; j'ajouterai, pour la curiosité du fait, une grande table ronde à pieds tournés, garnie de soixante quinze tiroirs, laditte table en forme de lotterie et icelle garnie de son aiguille de fer et de quatre porte-chandeliers. Du reste, ce n'était pas à Beauvais, mais à Paris, dans son atelier de la cour des Princes, aux Tuileries, qu'Oudry avait la collection, dont la vente produisit 40,000 livres. A cette pièce sont jointes les copies collationnées de trois autres, en date du 20 août ; elles se rapportent à la reconnaissance des scellés ; nous n'avons à en tirer que quelques faits relatifs à la famille d'Oudry. Sa femme, cette fille d'un marchand miroitier, que l'abbé Gougenot appelle Froissié, et dont il met le mariage vers 1709, y figure sous le nom de Marie-Marguerite Froissé. Voici les noms de ses enfants : Jacques Charles Oudry, peintre ordinaire du roi en l'Académie de peinture et de sculpture, et peintre ordinaire de Son Altesse Royale le prince Charles de Lorraine, demeurant à Bruxelles, mais alors à Beauvais ; Marguerite Thérèse Oudry, femme de Nicolas Nollean, bourgeois de Paris ; Nicole Oudry, femme de Fierre Paul de la Groue, marchand épiciier à Paris — leur contrat de mariage est du 15 décembre 1746 ; Marie-Anne Oudry, fille majeure, demeurant à Paris ; Jacques Oudry, sous-ingénieur des ponts et chaussées, demeurant au Mans, et François-Marie-Antoine Boizot, mineur, fils unique d'Antoine Boizot, peintre ordinaire du roi et de son Académie, demeurant aux Gobelins, et de défunte Marie Oudry, son épouse.

A. DE M.

LISTE DES ÉLÈVES

DE

L'ANCIENNE ÉCOLE ACADÉMIQUE

ET DE

L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

qui ont remporté les grands prix

DE

PEINTURE, SCULPTURE, ARCHITECTURE, GRAVURE EN TAILLE DOUCE,
GRAVURE EN MÉDAILLES ET PIERRES FINES, ET PAYSAGE HISTORIQUE

DEPUIS 1663 JUSQU'EN 1857

RELEVÉ AUTHENTIQUE

FAIT SUR LES REGISTRES DE PROCÈS-VERBAUX DE L'ANCIENNE ACADÉMIE
ET SUR CEUX DE L'INSTITUT

Par M. A. DUVIVIER, de l'École des Beaux-Arts.

10 février 1663.

PEINTURE. Moïse, transporté d'indignation à la vue des Israélites adorant le veau d'or, rompt les Tables de la loi. — Premier prix : MONIER ou MEUNIER, montre à boîte d'or dans un étui de chagrin. — Deuxième prix : Jean-Baptiste CORNEILLE jeune, médaille d'or avec le portrait du roi. — Troisième prix : Jean-Charles FRIQUET, même médaille, mais de moindre valeur.

M. le Brun ayant proposé des prix pour exciter l'émulation, M. du Metz, contrôleur général de la couronne, offrit les prix et conserva les trois dessins.

14 juillet 1663.

PEINTURE. Réduction de la ville de Dunkerque, rachetée par le roi aux Anglais moyennant cinq millions. — Premier prix : Jean-Baptiste CORNEILLE jeune, sur la fable de Danaé (dessin), médaille d'or de vingt écus. — Deuxième prix : Jean-Charles FRIQUET, sur la fable de Danaé (dessin), médaille d'or de quinze écus.

SCULPTURE. Marsyas écorché par ordre d'Apollon. — Troisième prix : L. ROGER, médaille d'or de dix écus.

Le roi n'ayant pu fournir les fonds, l'Académie donna les prix sur la rétribution que payaient les étudiants. (Le sculpteur fournit une esquisse bas-relief.)

10 septembre 1664.

PEINTURE. Conquête de la Toison d'or. Fable de Jupiter et Danaé. (Allégories à la prise de Dunkerque par la Valeur et par la Richesse). — Premier prix : MONIER ou MEUNIER, médaille d'or de deux cents livres sur le premier sujet. — Deuxième prix : Jean-Baptiste CORNEILLE jeune, médaille d'or de cent livres sur le second sujet.

SCULPTURE. Marsyas écorché par ordre d'Apollon. — Troisième prix : Léonard ROGER, médaille d'or de cent livres.

Les dessins de 1663 furent exécutés en peinture et récompensés de nouveau, de même que l'esquisse fut exécutée en grand bas-relief par le sculpteur.

8 mai 1665.

PEINTURE. La Renommée annonçant aux quatre parties du monde les merveilles du règne de Louis XIV et leur présentant son portrait. — Premier prix : François BONNEMER (dessin). — Deuxième prix : Nicolas RABON fils (dessin).

SCULPTURE. Même sujet (petit bas-relief). — François LESPINGOLA.

Les peintres ayant exécuté leurs dessins en peinture et le sculpteur son esquisse en grand bas-relief, le jugement du 8 mai fut modifié le 9 janvier 1666 comme ci-après.

9 janvier 1666.

PEINTURE. Premier prix : François BONNEMER (tableau peint), médaille de quarante-cinq écus. — Troisième prix : Nicolas RABON (tableau peint), médaille d'or de vingt-cinq écus.

SCULPTURE. Même sujet (grand bas-relief.) — Deuxième prix : F. LESPINGOLA, médaille d'or de trente écus.

27 février 1667.

PEINTURE. Rachat par le roi de tous les esclaves chrétiens de toute nation faits sur les côtes d'Afrique. — Premier prix : Nicolas RABON fils, envoyé à Rome.

M. Rabon avait seul concouru; MM. Corneille jeune, et Monnier (peintres), et Raon (sculpteur), ayant envoyé de Rome des esquisses en dessin et un bas-relief sur ce même sujet, obtinrent aussi des prix.

29 septembre 1668.

PEINTURE. Première conquête de la Franche-Comté. — Premier prix : François VERDIER (dessin), envoyé à Rome. — Deuxième prix : Jean JOUVENET aîné, un porte-crayon en argent.

GRAVURE. Même sujet. — Troisième prix : LECLÈRE, graveur (sur un dessin); dessinera gratuitement pendant un an.

Si M. Jouvenet exécute son dessin en tableau, il sera envoyé à Rome, — ce qui eut lieu.

1669.

PEINTURE. Un saint Jean-Baptiste. — Premier prix : BON DE BOULLONGNE aîné, envoyé à Rome.

26 mars 1671.

PEINTURE. Le Roi donnant la paix à l'Europe. (Ce sujet donné dès 1669; on avait accordé deux années pour l'exécuter.) — Premier prix : Fr. VERDIER (envoya son tableau de Rome). — Deuxième prix : DORIGNY. — Troisième prix : Alexandre UBELESKI. — Qua-

trième prix : Noël JOUVENET le jeune. — Cinquième prix : POERSON le jeune, envoyé à Rome. — Septième prix : Louis DE BOULLONGNE jeune, envoyé à Rome en 1675. — Huitième prix : Abraham-Louis VAN LOO. — Neuvième prix : VÉRON ou RAON. — Dixième prix : SAINT-ANDRÉ. — Onzième prix : Jean VAN LOO jeune.

SCULPTURE. Même sujet. — Sixième prix : MONNIER, envoyé à Rome.

Le 10 janvier 1671 l'Académie décida, vu le nombre des concurrents, que l'on formerait trois classes et que l'on accorderait trois ou quatre prix dans chaque classe; le 28 mars elle rendit le jugement ci-dessus.

24 décembre 1671.

PEINTURE. Divertissements donnés au roi par la ville de Dunkerque. — Premier prix : François-Alexandre VERDIER; bourse de sept louis d'or.

M. Verdier ayant envoyé de Rome quatre dessins sur ce sujet, on les jugea tellement supérieurs qu'on décida de lui accorder un prix hors ligne; le 29 octobre 1672 on lui donna une bourse de sept louis d'or.

2 juin 1672.

PEINTURE. Même sujet que ci-dessus. — Premier prix : Alexandre UBELESKI (envoyé à Rome), chandelier d'argent de soixante livres. — Deuxième prix : DORIGNY (envoyé à Rome), écritoire à étui de chagrin de cinquante livres. — Troisième prix : TORTE-TAT (envoyé à Rome), des instruments de peinture pour trente livres. — Quatrième prix : PROU, de Blois (envoyé à Rome en 1675), des instruments de peinture pour vingt livres.

Un registre particulier donne le deuxième prix à M. Poërsen jeune (peintre), et le troisième à M. Monnier (sculpteur). Les registres de l'Académie n'en font pas mention.

1673.

PEINTURE. Passage du Rhin. — Premier prix : Louis de BOULLONGNE jeune. — Deuxième prix : Jacques JOUVENET (le deuxième des frères de ce nom). — Troisième prix : Pierre TOUTAIN.

SCULPTURE. Même sujet. — Premier prix : Louis LECOMTE, d'Abbeville (surnommé le Picard). — Deuxième prix : Jean CORNU. — Troisième prix : Anselme FLAMEN.

Ces six lauréats furent envoyés à Rome en 1675, le 6 avril.

Les 31 mars et 7 juillet 1674, l'Académie décide qu'on donnera désormais pour sujets de prix des faits tirés de la Bible, que les concours auront lieu sur des sujets peints à l'huile et non sur des dessins, qu'ils seront exécutés dans des loges fermées, que les tableaux de concours devront avoir deux pieds et demi de haut sur trois pieds et demi de large, et les bas-reliefs deux pieds et demi sur deux pieds; que la valeur des médailles des premiers prix sera de cent livres, et celle des deuxièmes prix de cinquante livres.

1674.

PEINTURE. Création d'Adam et d'Ève. — Premier prix : Jacques MONTGOBERT. — Deuxième prix : Pierre TOUTAIN.

SCULPTURE. Premier prix : Jacques PROU. — Deuxième prix : François CARAVAGE.

Jacques Prou fut envoyé à Rome en 1676, à la place de Jacques Jouvenet, décédé à Rome.

1675.

PEINTURE. Transgression d'Adam. — Premier prix : HALLÉ. — Deuxième prix : LÉVEILLÉ.

SCULPTURE. Premier prix : GIRARDON fils. — Deuxième prix : COTTON.

1676.

PEINTURE. Bannissement du Paradis terrestre. — Premier prix : Louis CHÉRON. — Deuxième prix : Antoine COYPEL.

SCULPTURE (1). Premier prix : Pierre LAVIRON. — Deuxième prix : Nicolas HULLOT, nommé plus tard HUILLOT.

(1) Toutes les fois que le sujet du concours de sculpture ne sera pas indiqué, c'est qu'il sera le même que celui donné aux peintres.

1678.

PEINTURE. Puniton d'Adam et d'Ève, Adam par la nécessité de cultiver la terre, et Ève par les douleurs de l'enfantement et le soin de ses enfants. — Premier prix : Louis CHÉRON. — Deuxième prix : Joseph VIVIEN.

SCULPTURE. Premier prix : Pierre LAVIRON. — Deuxième prix : Nicolas HUILLOT.

Pour la première fois le concours fut soumis à l'exposition publique. Le 20 février 1678 M. LAVIRON fut proposé pour la pension de Rome.

1680.

PEINTURE. Fratricide de Caïn, sujet donné le 18 mars 1679 et jugé seulement le 28 septembre 1680. — Premier prix : Charles DESFOREST. — Deuxième prix : Pierre CANOVELLE ou CANONVILLE.

SCULPTURE. — Premier prix : JOLY. — Deuxième prix : FREMERY.

Égalité de suffrages entre MM. Desforest et Canovelle. M. Le Brun départage, et l'on propose pour chacun d'eux la pension de Rome. On fait la même proposition pour les deux prix de sculpture.

1682.

PEINTURE. Caïn bâtit la ville d'Hénoch. — Premier prix : Hyacinthe RIGAUD, médaille d'or de deux cents livres. — Deuxième prix : Gabriel DUVERNAY, médaille de cinquante livres. — Troisième prix : Jérémie LUTEL ; Louis LAGUERRE. — Chacun reçut un porte-crayon d'argent et deux compas d'argent, qui furent ajoutés par M. de Colbert. L'Académie ajouta un porte-crayon d'argent pour un grand dessin de la composition du sieur DIEU, qui fut très-goûté par elle.

SCULPTURE. Premier prix : Nicolas Coustou aîné, médaille d'or de deux cents livres (part pour Rome en avril 1683). —

Deuxième prix : François BARROIS ou BAROY, médaille de cinquante livres.

Comme il ne s'était présenté aucun peintre et qu'un seul sculpteur avait pris part au concours de 1681, l'Académie imposa l'obligation aux élèves assez avancés de se présenter au concours, sous peine d'être exclus de l'école académique. C'est la dernière fois que M. de Colbert vint faire en personne la distribution des prix.

1683.

PEINTURE. Invention des tentes, par Jubal. — Premier prix : Gabriel BENOIST. — Troisième prix : Michel TUPHAINE, peintre en miniature.

SCULPTURE. Invention des instruments de musique, par Jubal. — Troisième prix : Robert DOISY.

SCULPTURE. Invention des forges pour toutes sortes d'instruments, par Tubal-Cain. — Premier prix : Pierre LEPAUTRE ou LE PAUTRE. — Troisième prix : Louis LA GUERRE.

Tuphaine, Doisy et La Guerre reçurent chacun un porte-crayon en argent pour avoir fait des compositions remarquables. M. de Louvois vint pour la première fois faire la distribution de ces prix le 17 décembre 1683.

1684.

PEINTURE. Enos, fils de Seth, commence à invoquer le nom du Seigneur. — Premier prix : Grégoire BRANDT-MULLER ou BRAND-MULLER, médaille d'or de cent vingt-cinq livres. — Deuxième prix : Jacques FOACIER, médaille d'or de cent livres. — Troisième prix : RAUFFELT (Suisse), soixante livres en argent, payés en trois mois, à vingt livres par mois.

SCULPTURE. Premier prix : Robert DOISY, médaille d'or de cent vingt livres.

Doisy avait seul concouru en sculpture.

1685.

PEINTURE. Construction de l'arche de Noé. — Premier prix :

Nicolas BERTIN, médaille d'or de cent vingt livres. — Deuxième prix : Annibal BARBIERY ou BARBIER, médaille d'or de quatre-vingts livres.

SCULPTURE. Premier prix : Zéphirin ADAM, médaille d'or de cent vingt livres. — Deuxième prix : Pierre BOURDY, médaille d'or de quatre-vingts livres.

1686.

PEINTURE. Entrée de Noé, de sa famille et des animaux dans l'arche. — Premier prix : Antoine DIEU. — Deuxième prix : Daniel SARRABAT.

SCULPTURE. Premier prix : Pierre LEGROS. — Deuxième prix : Antoine GIRARDIN aîné.

1687.

PEINTURE. Le Déluge universel. — Premier prix : Joseph CHRISTOPHE. — Deuxième prix : Claude SAINT-POL ou SIMPOL. — Troisième prix : Daniel SARRABAT.

SCULPTURE. — Premier prix : Jean-Louis LE MOYNE. — Deuxième prix : Antoine GIRARDIN aîné. — Troisième prix : François REGNAUDIN.

Chaque premier prix reçut une médaille d'or de cent livres, les deux seconds prix une médaille d'or de soixante-dix livres, les deux troisièmes prix une médaille d'or de trente livres.

1688.

PEINTURE. Noé sortant de l'arche. — Premier prix : Daniel SARRABAT. — Deuxième prix : Gabriel SYLVANI ou SILVAIN. — *Mention* : Charles GUSSIN, qui reçut trois louis d'or.

SCULPTURE. Premier prix : Antoine GIRARDIN aîné. — Deuxième prix : François REGNAUDIN.

Les premiers prix reçurent une médaille d'or de cent livres, les deuxièmes prix une médaille d'or de soixante-dix livres.

1689.

PEINTURE. Ivresse de Noé après avoir planté la vigne. — Premier prix : Pierre Jean-Baptiste LIGNIÈRES ou LIGNIERRE. — *Mention* : Charles GUSSIN ou CUSSIN, qui reçut trois louis d'or.

SCULPTURE. Premier prix : Robert LE LORRAIN. — Deuxième prix : Hubert COLLINET ou COLINET.

Même valeur des médailles.

1690.

PEINTURE. Construction de la tour de Babel. — Premier prix : Charles GUSSIN ou CUSSIN. — Deuxième prix : Claude VERDOT.

SCULPTURE. Premier prix : Hubert COLLINET. — Deuxième prix : BRODON.

Premier prix, médaille de cent livres.

Deuxième prix, médaille de soixante-dix livres

1691.

PEINTURE. Abraham quittant la ville d'Haran pour aller dans la terre promise. — Premier prix : SEBERT. — Deuxième prix : Jacques FOUQUET.

SCULPTURE. — Premier prix : François REGNAUDIN. — Deuxième prix : BRODON.

1692.

PEINTURE. Abraham répudie Agar et son fils Ismaël. — Premier prix : Benoît COFFRE. — Deuxième prix : Noël NEVEU. — Troisième prix : Jacques FOUQUET.

SCULPTURE. Premier prix : BRODON.

Distribution présidée par M. de Villacerf.

1693.

PEINTURE. Rebecca, fille de Bathuel, choisie pour être la femme d'Isaac. — Premier prix : Henri de FAVANNES. — Deuxième prix : Noël NEVEU.

SCULPTURE. Premier prix : Benoît MASSOU. — Deuxième prix : DE LOBELLE.

1694.

PEINTURE. Loth et ses filles sortant de la ville de Sodome. — Premier prix : Noël NEVEU. — Deuxième prix : Nicolas WLEUGHEL.

SCULPTURE. Premier prix : René FRÉMIN. — Deuxième prix : SAINCTON OU SAINTON.

1695.

PEINTURE. Les Frères de Joseph apportant à Jacob, leur père, la robe de son fils. — Premier prix : Louis GALLOCHE.

SCULPTURE. Bergers montrant à Jacob Rachel, fille de Laban. — Premier prix : Augustin CAILLOT. — Deuxième prix : Barthélemy PAILLET.

PEINTURE. Jacob fait des reproches à Laban de ce qu'il l'a trompé en substituant Lia à Rachel. — Deuxième prix : François HOUSSE neveu.

Trois sujets avaient été proposés aux concurrents pour être traités par eux à leur gré. Le jugement eut lieu sur cet ensemble et produisit le résultat ci-dessus.

1696.

SCULPTURE. Joseph explique les songes de Pharaon. — Premier prix : Augustin CAILLOT.

PEINTURE. Deuxième prix : Michel DE CORNICAL.

PEINTURE. Pharaon donne son anneau royal à Joseph après l'explication des songes. — Premier prix : Pierre D'ULIN.

SCULPTURE. Deuxième prix : Guillaume Coustou jeune.

Deux sujets avaient été proposés pour être traités au gré des concurrents. Les sieurs d'Ulin et de Cornical ayant été soupçonnés de s'être fait aider pour l'exécution de leurs tableaux, furent soumis à une nouvelle épreuve devant M. Coypel, directeur. Ils se tirèrent très-bien de cette nouvelle épreuve, et le jugement fut confirmé et maintenu.

1697.

PEINTURE. Les Frères de Joseph retenus à la cour de Pharaon et soupçonnés d'être des espions. — Premier prix : Pierre d'ULIN. — Deuxième prix : Michel DE CORNICAL.

SCULPTURE. Premier prix : Guillaume Coustou jeune. — Deuxième prix : GAINARD.

Ces prix ont été distribués le 10 janvier 1698. MM. Caillot, d'Ulin, Coustou et de Cornical sont désignés pour la pension de Rome. On décide que MM. Caillot, d'Ulin, Coustou et Cornical ne pourront plus se présenter aux concours des grands prix, ayant été deux fois couronnés.

1698.

PEINTURE. La Coupe de Joseph trouvée dans le sac de Benjamin. — Premier prix : POILLY, envoyé à Rome le 20 décembre 1698. — Deuxième prix : Pierre-Jacques CAZES.

SCULPTURE. Premier prix : Charles CHARPENTIER. — Deuxième prix : Jean DE FER.

Un deuxième sujet avait été proposé; on ne dit pas s'il fut exécuté par les concurrents. — Ce sujet était: Les Frères de Joseph, retournés vers leur père Jacob avec les provisions de blé, retrouvent dans leurs sacs l'argent qu'ils avaient donné pour l'acheter.

1699.

PEINTURE. Vision de Jacob en Egypte en allant retrouver son fils Joseph. — Premier prix : Pierre-Jacques CAZES. — Deuxième prix : Nicolas BELLE.

SCULPTURE. Premier prix : Jean DE FER. — Deuxième prix : Henri MILLET.

1700.

PEINTURE. Joseph se faisant connaître à ses frères. — Premier prix : Nicolas BELLE.

PEINTURE. Entrevue de Jacob et de son fils Joseph. — Deuxième prix : Jacques COURTIN.

SCULPTURE. Le dernier sujet. Premier prix : René CHARPENTIER. — Deuxième prix : Joseph VAN CLÈVE.

1701.

PEINTURE. Moïse exposé sur les eaux du Nil. — Premier prix : Nicolas HORDUBOIS. — Deuxième prix : Jacques COURTIN.

SCULPTURE. Premier prix : Joseph VAN CLÈVE fils. — Deuxième prix : Jacques BLANC aîné.

M. Mansart, le protecteur, ayant trouvé les prix des peintres couronnés beaucoup trop faibles, a fait annuler le concours et retirer les tableaux des salles de l'Académie.

1702.

PEINTURE. Moïse au buisson ardent. — Premier prix : DUFLOS ou DUFLOCQ.

SCULPTURE. Premier prix : Jacques LOYSEL ou LOIZEL.
Il ne s'était présenté que deux élèves à chaque concours.

1703.

PEINTURE. Les Filles de Jéthro insultées par les bergers et défendues par Moïse. — Premier prix : Antoine PESNE. — Deuxième prix : Mathurin-Louis GENEST.

SCULPTURE. Premier prix : Pierre VILLENEUVE. — Deuxième prix : Pierre CANLERS.

Le 23 février 1704, M. Mansart refusa de nouveau, comme en 1701, de sanctionner le jugement de la peinture à cause de la faiblesse du concours.

1704.

PEINTURE. David tue Goliath d'un coup de fronde. — Premier prix : Jean RAOUX.

SCULPTURE. Premier prix : Jean LEBLANC jeune.

1705.

PEINTURE. Judith amenée par des soldats dans la tente d'Holo-

pherne. — Premier prix : Auger LUCAS. — Deuxième prix : Michel SOUVILLE.

SCULPTURE. Premier prix : Jacques BOUSSEAU. — Deuxième prix : Jean-Baptiste LE MOYNE fils, le jeune.

Il n'y a point eu de prix pour les années 1706, 1707, 1708.

1709.

PEINTURE. Retour de David à Jérusalem après la défaite de Goliath. — Premier prix : Antoine GRISON.

SCULPTURE. Premier prix : François DUMONT. — Deuxième prix : André-Charles BOULLE.

PEINTURE. David accordant le pardon à Abigaïl qui lui apporte des vivres. — Deuxième prix : Antoine WATTEAU.

Le nombre des loges consacrées aux concurrents étant trop restreint, on donne deux sujets de concours, afin que ceux qui entrent en loges après les premiers ne puissent connaître à l'avance le sujet du concours et se préparer chez eux sous les yeux de leurs maîtres.

1710.

PEINTURE. Évasion de Jacob et de ses femmes de la maison de son beau-père Laban. — Premier prix : GIRAL ou GIRAC, envoyé à Rome en 1711.

PEINTURE. Abraham adore  la personne de trois anges qui lui renouvellent la promesse de la naissance d'Isaac. — Deuxième prix : ADENET.

SCULPTURE. Premier prix : LEFÈVRE. — Deuxième prix : Nourisson, envoyé à Rome en 1711.

Même observation que ci-dessus.

1711.

PEINTURE. Ruth glane dans les champs de Booz. — Premier prix : François LE MOYNE.

SCULPTURE. Premier prix : Pierre BOURLOT.

PEINTURE. OEuvres de piété de Tobie. — Deuxième prix : ADENET.

SCULPTURE. Deuxième prix : Charles-Joseph ROETTIERS.

Même observation que ci-dessus. Les deux premiers prix sur le premier sujet. Les deux seconds prix sur le deuxième sujet.

1712.

PEINTURE. Abigaïl s'humilie devant David et obtient la grâce de Nabal son époux. — Premier prix : VENARD. — Deuxième prix : DELAISTRE.

SCULPTURE. Premier prix : Jean-Baptiste GUYOT. — Deuxième prix : LECLERC le fils jeune.

1713.

PEINTURE. Premier prix : SAUTENY. — Deuxième prix : LEBOUTEUX.

SCULPTURE. Premier prix : MARTIN. — Deuxième prix : PUTHOIS jeune.

1714.

Point de concours ni de prix, faute de fonds.

PEINTURE. Reconnaissance d'un couple envers Judith, par le don qu'il lui fait des richesses trouvées. — Premier prix : WAMPS. — Deuxième prix : COLLIN.

Il n'y eut pas de prix en sculpture ; un seul concurrent, nommé Cudelle, s'était présenté.

1717.

PEINTURE. Premier sujet : Nabusardan, général des armées de Nabuchodonosor, délivre, sur l'ordre du roi, le prophète Jérémie. — Premier prix : LAMY. — Deuxième sujet : Anne présente Sa-

muel au temple et au prophète Héli. — Deuxième prix : Nicolas de LOBEL.

A la demande de M. Coypel, directeur, M. le marquis d'Antin fait porter à mille livres les quatre cents livres accordées ordinairement pour les prix. Pas de prix de sculpture, faute de concurrents.

1720.

Origine des prix d'architecture.

ARCHITECTURE. Entrée d'un palais dorique. — Premier prix : DERISET.

1721.

PEINTURE. 1^o Manué offre un sacrifice au Seigneur pour obtenir un fils, qui fut Samson. — Premier prix : NATOIRE. Le premier de la collection de l'école des Beaux-Arts.

2^o Le Peuple pénètre dans le temple de Baal et massacre Mathan, son grand prêtre;

3^o Gédéon offre un sacrifice à Dieu, un ange fait sortir du feu de l'autel pour consumer la victime. — Deuxième prix : LAMOTTE, sur le troisième sujet.

Pas de prix de sculpture, faute de concurrents. Il y eut égalité de suffrages pour le deuxième prix; le sort décida pour M. Lamotte, au détriment de M. de ...

ARCHITECTURE. Plan d'église de vingt toises en carré. — Premier prix : BUACHE. — Deuxième prix : GUILLOT-AUBRY.

1722.

SCULPTURE. Gédéon choisit ses soldats en observant leur manière de boire. — Premier prix : Edmond BOUGHARDON.

ARCHITECTURE. Arc de triomphe. — Premier prix : CHEVOTET. — Deuxième prix : JOLIVET. — Troisième prix : PINARD.

M. Bouchardon s'était seul présenté au concours. M. Charles Van Loo avait aussi seul concouru en peinture, mais il ne fut pas jugé digne du prix.

1723.

PEINTURE. Evilmérôdach, fils et successeur de Nabuchodonosor, délivre Joachim des chaînes dans lesquelles son père le retenait depuis longtemps. — Premier prix : BOUCHER. — Deuxième prix : QUILLARD.

SCULPTURE. — Premier prix : Sigisbert ADAM.

ARCHITECTURE. Hôtel pour un grand seigneur. — Premier prix : PINARD. — Deuxième prix : MOURETTE.

MM. Natoire, Bouchardon, de Lobel, Pinard et Sigisbert Adam envoyés à Rome. M. Adam partit pour Rome avant même le jugement du concours. Il avait laissé sa composition avant de partir.

1724.

PEINTURE. Jacob purifie sa maison avant de partir pour Bethel, où il va offrir un sacrifice au Seigneur. — Premier prix : Carle Van Loo fils. — Deuxième prix : QUILLARD.

SCULPTURE. Les Habitants de Sodome frappés d'aveuglement au moment où ils veulent envahir la maison de Loth. — Deuxième prix : SLODTZ le jeune.

Il était seul concurrent.

ARCHITECTURE. Maître-autel pour une cathédrale. — Premier prix : BONCOURT. — Deuxième prix : LEBON.

1725.

PEINTURE. Moïse, enfant, fait en jouant tomber la couronne royale de dessus la tête de Pharaon. — Premier prix : Louis-Michel Van Loo, fils aîné. — Deuxième prix : François-Dandré BARDON.

SCULPTURE. Premier prix : Jean-Baptiste LE MOYNE, fils aîné de M. le Moyne aîné.

Il avait seul concouru.

ARCHITECTURE. Église conventuelle. — Premier prix : LEBON (médaille d'or). Envoyé à Rome en 1741 seulement, le même jour

qu'il fut nommé académicien de deuxième classe. — Deuxième prix : CLAIRET.

1726.

PEINTURE. (On ne trouve nulle part dans les registres l'indication du sujet proposé aux concurrents peintres et sculpteurs.) Premier prix : ALLAIS. — Deuxième prix : TREMOLLIÈRE.

SCULPTURE. Deuxième prix : SLODTZ jeune.
Il n'y avait que deux concurrents en sculpture.

ARCHITECTURE. Portail d'église. — Premier prix : CARLIER. — Deuxième prix : AUFRANC.

1727.

PEINTURE. Le Serpent d'airain. Premier prix : SUBLEYRAS. — Deuxième prix : BLANCHET.

SCULPTURE. Premier prix : ROETTIERS, fils de Norbert Roëttiers. — Deuxième prix : VANDERVOORT.

ARCHITECTURE. Hôtel pour un grand seigneur. — Premier prix : GALLOT. — Deuxième prix : DE BOURGE père. — Troisième prix : MOURETTE.

1728.

PEINTURE. Ézéchias extirpe l'idolâtrie de son royaume et rétablit le culte du vrai Dieu. — Premier prix : FRONTIER. — Deuxième prix : BOIN.

SCULPTURE. Joram déchire ses vêtements après avoir lu une lettre du roi de Syrie que lui apporte Naaman. — Premier prix : VANDERVOORT. — Deuxième prix : LADATTE.

ARCHITECTURE. Un château. — Premier prix : Desmarest. — Deuxième prix : DE BOURGE père. — Troisième prix : QUÉAU.

1729.

PEINTURE. Joab, roi d'Israël, fait lapider le prophète Zacharie dans le parvis du temple. — Premier prix : DUFLLOT. — Deuxième prix : BOIZOT.

SCULPTURE. Joachim, roi de Juda, déchire le livre où Jérémie lui reproche son idolâtrie et le jette dans un brasier. — Premier prix : LADATTE. — Deuxième prix : FRANCIN.

ARCHITECTURE. Une cathédrale. — Premier prix : DE BOURGE père. — Deuxième prix : VILLARD. — Troisième prix : QUÉAU.

L'Académie arrête qu'on ne proposera plus à l'avenir qu'un seul sujet pour les grands prix, et que le sujet proposé aux peintres sera distinct de celui proposé aux sculpteurs.

1730.

PEINTURE. Giezi, serviteur du prophète Élisée, obtient par surprise les présents que le prophète avait refusés. — Premier prix : BOIZOT. — Deuxième prix : REYSCHOOT.

SCULPTURE. Daniel sauve la chaste Suzanne au moment où on la conduisait à la mort. — Premier prix : FRANCIN. — Deuxième prix : ROUBILLAC.

ARCHITECTURE. Un arc de triomphe. — Premier prix : DAVILLER. — Deuxième prix : Pierre LAURENT. — Troisième prix : DEVILLIARD.

1731.

PEINTURE. Ozias, voulant offrir de l'encens sur l'autel des parfums malgré les remontrances du grand prêtre Ozarias, est frappé de lèpre et obligé de sortir du temple. — Premier prix : LEMESLE. — Deuxième prix : PARROCEL.

SCULPTURE. Hanon, roi des Ammonites, outrage les ambassadeurs que David lui avait envoyés. — Deuxième prix : COUSINET.

ARCHITECTURE. Bâtiment de vingt-cinq toises de face. — Premier prix : MARTEAU. — Deuxième prix : Pierre ROUSSET. — Troisième prix : COURTILLIÉ.

1732.

PEINTURE. Le Grand prêtre Achimelech remet à David l'épée de Goliath. — Deuxième prix : PARROCEL.

SCULPTURE. Bersellaï, ne pouvant se décider à quitter son pays, remet à David son fils Chanaan pour l'emmener avec lui à Jérusalem. — Premier prix : BOUDARD.

ARCHITECTURE. Portail d'église. — Premier prix : LEGEAY. — Deuxième prix : DE MERCY. — Troisième prix : ROUSSET.

1733.

ARCHITECTURE. Place publique. — Premier prix : HANEUSE. — Deuxième prix : BAILLEUL. — Troisième prix : COURTONNE.

1734.

PEINTURE. Dalila coupe les cheveux à Samson. — Premier prix : PIERRE. — Deuxième prix : HALLÉ.

SCULPTURE. Moïse foule aux pieds la couronne de Pharaon. Pas de prix donnés.

ARCHITECTURE. Maître-autel d'église. — Premier prix : VATEBLED. — Deuxième prix : LAURENT. — Troisième prix : LAFOND.

1735.

PEINTURE. Rebecca reçoit d'Éliézer les présents que lui envoie Abraham. — Deuxième prix : HUTIN.

SCULPTURE. Même sujet qu'aux peintres. — Premier prix : COUSTOU fils.

ARCHITECTURE. Galerie avec chapelle. — Premier prix : LAURENT. — Deuxième prix : POLLEVERT. — Troisième prix : LINDET.

1736.

PEINTURE. Passage de la mer Rouge. — Premier prix : HALLÉ.

SCULPTURE. Frappement du rocher par Moïse. — Deuxième prix : LE MARCHAND.

ARCHITECTURE. Maison de campagne. — Premier prix : POLLEVERT. — Deuxième prix : BRÉBION. — Troisième prix : DUMONT.

1737.

PEINTURE. Samson surpris chez Dalila par les Philistins. — Premier prix : FOURNIER. — Deuxième prix : VAN LOO fils, jeune.

SCULPTURE. Samson renverse les colonnes du temple. — Premier prix : LE MARCHAND. — Deuxième prix : SALYS.

ARCHITECTURE. Deux escaliers et vestibule de palais. — Premier prix : DUMONT. — Deuxième prix : LINDET. — Troisième prix : DATIF.

1738.

PEINTURE. La Pythonisse évoque l'ombre de Samuël. — Premier prix : VAN LOO jeune. — Deuxième prix : CHALLES.

SCULPTURE. David présenté à Saül. — Premier prix : SALYS. — Deuxième prix : MIGNOT.

ARCHITECTURE. Porte de ville. — Premier prix : POTAIN. — Deuxième prix : LANCRET. — Troisième prix : COURTONNE.

1739.

PEINTURE 1^o Ézéchias fait abattre le serpent d'airain ; 2^o Mort d'Athalie ; 3^o Jézabel mangée par les chiens. — Premier prix : LE LORRAIN. — Deuxième prix : LE SUEUR.

SCULPTURE. Premier prix : VASSÉ. — Deuxième prix : MIGNOT.

ARCHITECTURE. Grande écurie pour un château royal. — Premier prix : DORBAY. — Deuxième prix : BRÉBION. — Troisième prix : LECAMUS.

On ne voit pas pourquoi il y a eu trois programmes donnés pour les deux concours, ni sur quels sujets les prix ont été accordés dans l'un ou dans l'autre.

1740.

PEINTURE. Triomphe de David après la défaite de Goliath. — Deuxième prix : CHALLES.

SCULPTURE. Abigaïl aux pieds de David. — Premier prix : MIGNOT. — Deuxième prix : GASPARD ADAM.

ARCHITECTURE. Jardin de quatre cents toises.—Premier prix : BRÉBION.—Deuxième prix : CORDIER.—Troisième prix : DE DREUX.

1741.

PEINTURE. Guérison de Tobie ; moment où l'ange disparaît.—Premier prix : CHALLES.—Deuxième prix : TIERSONNIER.

SCULPTURE. Même sujet.—Premier prix : Gaspard ADAM.—Deuxième prix : CHASLES.

ARCHITECTURE. Chœur d'église cathédrale.—Premier prix : JARDIN.—Deuxième prix : ARMAND.—Troisième prix : BOURDET.

1742.

ARCHITECTURE. Façade d'hôtel de ville.—Premier prix : ARMAND.—Deuxième prix : LECAMUS.—Troisième prix : BOURDET.

Point de prix en peinture ni en sculpture, dont les concours étaient trop faibles ; l'Académie, pour encourager les élèves, promet de donner en 1743 des prix de double valeur des prix ordinaires.

1743.

PEINTURE. David se résigne à la volonté du Seigneur, qui a frappé son royaume de la peste.—Premier prix : VIEN.—Deuxième prix : JOLLAIN.

SCULPTURE. Même sujet. Premier prix : CHASLES.—Deuxième prix : GILLET.

ARCHITECTURE. Une chapelle.—Premier prix : MOREAU.—Deuxième prix : CORDIER.—Troisième prix : BRÉBION.

1744.

Point de prix en 1744 à cause de la faiblesse des concours.

1745.

PEINTURE. Construction des murs de Jérusalem.—Deuxième prix : LESUEUR.

SCULPTURE. Salomon fait transporter l'arche dans le temple. Premier prix : LARCHEVÊQUE.—Deuxième prix : GILLET.

ARCHITECTURE. Un phare. — Premier prix : PETITOT. — Deuxième prix : HAZIN. — Troisièmes prix : DEVEAU, LELU.

1746.

ARCHITECTURE. Un grand hôtel. — Premiers prix : CLERISSEAU, BRÉBION. — Deuxièmes prix : LELU, PIGAGE. — Troisième prix TURGES.

1747.

ARCHITECTURE. Un arc de triomphe. — Premier prix : BELICART. — Deuxième prix : GIROUX. — Troisième prix : LIEUTAULT.

Les concours de 1746 et 1747 ayant été trop faibles en peinture et en sculpture pour qu'on pût accorder des prix, M. Coypel, premier peintre du roi et directeur de l'Académie, obtient du roi, pour ranimer le zèle des élèves, la fondation d'une école de six élèves protégés, qui seront logés et nourris aux frais du roi, et formés à l'étude des arts de peinture et sculpture, laquelle admission n'aura lieu que pour ceux qui auront obtenu des succès aux concours des grands prix, et ne sera obtenue que pour trois ans. Cette école fut fondée le 6 juin 1748.

1748.

En juillet premier concours réservé de 1747.

PEINTURE. 1° Caïn tue Abel; 2° Abraham renvoie Agar; 3° Joab poursuit Absalon suspendu par les cheveux à une branche d'arbre. — Premier prix : METTAIS. — Deuxième prix : DOYEN.

SCULPTURE. Premier prix : CAFFIERI. — Deuxième prix : DUMONT.

ARCHITECTURE. Une bourse. — Premier prix : PARVIS. — Deuxième prix : LELU. — Troisième prix : DUVIVIER.

Deuxième concours accordé aux peintres et sculpteurs, qui traiteront le sujet qui leur conviendra, pourvu qu'ils montrent leurs esquisses à l'Académie.

PEINTURE. Premier prix : HUTIN. — Deuxièmes prix : LA TRAVERSE, LA RUE.

SCULPTURE. Premier prix : PAJOU. — Deuxièmes prix : BRIARD, PERRACHE.

On ne dit pas pourquoi on a proposé trois sujets, ni sur quels sujets les prix ont été accordés; non plus que pour le deuxième concours, qui avait été accordé pour compléter le nombre des élèves qui devaient composer la nouvelle école des élèves protégés, nouvellement fondée par le roi. Le 31 décembre 1748, M. de Tournehem vient déclarer à l'Académie que MM. Mettais et Caffieri sont désignés par le roi pour jouir immédiatement de la pension de Rome, et le sieur Hutin pour partir en septembre 1749; que l'Ecole des élèves protégés se composera de MM. Hutin, Doyen, Dumont, la Traverse, la Rue, Pajou.

1749.

PEINTURE. Résurrection d'un mort placé sur le tombeau d'Elisée. — Premier prix : BRIARD. — Deuxième prix : MELLING.

SCULPTURE. Guérison miraculeuse du roi Ézéchias. — Premier prix : GUYARD. — Deuxième prix : DE LA RUE.

Le 19 mars 1749, M. Lagrenée aîné a remplacé M. Hutin à l'école des élèves protégés, ledit sieur Hutin ayant été envoyé à Rome.

ARCHITECTURE. Temple à la Paix. — Premier prix : BAREAU. Deuxième prix : David LE ROY. — Troisième prix : MOREAU.

1750.

PEINTURE. Laban donne sa fille à Jacob. — Premier prix : MELLING. — Deuxième prix : DESHAYS.

SCULPTURE. Abraham remercie Dieu de lui rendre Isaac. — Premier prix : DE LA RUE. — Deuxième prix : AUVRAY.

ARCHITECTURE. Orangerie. — Premier prix : David LE ROY. — Deuxième prix : MOREAU. — Troisième prix : DE WAILLY.

1751.

PEINTURE. Job sur le fumier. — Premier prix : DESHAYS. — Deuxième prix : CORRÈGE.

SCULPTURE. Guérison miraculeuse de Tobie. — Premier prix : AUVRAY, — Deuxième prix : D'HUEZ.

ARCHITECTURE. Fontaine publique. — Premier prix : PEYRE l'aîné. — Deuxième prix : MOREAU. — Troisième prix : HÉLIN.

1752.

PEINTURE. Jéroboam sacrifiant aux idoles. — Premier prix : FRAGONARD. — Deuxième prix : SAINT-AUBIN.

SCULPTURE. Réconciliation de David et d'Absalon. — Premier prix : BRENET. — Deuxième prix : MONNET, d'HUEZ.

ARCHITECTURE. Façade de palais. — Premier prix : DE WAILLY. Deuxième prix : HÉLIN. — Troisième prix : MOREAU.

1753.

PEINTURE. Nabuchodonosor fait crever les yeux à Sédécias, roi de Jérusalem, et fait massacrer ses enfants. — Premier prix : MONNET. — Deuxième prix : SAINT-AUBIN.

SCULPTURE. David livre aux Gabaonites les enfants de Saül. — Premier prix : d'HUEZ. — Deuxième prix : BRIDAN.

ARCHITECTURE. Galerie de cinquante toises. — Premier prix : TROUARD père. — Deuxième prix : JARDIN.

1754.

PEINTURE. Mathathias. — Premier prix : CHARDIN fils. — Deuxième prix : JOLLAIN.

SCULPTURE. Massacre des Innocents. — Premier prix : BRIDAN. — Deuxième prix : BERRUER. — Troisièmes prix : SIGIS, première médaille d'argent; LECOMTE, deuxième médaille d'argent, pour récompenser le mérite de leurs compositions.

ARCHITECTURE. Salon des Arts. — Premier prix : HÉLIN. — Deuxième prix : BILLAUDET. — Troisième prix : JARDIN.

1755.

ARCHITECTURE. Chapelle sépulcrale. — Premiers prix : LOUIS.

MARÉCHAUX. — Deuxième prix : BOUCART. — Troisième prix : ROUSSEAU.

A cause de la supériorité de sa composition, M. Louis reçut un prix hors rang avec médaille d'or et pension de Rome.
La faiblesse des concours de peinture et de sculpture fait réserver ces concours pour 1756.

1756.

PEINTURE. Samson livré aux Philistins par Dalila. — Premier prix : AMAND (prix réservé de 1755). — Deuxième prix : CELONI.

SCULPTURE. Melchisédech présentant à Abraham le pain et le vin, qu'il bénit. — Premiers prix : BERRUER (prix réservé de 1755), LEBRUN (prix de 1756). — Deuxième prix : LECOMTE.

30 octobre. PEINTURE. Job exposé aux reproches de sa femme. — Premier prix : TARAVAL (prix de 1756). — Deuxièmes prix : DURAMEAU (prix de 1756), RENOU (prix réservé de 1755).

ARCHITECTURE. Pavillon isolé. — Premier prix : LEMAIRE. — Deuxième prix : HOUDON.

1757.

PEINTURE. Le Prophète Elie ressuscite le fils de la Sunamite. — Premier prix : DURAMEAU. — Deuxième prix : RESTOUT.

SCULPTURE. Tobie fait enlever les morts. — Premier prix : GOIS. — Deuxième prix : LECOMTE.

ARCHITECTURE. Salle de concerts. — (Concours annulé.)

Les élèves qui s'étaient présentés au concours d'architecture ayant abandonné, huit seulement revinrent pour faire l'esquisse, mais on ne les admit pas à concourir.

1758.

PEINTURE. Abraham conduit Isaac pour l'offrir en sacrifice. — Premier prix : RESTOUT. — Deuxième prix : RENOU.

SCULPTURE. Construction de l'arche d'alliance. — Premier

prix : LECOMTE. — Deuxième prix : WERBRECK. — Troisième prix : SURUGUES, médaille d'argent.

ARCHITECTURE. Pavillon à l'angle d'une terrasse. — Premier prix : CHERPITEL (réservé de 1757) ; CHALGRIN. — Deuxièmes prix : JOLLIVET (réservé de 1757), GONDOUIN. — Troisièmes prix : HOUDON, GÉRENDO.

1759.

PEINTURE. Miracle du prophète Elisée en faveur d'une pauvre veuve, dont l'huile se multiplie. — Premier prix : LAVALLEE dit POUSSIN. — Deuxième prix : LEPICIE.

SCULPTURE. Absalon fait tuer son frère Ammon dans un festin. — Premier prix : Clodion MICHEL. — Deuxième prix : SURUGUES.

ARCHITECTURE. Ecole d'équitation. — Premier prix : LE ROY. — Deuxième prix : LEFEBVRE. — Troisièmes prix : COCHOIS, GONDOUIN.

1760.

PEINTURE. Sacrifice de Manué, père de Samson. — Premier prix : SIMON JULIEN. — Deuxième prix : LAGRENÉE jeune.

SCULPTURE. Sacrifice des Israélites au retour de l'arche ramenée du pays des Philistins. — Premier prix : MONOT. — Deuxième prix : POLET.

ARCHITECTURE. Eglise paroissiale. — Premier prix : LEFEBVRE. — Deuxième prix : JALLIER. — Troisième prix : GABRIEL.

1761.

PEINTURE. — Judith coupe la tête à Holopherne. — Premier prix : LEFÈVRE-DESFORGES. — Deuxième prix : CARESME.

SCULPTURE. La Reine de Saba offre des présents à Salomon. — Premier prix : HOUDON. — Deuxième prix : POLET.

ARCHITECTURE. Salle de concert. — Premier prix : DE BOURGE fils. — Deuxième prix : BOUCHER. — Troisième prix : PEYRE jeune.

L'Académie arrête qu'en peinture et en sculpture elle n'accordera plus deux fois un second prix au même lauréat.

1762.

PEINTURE. Mort de Socrate. — Premier prix : SAINT-QUENTIN.
Deuxième prix . ALIZARD.

Commencement des sujets tirés hors de l'histoire sainte.

SCULPTURE. Mort de Germanicus. — Premier prix : BOIZOT. —
Deuxième prix : Nicolas SÉNÉCHAL. — Troisième prix : BOUCHER.

ARCHITECTURE. Foire couverte. — Premier prix : PEYRE jeune.
— Deuxième prix : DORLÉANS. — Troisième prix : MOUTON.

1763.

SCULPTURE. Auguste dépose des fleurs sur le tombeau
d'Alexandre. — Premier prix : BOUCHER. — Deuxième prix : Jacques-Philippe BEAUVAIS.

ARCHITECTURE. Arc de triomphe. — Premier prix : DARNAUDIN. —
Deuxième prix : BOUCHER. — Troisième prix : PETIT-RADEL.

Vu la faiblesse du concours, point de prix de peinture.

1764.

PEINTURE. Cléobis et Biton conduisent le char de leur mère au
temple de Junon. — Premiers prix : ALIZARD (réserve de 1763),
François-Antoine CALLET. — Deuxièmes prix : Jean BARDIN (ré-
servé de 1763), Jean-Simon BERTHELLEMY.

SCULPTURE. Sabinus et Eponine amenés devant l'empereur
Vespasien. — Premier prix : Jacques-Philippe BEAUVAIS. —
Deuxième prix : Louis-Jacques PILON.

ARCHITECTURE. Collège. — Premier prix : MOUTON. —
Deuxième prix : DORLÉANS. — Troisième prix : NAUDIN.

1765.

PEINTURE. Tullie fait passer son char sur le corps de son père.
— Premier prix : Jean BARDIN. — Deuxième prix : François MÉNAGEOT.

SCULPTURE. — Albinus fait descendre de son char sa famille, pour y faire monter les vestales, fuyant devant les Gaulois. — Premier prix : Pierre JULIEN. — Deuxième prix : réservé.

ARCHITECTURE. Dôme de cathédrale. — Premier prix : HEURTIER. — Deuxième prix : BOUCHU. — Troisième prix : PARIS.

1766.

PEINTURE. Thomyris, reine des Massagètes, fait plonger la tête de Cyrus dans un vase plein de sang. — Premier prix : François MÉNAGEOT. — Deuxième prix : André VINCENT.

SCULPTURE. — Alexandre boit le breuvage que lui présente son médecin Philippe. — Premier prix : Nicolas SÉNÉCHAL. — Deuxième prix : François-Auguste MOITTE.

ARCHITECTURE. Portail de cathédrale. — Premier prix : RAIMOND. — Deuxième prix : DORLÉANS. — Troisième prix : PARIS.

1767.

PEINTURE. Alexandre coupe le nœud gordien. — Premier prix : Jean-Simon BERTHELEMY. — Deuxième prix : Jean-François GODEFROY.

SCULPTURE. Jésus chasse les vendeurs du temple. — Premier prix : Louis-Jacques PILON. — Deuxième prix : René MILOT.

ARCHITECTURE. Douane. — Premier prix : DORLÉANS. — Deuxième prix : LE MOYNE. — Troisième prix : MARQUIS.

De 1767 à 1772 inclusivement, les prix d'architecture ont été privés de la pension de Rome, par une vengeance de M. le marquis de Marigny, qui, ayant eu une querelle avec l'Académie d'architecture, par un abus énorme de pouvoir envoya pendant ce temps ses valets de chambre à Rome, aux lieu et place de ceux qui avaient obtenu les prix.

1768.

PEINTURE. Germanicus apaise la sédition dans son camp et veut renvoyer son épouse. — Premier prix : André VINCENT. — Deuxième prix : Joseph-Benoît SUVÉE.



SCULPTURE. David porte la tête de Goliath en triomphe. — Premier prix : Jean-Guillaume MOITTE. — Deuxièmes prix : Charles-Joseph Louis FOUCOU ; Joseph DESCHAMPS (réserve de 1765).

ARCHITECTURE. Théâtre. — Premier prix : LE MOYNE. — Deuxième prix : POYET. — Troisième prix : PARIS.

A dater de 1768, on commence à peindre et à modeler une académie d'après nature pour être jugée avec l'esquisse pour l'admission aux grands concours, afin de juger de la capacité des concurrents en composition et en exécution.

1769.

PEINTURE. Achille dépose le cadavre d'Hector aux pieds de celui de Patrocle. — Premier prix : Joseph-Berthelémy LEBOUTEUX. — Deuxième prix : Pierre LACOUR. — Troisième prix : TAILLASSON, médaille d'encouragement.

SCULPTURE. Mutius Scævola brave Porsenna. — Premier prix : Charles-Joseph-Louis FOUCOU. — Deuxième prix : Jean-Baptiste STOUFF.

ARCHITECTURE. Fête publique pour un prince. — Premier prix : GUERNE. — Deuxième prix : LUSSAULT. — Troisième prix : PARIS.

1770.

ARCHITECTURE. Arsenal de terre. — Premier prix : HUVÉ. — Deuxième prix : RENARD. — Troisième prix : PANSEYON.

Pas de prix en peinture ni en sculpture, à cause de la faiblesse des concours.

1771.

PEINTURE. Combat entre Minerve et Mars (tiré de l'*Iliade*). — Premier prix : Joseph-Benoît SUVÉE. — Deuxième prix : Jacques-Louis DAVID.

SCULPTURE. Moïse frappe le rocher. — Premiers prix : Joseph DESCHAMPS, René MILLOT (réserve de 1770). — Deuxième prix : Philippe SIMON.

ARCHITECTURE. Hôtel-Dieu. Pas de prix.

1772.

PEINTURE. Les Enfants de Niobé tués par Apollon et Diane. — Premiers prix : Pierre-Charles JOMBERT, Anisset-Charles LEMONNIER (réservé de 1770). — Deuxième prix : mis en réserve.

SCULPTURE. Repas de Balthazar. — Premier prix : François-Nicolas DELAISTRE. — Deuxièmes prix : André SÉGLA, Louis LEVERD (réservé de 1770).

ARCHITECTURE. Palais pour un prince du sang. Premiers prix : LUSSAULT, MARQUIS (réservé de 1771). — Deuxième prix : RENARD. — Troisième prix : GIRARDIN.

1773.

PEINTURE. Mort de Sénèque. — Premier prix : Pierre PEYRON.

SCULPTURE. Lycurgue présente aux Spartiates l'enfant qui doit être leur prince. — Premier prix : André SÉGLA. — Deuxième prix : Antoine-Joseph PASQUIER.

ARCHITECTURE. Pavillon d'agrément pour un souverain. — Premier prix : RENARD. — Deuxièmes prix : CRUCY, COUTOULY (réservé de 1771). — Troisièmes prix : THIERRY, HERBELOT (réservé de 1771).

Le voyage à Rome rétabli en faveur des architectes par M. l'abbé Terray, successeur du marquis de Marigny.

1774.

PEINTURE. Erasistrate découvre la cause de la maladie d'Antiochus dans son amour pour Stratonice. — Premier prix : Jacques-Louis DAVID. — Deuxième prix : Jean BEAUVOISIN.

SCULPTURE. Sacrifice d'Iphigénie. — Premier prix : Pierre LA BUSSIÈRE. — Deuxième prix : Jacques-Auguste COLLET.

ARCHITECTURE. Bains d'eaux minérales. — Premier prix : CRUCY. — Deuxième prix : BONNET. — Troisième prix : BÉNARD.

1775.

PEINTURE. Aman confondu par Esther devant Assuérus. — Premier prix : Jean BEAUVOISIN. — Deuxièmes prix : Jean-Baptiste REGNAULT, Jean-Nicaise PERRIN (réservé de 1770).

SCULPTURE. Numa Pompilius élu roi des Romains. — Premier prix : réservé. — Deuxième prix : François-Marie SUZANNE.

ARCHITECTURE. École de médecine. — Premier prix : LEMOINE. — Deuxième prix : DE SEINE. — Troisième prix : DOUCET.

1776.

PEINTURE. Diogène visité par Alexandre. — Premier prix : Jean-Baptiste REGNAULT. — Deuxième prix : Claude SÉVIN.

SCULPTURE. Le corps d'Hector reporté à Troie. — Premier prix : Antoine-Joseph PASQUIER.

ARCHITECTURE. Château pour un grand seigneur. — Premier prix : DESPRÉS. — Deuxième prix : BÉNARD.

Ici cessent les troisièmes prix d'architecture.

1777.

ARCHITECTURE. Château d'eau. — Premier prix : DE SEINE. — Deuxième prix : DE GISORS.

1778.

PEINTURE. David condamne à mort l'Amalécite qui lui apporte le diadème de Saül. — Premier prix : Jean-Antoine-Théodore GIROUST. — Deuxièmes prix : Jean-Pierre SAINT-OURS, Edouard CHAISE (réservé de 1777).

SCULPTURE. Scævola devant Porsenna. — Premiers prix : Jacques LEMAIRE, François-Marc SUZANNE (réservé de 1777). — Deuxièmes prix : Louis-Pierre DE SEINE, Antoine BACARI (réservé de 1777).

ARCHITECTURE. Prisons publiques. — Premier prix : réservé. Deuxième prix : réservé.

1779.

PEINTURE. Abigaïl apaise la colère de David en lui apportant des présents. — Deuxième prix : Charles-Horace VERNET.

SCULPTURE. Sertorius assassiné au milieu d'un repas chez Perpenna. — Deuxième prix : Jean-Pierre LORTA.

ARCHITECTURE. Muséum des arts. — Premiers prix : DE GISORS (réservé de 1778), DE LANNOY père. — Deuxièmes prix : DURAND (réservé de 1778), BARBIER.

1780.

PEINTURE. Enlèvement des Sabines. — Premier prix : Jean-Pierre SAINT-OURS. — Deuxième prix : Jean-Jacques BOILEAU. M. Saint-Ours, étant de Genève, n'est pas envoyé à Rome.

SCULPTURE. Le Déluge. — Premiers prix : Louis-Antoine BACARI, Louis-Pierre DE SEINE (réservé de 1779). — Deuxième prix : Jacques-Philippe LESUEUR.

ARCHITECTURE. Collège sur un terrain triangulaire. — Premier prix : TROUARD. — Deuxième prix : DURAND.

1781.

PEINTURE. Supplice des Machabées. — Premier prix : Jean-Baptiste VIGNALI. — Deuxième prix : Victor-Maximilien POTAIN. M. Vignali, étant de Monaco, n'est pas envoyé à Rome.

SCULPTURE. David sauve Saül dans sa tente. — Premier prix : Jacques-Philippe LESUEUR. — Deuxième prix : Antoine CHAUDET.

ARCHITECTURE. Cathédrale. — Premier prix : COMBES. — Deuxième prix : MOITTE.

1782.

PEINTURE. Parabole de l'Enfant prodigue. — Premiers prix : Charles-Horace VERNET, Jean-Gustave TARAVAL (réservé de 1777). — Deuxième prix : Augustin-Louis BELLE.

SCULPTURE. Parabole du Samaritain. — Premiers prix :

Claude RAMEY, Barthélemy-François CHARDIGNY (réserve de 1775.)

— Deuxième prix : Auguste FORTIN.

ARCHITECTURE. Palais de justice. — Premier prix : BERNARD.

— Deuxième prix : CATHALA.

1783.

PEINTURE. Jésus-Christ ressuscite le fils de la veuve de Naïm.

— Deuxième prix : François-Louis GOUNOD.

SCULPTURE. Mort ressuscité par l'attouchement des os du prophète Elisée. — Premier prix : Auguste FORTIN. — Deuxième prix : Jacques-Edme DUMONT.

ARCHITECTURE. Ménagerie. — Premier prix : VAUDOYER père.

— Deuxième prix : PERCIER.

1784.

PEINTURE. La Cananéenne aux pieds de Jésus-Christ. — Premiers prix : Germain DROUAIS, Louis GAUFFIER (réserve de 1779).

— Deuxièmes prix : Guillaume LETHIERRE, Auguste-Louis-Jean-Baptiste RIVIÈRE (réserve de 1770).

SCULPTURE. Joseph vendu par ses frères. — Premier prix Antoine CHAUDET. — Deuxièmes prix : Henri-Victor ROGUIER, Jean-Jacques OGER (réserve de 1776).

ARCHITECTURE. Lazaret. — Premier prix : HUBERT. — Deuxième prix : MOREAU.

1785.

PEINTURE. Horace tue sa sœur Camille. — Premiers prix : Victor-Maximilien POTAIN, Frédéric DESMARAIS (réserve de 1783). — Deuxième prix : Bernard DUVIVIER.

SCULPTURE. Brutus condamne ses fils à mort. — Premier prix : Claude MICHALON. — Deuxième prix : Antoine-François GÉRARD.

ARCHITECTURE. Chapelle sépulcrale. — Premier prix : MOREAU. — Deuxième prix : FONTAINE.

1786.

ARCHITECTURE. Réunion de toutes les Académies. — Premier prix : PERCIER. — Deuxième prix : GOUST.

Pas de prix en peinture ni en sculpture.

1787.

PEINTURE. Nabuchodonosor fait tuer les enfants de Sédécias en présence de leur père. — Premier prix : François-Xavier FABRE. — Deuxième prix : Etienne-Barthélemy GARNIER.

SCULPTURE. La Peste sous le règne de David. — Premier prix : Barthélemy CORNEILLE. — Deuxième prix : Maximilien VAN LEDÈ.

ARCHITECTURE. Hôtel de ville. — Premier prix : réservé. — Deuxième prix : réservé.

1788.

PEINTURE. Mort de Tatiüs. — Premier prix : Etienne-Barthélemy GARNIER. — Deuxième prix : Anne-Louis GIRODET.

SCULPTURE. Mort de Tarquin. — Premier prix : Jacques-Edme DUMONT. — Deuxième prix : Edme-Etienne-François GOIS.

ARCHITECTURE. Trésor public. — Premiers prix : TARDIEU, BONNARD (réservé de 1787). — Deuxièmes prix : GOUST, AARON ROMAIN (réservé de 1787).

1789.

PEINTURE. Joseph reconnu par ses frères. — Premiers prix : Anne-Louis GIRODET, Charles MEYNIER (réservé de 1786). — Deuxièmes prix : François GÉRARD, Charles THÉVENIN (réservé de 1786).

SCULPTURE. Joseph allant au-devant de Jacob. — Premier prix : Antoine-François GÉRARD. — Deuxième prix : Pierre BRIDAN.

ARCHITECTURE. Ecole de médecine. — Premier prix : FAIVRE. — Deuxième prix : GAUCHER.

1790.

PEINTURE. Daniel fait arrêter les vieillards accusateurs de la chaste Suzanne. — Premier prix : Jacques REATU. — Deuxième prix : Jean-Charles TARDIEU.

SCULPTURE. Jugement de Salomon. — Premier prix : François-Frédéric LEMOT. — Deuxième prix : Michel-Louis PIOCHE.

Il n'y a pas de prix d'architecture en 1790, les concours ayant été abandonnés par les concurrents, qui renoncent à leur qualité d'élèves jusqu'à ce que l'Académie ait adopté les changements qu'ils réclament dans les anciens règlements.

1791.

PEINTURE. Régulus retourne à Carthage. — Premiers prix : Louis LAFFITE, Charles THÉVENIN (réservé de 1786). — Deuxième prix : Jean-Baptiste DE BRET.

SCULPTURE. Abimélech rend Sara à Abraham avec des présents. — Premiers prix : Pierre BRIDAN, Edme-Etienne-François GOIS (réservé de 1786). — Deuxième prix : Auguste-Marie TAUNAY. Le prix de M. Gois lui a été accordé sur la réclamation des élèves sculpteurs adressée au roi Louis XVI, qui fit écrire à l'Académie par M. de la Porte, intendant de la liste civile, que, trouvant la réclamation des élèves sculpteurs équitable, il priait l'Académie de procéder au jugement du prix réservé de 1786, qui fut accordé à M. Gois, comme ayant eu le plus de voix après M. Bridan.

ARCHITECTURE. Galerie d'un palais. — Premier prix : LAGARDETTE. — Deuxième prix : NORMAND.

1792.

PEINTURE. Eléazar préfère la mort au crime de violer la loi en mangeant des viandes défendues. — Premier prix : Charles-Paul LANDON. — Deuxième prix : MOREAU.

M. Moreau, ancien pensionnaire architecte de Rome, avait déjà obtenu le premier grand prix d'architecture en 1783, sur une chapelle sépulcrale.

SCULPTURE. Manlius Torquatus repoussé par son père pour

avoir combattu et triomphé des ennemis contre la défense des généraux. — Premier prix : Auguste-Marie TAUNAY. — Deuxième prix : Charles-Antoine CALLAMARD.

ARCHITECTURE. Marché public pour une grande ville. — Premier prix : NORMAND. — Deuxième prix : BERGOGNION.

1793.

PEINTURE. Brutus, mort en combattant, est ramené à Rome. — Deuxième prix : Fulcran-Jean HARRIET.

ARCHITECTURE. Caserne. — Deuxième prix : PROTAÏN.

Par décret du 8 avril 1793, rendu sur la proposition du citoyen David, peintre, et du citoyen évêque constitutionnel Grégoire, la Convention nationale supprima toutes les Académies.

Par un autre décret du 30 octobre 1793, la Convention institua un jury de cinquante membres qui s'intitula Club révolutionnaire des Arts. Il était composé de deux architectes qui ne faisaient pas partie de l'ancienne Académie, d'hommes de lettres, de jurisconsultes, de médecins, de militaires, d'acteurs, de jardiniers, de cordonniers et de quelques peintres et sculpteurs inconnus, pour juger les concours des grands prix, en donnant les motifs de leurs votes par écrit. C'est ce jury qui, réuni le 7 février 1795, décerne les deux prix ci-dessus, en déclarant qu'il *canonisait* de seconds prix ces deux compositions.

En 1794, 1795, 1796, il n'y eut ni concours ni prix. Le voyage de Rome eût été d'ailleurs impraticable. Les anciennes Académies furent refondues, par décret du 25 octobre 1795, en une nouvelle compagnie désignée sous le nom d'Institut.

1797.

Premier jugement de l'Institut.

PEINTURE. Mort de Caton d'Utique. — Premiers prix : Pierre BOUILLON, Pierre-Narcisse GUÉRIN, Louis-André-Gabriel BOUCHET. — Deuxièmes prix : Louis HERSENT, Mathieu-Ignace VAN BRÉE.

SCULPTURE. Ulysse et Néoptolème enlèvent à Philoctète l'arc et les flèches d'Hercule dans l'île de Lemnos. — Premier prix : Charles-Antoine CALLAMARD. — Deuxièmes prix : Aimé MILHOMME, Jean-Louis DUVAL.

ARCHITECTURE. Greniers publics. — Premiers prix : DUBUT, COUSIN. — Deuxièmes prix : LABARRE, HEURTAULT.

1798.

PEINTURE. Combat des Horaces et des Curiaces. — Premier prix : Fulcran-Jean HARRIET. — Deuxième prix : Denis-Sébastien LE ROY.

SCULPTURE. Marcellus fait embarquer tous les monuments d'art de Syracuse. — Premier prix : Louis DELAVILLE.

ARCHITECTURE. Bourse maritime. — Premier prix : Joseph CLÉMENTCE. — Deuxième prix : Joseph POMPON.

1799.

PEINTURE. Manlius Torquatus condamne son fils à mort. — Premiers prix : Augustin-Alphonse GAUDAR (mort à Rome en 1804), Alexandre-Romain BONNET. — Deuxième prix : Henri MULLARD.

SCULPTURE. Périclès venant visiter Anaxagoras. — Premiers prix : Louis-Marie-Charles-Henri DUPATY, Antoine MOUTON-MOUTON. — Deuxième prix : Edme GAULLE.

ARCHITECTURE. Elysée ou cimetière de cinq cents mètres. — Premiers prix : Louis GASSE, Augustin-Victor GRANDJEAN. — Deuxième prix : Jean-Baptiste GUIGNET.

1800.

PEINTURE. Antiochus renvoie son fils à P. Scipion. Premier prix : Jean-Pierre GRANGER. — Deuxièmes prix : Jean-Augustin INGRES, Joseph DUCQ.

SCULPTURE. Priam redemande à Achille le corps d'Hector son fils. — Deuxièmes prix : Frédéric TIECK, Alexandre-Jean-Constantin NORBLIN.

ARCHITECTURE. Institut des sciences et des arts. — Premiers prix : VALLOT, MESNAGER. — Deuxième prix : DEDEBAN, ROHAULT.

1801.

PEINTURE. Ambassadeurs envoyés par Agamemnon à Achille,

pour le prier de combattre. — Premier prix : Jean-Augustin INGRES. — Deuxième prix : Jules-Antoine VAUTHIER.

SCULPTURE. Caius Gracchus quittant sa femme Licinia. — Premiers prix : Joseph-Charles MARIN, François-Dominique-Aimé MILHOMME. — Deuxième prix : Joseph ALVAREZ.

ARCHITECTURE. Forum. — Premier prix : FAMIN. — Deuxième prix : DEDEBAN.

1802.

PEINTURE. Sabinus et Eponine devant Vespasien. — Premier prix : Alexandre MENJAUD. — Deuxième prix : Guillaume-Désiré-Joseph DESCAMPS.

SCULPTURE. Piété filiale de Cléobis et Biton. — Premiers prix : Pancrace ESGENSWILLER, Laurent BARTHOLINI.

ARCHITECTURE. Foire avec salle d'exposition des produits de l'industrie. — Premier prix : ROHAULT. — Deuxième prix : BURY.

1803.

PEINTURE. Enée portant son père Anchise. — Premier prix : Méry-Joseph BLONDEL. — Deuxième prix : Georges ROUGET.

SCULPTURE. Ulysse reconnu par sa nourrice Euryclée. — Premier prix : Edme GAULLE. — Deuxième prix : Charles-Remy LAITIÉ.

ARCHITECTURE. Port maritime. — Premier prix : PAGOT. — Deuxième prix : CHATILLON.

Les voyages de Rome étant suspendus, chaque premier prix reçoit en compensation un encouragement de 1,000 francs.

1804.

PEINTURE. Mort de Phocion. — Premier prix : Joseph-Denis ODEVAERE. — Deuxième prix : Charles-Abraham CHASSELAT.

SCULPTURE. Méléagre refusant de secourir sa ville. — Premier prix : Charles-Remy LAITIÉ. — Deuxième prix : Henri-Joseph RUTHXIEL.

ARCHITECTURE. Palais de souverain. — Premier prix : LESUEUR. — Deuxième prix : CHATILLON.

Fondation des concours de gravure en taille-douce, jouissant des mêmes privilèges que les autres concours et ayant lieu tous les deux ans.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Une académie d'après nature, gravée au burin. — Premier prix : Claude-Louis MASQUELIER. — Deuxième prix : Jean-Jacques AVRIL.

1805.

PEINTURE. Mort de Démosthènes. — Premier prix : Félix BOISSELIER. — Deuxième prix : Jérôme-Martin LANGLOIS.

SCULPTURE. Evandre, tué en allant à la rencontre de son fils Pallas, est rapporté sur un brancard de branches de chêne. — Premier prix : Pierre-François-Grégoire GIRAUD. — Deuxième prix : Jean CALOIGNE.

ARCHITECTURE. Six maisons pour six familles. — Premier prix : GUÉNEPIN oncle. — Deuxième prix : HUYOT.

Fondation du concours de gravure en médaille et pierre fine, ayant lieu tous les quatre ans.

GRAVURE EN MÉDAILLE. Le Génie de la gravure présente un cachet à l'Empereur, qui lui donne une couronne. — Premier prix : Nicolas-Pierre TIOLLIER.

1806.

PEINTURE. Retour de l'Enfant prodigue. — Premier prix : Félix BOISSELIER. — Deuxième prix : François-Joseph HEIM. — Troisième prix : Alexandre-François CAMINADE.

En raison du mérite du tableau de M. Caminade, l'Académie lui accorde une médaille d'or avec le rang de premier médailliste aux écoles.

Origine des concours de sculpture en ronde bosse.

On ne retrouve rien dans les registres qui établisse ce nouveau genre de concours.

SCULPTURE (ronde bosse). Philoctète blessé quitte Lemnos. —

Premier prix : Pierre-François-Grégoire GIRAUD. — Deuxième prix : Jean-Pierre CORTOT.

ARCHITECTURE. Palais pour la Légion d'honneur. — Premier prix : DEDEBAN. — Deuxièmes prix : PROVOST, LEBAS, *ex æquo*.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Académie gravée. — Premier prix : Joseph-Théodore RICHOMME. — Deuxième prix : Jean-Louis POTRELLE.

1807.

PEINTURE. Thésée vainqueur du Minotaure. — Premier prix : François-Joseph HEIM. — Deuxième prix : Alexandre-François CAMINADE. — Troisième prix : Alexandre-Charles GUILLEMOT.

SCULPTURE (ronde bosse). Archimède. Premier prix : Jean CALOIGNE. — Deuxième prix : Nicolas-Augustin MATTE.

ARCHITECTURE. Palais pour l'éducation des princes. — Premier prix : HUYOT. — Deuxième prix : LECLÈRE. — Troisième prix : GIROUST, médaille d'encouragement.

1808.

PEINTURE. Cause de la maladie d'Antiochus découverte. — Premier prix : Alexandre-Charles GUILLEMOT. — Deuxième prix : François-Louis DE JUINNE.

SCULPTURE (ronde bosse). Dédale met des ailes à son fils Icare. — Premier prix : Henri-Joseph RUTHXIEL. — Deuxième prix : Achille-Joseph-Etienne VALOIS. — Troisièmes prix : Paul LE MOYNE, Charles-Stanislas CANLERS.

ARCHITECTURE. Bains publics pour Paris. — Premier prix : LECLÈRE. — Deuxième prix : François-Auguste JOLLY.

1809.

PEINTURE. Priam redemande à Achille le corps de son fils. — Premier prix : LANGLOIS. — Deuxième prix : Louis-Vincent-Léon PALLIÈRE.

SCULPTURE. (ronde bosse). Marius sur les ruines de Carthage.

— Premier prix : Jean-Pierre CORTOT. — Deuxième prix : François RUDE. — Troisième prix : CAILHOUE.

ARCHITECTURE. Cathédrale. — Premier prix : CHATILLON. — Deuxième prix : GRILLON.

GRAVURE EN MÉDAILLE ET PIERRE FINE. Mars suivi de la Victoire. — Premier prix : Jacques-Edouard GATEAUX. — Deuxièmes prix : Etienne-Jacques DUBOIS, Julien-Marie JOUANNIN.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Académie gravée. — Premier prix : Claude-Marie-François DIEN. — Deuxième prix : François FORSTER.

1840.

PEINTURE. Colère d'Achille. — Premier prix : Michel-Martin DROLLING. — Deuxième prix : Alexandre-Denis-Joseph ABEL.

SCULPTURE (ronde bosse). Othriadès, dernier des Lacédémoniens, écrit de son sang sur son bouclier : Les Lacédémoniens vainqueurs des Argiens. — Premier prix : Jules-Robert AUGUSTE. — Deuxième prix : Pierre-Jean DAVID.

ARCHITECTURE. Bourse pour une ville maritime. — Premier prix : GAUTHIER. — Deuxième prix : VAUCHELET. — Troisième prix : LACORNÉE.

GRAVURE EN MÉDAILLE ET PIERRE FINE. — Ulysse reconnu par son chien. — Premier prix : DURAND. — Deuxième prix : DOMARD.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Académie gravée. — Deuxième prix : Amand COROT.

1841.

PEINTURE. Lycurgue présente aux Lacédémoniens l'héritier du trône. — Premier prix : Alexandre-Denis-Joseph ABEL. — Deuxième prix : François-Edouard PICOT.

SCULPTURE (ronde bosse). Mort d'Épaminondas. — Premier prix : Pierre-Jean DAVID. — Deuxième prix : Louis VAN GEEL.

ARCHITECTURE. Palais pour l'Université. — Premier prix : PROVOST. — Deuxième prix : RENIÉ.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Académie gravée. — Premier prix : Amand COROT. — Deuxième prix : Jean-Louis-Toussaint CARON.

1812.

PEINTURE. Ulysse et Télémaque massacrent les poursuivants de Pénélope. — Premier prix : Louis-Vincent-Léon PALLIÈRE. — Deuxième prix : Henri-Joseph FORESTIER.

SCULPTURE (ronde bosse). Aristée déplore la perte de ses abeilles. — Premier prix : François RUDE. — Deuxième prix : Jean-Baptiste-Louis ROMAN. — Troisièmes prix : Toussaint MASSA, James PRADIER.

L'Académie regrette de n'avoir pas deux premiers prix à sa disposition.

ARCHITECTURE. Maison hospitalière. — Premier prix : Suys. — Deuxième prix : BARON. — Troisième prix : Poisson.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Académie gravée. — Premier prix : Benjamin-Eugène BOURGEOIS. — Deuxième prix : Henri-Charles MULLER.

GRAVURE EN MÉDAILLE. L'Hercule français. — Deuxième prix : Auguste-François MICHAUT.

1813.

PEINTURE. Mort de Jacob. — Premiers prix : Henri-Joseph FORESTIER, François-Edouard PICOT. — Deuxièmes prix : Antoine-Jean-Baptiste THOMAS, Jean-Baptiste VINCHON.

L'Académie ayant demandé au ministre d'accorder à M. Picot un deuxième premier grand prix, comme prix d'honneur, le ministre, ne pouvant lui accorder la pension de Rome, lui donne une gratification de trois mille francs.

SCULPTURE. Ulysse et Néoptolème enlèvent à Philoctète les armes d'Hercule. — Premier prix : James PRADIER. — Deuxièmes prix : Jean-Jacques FLATTERS, Louis PETITOT.

ARCHITECTURE. Hôtel de ville. — Premier prix : CARISTIE. — Deuxièmes prix : FEDEL, LANDON.

GRAVURE EN MÉDAILLE ET PIERRE FINE. Thésée relève la pierre sous laquelle son père avait caché ses armes. — Premier prix : Henri-François BRANDT. — Deuxièmes prix : Augustin CAU-NOIS, [JOSEPH-Silvestre BRUN. — Troisièmes prix : Antoine DES-BOEUF, CAPUCCI.

1814.

PEINTURE. Diagoras porté en triomphe par ses fils. — Premier prix : Jean-Baptiste VINCHON. — Deuxièmes prix : Jean ALAUX, Louis-Edouard RIOULT.

SCULPTURE (ronde bosse). Achille blessé à mort retire la flèche de sa blessure. — Premier prix : Louis PETITOR. — Deuxième prix : Etienne-Jules RAMEY fils.

ARCHITECTURE. Bibliothèque-musée. — Premiers prix : LANDON, DESTOUCHES. — Deuxième prix : VISCONTI. — Troisième prix : VAUCHELET.

GRAVURE EN MÉDAILLE ET PIERRE FINE. Guerrier saisissant ses armes sur l'autel de la patrie. — Premier prix : Antoine DES-BOEUF. — Deuxième prix : Jacques-François WALCHER.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Académie gravée. — Premier prix : François FORSTER. — Deuxième prix : Louis-Léopold ROBERT.

1815.

PEINTURE. Briséis rendue à Achille trouve dans sa tente le corps de Patrocle. — Premier prix : Jean ALAUX. — Deuxième prix : Léon COGNIET.

SCULPTURE (ronde bosse). Ulysse reconnu par son chien. — Premier prix : Jules-Étienne RAMEY fils. — Deuxième prix : Tous-saint MASSA.

ARCHITECTURE. École polytechnique. — Premier prix : DREUX. — Deuxième prix : VINCENT.

GRAVURE EN MÉDAILLE. Mort d'Ajax. — Troisième prix : Georges JACQUOT.

1816.

PEINTURE. OEnone refuse de secourir Paris au siège de Troie. — Premier prix : Antoine-Jean-Baptiste THOMAS. — Deuxièmes prix : François-Ferdinand LANCRENON, Jean-Victor SCHNETZ.

SCULPTURE. Ulysse et Ajax envoyés vers Achille par Agamemnon. — Premier prix : Jean-Baptiste-Louis ROMAN. — Deuxième prix : Abel DIMIER.

ARCHITECTURE. Palais pour l'Institut. — Premier prix : Lucien-Tirée VAN CLÉEMPUTTE jeune. — Deuxième prix : Jean-Baptiste-Cicéron LE SUEUR.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Académie gravée. — Premier prix : Joseph COINY. — Deuxième prix : Alexandre-Vincent SIX-DENIERS.

1817.

PEINTURE. Hélène délivrée par Castor et Pollux, ses frères. — Premier prix : Léon COGNIET. — Deuxième prix : François DUBOIS.

SCULPTURE (ronde bosse). Mort d'Agis, roi de Lacédémone. — Premier prix : Charles-François LEBŒUF-NANTEUIL. — Deuxième Prix : Georges JACQUOT.

ARCHITECTURE. Conservatoire de musique. — Premier prix : GARNAUD. — Deuxième prix : Abel BLOUET.

GRAVURE EN MÉDAILLE ET PIERRE FINE. Androclès et le lion. — Premier prix : Joseph-Silvestre BRUN.

Fondation du concours de paysage historique ayant lieu tous les quatre ans.

PAYSAGE. — Démocrite et les Abdéritains. — Premier prix : Achille-Etna MICHALLON. — Deuxième prix : Antoine-Félix BOISELLIER. — Troisième prix : Antoine-Achille POUPARD.

1818.

PEINTURE. Philémon et Baucis reçoivent Jupiter et Mercure. — Premier prix : Nicolas-Auguste HESSE. — Deuxième prix : Paul-Amable COUTANT.

SCULPTURE. Chélonis implorant la grâce de son époux Cléombrotte. — Premier prix : Bernard-Gabriel SEURRE aîné. — Deuxièmes prix : Théophile-François-Marcel BRA, Louis-Denis CAILHOUET.

ARCHITECTURE. Promenade publique. — Deuxième prix : CALLET. — Troisième prix : DESPLANS, mention sans médaille.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Académie gravée. — Premier prix : André-Benoît TAUREL. — Deuxième prix : Constant-Louis-Antoine LORICHON. — Troisième prix : Louis-Pierre HENRIQUEL-DUPONT.

1819.

PEINTURE. Thémistocle se réfugie chez Admète, roi des Molosses. — Premier prix : François DUBOIS. — Deuxième prix : Charles-Philippe LARIVIÈRE.

SCULPTURE. — Énée blessé à la cuisse, guéri par Vénus. — Premier prix : Abel DIMIER. — Deuxièmes prix : Justin-Marie LEQUIEN, Philippe-Joseph-Henri LEMAIRE. — Troisième prix : Maurice BÉGUIN.

ARCHITECTURE. Cimetière. — Premiers prix : CALLET, LESUEUR. — Deuxième prix : VILLAIN.

GRAVURE EN MÉDAILLE. Milon de Crotone attaqué par un lion. — Premier prix : Ursin-Jules VATINELLE. — Deuxième prix : Jacques-Augustin DIEUDONNÉ. — Troisième prix : Antoine-Louis BARYE.

1820.

PEINTURE. Achille demande à Nestor le prix de la sagesse aux jeux Olympiques. — Premier prix : Paul-Amable COUTAN. — Deuxième prix : Pierre-Raymond-Jacques MONVOISIN. — Troisième prix : Charles-Philippe LARIVIÈRE, avec médaille d'or.

Sur la demande de l'Académie, le ministre accorde trois années de pension à Rome à M. Monvoisin, à cause du mérite de son tableau.

SCULPTURE (ronde bosse). — Caïn maudit par Dieu. — Pre-

mier prix : Georges JACQUOT. — Deuxième prix : Antoine-Louis BARYE.

ARCHITECTURE : École de médecine : Premier prix : VILLAIN. — Deuxièmes prix : QUANTINET, Emile GILBERT.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. — Académie gravée. — Premier prix : Constantin-Louis-Antoine LORICHON. — Deuxième prix : FRANÇOIS GELÉE, Jean-Louis-Desiré DELAISTRE.

1821.

PEINTURE. Samson livré aux Philistins par Dalila. — Premier prix : Joseph-Desiré COURT. — Deuxième prix : Jean-Etienne-Franklin DUBOIS. — Troisième prix : Jean-Baptiste-Sylvie-André PERIN.

SCULPTURE. Alexandre dans la ville des Oxydraques. — Premier prix : Philippe-Jean-Henri LEMAIRE. — Deuxième prix : Augustin-Alexandre DUMONT.

ARCHITECTURE. Palais de justice. — Premier prix : Abel BLOUET. Deuxième prix : Henri LABROUSTE jeune.

PAYSAGE HISTORIQUE. Enlèvement de Proserpine par Pluton. — Premier prix : Jean-Charles-Joseph RÉMOND. — Deuxièmes prix : Louis-Frédéric VILLENEUVE, Amédée BOURGEOIS. — Troisième prix : Alphonse PERIN.

1822.

PEINTURE. Oreste et Pylade. — Deuxièmes prix : Auguste-Hyacinthe DEBAY, François BOUCHOT. — Troisième prix : Sébastien-Louis-Wilhem NORBLIN.

SCULPTURE. Jason enlève la toison d'or. — Deuxièmes prix : Charles-Marie-Émile SEURRE, Louis DESPREZ.

ARCHITECTURE. Salle d'Opéra. — Premier prix : Emile GILBERT. — Deuxièmes prix : FONTAINE, Jules BOUCHET. — Troisième prix : Léon VAUDOYER fils.

1823.

PEINTURE. Égisthe, croyant retrouver le corps d'Oreste mort, découvre celui de Clytemnestre. — Premiers prix : Auguste Hyacinthe DEBAY, François BOUCHOT. — Deuxième prix : Eloy FÉRON.

SCULPTURE. Douleur d'Évandre sur le corps de son fils Pallas. — Premiers prix : Augustin-Alexandre DUMONT, François-Joseph DURET. — Deuxièmes prix : Jean-Baptiste-Joseph DEBAY, Antoine-Laurent DANTAN.

ARCHITECTURE. Hôtel des douanes. — Premier prix : Félix DUBAN. — Deuxièmes prix : GRISART, DE GISORS.

GRAVURE EN MÉDAILLE. Paris lançant la flèche dont il blesse Achille au talon. — Deuxièmes prix : Joseph-Arsène-Théodore-Lefèvre DUBOURG, Louis BRENET.

1824.

PEINTURE. — Mort d'Alcibiade. — Premier prix : Charles-Philippe LARIVIÈRE. — Deuxième prix : Elzidor NAIGEON.

L'Académie regrette de ne pouvoir disposer d'un deuxième premier grand prix en faveur de M. Elzidor Naigeon, dont elle apprécie la composition.

SCULPTURE. Tunique de Joseph rapportée à Jacob. — Premier prix : Charles-Marie-Émile SEURRE jeune. — Deuxième prix : Jean-Louis-Nicolas JALEY.

ARCHITECTURE. Cour de cassation. — Premier prix : Henri LABROUSTE jeune. — Deuxièmes prix : LEPREUX, Léon VAUDOYER fils. — Troisième prix : Augustin BURDET.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Académie gravée d'après nature. — Premier prix : François GELÉE.

1825.

PEINTURE. Antigone donnant la sépulture à Polynice. — Premier prix : Sébastien-Louis-Wilhem NORBLIN. — Deuxième prix : Jean-Louis BEZARD.

SCULPTURE (ronde bosse). Prométhée attaché au rocher. — Deuxième prix : François-Gaspard-Aimé LANNO.

ARCHITECTURE. Hôtel de ville. — Premier prix : Duc. — Deuxième prix : FRIÈS. — Troisième prix : DOMMEY, avec médaille d'or.

PAYSAGE HISTORIQUE. Chasse de Méléagre. — Premier prix : Alphonse GIROUX. — Deuxièmes prix : Jacques BRASCASSAT, Jean-Baptiste GIBERT.

M. Brascassat ayant fait un tableau très-remarquable, et l'Académie ne pouvant disposer d'un deuxième premier grand prix, le roi Charles X et la duchesse de Berri fournirent les fonds nécessaires à sa pension de Rome.

1826.

PEINTURE. Pythias, Damon et Denis le tyran. — Premier prix : Eloy-Firmin FÉRON. — Deuxième prix : François-Xavier DUPRÉ.

SCULPTURE (ronde bosse). Mort d'Orion. — Premier prix : Louis DESPREZ. — Deuxième prix : François JOUFFROY.

ARCHITECTURE. Palais pour l'Académie de France à Rome. — Premier prix : Léon VAUDOYER fils. — Deuxième prix : Marie DELANNOY fils. — Troisième prix : DOMMEY, avec médaille d'or.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Académie gravée d'après nature. — Premier prix : Pierre-François-Eugène GIRAUD. — Deuxième prix : Achille-Louis MARTINET.

L'Académie témoigne le désir que le ministre dispose en faveur de M. Jean-Baptiste Debay du premier prix réservé de 1825.

1827.

PEINTURE. Coriolan chez Tullus, roi des Volsques. — Premier prix : François-Xavier DUPRÉ. — Deuxième prix : Théophile VAUCHELET.

SCULPTURE. Mutius Scævola. — Premier prix : François-Gaspard-Aimé LANNO, Jean-Louis-Nicolas JALEY. — Deuxième prix : Honoré-Jean-Aristide HUSSON.

ARCHITECTURE. Muséum d'histoire naturelle. — Premier prix : Théodore LABROUSTE aîné. — Deuxième prix : CENDRIER.

Pas de concours de gravure en médaille et pierre fine, faute de concurrents.

1828.

PEINTURE. Ulysse et Neoptolème viennent chercher Philoctète dans l'île de Lemnos. — Deuxième prix : Paul JOURDY.

SCULPTURE (ronde bosse). Mort d'Hercule. — Premier prix : Antoine-Laurent DANTAN aîné. — Deuxième prix : Théodore-Joseph-Napoléon JACQUES.

ARCHITECTURE. Bibliothèque publique. — Premier prix : Marie DELANNQY fils. — Deuxième prix : BOURGUIGNON. — Troisième prix : ABRIC.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Académie d'après nature. — Premier prix : Joseph-Victor VIBERT. — Deuxième prix : Jean-Claude CLAVEY. — Troisième prix : Amédée-Félix-Barthélemy GEILLE.

1829.

PEINTURE. Jacob refusant de livrer Benjamin. — Premiers prix : Jean-Louis BEZARD, Théophile VAUCHELET. — Deuxièmes prix : Émile SIGNOL, Eugène ROGER. — Troisième prix : Henri-Frédéric SCHOPIN.

SCULPTURE (ronde bosse). Mort d'Hyacinthe. — Premier prix : Jean-Baptiste-Joseph DEBAY. — Deuxièmes prix : Antoine ETEx, Joseph BRIAN aîné.

ARCHITECTURE. Lazaret. Premier prix : Constant DUFEUX. — Deuxième prix : GARREZ.

PAYSAGE HISTORIQUE. Mort d'Adonis. Premier prix : Jean-Baptiste GIBERT. — Deuxièmes prix : Hugues FOURAU, Eugène Modeste-Edmond POIDEVIN.

1830.

PEINTURE. Méléagre reprenant ses armes à la sollicitation de

son épouse. — Premier prix : Emile SIGNOL. — Deuxième prix : Henri-Frédéric SCHOPIN.

SCULPTURE. Thésée vainqueur du Minotaure. — Premier prix : Honoré-Jean-Aristide HUSSON. — Deuxième prix : Joseph-Marius RAMUS. — Troisième prix : Eugène-Louis BION.

ARCHITECTURE. Maison de plaisance pour un prince. — Premier prix : GARREZ. — Deuxième prix : Alphonse GIRARD.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Académie d'après nature. — Premier prix : Achille-Louis MARTINET. — Deuxième prix : Louis-Adolphe SALMON.

1831.

PEINTURE. — Le Xanthe poursuivant Achille. — Premier prix : Henri-Frédéric SCHOPIN. — Deuxième prix : Paul-Auguste BLANC.

SCULPTURE. Mort de Caton d'Utique. — Deuxième prix : Pierre Charles SIMART, Louis-Alexis-Achille BOULY.

ARCHITECTURE. Établissement d'eaux thermales. — Premier prix : Prosper MOREY. — Deuxième prix : Jean-Arnould LEVEIL.

GRAVURE EN MÉDAILLE ET PIERRE FINE. OEdipe expliquant l'énigme du sphinx. — Premier prix : Eugène-André OUDINÉ. — Deuxième prix : Jacques-Auguste FAUGINET.

1832.

PEINTURE. Thésée reconnu par son père. — Premier prix : Jean Hippolyte FLANDRIN. — Deuxièmes prix : Antoine-Placide GIBERT, Hippolyte-Dominique HOLFELD.

SCULPTURE (ronde bosse). Capanée foudroyé sous les murs de Thèbes. — Premiers prix : Louis BRIAN jeune, François JOUFFROY. — Deuxième prix : Christophe-François-Armand TOUSSAINT.

ARCHITECTURE. Musée. — Premier prix : Jean-Arnould LEVEIL. — Deuxième prix : François-Joseph NOLAU.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Académie gravée d'après nature. — Deuxième prix : Amédée-Barthélemy-Félix GEILLE.

1833.

PEINTURE. Moïse et le serpent d'airain. — Premier prix : Eugène ROGER. — Deuxièmes prix : Philippe COMAIRAS, Louis-Victor LAVOINE.

SCULPTURE. Le Vieillard et ses enfants. — Premier prix : Pierre-Charles SIMART. — Deuxièmes prix : Auguste-Louis-Marie OTTIN, François-Théodore DEVAULX.

ARCHITECTURE. École militaire. — Premier prix : Victor BALTARD. — Deuxième prix : Hector-Martin LEFUEL. — Troisième prix : CHARGRASSE, avec médaille d'or.

PAYSAGE HISTORIQUE. Ulysse et Nausicaa. — Premier prix : Romain-Étienne-Gabriel PRIEUR. — Deuxièmes prix : Henri-Jean-Saint-Ange CHASSELAT, Pierre GIRARD. — Troisième prix : Eugène-Ferdinand BUTTURA.

1834.

PEINTURE. Homère chantant ses poésies dans les villes de la Grèce. — Premier prix : Paul JOURDY.

SCULPTURE. Flagellation du Christ. — Deuxième prix : Julien-Jean GOURDEL.

ARCHITECTURE. Athénée. — Premier prix : Paul-Eugène LEQUEUX. — Deuxième prix : Nicolas-Auguste THUMELOUP. — Troisième prix : Alphonse-Augustin FINIELS.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Académie d'après nature. — Premiers prix : François-Augustin BRIDOUX, Louis-Adolphe SALMON.

1835.

PEINTURE. Tobie rendant la vue à son père. — Deuxièmes prix : Louis-François-Marie ROULIN, Charles-Octave BLANCHARD. — Troisième prix : Jean-Baptiste-Auguste LELOIR.

SCULPTURE (ronde bosse). Mort d'Ajax. — Tous hors de concours pour avoir excédé les mesures données.

ARCHITECTURE. École de médecine. — Premier prix : Charles-

Victor FAMIN fils. — Deuxièmes prix : Alexis PACCARD, Jean-François-Jean-Baptiste GUÉNEPIN neveu.

GRAVURE EN MÉDAILLE ET PIERRE FINE. Romulus portant les dépouilles opimes. — Premier prix : Jean-Baptiste-Eugène FAROCHON.

1836.

PEINTURE. Frappement du rocher par Moïse. — Premiers prix : Dominique-Louis-Féréol PAPETY, Charles-Octave BLANCHARD. — Deuxièmes prix : Jean MURAT, Jean-Baptiste GUIGNET.

SCULPTURE. Mort de Socrate. — Premiers prix : Jean BONNASIEUX, Auguste-Louis-Marie OTTIN. — Deuxièmes prix : Pierre-Jules CAVELIER, Toussaint-François JOURJON.

ARCHITECTURE. Palais pour l'exposition d'objets d'art et des produits de l'industrie. — Premiers prix : François-Louis-Florimond BOULANGER, Jacques-Jean CLERGET. — Deuxièmes prix : Antoine-Isidore-Eugène GODEBOEUF.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Académie d'après nature. — Deuxième prix : Louis-Auguste DARODES.

1837.

PEINTURE. Sacrifice de Noé. — Premier prix : Jean MURAT. — Deuxièmes prix : Thomas COUTURE, Pierre-Nicolas BRISSET, Jean-Baptiste GUIGNET.

SCULPTURE (ronde bosse). Marius sur les ruines de Carthage. — Premier prix : Louis-Léopold CHAMBARD. — Deuxièmes prix : Nicolas-Victor VILLAIN, Théodore-Charles GRUYÈRE.

ARCHITECTURE. Panthéon. — Premier prix : Jean-François-Jean-Baptiste GUÉNEPIN neveu. — Deuxièmes prix : Antoine-Julien HENARD, Jules DURU.

PAYSAGE HISTORIQUE. Apollon, gardant les troupeaux chez Admète, invente la lyre. — Premier prix : Eugène-Ferdinand BUTTURA. — Deuxièmes prix : Félix-Hippolyte LANOUÉ, Jean-Achille BENOUVILLE. — Troisième prix : ESBRAT.

1838.

PEINTURE. Saint Pierre guérissant un boiteux aux portes du temple. — Premier prix : Isidore-Alexandre-Auguste PILS. — Deuxième prix : Jules-Alexandre DUVAL-LECAMUS fils.

SCULPTURE. David cherche à apaiser les fureurs de Saül. — Premier prix : Nicolas-Victor VILLAIN. — Deuxième prix : Jean-Pierre MOULIVE.

ARCHITECTURE. Église cathédrale. — Premier prix : Tous-saint François-Joseph UCHARD. — Deuxième prix : Auguste-Joseph MAGNE.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Académie gravée d'après nature. — Premiers prix : Victor POLLET, Charles-Victor NORMAND. — Deuxièmes prix : Auguste-Thomas-Marie BLANCHARD, Charles-Joseph ROUSSEAU.

1839.

PEINTURE. Coupe de Joseph trouvée dans le sac de Benjamin. — Premier prix : Antoine-Auguste-Ernest HÉBERT. — Deuxième prix : Prosper-Louis ROUX.

SCULPTURE. — Serment des sept chefs devant Thèbes. — Premier prix : Théodore-Charles GRUYÈRE. — Deuxièmes prix : Célestin-Anatole CALMELS, Jean-Claude PETIT.

ARCHITECTURE. Hôtel de ville. — Premier prix : Hector-Martin LEFUEL. — Deuxième prix : François-Marie PÉRON.

GRAVURE EN MÉDAILLE ET PIERRE FINE. Hercule étouffant Antée. — Premier prix : André VAUTHIER. — Deuxième prix : Jean-François-Charles-André FLACHERON.

1840.

PEINTURE. Caius Gracchus, cité devant le sénat, partant pour Rome. — Premier prix : Pierre-Nicolas BRISSET. — Deuxième prix : Auguste LEBOUY.

SCULPTURE. Ulysse bandant son arc. — Deuxième prix : Pierre-Marie-Nicolas ROBINET.

ARCHITECTURE. Palais de la chambre des pairs. — Premier prix : Théodore BALLU. — Deuxième prix : Philippe-Auguste TITEUX.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Académie gravée. — Premier prix : Jean SAINT-EVE.

1841.

PEINTURE. La robe de Joseph présentée à Jacob. — Premier prix : Auguste LEBOUY. — Deuxièmes prix : Charles-François JALABERT, Jules-Ambroise-François NAUDIN.

SCULPTURE. Mort de Démosthènes. — Premiers prix : Georges DIÉBOLT, Charles-Joseph GODDE. — Deuxième prix : Jacques-Léonard MAILLET.

ARCHITECTURE. Palais d'ambassadeur de France à l'étranger. Premier prix : Alexis PACCARD. — Deuxième prix : Jacques-Martin TÉTAZ.

PAYSAGE HISTORIQUE. Adam et Eve chassés du paradis terrestre. — Premier prix : Félix-Hippolyte LANOUE. — Deuxièmes prix : Théophile-Clément BLANCHARD, Antoine-Claude-Ponthus CINIER.

1842.

PEINTURE. Samuel sacrant David. — Premier prix : Victor-François-Éloy BIENNOURRY. — Deuxième prix : Louis-Jean-Noël DUVEAU. — Troisième prix : Félix-Joseph BARRIAS.

SCULPTURE (ronde bosse). Diomède enlevant le Palladium. — Premier prix : Pierre-Jules CAVELIER. — Deuxièmes prix : René-Ambroise MARÉCHAL, Mathurin MOREAU. — Troisième prix : Noël-Jules GIRARD.

ARCHITECTURE. Palais des archives. — Premier prix : Philippe-Auguste TITEUX. — Deuxièmes prix : Prosper DESBUISSON, Louis-

Étienne LEBELIN. — Troisième prix : Albert-François-Germain DELAAGE.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Académie d'après nature. — Premier prix : — Louis-Désiré-Joseph DELEMER. — Deuxième prix : Ange-Arthur-Sylvain COLLIER.

1843.

PEINTURE. OEdipe s'exilant de Thèbes. — Premier prix : Eugène-Jean DAMERY. — Deuxième prix : François-Léon BENOUVILLE. — Troisième prix : Henri-Augustin GAMBARD.

SCULPTURE. Mort d'Épaminondas. — Premier prix : René-Ambroise MARÉCHAL. — Deuxième prix : Eugène-Louis LEQUESNE. — Troisième prix : Hubert LAVIGNE.

ARCHITECTURE. Palais de l'Institut. — Premier prix : Jacques-Martin TÉTAZ. — Deuxièmes prix : Pierre-Joseph DUPONT, Louis-Jules ANDRÉ.

GRAVURE EN MÉDAILLE ET PIERRE FINE. Arion sauvé des flots. — Premier prix : Louis MERLEY, seul concurrent.

1844.

PEINTURE. Cincinnatus recevant les députés du sénat. — Premier prix : Félix-Joseph BARRIAS. — Deuxième prix : — Jules-Eugène LENEVEU.

SCULPTURE. Pyrrhus tuant Priam. — Premier prix : Eugène-Louis LEQUESNE. — Deuxième prix : Gabriel-Jules THOMAS. — Troisième prix : Jean-Baptiste-Claude-Eugène GUILLAUME ; le fond de son bas-relief avait été brisé (médaille de bronze).

ARCHITECTURE. Palais pour l'Académie de Paris. — Premier prix : Prosper DESBUISSON. — Deuxièmes prix : Agis-Léon LEDRU, Charles-Jean LAISNÉ. — Troisième prix : Eugène DEMANGEAT.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Académie gravée d'après nature. — Premier prix : Jean-Ernest AUBERT. — Deuxième prix : Joseph-Gabriel TOURNY.

1845.

PEINTURE. Jésus dans le prétoire. — Premier prix : François-Léon BENOUVILLE. — Deuxième prix : Alexandre CABANEL.

SCULPTURE (ronde bosse). Thésée retrouvant l'épée de son père sous un rocher. — Premier prix : Jean-Baptiste-Claude-Eugène GUILLAUME.

ARCHITECTURE. Église cathédrale. — Premier prix : Félix THOMAS. — Deuxièmes prix : Pierre TRÉMAUX, Charles-Auguste-Philippe LAINÉ.

PAYSAGE HISTORIQUE. Ulysse et Nausicaa. — Premier prix : Jean-Achille BENOUVILLE.

1846.

PEINTURE. Maladie d'Alexandre. — Deuxième prix : Charles-Alexandre CRAUK.

SCULPTURE (ronde bosse). Mézence blessé. Pas de prix.

ARCHITECTURE. Muséum d'histoire naturelle. — Premier prix : Alfred-Nicolas NORMAND. — Deuxièmes prix : Thomas-Augustin MONGE, Jacques-Louis-Florimond PONTHEU.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Académie d'après nature. — Premier prix : Joseph-Gabriel TOURNY. — Deuxième prix : Auguste LEHMANN.

1847.

PEINTURE. Mort de Vitellius. — Premier prix : Jules-Eugène LENEPVEU. — Deuxième prix : Paul-Jacques-Aimé BAUDRY.

SCULPTURE. Télémaque rapportant à Phalante l'urne renfermant les cendres d'Hippias. — Premiers prix : Jean-Joseph PERAUD, Jacques-Léonard MAILLET. — Deuxième prix : Pierre-Antoine-Hyppolyte BONNARDEL. — Troisième prix : Louis ROGUET.

ARCHITECTURE. Palais pour la chambre des députés. — Premier prix : Louis-Jacques ANDRÉ. — Deuxième prix : Charles-Mathieu-Quirin CLAUDEL.

GRAVURE EN MÉDAILLE ET PIERRE FINE. Renvoyé à 1848 par décision de l'Académie.

1848.

PEINTURE. Saint Pierre chez Marie. — Deuxièmes prix : Rodolphe-Clarancé BOULANGER, Adolphe-Williams BOUGUEREAU. — Troisième prix : Charles-Gustave HOUSEZ.

SCULPTURE (ronde bosse). Philoctète partant pour le siège de Troie. — Premier prix : Gabriel-Jules THOMAS. — Deuxième prix : Louis ROGUET. — Troisième prix : Henri-Charles MANIGLIER.

ARCHITECTURE. Conservatoire des arts et métiers. — Premier prix : Jean-Louis-Charles GARNIER. — Deuxième prix : Achille-Aimé-Alexis HÜE. — Troisième prix : Denis LEBOUTEUX.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Académie d'après nature. — Premier prix : Jacques-Martial DEVAUX.

GRAVURE EN MÉDAILLE ET PIERRE FINE. Mercure formant le caducée. — Premier prix : Louis-Félix CHABAUD. — Deuxième prix : Guillaume BONNET.

Concours de 1847 renvoyé à cette année 1848.

1849.

PEINTURE. Ulysse reconnu par Euryclée sa nourrice. — Premier prix : Rodolphe-Clarancé BOULANGER. — Deuxième prix : Charles-Camille CHAZAL.

SCULPTURE. Teucer blessé par Hector. — Premier prix : Louis ROGUET.

ARCHITECTURE. École des beaux-arts. — Premier prix : Denis LEBOUTEUX. — Deuxième prix : Gabriel-Jean-Antoine DAVIoud. — Troisième prix : Paul-René-Léon GINAIN.

PAYSAGE HISTORIQUE. Mort de Milon de Crotone. — Premier prix : Charles-Joseph LECOINTE. — Deuxième prix : Marie-Alfred DE CURZON.

Sur la demande de l'Académie M. de Curzon obtint du ministre de
jouir de la pension de Rome pendant quatre ans.

1850.

PEINTURE. Zénobie trouvée sur les bords de l'Araxe. — Premiers prix : Paul-Jacques-Aimé BAUDRY, Adolphe-Williams BOUGUEREAU. — Deuxièmes prix : Jean-Baptiste-Émile BIN, Théodore-Pierre-Nicolas MAILLOT. — Troisième prix : François-Nicolas CHIFFLARD.

SCULPTURE (ronde bosse). Mort d'Achille. — Premier prix : Charles-Alphonse GUMERY. — Deuxième prix : Jean-Joseph-Hippolyte-Romain FERRAT. — Troisième prix : Jean-Baptiste CARPEAUX.

ARCHITECTURE. Grande place publique. — Premier prix : Louis-Victor LOUVET. — Deuxième prix : Édouard-Auguste VILLAIN.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Académie d'après nature. — Premier prix : Gustave-Nicolas BERTINOT. — Deuxième prix : Jean-Baptiste DANGUIN.

1851.

PEINTURE. Périclès au lit de mort de son fils. — Premier prix : François-Nicolas CHIFFLARD. — Deuxièmes prix : Félix-Henri GIACOMOTTY, Émile LÉVY.

SCULPTURE. Les Grecs et les Troyens se disputent le corps de Patrocle. — Premiers prix : Pierre-Antoine-Hippolyte BONNARDEL, Adolphe-Désiré CRAUK. — Deuxièmes prix : Didier DEBUT, Henri-Charles MANIGLIER. — Troisième prix : Adolphe-Alfred-Édouard LEPÈRE.

ARCHITECTURE. Hospice sur les Alpes. — Premier prix : Gabriel-Auguste ANCELET. — Deuxième prix : Michel-Achille TRIQUET. — Troisième prix : Joseph-Alfred CHAPELAIN.

GRAVURE EN MÉDAILLE ET PIERRE FINE. Neptune fait naître le cheval. — Deuxième prix : Henri-Michel-Antoine CHAPU.

1852.

PEINTURE. Résurrection de la fille de Jaïre. — Deuxième prix : Félix FOSSEY.

SCULPTURE (ronde bosse). Philoctète à Lemnos. — Premier

prix : Alfred-Adolphe-Édouard LEPÈRE. — Deuxième prix : Jean-Baptiste CARPEAUX.

ARCHITECTURE. Gymnase. — Premier prix : Paul-René-Léon GINAIN. — Deuxièmes prix : Louis-François DOUILLARD aîné, Michel DOUILLARD jeune.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Académie gravée d'après nature. — Premier prix : Paul-Alphonse BELLAY. — Deuxième prix : Claude-Ferdinand GAILLARD.

1853.

PEINTURE. Jésus chassant les vendeurs du temple. — Deuxièmes prix : Henri-Pierre PICOU, Jules-Élie DELAUNAY.

SCULPTURE. Désespoir d'Alexandre après le meurtre de Clitus. — Deuxième prix : Henri-Michel-Antoine CHAPU. — Troisième prix : Amédée Donatien DOUBLEMARD.

ARCHITECTURE. Musée pour une capitale. — Premier prix : Arthur-Stanislas DIET. — Deuxième prix : Ernest-Georges COQUART. — Troisième prix : Pierre-Jérôme-Honoré DAUMET.

M. Diet, s'étant marié après le jugement du concours, ne jouit pas de la pension de Rome.

PAYSAGE HISTORIQUE. Pas de concours, les essais jugés trop faibles. — Renvoyé à 1854.

1854.

PAYSAGE HISTORIQUE. Lycidas et Mérés (églogue de Virgile). — Premier prix : Jean-François-Armand-Félix BERNARD. — Deuxième prix : Théophile-Narcisse CHAUVEL. — Troisième prix : Jean-Ferdinand CHAIGNEAU.

Concours d'essai en février, entréc en loges en mars (sans feu).

PEINTURE. Abraham lavant les pieds aux trois anges. — Premier prix : Félix-Henri GIACOMOTTY, pour cinq ans. — Deuxième premier prix : Théodore-Pierre-Nicolas MAILLOT, pour quatre ans. — Troisième premier prix : Emile LÉVY, pour trois ans. — Troisième prix : Charles-Ernest ROMAGNY.

SCULPTURE (ronde bosse). Hector et son fils Astyanax. — Premier prix : Jean-Baptiste CARPEAUX. — Deuxièmes prix : Amédée-Donatien DOUBLEMARD, Charles-Aimé IRVOY.

ARCHITECTURE. Édifice consacré à la sépulture des souverains d'un grand empire. — Premiers prix : Paul-Émile BONNET, Joseph-Auguste-Émile VAUDREMER. — Deuxième prix : François-Philippe BOITTE.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Académie d'après nature. — Premier prix : — Joseph-Paul-Marius SOUY. — Troisième prix : Joseph-Alfred ANNEDOUCHE.

1855.

PEINTURE. César dans la barque. — Deuxièmes prix : Jacques-François-Camille CLERE, Pierre-Louis-Joseph DE CONINCK.

SCULPTURE. Cléobis et Biton. — Premiers prix : Henri-Michel-Antoine CHAPU, pour cinq ans ; Amédée-Donatien DOUBLEMARD, pour trois ans. — Deuxième prix : Jules-Léger-François ROLLAND. Un accident arrivé au bas-relief en terre de M. Chapu, lors de son transport des loges à la salle d'exposition, a brisé ce bas-relief, qui a néanmoins figuré au jugement et à l'exposition dans cet état de détérioration.

ARCHITECTURE. Conservatoire de musique et de déclamation. — Premier prix : Pierre-Jérôme-Honoré DAUMET. — Deuxièmes prix : Edmond-Jean-Baptiste GUILLAUME, Joseph-Eugène HEIM fils.

GRAVURE EN MÉDAILLE ET PIERRE FINE. Guerrier mourant sur l'autel de la patrie. — Premier prix : Alphée DUBOIS. — Deuxième prix : Antoine Joseph PONSCARME. — Troisième prix : François-Antoine ZOEGGER.

Application du nouveau règlement de l'esquisse en trente-six heures pour les peintres, sculpteurs, paysagistes et graveurs en médaille et pierre fine, et de l'avant-projet de dix jours et dix nuits pour les architectes.

1856.

PEINTURE. Retour du jeune Tobie. — Premiers prix : Félix-





Auguste CLÉMENT, Jules-Elie DELAUNAY. — Deuxième prix : Ernest-Barthélemy MICHEL.

SCULPTURE. Romulus, vainqueur d'Acron, porte les premières dépouilles opimes au temple de Jupiter Fétérien (ronde bosse). — Premier prix : Henri-Charles MANIGLIER. — Deuxièmes prix : Ernest-Eugène HIOLE, Auguste LECHESENE.

ARCHITECTURE. Palais d'ambassadeur à Constantinople. — Premier prix : Edmond-Jean-Baptiste GUILLAUME. — Deuxième prix : Constant MOYAUX.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Académie d'après nature. — Premier prix : Claude-Ferdinand GAILLARD. — Deuxième prix : Henri-Joseph DUBOUCHET. — Mention honorable : Charles-Eugène TRIBAULT.

1857.

PEINTURE. Résurrection de Lazare. — Premier prix : Charles-François SELLIER. — Deuxièmes prix : Louis-Hector LEROUX, Joseph-Florentin-Léon BONNAT. — Mention : Benjamin ULMANN.

SCULPTURE. Ulysse blessé à la chasse par un sanglier. — Premier prix : Joseph Tournois. — Deuxième prix : Jean-André DELORME. — Mention : Eugène DELAPLANCHE.

ARCHITECTURE. Faculté de médecine. — Premier prix : Joseph-Eugène HEIM. — Deuxième prix : Ernest MOREAU.

PAYSAGE HISTORIQUE. Jésus et la Samaritaine. — Premier prix : Jules DIDIER. — Deuxième prix : Charles-Olivier DE PENNE.

Les prix de 1858 seront donnés sur les sujets suivants :

PEINTURE. Adam et Ève retrouvant le corps d'Abel.

SCULPTURE. Achille saisissant ses armes (ronde bosse).

ARCHITECTURE. Hôtel impérial des Invalides de la marine.

STATUE DE VÉNUS

OFFERTE A FRANÇOIS I^{er}, EN 1534.

Cette pièce, qui a fait partie des ventes Joursanvault et Muller, a été ensuite possédée par notre collaborateur et ami M. Salmon, et c'est pendant qu'elle était entre ses mains que nous en avons pris une copie; nous ne savons par qui elle a été acquise à sa vente. On verra qu'il ne s'agit pas là d'un artiste; messire Ange Gabriel, qui avait rendu des services à l'armée du roi quand elle était en Italie, ne fit que présenter à François I^{er} une statue en marbre de Vénus. Par là je serais assez disposé à croire que c'était plutôt une statue antique qu'un ouvrage contemporain, et elle aura sans doute été se joindre aux antiques du Louvre ou de Fontainebleau; peut-être existe-t-elle encore dans notre Musée, mais nous manquons des moyens de la reconnaître. A. DE M.

En la présence de moy....., notaire et secrétaire du roy notre sire, Maistre Ange Gabriel, gentilhomme vénicien, a confessé avoir eu et reçu comptant de Maistre Jehan Laguerre, conseiller du Roy nostre sire et receveur général de ses finances extraordinaires en parties casuelles, la somme de trois cens escuz soleil, dont le dit seigneur luy a fait don en faveur des bons et agreables services qu'il luy a par cy devant faicts ou royaume de Naples, lorsque l'armée du dit Seigneur y estoit, et aussi pour aucunement le récompenser d'une statue de Venus taillé en marbre, dont il avoit fait présent au dit Seigneur, de laquelle somme de III^c escuz soleil le dit Messire Ange Gabriel s'est tenu pour content et bien payé, et en a quicté et quicte le dit Maistre Jehan Laguerre, trésorier et receveur général susdit et tous autres, tesmoing mon seing manuel cy mis, à sa requeste, le IX^{me} jour de septembre l'an mil cinq cens trente et ung.

Signé : PETREMOL.

JEHAN DE HUY

tombier et bourgeois de Paris. — 20 novembre 1326

PIÈCE RELATIVE AU TOMBEAU DE MARGUERITE DE BOURBON

AUX JACOBINS DE PARIS

Communiquée par M. C. Guigue

Quelques détails éclairciront les données de la pièce suivante. Le comte de Clermont dont il est ici question est Louis premier du nom, duc de Bourbon, qui mourut au mois de janvier 1344 (Anselme, I, 297). Sa sœur, la comtesse de Namur, c'est Marguerite de Clermont, première femme de Jean de Flandres, mariée en 1307 et morte à Paris sans enfants, vers la fête de la Purification de la Vierge en 1309 (*ibidem* et II, 746). Elle fut enterrée dans l'église du grand couvent des Jacobins de Paris (*ibidem* et Piganiol, V, 435). Comme son père et son frère furent enterrés dans la chapelle de Saint-Thomas d'Aquin, il est possible que le tombeau sculpté par notre tombier se trouvât dans la même chapelle. Quant à lui, et malgré sa qualité de bourgeois de Paris, la forme même de son nom (Huy est une petite ville près de Liège), et la commande qui lui est faite de la statue de la femme d'un comte de Flandres, concourent à faire supposer qu'il était d'origine flamande.

A tous ceus qui ces lettres verront, Hugues de Crusi, garde de la prévosté de Paris, salut. Sachent tuit que pardevant nous vint en jugement Jehan de Huy, tombier et bourgeois de Paris [lequel] reconnut et confessa en droit [soi] avoir eu et reçu entier paiement de haut homme, noble et puissant mons^r Loys, conte

de Clermont, seigneur de Bourbon, chamberier de France, ou de ses gens pour lui, de tout ce qui il li ocourroit demander pour cause de la façon de la tombe que il avoit faite pour haute dame et noble, de clere mémoire, jadiz madame la comtesse de Namur, jadiz suer dou dit mons' Loys, sauf et réservé un tabernacle de marbre et d'alabastre, pour mettre sur la dicte tombe, de quoi il n'avoit eu point de paiement, si comme il disoit; des quies choses dessus dictes, sauf le dit tabernacle, le dit Jehan de Huy quitta bonnement à touz jours le dit mons' Loys, ses hoirs et touz autres à (qui) quittance en puet et doit appartenir, et promist, par sa foy et serement et sur l'obligacion de touz ses biens et de ses hoirs, meubles et non meubles, présens et à venir, à non venir ou faire venir jamès, à nul jour, par lui ne par autre, contre ceste quittance et autres choses ci dedens contenues. En tesmoing de ce, nous avons mis à ces lettres le seel de la Prévosté de Paris, juevesdi, vint jours en novembre, en l'an de grace mil trois cens vint et sis. Et promist le dit Jehan à livrer toute ladite tombe parfaite dedenz ceste prochaine Chandeleur. Fait comme dessus.

JEAN BARDEL.

(*Arch. de l'Emp.*, P. 1358', cote 497).

ROBIN LOISEL

tumbier et sculpteur. — 15 août 1383

QUITTANCE DU TOMBEAU ET DE LA STATUE

D'ISABELLE DE BOURBON

Communiquée par M. C. Gaigues

Charles de Valois, le père de Philippe VI, qui inaugura sur le trône la branche des Valois, épousa en troisièmes nocces Mahaud de Châtillon au mois de juin 1308 ; le troisième enfant qui naquit de ce mariage fut Isabelle de Valois, qui épousa, le 25 janvier 1336 Pierre I^{er} de ce nom, duc de Bourbon. Mahaud, sa mère, mourut le 13 octobre 1358 et fut enterrée aux Cordeliers de Paris (Anselme, I, 102) qu'on appelait aussi bien les Frères Mineurs, et Corrozet nous a conservé son épitaphe (Ed. de Groulleau, feuillet 50, recto). Plus tard, lorsque sa fille fit son testament, elle désira formellement être enterrée à ses côtés, comme on le voit par cet extrait de son testament en date du 27 janvier 1379 (1380):

« Nous eslisons la sepulture d'icelli notre corps en l'esglise des frères meneurs de Paris, en la fosse et soulz la tumbe ou sepulture de mabre, où le corps de feu notre chère dame et mère.... gît, sus laquelle tombe nous voulons et ordenons un ymage d'alabastre fait à notre semblance estre mis et acheté de noz propres biens. »

Elle mourut le 26 juillet 1383 (Anselme, *ibidem*), et le compte de ses exécuteurs testamentaires (Archives de l'Empire, P. 1370, cote

1884), contient cet article qui nous assure de l'exécution de ses volontés :

« A Robin Loisel (1), tumbier, demourant à Paris, pour sa paine et salaire d'avoir fait et pourtrait l'ymage et façon de la dicte dame avec plusieurs autres ymages et menues choses faictes environ le dit ymage assise aux frères meneurs de Paris sur sa tumbes, par quictance donnée xv d'aoust ccc III^{xx} et III. . . . III^{xx} l. p. »

Maintenant il ne peut être question de posséder encore ce tombeau, car l'incendie, qui dévora les Cordeliers en 1580, avait pris les devants sur les destructions de 1793 (Cf. Piganiol, VII, p. 6), et avait détruit tous ces tombeaux de reines et de princes du sang, qui faisaient des Cordeliers comme un autre Saint-Denis.

GEORGES BUFFEQUIN

PEINTRE ET ARTIFICIER (1641)

Ce dict jour (dimanche 17 février 1641) convoy deb. et 4 prestres pour deffunct George Buffequin, vivant paintre et artificier ingénieur du Roy, décédé au palais Cardinal, porté à Saint-Sauveur.

(Registres des décès de Saint-Eustache.)

(1) Le Robert Loisel, « ymagier et tumbier à Paris, » qui fit avec Thomas Privé en 1397 la statue de du Guesclin à Saint-Denis (Archives, Documents, III, p. 132) pourrait bien ne faire qu'un avec Robin Loisel.

COLART DE LAON ET JEAN D'ORLÉANS

1383 — 1426.

Notes de M. Vallet de Viriville et de M. le baron
de Girardot.

I

Nous avons inséré ci-dessus (novembre 1857, pages 179 et suiv.) quelques notes historiques relatives à Colart de Laon. En voici une nouvelle, puisée aux mêmes sources que les précédentes. Le principal mérite de ce petit document est de remonter à trois années plus loin que l'an 1386, date des renseignements les plus anciens ou les plus reculés que nous ont fournis les notes précédentes.

V. DE V.

Extrait du 5^e compte des dépenses de l'hotel du roi pour le 1^{er} semestre de l'an 1383 n. s. janvier à juillet. Ms. S. fr. 1494⁴, f^o 14, verso.

Harnois. Sept livres de cire blanche pour faire cinq cierges pour le roy et nos seigneurs Berry, Bourgo-gne, Valois et Bourbon, le jour de la Purification Notre-Dame, lundy 2 fevrier; le roy au Louvre.

A Colart de Laon peintre pour yceulx paindre aux armes des dits seigneurs et y mettre plusieurs devises; ce jour, illec (1) 64 sous parisis.

(1) C'est-à-dire, dépense en date du 2 février; le roi étant au Louvre,

II

Monsieur le directeur, mon ami M. Vallet de Viriville vous a donné des notes sur Jean d'Orléans (p. 76 79 de ce volume).

Jugerez-vous utile d'ajouter à ses indications qu'à la date du 24 juillet 1426, on trouve dans les registres du chapitre de la cathédrale de Bourges :

In eodem capitulo fuit ordonatum quod dominus cantor loquatur cum *Petro* de Aurelianis quod si vult habere unum anniversarium commune pro XXIII scutis, quos sibi debentur pro pictura horologii quod domini fieri faciunt.

Cette horloge, d'un mécanisme très-compiqué, existe encore. L'article cité parle de *Pierre* d'Orléans, mais c'est une erreur de copiste rectifiée plus loin, dans un article où le nom de Jean est restitué, puisque *Jean* d'Orléans y quitte les chanoines de la d. somme pour un anniversaire.

Jean d'Orléans avait déjà peint en 1416 la chapelle provisoire où avait été déposé le corps du duc Jean de Berry, à l'église des Augustins de Paris. Il avait ensuite été envoyé en hâte à Bourges pour diriger les préparatifs de la sainte chapelle du palais du duc, pour la cérémonie de ses funérailles.

Maintenant ce Jean d'Orléans est-il certainement le même homme? En 1408 il avait déjà trente-sept ans de service; en 1426 il en aurait eu cinquante-cinq, ce qui n'est pas impossible; mais il se pourrait faire aussi que ce fût un autre de ses fils.

E^d DE GIRARDOT.

Nantes, 23 mai 1858.

J'ajouterai encore à ces renseignements un passage de Sauval qui ne figure pas dans ma première note sur Jean d'Orléans (t. II, p. 343). Sauval a mal copié le nom, ou plutôt l'imprimeur y a fait

une grave faute, mais l'identité est évidente. C'est dans la description du Louvre de Charles V : « On ne se servoit alors ni de chaises, ni de placets (1), ni de sièges plians ; ces sortes de meubles commodes n'avoient point encore été inventés. Dans la chambre du roi et de la reine il n'y avoit encore que des trelaux, des bancs, des formes et des faudesteuils ou fauteuils, et, pour les rendre plus superbes, les sculpteurs en bois, les menuisiers, les chargeoient d'une confusion de bas reliefs et de rondes bosses ; les menuisiers les entouroient de lambris, et les peintres les peignoient de rouge et de rosettes d'étain blanc. La chambre de parade où Charles V tenoit ses requêtes fut peinte de cette sorte en 1366 par Jehan d'Orliens (*sic*), et parée de ces meubles et de ces ornements par ses charpentiers et menuisiers. » (T. II, p. 23.)

A. DE M.

FRANÇOIS DE POILLY

GRAVEUR

Le mesme jour (mardi 14 novembre 1660) fut baptisée Anne Margueritte, fille de François de Poilly, graveur en taille douce, et de Margueritte Woyez, sa femme ; le parrein Charles de Poilly, marchand orfèvre ; la marreine Anne Roussel, laquelle a imposé le nom. *Signé : DE HODENCQ. (Registre de Saint-Severin. Naissances, 1657 à 1662.)*

(1) Cf. le blason du Placet dans les *Blasons domestiques* de Gilles Corrozet (*Recueil d'anciennes poésies françaises*. Paris, Jannet, t. VII, 1857, p. 257-8). Boileau l'a aussi fait figurer dans le *Lotrin* (chant II) :

En achevant ces mots, cette amante enflammée
Sur un placet voisin tombe demi-pâmée,

STATUE DE CIRE DU ROI CHARLES VI

OFFERTE PAR CE PRINCE

AU TOMBEAU DE S. PIERRE DE LUXEMBOURG (à Avignon).

NOVEMBRE 1389

Note de M. Vallet de Viriville.

« L'an mil trois cens octante neuf, le roy fut grièvement malade et, pour recouvrer sa guarison, se firent de grandes et solennelles processions. Enfin il se voua à Notre-Dame de Chartres et à l'apostre de France S. Denis, et, ayant accompli son vœu en l'une et l'autre église et fait sa neuvaine, récupéra la santé. A raison de quoy il obtint du pape qu'avenant vacance d'abbé en l'abbaye de S. Denis, celui qui succéderoit ne payeroit que 400 livres d'annates. » Ainsi s'exprime Jacques Doublet en son *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis* (1). Les comptes royaux qui nous sont restés de cette époque nous apprennent en effet que le mardi 22 juin 1389 le roi, étant à Epernon, fit don de deux draps d'or à Notre-Dame de Chartres. Le 23 juin le roi se trouvait à Chartres même, et le 30 il était de retour à Paris en son hôtel royal de Saint-Paul (2). On lit dans la *Chronique de Saint-Denis* que, le 2 septembre suivant, le roi, prêt à partir pour le Languedoc, se rendit à l'abbaye royale de Saint-Denis et qu'il y fit d'humbles dévotions. Cependant cet auteur (3), non plus que les registres de l'hôtel, ne font aucune mention de maladie grave éprouvée par le roi Charles VI, qui se trouvait à Lyon en octobre et prit part, comme on sait, dans cette ville, à de nombreux plaisirs. Il quitta Lyon vers la fin du mois et parvint

(1) Paris, 1625, in-4°, p. 1309.

(2) Direction générale des Archives, KK, n° 30, f° 49. *Comptes de l'hôtel du roi*.

(3) Édition Bellaguet, t. I, p. 619,

le 30 à Roquemaure, aux portes d'Avignon. Il célébra dans cette ville, à la cour du pape Clément VII, les fêtes de la Toussaint, et le 3 novembre il prit congé du saint-père pour se rendre à Toulouse (1).

Au moment où le roi entreprenait ce voyage, la réputation de sainteté de Pierre de Luxembourg commençait à se répandre. Allié par divers liens de mariage et de consanguinité à la couronne de France, Pierre de Luxembourg était mort en 1387, âgé de 18 ans. Les années 1388 et 1389 avaient été signalées par deux mille quatre cent soixante-six miracles opérés sur le tombeau du jeune saint. Parmi ces miracles, dont les Bollandistes nous ont conservé le résumé authentique, on remarque quarante-deux morts ressuscités. On y remarque aussi de nombreuses guérisons obtenues par les mérites du bienheureux sur des malades atteints de rage, d'épilepsie et d'aliénation mentale. Une immense affluence de fidèles et de pèlerins commençait du reste à invoquer l'intervention du saint ou de ses reliques pour guérir des maladies de toute espèce (2).

Charles VI professait en l'honneur de son « cousin, » comme il l'appelle dans ses lettres patentes, le bienheureux Pierre de Luxembourg, un zèle ou une dévotion spéciale. Avant de quitter Paris, il chargea son aumônier le cardinal d'Ailly, par lettres données le 20 mai 1389, de se rendre auprès du pape à la cour d'Avignon et d'y solliciter la canonisation du jeune thaumaturge. P. d'Ailly précéda en effet le roi à la cour pontificale, où il fut admis, le 16 juin 1389, à présenter au pape Clément VII une première requête (3). Pendant le court séjour que le roi fit de sa personne au sein de la ville des papes, Pierre d'Ailly réitéra sa requête en présence du roi, qui lui-même y joignit de vive voix sa recommandation (4).

(1) *Chronique de Saint-Denis*, t. I, p. 620 à 627.

(2) *Acta sanctorum*, t. I du mois de juillet, p. 324, 374, etc.

(3) *Bollandistes*, p. 490.

(4) *Histoire de la vie, etc., de saint Pierre de Luxembourg*, par Letourneur, Paris, 1681, in-12, p. 310.

La pièce qu'on va lire se rapporte à un *ex-voto* accompli par Charles VI en l'honneur de saint Pierre de Luxembourg, précisément pendant la courte durée du passage du roi au sein de la ville pontificale.

Lettres données à Avignon le 1^{er} novembre 1389, par lesquelles CHARLES VI délègue à DINO RAPONDI la somme de cent soixante francs sur les aides, pour le payement d'une statue de cire à l'image du roi, placée devant le tombeau de SAINT PIERRE DE LUXEMBOURG.

CHARLES, par la grâce de Dieu, roy de France, à nos amez et féaulx les généraulx conseillers à Paris sur le fait des aides ordenées pour la guerre, salut et dilection. Nous vous mandons que par nostre receveur général d'iceulx aides, vous faictes bailler et délivrer à nostre amé Dyne Raponde, marchant et bourgeois de Paris, la somme de cent-soixante frans d'or en quoy nous li sommes tenus et que le dit Dyne a païé pour une ymage de cire qu'il a fait faire de nostre grandeur (1) et mettre en un tabernacle devant saint

(1) Des offrandes de représentations de cette taille n'étaient pas rares. Je n'en citerai que deux exemples; l'un vient du *Jehan de Saintré* d'Antoine de la Salle, écrit, non en 1459, mais dès 1455, comme le porte le manuscrit que je suis. C'est la dame des Belles-Cousines qui prie la Vierge de protéger Saintré : « Et de ce, mon vray Dieu, je t'en appelle à tesmoing et aussi la très benoïste Vierge à laquelle jo le veue *tout de chire*, armé de son hernoiz, sur ung destrier housé de ses armes, *tout pesant trois mille livres*. » L'autre exemple, que nous connaissons par la citation qu'en a faite M. Grévy dans sa notice sur Jean des Barres (*Mém. de la Soc. des*

Pierre de Luzembourc (1); et par rapportant ces présentes et quittance du dit Dyne, nous voulons ycelle somme de viii^{xx} frans estre allouée ès comptes du dit receveur par nos amez et féaulx gens de noz comptes à Paris, sans contredit; non obstans ordenances et mandemens ou deffenses au contraire.

Donné en Avignon le premier jour de novembre, l'an de grâce mil ccc iiij^{xx} et neuf, et le x^e de nostre règne.

Par le Roy, présens Messieurs les ducs de Touraine et de Bourbon, le Connestable et autres du Conseil.

Signé : MONTAGU.

Cet acte original, sur parchemin, se conserve au Cabinet des titres et fait partie du dossier *Raponzi*. Dans le procès de canonisation rapporté par les Bollandistes, la lettre de Charles VI témoigne qu'en effet une multitude de personnes, en visitant la sépulture du prélat mort en odeur de sainteté, y déposaient entre autres offrandes des images de cire (2). Mais je n'ai trouvé dans aucun historien la mention de cette effigie royale, offerte par Charles VI à saint Pierre de Luxembourg.

Le marchand en faveur de qui fut délivré ce mandat ou délé-

Antiquaires, t. XX, p. 253), nous a été conservé par la *Roue de fortune*, du père Petault. Il y dit que d'anciennes tapisseries de Sainte-Croix d'Orléans expliquaient la redevance des cierges à l'évêque suzerain par la délivrance miraculeuse de quatre barons, qui, prisonniers de guerre à la croisade, avaient fait vœu d'offrir cinq chevaux de cire à leur église. (A. de M.)

(1) Cette expression de « saint » n'a d'autre valeur ici que celle d'une courtoisie pieuse. Pierre de Luxembourg ne fut canonisé qu'en 1327.

(2) *Loc. citat.*, n. 609 : « Eidem ceras et imagines et alia munera offerre. »

gation joua un rôle important et curieux dans l'histoire de cette époque. C'est lui que Froissart appelle *Din de Responde*, en nous racontant la part que ce banquier prit à la rançon de Jean, fils du duc de Bourgogne et comte de Nevers, prisonnier à Nicopolis en 1396. Rapondi dès lors s'attacha comme conseiller à Jean sans Peur. Plus tard l'Italien épousa si étroitement les intérêts du duc qu'il fut un des acteurs principaux du meurtre de la rue Barbette, accompli en 1407, sur la personne de Louis duc d'Orléans (1). Le dossier d'où nous avons tiré la pièce ci-dessus transcrite en contient plusieurs autres, qui sont signées en autographe par la main de ce Lombard et scellées du sceau de ses armes. Il signait *Jodino* (et s'appelait par abrégé *Dino*) *Rapondi*. Le sceau, de cire rouge, se compose d'un écu penché, surmonté d'un heaume ou timbre, avec cette légende en français : *le seel Dyne Raponde*. Les pièces du blason qui décorent l'écu se distinguent avec peine. On y reconnaît confusément six pièces doubles ou accouplées, très-frustes, posées en fasce : trois, deux et une. Ces objets paraissent être des fleurs qui ressemblent, pour la forme, à certaines variétés de l'espèce chardon. Elles sont groupées deux à deux et adossées par la tige. En italien, *Rapontico* est le nom d'une plante de ce genre, vulgairement appelée en français la *rhubarbe des moines*. *Rapontici* au pluriel, et, par abrégé, *Raponti* ou *Rapondi*, formeraient des armes parlantes.

VALLET DE VIRIVILLE.

(1) Ser Cambi, dans Muratori, *Script. ital.*, t. XVIII, col. 884.

PIERRE BONTEMPS ET FR. MARCHAND

11 JANVIER 1550

QUITTANCE D'UNE PARTIE DU PRIX CONVENU POUR LES STATUES

DE FRANÇOIS I^{ER} ET DE CLAUDE DE FRANCE

DESTINÉES AU TOMBEAU DE SAINT-DENIS

Les pièces publiées par Lenoir (*Musée des monuments français*, édit. de 1810, p. 225-7, à la note), et par M. de Laborde, dans le premier volume de la *Renaissance des arts* (p. 454-6, 460-2, 470, 479, 484), nous ont fait entrer dans le détail des artistes qui ont travaillé à l'admirable tombeau de François I^{er}. C'est *Philibert de Lorme* qui a donné le dessin général, *Pierre Bontemps* qui a été chargé des bas-reliefs de la base, de la statue de madame la régente, et de celles des deux fils de François I^{er} qui sont à genoux sur l'entablement, *Germain Pilon* et *Ponce Jacquio* qui ont fait les figures des Fortunes de la voûte, *Ambroise Perret* les quatre évangélistes de la voûte, le même et *Jacques Chanterel* l'ornement du premier ordre au-dessus de la corniche; enfin M. Lenoir a extrait des comptes, mais sans détails, les noms de *Bastien Galles*, *Pierre Bigoigne* et *Jean de Bourges*, pour le reste des ornements, auxquels *Perret* et *Chantrel* ont aussi travaillé. Il restait à savoir de quelle main étaient les figures couchées de François I^{er} et de sa femme; et l'on ne pouvait penser à *Germain Pilon*, trop jeune encore pour mériter qu'on lui confiât un morceau aussi important. La quittance suivante, qui a fait partie des collections Joursanvault (1) et Muller, et que nous avons copiée chez notre regrettable

(1) Catal. n° 817, où, malgré la phrase : « les feux roys *derniers* decedez », et cela en 1549, on a prononcé à tort les noms de

collaborateur M. Salmon, vient combler cette lacune. Elle sont dues au même *Pierre Bontemps* et à *François Marchand*, d'Orléans, ce sculpteur sur lequel les *Archives* doivent à M. Merlet des documents si nouveaux (IV, 382-394).

Un doute seulement est possible, celui de savoir s'il s'agit des statues couchées sous la voûte ou des statues en habits de cour agenouillées sur l'entablement. Je ferai remarquer d'un côté que le marché avec *Pierre Bontemps* pour les bas-reliefs de la base « en suivant le convenement jà par lui fait pour les figures de la dite sépulture » montre qu'il est chargé des statues; c'est donc lui qui est le sculpteur à qui l'on confie les parties les plus importantes du monument. D'un autre côté, la somme de 337 l. est une fraction du paiement de ces statues du roi et de la reine; il y a eu plusieurs paiements antérieurs. — notre quittance, spéciale pour ces deux statues et datée de 1550, plus de deux ans après la mort du roi, le dit expressément, — et il y aura encore d'autres paiements, puisque la somme payée est sur et tant moins de leur marché. En calculant des paiements seulement égaux à celui-ci, la somme devient assez forte pour se pouvoir appliquer à cette partie du monument, la plus capitale et la plus payée. Enfin le mot *effigie* me paraît décider la question d'une façon définitive. *Effigie*, c'est proprement et uniquement une figure funéraire couchée; on en citerait des exemples aussi nombreux qu'incontestables, et, sans sortir des pièces relatives à ce tombeau même, ce n'est pas *effigies* mais *figures* qu'on emploie pour les statues vivantes et agenouillées du Dauphin et du duc d'Orléans. *Effigie* ne convient qu'à une statue couchée sur le tombeau, comme, dans la pompe des funérailles, c'était le nom de la représentation habillée, de la semblance du mort, *effigies*, couchée sur le lit de parade. Quand j'ai dit qu'il y avait un doute, j'ai été trop loin; il n'y a qu'un doute à prévenir et à empêcher de naître. Il peut y en avoir au premier coup d'œil, il n'y en a plus à l'examen.

Louis XII et d'Anne de Bretagne, dont le tombeau, par le style seul, ne pourrait pas être postérieur aux vingt-cinq premières années du seizième siècle.

Ce qui manque encore, c'est la certitude sur l'auteur des figures agenouillées du roi et de la reine, qui sont probablement aussi de Bontemps. Quant à la figure de la régente, c'est-à-dire de Louise de Savoie, qui fut enterrée en effet dans le même tombeau que son fils, nous ne la possédons plus et elle ne fut même jamais employée dans l'exécution définitive. Avant la révolution, comme aujourd'hui, il n'y avait sur le tombeau que cinq figures, celles du roi, de la reine et celles de trois de leurs enfants : François, le premier Dauphin ; Charles, duc d'Orléans, et Charlotte de France, tous morts avant leur père. Deux autres de ses enfants sont morts aussi avant lui, Louise et cette touchante Madeleine de France qui ne mit que pour mourir la couronne d'Écosse sur sa tête, et sur laquelle j'ai rassemblé quelques témoignages dans le *Recueil des anciennes poésies françoises* des quinzième et seizième siècles (II, p. 25-33 et V, 234-241). Mais la première, morte en 1517, n'avait que trois ans, et d'ailleurs Philibert Delorme, pour son ordonnance, ne pouvait pas charger son entablement de figures trop nombreuses, qui y eussent apporté de la confusion. Henri II n'avait pas à y figurer ; il était roi de France à son tour et il devait plus tard avoir aussi son tombeau.

A. DE M.

François Marchand et Pierre Bontemps, sculpteurs et ymaigiers, demeurant à Paris (1), confessent avoir eu receu comptant de maistre Simon Grille, trésorier des menuz affaires de la chambre du Roy, commis par le dit seigneur à tenir le compte et faire le payement des fraiz de la construction de la sépulture du feu Roy, la somme de troys cens trente sept livres dix sols tournois, à eulx ordonnés par M^e Philibert Delorme,

(1) Dans les documents du tome IV de ce recueil, François Marchand n'est indiqué que comme demeurant à Orléans et ensuite à Chartres.

conseillier, aumosnier du roy et son architecte, commissaire commis par le dit seigneur sur le faict de la construction, sur et tant moins de leur marché ès ouvrages de sculpture des effygies des feux roy et royne derniers deceddez, oultre les autres sommes de deniers qu'ils ont cy devant reçues pour semblable cause, de laquelle somme de III^c XXXVII[#] X sols tournois les dits Marchand et Bontemps se tiennent pour contents et quictent le dit maistre Simon Grille, commis sus dit, et tous autres, promettants, obligants, renonceants ; fait et passé l'an mil V^c quarante neuf, le samedi unzi^e jour de janvier.

Signé, PAYEN et TROUVÉ.

JEAN-LOUIS DAVID

Document communiqué par M. Laperlier

Monsieur,

J'apprens par M. Roucher que le directoire du département m'avoit nommé pour etre un des six commissaires et qu'il desiroit scavoir si j'acceptois. Je tiendrai toujours à honneur d'etre employé pour l'utilité publique, et je me trouve trop heureux de pouvoir faire connoître à ma patrie des talens en peinture qui, sans l'heureux decret de la liberté de l'exposition generale de la peinture, ne seroient et n'auroient peut etre jamais estés connus. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre tres humble et votre tres obeissant serviteur.

DAVID.

Ce 28 août 1791.

JEAN COUSIN

Renseignements communiqués par M. A. Hesme, de Sens

SUIVIS D'UNE NOTE DE M. DE MONTAIGLON
SUR UNE OPINION DE M. BÉCLARD.

Dans son excellent livret de l'école française, M. Villot a déjà donné le résultat de la note qui va suivre; elle lui avait été communiquée par M. A. Hesme, ancien notaire à Sens, et celui-ci a bien voulu nous la communiquer à notre tour. A cause de la nouveauté entière et de la singulière importance de ces faits, M. Villot avait extrait la note de M. Hesme avec assez d'étendue pour qu'on ne trouve ici rien d'important à l'état nouveau. Mais, outre qu'il est utile de signaler encore à la recherche et à la vérification des faits aussi peu attendus, il est utile de donner la note entière et de savoir que sur ce point M. Hesme n'a pas autre chose entre les mains que ce qu'on va lire. Je le fais remarquer non point pour diminuer la reconnaissance qu'on doit à ces révélations tardives, ni pour mettre en doute l'authenticité des faits qu'on doit aux notes de M. Deligand. Mais, s'ils avaient eux-mêmes aujourd'hui ces papiers à leur disposition, on y trouverait certainement autre chose, quand ce ne serait que les dates au moins approximatives des trois mariages de Jean Cousin. Si donc ces documents, comme aussi les cinq portraits peints par Cousin, existent encore dans des mains privées en Angleterre, ce serait pour elles un devoir et un honneur de mettre l'histoire de l'art français à même de s'en servir avec la critique et la sûreté absolue qu'une analyse sommaire ne peut jamais porter avec elle. D'un autre côté il est impossible que les Archives de Sens ne contiennent pas sinon, des documents directs sur Cousin, au moins des points de repère, des mentions des Bowyer, des Rousseau, des Richer, qui, par des preuves prises en dehors des actes privés vus par M. Deligand, permettent de contrôler, d'affirmer et de compléter tout ce que contient cette note; elle est trop précieuse pour ne pas être étendue

et augmentée. L'extrait qu'en a fait M. Villot, comme la note que les *Archives* doivent aujourd'hui à M. Hesme, et l'article antérieur de M. Deligand dans le *Bulletin de la Société de l'Yonne*, 1851, p. 329-31 et 335, est surtout un appel; il serait si désirable de le voir entendre qu'on ne le saurait trop répéter.

Ce n'est pas, comme l'ont avancé plusieurs historiens, dans le château de Monthard, auprès du village de Souci, que naquit Jean Cousin, mais bien dans une des plus simples maisons de ce village, voisin de la ville de Sens. Une tradition constante, les documents de famille transmis par M. Bowyer, arrière-petit-neveu de Jean Cousin, qui existait encore dans la Touraine en 1825, ne permettent pas d'en douter; mais il sera toujours impossible de fixer la date précise de la naissance de Jean Cousin. En effet les registres de la paroisse de Souci, ceux déposés aux archives de Sens, ne remontent pas jusqu'à l'époque de ses premières années, puisque ce n'est qu'en août 1539 que François I^{er}, par son ordonnance de Villers-Cotterets, a établi dans chaque paroisse des registres réguliers de baptême, de mariage et de décès.

Ce qui est sûr, c'est qu'en 1500 le domaine de Monthard appartenait à Henri Bowyer, fils de Jean Bowyer, Anglais d'origine (1), qui était venu se

(1) Il est probable qu'en France, et malgré la persistance curieuse de l'orthographe originale, ce nom, dans la prononciation, dut prendre la forme *Bouhier* ou *Boyer*. (A. de M.)

fixer en France de 1422 à 1430, sous le règne de Charles VII, alors que les Anglais étaient maîtres de la capitale et d'une partie du royaume. Jean Bowyer mourut en 1470, et son fils, Henri Bowyer, eut une fille, Marie Bowyer, que Jean Cousin, déjà deux fois veuf, épousa en troisièmes noces, en 1537.

A la mort d'Henri Bowyer, arrivée en 1527, le domaine de Monthard passa à Étienne Bowyer, premier du nom, frère aîné de Marie Bowyer, femme de Jean Cousin, puis en 1545 à Simon Bowyer, fils d'Étienne I^{er} ; Simon ayant été tué au siège de Sens fait par l'armée de Henri IV (1590), le fief de Monthard passa à Étienne Bowyer, second du nom, son frère ; celui-ci était seigneur du Pavillon, de Jouancy et de Souci, sieur des Grosses-Pierres, receveur du grenier à sel ; il était aussi qualifié de maître apothicaire, et ce fut sans doute à des études communes qu'Étienne dut l'amitié de Dalibour, Senonais, qui fut premier médecin de Henri IV. Le 5 septembre 1552, cet Étienne, second du nom, avait épousé Marie Cousin, fille unique de Jean Cousin, issue de son second mariage avec Catherine Rousseau, fille de Lubin Rousseau, lieutenant général du bailliage de Sens, compromis dans l'émeute du jeu de Tacquemain, arrivée à Sens, pour le plus futile motif, en 1573. Cette fille de Jean Cousin, par son mariage avec Étienne Bowyer, second du nom et frère de Marie Bowyer,

troisième femme de Cousin, devint propriétaire châtelaine des fief et château de Monthard.

La double alliance de Jean Cousin avec la famille Bowyer, par suite de son propre mariage et de celui de sa fille, les séjours fréquents qu'il fit dans le domaine de Monthard, qui le rapprochait de sa famille et du lieu de sa naissance, les vitraux peints qu'on y voyait et la découverte qu'on y fit dans le grenier, du temps de Félibien, du fameux tableau d'*Eva prima Pandora*, ont motivé la croyance que Jean Cousin était né à Monthard, propriété de sa famille. Mais c'est précisément parce qu'il avait épousé la fille du possesseur de ce domaine, qui arriva à sa fille Marie Cousin seulement, comme femme d'Étienne Bowyer, que Jean Cousin, avant son mariage, devait être totalement étranger au fief de Monthard, où par conséquent il n'avait pu naître.

Jean Cousin, avant ses deux derniers mariages, en avait contracté un premier avec Marie Richer, fille de Christophe Richer, secrétaire de François I^{er}, qui devint son ambassadeur en Danemark (1).

(1) Le nom de Richer, avec la date 1542, ouvre la liste des ambassadeurs de France en Danemark (*Annuaire de l'histoire de France*, 1848, p. 88). Je ferai remarquer à propos des trois mariages de Jean Cousin, qu'ils sortent complètement des habitudes de son temps, où les familles d'artistes se mariaient entre elles. Sa première femme est fille d'un lieutenant général au bailliage, la seconde fille d'un secrétaire du roi, la troisième est fille d'un propriétaire seigneurial. N'en faudrait-il pas conclure que Cousin, soit de famille, soit plutôt par ses travaux de peintre verrier, avait, pour son temps, de la fortune? (A. de M.)

Tels sont les documents que nous devons à M. Deligand, avocat à Sens, et qu'il a puisés dans des papiers de famille qui ne peuvent laisser aucun doute sur leur véracité.

Il ne reste plus aucune trace de la famille de Jean Cousin au village de Souci. Après la mort d'Étienne Bowyer, le gendre de Jean Cousin, le domaine de Monthard fut divisé, et un arrêt du parlement de Paris, du 21 août 1626, en adjugea les derniers débris à Christophe-Guillaume de Richebourg, conseiller au bailliage de Sens, que, par suite de ventes successives, représente la famille Fauvelet-Debonnaire, où fut conservé le tableau d'*Eva prima Pandora*, maintenant passé, par suite d'alliance de famille, entre les mains de M. Chanlay, ancien notaire à Sens (1). Il serait à sa place au Louvre. Peut-être verra-t-on aussi venir à la lumière les portraits de sa main, que M. Bowyer, dans une lettre écrite de Tours à M. Tarbé, de Sens, le 31 mai 1825, disait posséder. C'étaient ceux de Jean Bowyer, beau-frère de Jean Cousin, d'Étienne Bowyer, son gendre, de Marie Bowyer, sa fille, de Jean Bowyer, son petit-fils, et de Savinienne de Bornes, femme de ce second Jean Bowyer, et par là petite-fille par alliance de Jean Cousin.

A. HESME.

(1) Cf. Feuillet de Conches, les *Apocryphes de la peinture de portraits*.

Il ne peut être ici question de Jean Cousin; il mériterait une monographie complète et d'autant plus difficile à écrire qu'il n'est peut-être pas d'homme à qui l'on ait plus attribué de choses qui ne sont pas de lui; mais j'ajouterai encore quelques mots pour indiquer dans sa vie une date nouvelle et son nom sur un nouveau livre. Jusqu'à présent les seuls authentiques sont le livre de *Perspective*, publié à Paris chez Jean le Royer en 1560, et le livre de *Portraiture*, publié en 1571. M. Brunet, dans le *Manuel du libraire*, M. Renouvier, dans ses *Types des maîtres graveurs* (Seizième siècle, p. 160-4), n'en citent pas d'autres. En voici un troisième, mais moins important; il a pour titre : « *Le Livre de lingerie*, composé par maistre Dominique de Sera, Italien..., nouvellement augmenté et enrichi de plusieurs excelentz et divins patrons, tant du point coupé, raiseau que passement, de l'invention de M. Jean Cousin, peintre à Paris. Paris, Hierosme de Marnef et la veuve de Guillaume Cavellat, 1584. » Le privilège, donné pour dix ans, et qui cite le nom de Jean Cousin de la même manière que le titre, est du 7 septembre 1583. Ainsi Cousin vivait à cette époque. C'est une date plus qu'un ouvrage, car ce qui dans ce livre n'est pas italien est si peu de chose que je croirais presque à une spéculation; en effet il y a moins de dessins de l'artiste que le titre ne le faisait supposer; ils se réduisent aux trois premiers feuillets de la signature G, et il n'y en a jamais eu plus, puisque le quatrième offre au verso la marque de Marnef, l'un des plus beaux bois, au reste, qu'on puisse attribuer à la riche invention de Jean Cousin. L'exemplaire de l'Arsenal porte sur les plats, dans des enlacements de lauriers, le nom de Marguerite Desjobars.

Enfin je renverrai à un article récent publié dans la *Revue de l'Anjou et du Maine* par M. Philippe Bécлар (numéro de décembre 1857, t. II, p. 153-162). Son titre : *Jean Cousin a-t-il été statuaire?* peut sembler à bien des gens au moins étrange, mais il faut dire que rien n'est plus justifié que cette question; car, en examinant les témoignages, ce qui devient à prouver, ce n'est pas que Cousin n'ait pas été statuaire, c'est d'établir qu'il l'ait été. Et d'abord les privilèges obtenus par lui, et celui du *Livre de broderie* de

1584 s'ajoute aux deux autres, ne le qualifient que de maître peintre (1). On lui attribue huit ouvrages de sculpture ; sur ces huit, six sont des attributions de Lenoir et une vient de M. de Clarac ; toutes sont fausses et avec une évidence incontestable (2). Le seul ouvrage qui ait pour lui la possession d'état est le tombeau de Philippe Chabot, et c'est en vertu de l'attribution qui lui en était faite qu'on a cherché à donner à Cousin d'autres œuvres de sculpture. Le premier qui ait prononcé son nom, à propos de cet admirable ouvrage, c'est Félibien. Mais son témoignage, pour ce qui concerne le seizième siècle, n'a pas la même valeur que pour le dix-septième (3).

D'un autre côté et en même temps que lui, Sauval, plus curieux de ces choses, prononce un autre nom, ou pour mieux dire n'en prononce pas du tout, car voici sa note sur le tombeau de Chabot : « Perlan l'attribue à maître Ponce ; Sarrazin n'est pas de cet avis. Tous avouent que le goût en est fort et superbe. » Ainsi, puisque ceux qui s'en préoccupaient alors ne savaient rien de positif et en étaient réduits à chercher, il n'y avait aucun témoignage, ni du seizième, ni de la première moitié du dix-septième siècle. Dans la seconde moitié, il n'y a dans la tradition que confusion et discordance ; comme aujourd'hui, on ne sait qu'une chose, c'est que cela est fort beau, ce qui ne constitue

(1) Voici l'article de la Croix du Maine : « Jean Cousin, *peintre excellent*. Il a écrit en françois un livre de l'art de peinture. Je ne sais s'il est imprimé. Loys le Roy, dit Regius, en fait mention en son livre *De la vicissitude des choses*. »

(2) Je n'ai pas à insister sur ce point, mis hors de doute par l'exposé de M. Béchard.

(3) Le texte de Félibien est celui-ci : « Comme il excellait aussi dans la sculpture, il fit en marbre le tombeau de l'amiral Chabot. » Il faut remarquer qu'il n'y a rien de plus dans le premier membre de phrase que dans le second. Félibien croit que le tombeau est de Cousin ; il ne cite, il ne connaît de Cousin que cette œuvre, mais elle lui suffit pour pouvoir dire qu'il excellait aussi dans la sculpture. Si d'ailleurs Cousin, comme il est possible, a donné le dessin des ornements du tombeau, Félibien, sans faire de distinction entre l'invention et l'exécution, lui a attribué celle-ci en y ajoutant la statue.

pas un nom d'auteur. Rien ne prouve donc que Cousin ait été sculpteur, et la figure de Chabot moins qu'autre chose, car une œuvre de cette beauté ne peut pas être unique dans la vie d'un homme. Le sculpteur qui a trouvé cette pose n'en était pas à son coup d'essai; le sculpteur qui a ciselé ce marbre en a taillé bien d'autres auparavant; il avait déjà produit beaucoup de beaux ouvrages, car cette sûreté, cette maestria d'exécution, jointes à une mesure et à une délicatesse aussi parfaites, sont le fait non-seulement d'un praticien consommé, mais d'un homme dont, sinon l'unique, certes le plus grand génie est la sculpture, dans tout ce qu'elle doit au don naturel le plus beau et à la science pratique la plus exercée. Et cela est si vrai que, lorsque M. de Laborde a trouvé dans les comptes de 1540 à 1550 (Chabot est mort en 1543, et ce serait de toutes façons l'époque de la plus grande force de Jean Cousin) le nom cité par hasard d'un Jean Cousin, imager, payé 14 livres seulement par mois (1), il n'a pas cru pouvoir l'attribuer à notre artiste, et, avec le doute intelligent et la modestie d'appréciation qui conviennent à la véritable critique quand elle n'arrive pas à l'évidence, il s'est contenté, dans sa table (p. 553), d'ajouter à la suite de l'article de *Jean Cousin, peintre*, ces simples mots : « Voir aussi le même nom, pages 423 et 533. »

Rien ne s'oppose à ce qu'un peintre soit en même temps sculpteur. Cela est vrai; mais, quand on est sculpteur comme l'artiste qui a fait la statue de Chabot, la qualité de peintre est certainement la moindre, et l'on n'est en réalité que sculpteur : ainsi Michel-Ange. D'ailleurs Cousin n'était pas seulement un peintre, il était aussi un peintre-verrier, et cela est fort différent; c'est un art qui est plus technique qu'aucun autre, et, pour arriver au degré de mérite que Cousin y a atteint, il faut avoir passé trop d'années à le pratiquer matériellement pour avoir eu le temps d'acquérir à un égal degré la technique, absolument différente, de la sculp-

(1) *Renaissance des arts à la cour de France*, I, 423. Treize ans plus tard (1563) Jean Cousin, sans autre désignation, vend une pierre de marbre (*Ibid.*, p. 533).

ture. Ce qui est possible, et M. Bèclard l'indique avec beaucoup de justesse, c'est, si Jean Cousin est pour quelque chose dans le tombeau de Chabot, ce qui est à démontrer, de supposer qu'il en ait donné le dessin; car l'on trouverait même un marché de Cousin pour un tombeau que sa qualité de sculpteur n'en serait pas pour cela prouvée, ni même probable, si les termes n'étaient formels sur ce point, et ne se pouvaient pas comprendre du patron et de la surveillance du travail. Ducerceau ne passera jamais pour un sculpteur pour avoir inventé et gravé un livre de tombeaux, et les collections de dessins (je pense dans le moment à celle du Louvre et au volume d'anciens dessins d'architecture et d'ornements réunis par M. Destailleurs), contiennent plus d'un projet de tombeau sur parchemin, dessiné avec une finesse de plume et lavé avec une sûreté de pinceau qui non-seulement sont dignes d'un peintre, mais ne peuvent pas, au moins très-rarement, appartenir à un sculpteur.

Il arrivait même assez souvent que la première idée, c'est-à-dire la conception et le parti pris de l'ensemble, ne venaient pas d'un sculpteur. Ainsi l'on n'en aurait pas de preuves, qu'il faudrait ne pas avoir le moindre sentiment de ce qui est inséparable de l'essence même de chaque art en particulier, pour ne pas reconnaître au premier coup d'œil que l'ordonnance des tombeaux de François I^{er} et de Henri II vient d'un architecte, qui en a fait des monuments en petit. Jamais l'idée ne serait venue à un sculpteur de faire dominer l'enveloppe architecturale au point d'éloigner de cette façon, et d'élever à ce point au-dessus de la portée de l'œil les parties les plus importantes du tombeau, celles où son génie et son ciseau devaient triompher, les figures nues et couchées du roi et de la reine, qui, en fait, se trouvent sacrifiées et comme invisibles sous la pénombre d'une voûte qui les ravit aux regards de l'admirateur.

Et, dans le tombeau même qui nous occupe, je trouve aussi, non dans la figure, d'une simplicité toute sculpturale, mais dans l'ensemble du tombeau tel qu'il nous est conservé par les gravures antérieures à la révolution (voir Piganiol et Millin), une ordonnance qui ne vient pas d'un sculpteur. Nous sommes habitués

à voir la statue telle qu'elle est maintenant, simplement posée sur un piédestal carré; mais en fait elle s'inscrivait dans une triple moulure très-saillante, très-chargée d'ornements, qui l'entourait d'un grand cadre ovale, dont la plus grande dimension était placée dans le sens horizontal; cette disposition bizarre, unique même, et la sculpture s'accommode mal de la fantaisie et de l'exception, le relief exagéré des ornements de cette moulure, les statues de dimensions différentes, les volutes contournées, les gaines à têtes d'animaux qui entourent cet ovale et le font arriver au carré, sont d'une complication et d'une recherche qui jurent avec la statue, et sentent, ou le peintre habitué à se jouer avec les complications, moins choquantes chez lui par la convention inhérente à son art, qui n'a pas le relief physique, ou le sculpteur gâté par l'imitation de la peinture, ce qui est au fond la même chose. J'ajouterai une dernière remarque.

L'amiral est mort le 1^{er} juin 1543, trois ans avant la mort de François I^{er}. En y réfléchissant, j'attribuerais volontiers sa statue à l'époque même de sa mort, et même elle est encore d'une simplicité de pose, d'une sobriété d'exécution déjà bien étonnante à cette époque, et telle que, si une pièce nous venait prouver que l'amiral l'a fait faire de son vivant, quand il fut nommé à cette charge (1), personne n'aurait la moindre surprise parmi ceux qui joignent le sentiment de l'art à l'étude de son histoire. Le reste du tombeau au contraire est bien postérieur et de l'art des derniers Valois; cela saute aux yeux et c'est historiquement incontestable; car l'épithaphe du tombeau où vint s'encadrer la statue qu'on crut rehausser par ces additions, est due à la plume de Jodelle (2). Or celui-ci, né en 1532, il n'avait donc que onze ans à la mort de l'amiral, est mort à quarante et un ans, en juillet 1573, la onzième année du règne de Charles IX. Quand il fut choisi pour écrire et pour rehausser de sa signature ce long éloge, il devait nécessai-

(1) Il en fut honoré le 23 mars 1525.

(2) Cf. Bonfons, éd. de 1605, p. 234; éd. de 1608, p. 360, et Piganiol, IV, 204.

rement être déjà en réputation ; ce ne sera donc pas s'avancer beaucoup que de dire qu'il ne l'a pas écrit avant vingt-cinq ans, ce qui nous met déjà à l'année 1557. Par là il devient certain, en attendant que l'on puisse serrer historiquement cette date de plus près, que le tombeau a été fini de 1557 à 1574, et le goût des ornements doit faire pencher à le reporter à la fin plus qu'au commencement de cette période. Il est même possible que l'épithaphe soit encore antérieure au tombeau, car celui qui le fit élever, c'est Léonor Chabot, grand écuyer de France ; l'épithaphe le dit (1),

(1) Je relèverai une phrase de l'article du P. Anselme parce qu'il vaut mieux prévenir une objection qu'être forcé d'y répondre. Il dit positivement, IV, 571 : « Le roy luy fit faire son effigie aux Célestins. » Si cela était vrai, la date du tombeau ne pourrait être ni remontée pour la statue ni descendue pour le reste du tombeau ; elle serait certaine. Mais il est arrivé au P. Anselme ce qui n'arrive malheureusement que trop, de ne pas vouloir copier, et, en récrivant une autre phrase, de dénaturer complètement le fait qu'il voulait reproduire. Voici en effet ce qui se trouve dans les Mémoires de Castelnau, II, 568 : « Le roy, pour récompenser sa mémoire, et en faveur de l'alliance qu'il avoit avec la maison d'Orléans et d'Angoulême à cause de sa femme, ordonna qu'il fut enterré dans la chapelle d'Orléans en l'église des Célestins et qu'on luy erigeast un superbe tombeau, on l'on a depuis inhumé le feu duc de Rohan, Henri Chabot, l'un de ses neveux. » On le voit ; ce qu'a fait François I^{er} c'est d'accorder à l'amiral l'honneur et le droit d'être enterré aux Célestins ; ce n'est plus ce que disait Anselme, qui ne prenait, en l'augmentant encore, que la seconde partie de la phrase de le Laboureur, et celle-ci sort déjà de la vérité. Il est certain que le roi n'alla pas au-delà de l'octroi d'un caveau. S'il eût fait élever le tombeau, l'épithaphe l'aurait dit, ou plutôt elle n'aurait pas dit comme elle le fait d'une façon positive, que c'est aux soins de son fils que l'amiral doit son tombeau, car il est impossible d'admettre qu'il ait voulu dissimuler cet honneur et se mettre à la place du roi. — De la même façon, pour qu'un autre ne fasse pas inutilement une recherche que je supposais bien devoir être vaine pour un tel objet, voici tout ce qu'on trouve sur l'amiral dans une histoire manuscrite de l'ordre des Célestins, écrite en 1606 par un des leurs, le P. Mathieu de Goussencourt, Parisien, et conservée à la bibliothèque de l'Arsenal (Mss., *Histoire françoise*, n° 42, in-folio) :

« Il décéda en son autel (*sic*), sis derrière la Folie Saint-Antoine l'an 1543. Il est mort p^r du mois de jun, fut inhumé 7 juillet, où est sa représentation de marbre blanc au naturel, appuyé sur le coude du bras sénestre avec une épithaphe en latin. A ses ob-

et ce fils de l'amiral, qui se maria le 13 février 1549, est mort seulement en août 1597 (1).

Dans ces conditions, et Cousin étant mis hors de cause pour le travail de la statue, qui ne peut être ni de la même époque, ni de la même pensée, ni de la même main que le reste du tombeau, il est possible, mais seulement possible, puisqu'il n'y a pas même commencement de preuve, que Cousin soit pour quelque chose dans ce dernier ouvrage ; mais en l'admettant même, comme toute cette décoration sent le peintre et non le sculpteur, il n'y serait que pour l'invention, et ce serait confirmer encore la justesse de la question et de la conclusion de M. Bécclard.

Quant à ceux qui trouveraient que c'est diminuer Cousin que de le priver d'une gloire dont il jouissait sans conteste, il serait difficile de leur répondre pour les convaincre qu'en cette question l'impiété consiste non pas à ôter à un homme un mérite qu'il n'a pas eu, mais à le lui maintenir à l'encontre de la vérité. La vérité, au moins pour les esprits qui tiennent à s'y appuyer ou à y revenir quand elle a été obscurcie, ne se prescrit jamais par l'erreur, si longue qu'elle ait été ni si agréable qu'elle puisse être. Je serais pour ma part très-heureux de convenir que Cousin a été non-seulement un grand dessinateur pour les graveurs en bois et un grand peintre-verrier, mais qu'il a été encore un grand sculpteur. Seulement il faut pour cela autre chose qu'un désir, autre chose qu'une possession d'état qui n'a pour origine que le doute. Sans même demander des statues, il faudrait au moins des faits, et tout esprit qui se défendra de la prévention de l'habitude, devra, sans nier que des découvertes ne puissent changer cette opinion, convenir que jusqu'ici les faits manquent complètement.

A. DE M.

sèques, toutes les paroisses de Paris y assistèrent avec Messieurs de la Cour et de la Ville. »

(1) P. Anselme, IV, 572, VIII, 506.

ARTISTES PROTESTANTS

TUÉS A LA SAINT-BARTHELEMY

DANS LES VILLES DE PARIS, DE TROYES, DE LYON ET DE ROUEN

J'ai déjà, dans ce recueil (*Documents* III, 182-3), extrait de l'*Histoire des Martyrs*, ce nécrologe toujours sanglant, un passage relatif à Mathurin Lussaut, orfèvre de Catherine de Médicis, tué et volé, après le premier point c'est peu de chose, à la Saint-Barthélemy. Ce n'est pas la seule mention d'artiste qui se trouve dans ce volume; mais cet ouvrage ne se trouve guère que dans les bibliothèques publiques, où il n'est même que consulté, et difficilement, puisqu'il n'y a pas de table des noms de personnes. Il ne sera donc pas sans utilité ni sans intérêt d'en extraire les noms qui s'y trouvent comme perdus et de les signaler aux recherches ultérieures. Quelques-uns de ceux que je citerai sont des noms d'ouvriers plus que d'artistes, mais il ne me coûtait pas plus de les relever en même temps; ils pourront servir à l'histoire des arts industriels. J'ajouterai qu'il n'y a rien à prendre, pour notre objet, dans les parties que je néglige. L'*Histoire des Martyrs* commence avec le christianisme; on comprend comme protestants, et on le voit déjà par le titre, ceux qui ont été « persécutés pour la vérité de l'Évangile depuis le temps des apôtres jusqu'à présent. » Je me borne à la journée de la Saint-Barthélemy à Paris et dans les provinces, ce qui, dans l'édition que je suis, celle de Genève, Pierre Aubert, 1619, in-folio de 861 feuillets à deux colonnes, occupe les feuillets 778 verso à 802. Comme j'indiquerai toujours les pages, ceux qui voudront autre chose que le relevé des noms pourront recourir à l'original.

A Paris, avec Mathurin Lussaut, sur lequel je n'ai pas à revenir, il y eut d'autres orfèvres atteints par le massacre, et leurs maisons se désignaient naturellement au pillage. Ces autres sont : un orfèvre demeurant sur le pont au Change, nommé l'Arondel (783); Bourselle, orfèvre (783 verso); la femme de Nicolas Dupuy,

orfèvre excellent (*ibidem*), et cet autre, dont malheureusement nous n'avons pas le nom, « un jeune homme boyteux, orfèvre en la court du Palais, fort industrieux et excellent en son art..... Le roi fut contraint le regretter, voyant sa besogne excellente, car sa chambre fut pillée entièrement. » Il y faut ajouter deux lapidaires, Monluet et Philippe le Doulx (782 recto); deux horlogers, Greban, qui demeurait en la rue Saint-Germain des Prez, à l'enseigne du nom de Jésus (783); Pierre de Saine-Rue, horlogier du maréchal de Montmorency, en la rue de la Calendre (783 recto); un armurier du prince de Condé, nommé le petit Charles; maistre Vincent, armurier en la rue de la Heaumiere; Jacques de la Chenaye, marchand d'esmail; Bertrand l'aisné, boutonier (1) et esmailleur (*ibidem*).

On remarquera, comme l'a déjà fait M. de Longpérier, dans la notice du *Plutarque français*, que le grand nom de Jean Goujon manque à cette liste. On n'a pas sur lui de texte postérieur à 1572, mais les mentions de ses travaux pour le Louvre, publiées par M. de Laborde et commençant à 1540, s'arrêtent même à 1562. Il y a donc lieu, comme en conviennent MM. Haag dans leur *Biographie protestante*, de ne pas croire à la fable du coup d'arquebuse qui l'aurait atteint sur un des échafaudages du Louvre, fable que l'histoire-roman et la peinture ne manqueront pas de répéter et de perpétuer.

(1) Ce passage de Palissy (éd. Cap. p. 307) viendrait bien ici : « Considère aussi un peu les boutons d'esmail, qui est une invention tant gentille, lesquels au commencement se vendoient trois francs la douzaine. Car d'autant que ceux qui les inventèrent ne tindrent leur invention secrète, un peu de temps après la convoitise du gain ou l'indigence des personnes fut cause qu'il en fut fait une si grande quantité qu'ils furent contraints les donner pour un sol la douzaine; tellement qu'ils sont venus à un tel mespris, qu'aujourd'hui les hommes ont honte d'en porter et disent que ce n'est que pour les belistres, parce qu'ils sont à trop bon marché. » Je n'insiste pas sur le sentiment égoïste de tout le développement de Palissy; nous n'avons ici qu'une chose à remarquer, la mention du prix, qui n'est peut-être nulle part ailleurs, pas plus que le prix des grands bois d'Albert Durer, qui se donnaient pour deux liards la pièce.

A Troyes en Champagne, on cite comme jetés en prison et « donnés en garde aux plus cruels et signalés restants de la troupe meurtrière de Troys » : Henri Chevry et François Mauferé, orfèvres (1), Pierre Lambert, Nicolas du Gué, François Bourgeois, Edmon Artillot, et un jeune garçon nommé François, serviteur de Pierre Thiais, peintres (786). Parmi leurs gardiens se trouvait Martin de Burres, peintre (786, 787), catholique forcené, l'un des « neuf personnages les plus cruels et sanglans de toute la ville, que le baillif avoit triez et choisis d'entre tous les autres pour estre les plus suffisans et dignes d'une telle charge et commission. » Ils s'en acquittèrent en conscience, car quelques jours après tous les prisonniers furent massacrés dans la prison ; la boucherie s'étendit ensuite à la ville, et il y périt la femme d'un nommé Colin le brodeur (788).

A Orléans nous trouvons les noms de Jean de Grigny, de Jean Chouard (789), de Jean Guinot, orfèvres (790). Antoine de Grigny, autre orfèvre, âgé de soixante-dix ans, ne fut que mené en garde (791). Il n'est pas étonnant de trouver à Orléans les orfèvres dans une proportion relative aussi forte. Étienne de Laune, qui a tant gravé pour eux de modèles, était d'Orléans (2) ; et c'est dans la même région de la Loire, à Blois, que s'est faite dans toute la première moitié du dix-septième siècle la plus fine bijouterie émaillée. Un autre nom, celui de Mathurin Foucaut, est le plus important de ceux que nous avons vus jusqu'ici ; il est qualifié « d'excellent tailleur de pierres. » C'est un nom de plus à joindre à ce groupe de sculpteurs orléanais où brillent Benoist Bonberault, François Marchand et Michel Bourdin.

A Lyon nous trouvons aussi des orfèvres : Claude Tierri, dit le Nez, âgé de cinquante-cinq à soixante ans ; François Artois, Picard, âgé de cinquante-cinq ans ; Gilles Jamet ; Jean Boulard, âgé de trente ans ; Jean le Grand (796). Un brodeur nommé le petit Robert, âgé de trente-cinq ans, fut tué aussi (796 verso),

(1) A Meaux, Nicolas Caillot et Jean Gautier, orfèvres (785).

(2) Cela du moins paraît probable. (Cf. l'*Abecedario* de Mariette, III, 78.)

ainsi qu'un artisan, « nommé Martin Genou, fondeur de son état, lequel, nonobstant qu'il eust la cuisse rompue et pour cette cause contrainct de garder le list, fut emporté dans un linceul au Rosne », où il fut achevé d'un bateau qu'il avoit gagné à la nage et auquel il s'accrochoit (794, 796 verso). Les deux noms suivants sont tout à fait des noms d'artistes : Jean des Hayes ou de Sei, peintre, âgé de huitante neuf ans, Provençal de nation, qui fut tué en sa maison, puis jeté dans la Saône, et Jacques le Challeu, tailleur d'histoires, natif de Normandie (1).

Il ne se serait probablement pas sauvé davantage à Rouen, où nous avons à relever les noms de Havart, bon ouvrier d'arquebuses et pistoles, demeurant près Saint-Amand, âgé de septante ans; Nicolas Danon, orfèvre, près Saint-Maclou (798) verso); la femme d'un orfèvre nommé Du Bosc, demeurant à la pierre Saint-Nicolas; la femme de Pierre Taillon, orfèvre; la femme et la fille de Jacques le François, orfèvre (799 verso), et enfin celui de Guillaume du Ley, peintre, âgé de quatre-vingt-huit ans, qui fut jeté tout vif de la fenestre en la rue, où les meurtriers l'achevèrent de tuer (798 verso).

Je l'ai dit, il y a dans les noms que j'ai relevés des noms d'artisans; mais ceux des peintres Jean des Hayes et Guillaume du Ley, ceux des sculpteurs Mathurin Foucaut et Nicolas Challeu, méritent d'être désignés à de nouvelles recherches, que nous serions heureux d'avoir provoquées. Triste fortune, au reste, que de n'avoir eu son nom sauvé de l'oubli que pour avoir cruellement péri dans une de ces journées d'horreur que l'on voudrait pouvoir effacer de l'histoire, mais que trop de gens oublient quand il s'agit de comparer le passé et le présent.

A. DE M.

(1) On ne trouve pas de graveurs en bois, si nombreux à Lyon, mais, comme au reste à Paris et à Rouen, beaucoup de libraires, dont la liste serait bonne à relever au point de vue de la bibliographie. J'ajouterai que l'on trouve, page 796, quelques lignes sur Claude Goudimel, le fameux musicien, qui périt dans le massacre de Lyon.

PIERRE DE LACOURT

ORFÈVRE DE TOURS

Communiqué et annoté par M. le baron de la Morinerie

L'art de l'orfèvrerie pendant les quinzième et seizième siècles eut de nombreux interprètes dans la riante capitale de la Touraine. Sans avoir la réputation des ateliers de Limoges, de Paris, de Rouen ou de Montpellier, celui de Tours n'en a pas moins produit des artistes distingués fréquemment employés par nos rois. Nous ne voulons mentionner ici que Guillemain Poissonnier, Jehan Chenuau, Thomas de Saint-Pol, Jehan Fauconnier, André Mangot, Robin Rousseau et Jehan Gilbert : on peut facilement augmenter cette liste avec les *Comptes royaux*.

La fabrication de Tours était donc appréciée à la cour de France ; elle l'était aussi dans les provinces de l'ouest, dont les ateliers particuliers ne travaillaient pas l'orfèvrerie artistique, mais seulement celle appropriée aux besoins de la vie ordinaire. Ainsi nous avons eu plusieurs fois occasion d'observer qu'en Saintonge, au seizième siècle, la haute société faisait volontiers ses commandes de bijoux ou de vaisselle de luxe aux artistes tourangeaux. La cause d'une telle préférence ne provenait pas tant de la bonne réputation de l'atelier de Tours que du peu de valeur de celui de Saintes. L'exemple de Palissy, la vue de ses merveilleuses créations, n'avaient pas enfanté un seul artiste dans cette dernière ville. La corporation des orfèvres s'y était réunie à celle des horlogers, ou, pour mieux dire, les horlogers y faisaient profession d'orfèvre. On doit tirer cette induction de la bannière des deux corporations fusionnées, qui portait seulement les attributs des horlogers : *une pendule d'argent rayée et notée de sable sur un fond de ce dernier émail*.

Le gentilhomme saintongeais, ne pouvant donc rencontrer chez lui l'artiste qui, au gré de son caprice ou suivant les variations de la mode, sût dessiner, façonner, ciseler, monter ces délicates fantaisies dont il voulait parer son costume, son logis, sa chapelle ou sa dame, s'en allait frapper à la porte de l'atelier de Tours. Nous

avons vu la *fabrication et façon* de cette ville spécialement stipulées dans des contrats passés en Saintonge. En voici un exemple curieux emprunté à nos archives domestiques.

La châteltenie de Cravans, en l'élection de Saintes, relevait de la principauté de Mortagne sur Gironde, et son seigneur « debuoit à
« cauze de la dite chastellanye et seigneurye chescun an au jour
« et faiste de Toussaintz au seigneur prince de Mortagnes, de de-
« buoir noble, à cauze des chasteau et principaulté du d. Mortagnes,
« deux hanaps d'argent poisant chascung vng marc de la fasson
« et fabrication de Tours..... » Ainsi s'exprime l'acte de présenta-
tion dudit hommage en date du 1^{er} novembre 1617. Ce jour là René
de Rabaine, écuyer, seigneur de Cravans et de Jazennes, requérait
Gilles Leduc, agent et procureur des affaires de monseigneur de
Malignon, prince de Mortagne, — alors Charles Goyon, sire de
Malignon, lieutenant général du gouvernement de Normandie, de-
puis maréchal de France, — de recevoir les « deux hanaps d'argent
« qu'il a dit et maintenu estre de la fabrication argent et poix sus-
« mantionné et valleur de quarante et six liures comme de faict il
« a faict apparoir... par l'attestation faite à Tours, dattée du dix
« septiesme septembre mil cinq cent quatre vingt treize, signée
« P. Delacourt. » Or voici le texte de la quittance de l'orfèvre
chargé par M. de Rabaine de la confection des hanaps ; elle est
jointe à l'appui de l'acte dont nous avons donné des extraits.

Je soubzsigne pierre de lacourt metre orfeure à
tours, certiffye a tous qu'il apartiendra auoir faict
deulx hanapz d'argent poizant chacun vng marc la
piesses pour les quelz Jay Recu de mons' de du mesne
puyvidal la somme de quarante quatre liures pour
argent et fasson et ce certiffye estre vrây et les auoir
marque du double poinsson faict à tours ce dix
septieme Jour de septembre 1593. P DE LACOURT.

M. du Maine-Puyvidal, qui intervient dans cette quittance pour
le compte de René de Rabaine, était un gentilhomme d'Angoumois
de l'ancienne maison de Livron.

THOMAS BOUDIN

BAS-RELIEFS POUR LE TOUR DU CHŒUR DE N. D. DE CHARTRES

1610 — 1611

**Documents communiqués par MM. Lucien Merlet
et Emile Bellier de la Chavignerie.**

I.

Du mercredi 2^e jour de juing 1610. — Furent présens vénérables et discrettes personnes M^{es} Paul Leprévost, grand archidiacre, Claude Couart, Damian du Tronchay et Gabriel Brenyllet, noz frères et conchanoynes, par nous commis et députez en ceste partie du jourd'huy, d'une part, et honneste personne *Thomas Boudin*, maître sculpteur, demeurant à Paris rue de Mortorgueil, parroisse de S^t-Eustache, d'autre part, lesquelles partyes èsdits noms ont recogneu et confessé avoir faict et font ensemblement les marché et convention qui ensuyvent : c'est à sçavoir que ledit *Boudin* a entrepris et s'est soumis et obligé envers nous de faire, bien et deuement, de pierre de S^t-Aignan, les imaiges et figures cy après désignées, pour estre par luy posées et appliquées, bien et convenablement, entre les deux pilliers du chœur de notre église de Chartres, du costé du revestiaire, soubz les

quatre arcades qui y sont, sçavoir est : en l'une desdites arcades, qui est juxte la porte dudit chœur, y faire ung tombeau sur lequel il posera la figure de nostre seigneur Jésus Christ, resuscité triomfant, à costé duquel tombeau seront deux soldatz, et ung autre au meillieu du tombeau; en la seconde arcade fera et posera la figure de Jésus Christ et des deux disciples allans en Emaüs; en la troisieme arcade, en descendant, fera et posera ung ange assis sur le tombeau et trois figures représentant les Maries; en la quatrieme et dernière arcade fera et posera six figures, l'une de Jésus Christ, quatre d'apostre et la sixiesme de S^t-Thomas, à genoux, mettant la main au costé de Jésus Christ (1), toutes les figures susdites de la proportion des aultres qui sont ès aultres arcades du tour dudit chœur, plus ung évesque en une niche, de la proportion des aultres évesques, et, au dessoubz desdites arcades, racoustrera ou fera tout à neuf et posera deux petitz ymaiges qui sont rompuz. Et pour faire, poser et appliquer bien et

(1) Tous ces groupes se voient encore autour du chœur de Notre-Dame; nous renvoyons le lecteur pour plus amples détails à la *Description de la cathédrale de Chartres*, par l'abbé Bulteau. — Chartres, Garnier, 1850, in-8°, p. 151-52.

Au-dessous du groupe représentant l'apparition aux saintes femmes, est une petite plaque de marbre noir sur laquelle on lit: T. BOUDIN, 1611. — Voir tome IV, pages 194-96, le marché passé par Jean Solas le 2 janvier 1519, et, pages 382-4, le marché passé en 1542, par François Marchant, pour d'autres bas-reliefs destinés à ce même tour de chœur.

deuement lesdites figures et ouvraiges, fournyra ledit *Boudin*, tant de ladite pierre de S^t-Aignan que d'autres estoffes et matériaux propres, requis et convenables, et commencera à travailler à ladite besongne d'huy en deux mois et continuera sans intermission, en sorte que, dedans dix huict mois du jour d'huy, toute ladite besongne soit parachevée, et travaillera en ceste ville ausdits ouvraiges l'espace de douze mois pour le moins à ce que nous veoyons et congnoissions comme ladite besongne s'avancera, et à cest effect luy baillerons ung lieu commode pour travailler proche de nostredite église. Et sera ladite besongne subjecte à visitation de gens à ce cognoissans. Et, où ledit *Boudin* ne pourroit recouvrer suffisamment de ladite pierre de S^t-Aignan pour faire ladite besongne entière, luy sera loisible d'employer de la pierre de Tonnerre, et non d'autre. Ce marché et entreprise ainsy faicte par ledit *Boudin* pour et moyennant la somme de seize cens livres tournois, sur laquelle a esté présentement avancé et délivré audit Boudin par vénérable et circumspecte personne, M^r Robert Bouete, doyen et chanoyne de notredite église, la somme de trois cens livres tournois en espèces et pièces de seize solz tournois, le tout bon et ayant cours au prix et taulx de l'ordonnance du roy nostre sire, de laquelle ledit Boudin s'est tenu et tient pour content. Et le surplus, qui sont treize cens livres tournois, que nosdits commis èsdits noms ont promis payer au-

dit Boudin à proportion et mesure qu'il fera ladite besongne, et de laquelle somme ledit sieur doyen s'est subm̃ys et obligé de payer à notre acquist et discharge la somme de mil cinquante livres tournois, à mesure qu'il en sera besoing, selon le contenu audit présent contract, recongnoissant ledit sieur doyen que certain particulier qui ne désire estre nommé luy a mis ès mains la somme de douze cens livres, et ung aultre la somme de cent cinquante livres tournois pour estre employées èsdits ouvraiges en ce qu'elles pourroient suffire, lesquelles deux sommes font ensemble ladite somme de treize cens livres par luy présentement délivrées. Les dittes mil cinquante livres qu'il se submect payer comme dessus. Car ainsy presentant, obligeant, renonçant. Faict et passé en la maison en laquelle est demeuré M^e Guillaume Lamy, presbtre, clerc de l'œuvre et fabrique de notre dite église, en présence dudict Lamy et de Paul Vivian, clerc, demeurant audict cloistre, tesmoins à ce requis et appelez; lesquels ont avec lesdites parties signé la présente minutte suivant l'ordonnance, après midy, les ans et jour dessus dits.

Signé : R. BOUETE, LEPRÉVOST, grand archidiacre de Chartres, COUART, DU TRONCHAY, BRENYLLET, BOUDIN, G. LAMY, PAUL VIVIAN, MUSSART, avec paraphes.

13 septembre 1610. — Quittance de 150# par

Thomas Boudin, maistre sculpteur, à Robert Bouete, doyen.

6 juillet 1611. — Quittance de 450[#] par Thomas Boudin à Robert Bouete, faisant le reste de la somme de 1350 que ledit doyen avoit promys payer.

II.

Le lundi, treiziesme jour de juin, l'an mil six cens unze, avant midy, Paul Leprévost, grand archidiacre, Claude Couart et Gabriel Brenyllet, noz commys, ayans, ainsy qu'ils disoient, recongneu par la lecture du Nouveau Testament, principalement, et de l'évangile selon S^t Luc, que l'apparition de l'ange sur le tombeau de Notre Seigneur aux Troys Maries précéda le voiage des deux disciples allans à Emaüs, ausquelz Notre Seigneur s'apparut en faisant ledit voiage, ont consenty et accordé que *Thomas Boudin*, à ce présent, pose en la seconde arcade, mentionnée au contract du 2^e jour de juing 1610, l'histoire de ladite apparition de l'ange aux Troys Maryes, au lieu des figures de Notre Seigneur et desdits deux disciples, et en la troisieme arcade lesdites figures au lieu de ladite apparition de l'ange aux Trois Maryes ; dont ledit *Boudin* est aussy demeuré d'accord. Fait et passé en la maison de M^e Guillaume Lamy, presbtre, clerc de l'œuvre et fabrique de nostre église ; en présence de

Paul Vivian et André Chesneauz, clercz demeurans au cloistre de notre église ; lesquelz ont avec lesdits commys et ledit Boudin signé la présente minute.

*Signé : LEPRÉVOST, grand archidiacre,
COUART, avec paraphes.*

III.

Du samedy, 21^e jour d'aoust 1611. — Furent présens vénérables et discrettes personnes M^{es} Robert Bouete, doyen, Claude Grenet, archidiacre de Pinnerais, Claude Couart, Eloy Jourdain et Gabriel Brenylet, noz frères et conchanoynes, par nous commys et députez en ceste partye, dujourd'hui, d'une part, et honneste personne *Thomas Boudin*, maistre sculpteur, demeurant à Paris en la paroisse de S^t Eustache, d'autre part; lesquelles partyes ont reongneu et confessé avoir faict et font ensemble les marchés et convention qui ensuyvent; c'est à sçavoir que ledit *Boudin* a entrepris et s'est submys et obligé envers nous de faire, bien et deuement, de pierre de S^t Aignan, les ymaiges et figures cy après désignées, pour estre par luy posées et appliquées, bien et convenablement, en trois arcades estant à la suyte de l'histoire du baptesme de Notre Seigneur derrière le chœur de nostre église de Chartres, sçavoir est : en la première desdites arcades, qui est la plus proche

dudit baptesme, représenter, en figures grandes, l'histoire de la Tentation de Notre Seigneur au désert, où seront la figure de Notre Seigneur et celle du Tentateur, tenant deux pierres en la main, avec ung petit temple fait en dôme, au dessous duquel y aura encore une petite figure de Notre Seigneur, plus une montagne sur laquelle y aura encore une petite figure de Notre Seigneur assis avec la figure d'ung dragon suspendu à la voulte de ladite arcade. Et, en la seconde arcade, représentera l'histoire de la Cananée, en laquelle y aura la figure de Nostre Seigneur d'ung costé, et de l'autre costé la Cananée à genoux et ung petit chien entre deux. Et, en la troisieme arcade, représentera l'histoire de la Transfiguration de Nostre Seigneur en la montagne de Thabor, où seront les ymaiges de Nostre Seigneur, celles de Elye, et Moyse portant en ses mains les tables du décalogue, avec les figures des apostres S^t Pierre, S^t Jehan et S^t Jacques (1). Et, pour faire ladite besongne, poser et appliquer lesdites figures et ouvraiges bien et deue-ment, sera tenu ledit *Boudin* fournyr de ladite pierre de S^t Aignan et toutes autres estofes et matériaux propres, requis et convenables, et commencera à y travailler dès la semaine prochaine et continuera sans

(1) Ces groupes existent encore. Voyez l'abbé Bulteau, p. 148-49 ; sous le groupe de la Cananéenne, on lit, également sur une petite plaque de marbre noir : T. BOUDIN, 1612.

intermission, en sorte que, dedans la feste de Pasques prochainement venant, toute ladite besongne soit parachevée, et travaillera en ceste ville auxdits ouvrages, au lieu dont nous l'avons cy devant accommodé, à ce que nous veoyons comment ladite besongne s'avancera, et se logera aussi en la maison en laquelle il est à présent jusques à la perfection de ladite besongne, laquelle sera subjecte à visitation de la part de gens à ce cognoissans. Ces marché et convention ainsy faictz pour et moyennant la somme de huict cens livres tournois, payable de moys en moys et à mesure qu'il travaillera à ladite besongne, dont luy sera avansé la somme de cent livres tournois dès le commencement d'icelle pour le premier moys. Car ainsy promectant, obligeant, renonçant. Faict et passé en la maison canoniale dudit sieur doyen, assise au cloistre de nostre église de Chartres, en présence de André Lepelletier et André Chesneau demeurans audit cloistre. Lesquels ont avec lesdits partyes signé la présente minute.

Signé : B. BOUETE, C. GRENET, COUART,
E. JOURDAIN, BRENYLLET, BOUDIN,
LEPELTIER, A. CHESNEAU, MUSSART,
avec paraphes.

JEAN-JOSEPH DUMONS

BREVET DE PEINTRE POUR LE ROI, DES MANUFACTURES D'AUBUSSON

— 20 MARS 1731 —

**Document communiqué et annoté par M. Philippe
de Chennevières.**

La pièce suivante, qui intéresse à la fois l'histoire des manufactures de tapisseries d'Aubusson et celle d'un peintre de certaine valeur dont les œuvres sont très-peu connues, m'a été obligeamment communiquée par M. Leclerc fils, marchand de tableaux et d'estampes de la rue de Provence.

On sait, par les registres de l'Académie royale de peinture et sculpture, que le Jean-Joseph Dumons, nommé par le présent brevet, en date du 20 mars 1731, peintre et dessinateur pour le roi des manufactures de tapisseries établies en la ville et faubourg d'Aubusson, et qui fut reçu de l'Académie royale, comme peintre d'histoire, le 29 octobre 1735, sur un tableau d'Adam et Ève, dissimulé avec raison dans les magasins du musée du Louvre, était né à Tulle en 1687. Il mourut fort âgé, en mars 1779; il avait quatre-vingt-onze ans et six mois, et n'avait passé par aucun des grades de l'Académie.

D'autres ouvrages à Paris que son morceau de réception, on n'en trouve plus trace. Dargenville raconte dans son *Voyage pittoresque de Paris* que Dumons avait peint tout en haut du maître-autel de la chapelle des Capucins (quartier du Palais-Royal) « les vingt-quatre vieillards prosternés devant le trône de l'Agneau. » La révolution a détruit, j'imagine, la peinture de Dumons avec les Capucins du Palais-Royal. — Et cependant Dumons avait fait tout ce qu'il fallait pour répandre et maintenir à Paris sa réputation de

peintre d'histoire. Il exposa aux Salons de 1737-38-40-42-46-47-51 et 55, des tableaux sacrés et profanes, la plupart d'assez grande dimension, des saints François, des saints Louis, le Baptême et la Résurrection du Christ, Joseph et Putiphar, Loth, Bethsabée, Sainte Anne et la Vierge, des Vestales, des Fleuves et des Naïades, Vénus et l'Amour, Lucrèce, tout ce que peignaient les Lemoine et les Vanloo de son temps. C'est dans l'église de Montreuil sur Mer qu'il faut aller aujourd'hui pour étudier à l'aise le talent de Dumons. Ern. Prarond m'y a signalé neuf grands tableaux décorant les entre-fenêtres de cette église : « 1^o Une Annonciation (*peinte par Jean-Joseph Dumons, peintre ordinaire du Roy, en 1762*); — 2^o la Naissance de Jésus-Christ; — 3^o un Roi dans un temple adorant une couronne d'épines devant un évêque debout (c'est, à n'en pas douter, le Saint-Louis exposé en 1747); — 4^o une Assomption; — 5^o l'Apparition au jardinier de Jésus-Christ ressuscité; — 6^o une Fuite en Égypte; — 7^o Jésus enfant sur les genoux de la Vierge, saint Joseph est à genoux; un ange se voit dans le haut du tableau; — 8^o Jésus-Christ chez Nicodème; — 9^o une Visitation. »

Quant au Fagon dont on trouve le nom au verso du brevet, il faut reconnaître en lui le même « M. Fagon, intendant des finances, qui, voyant avec regret l'espèce d'anéantissement où était tombée la manufacture de Beauvais, créée par le grand Colbert, autorisa, par lettres patentes du 23 mars 1734, M. Oudry (1) et M. Besnier, son associé, à rétablir cette manufacture, moyennant un bail de vingt ans. » On doit croire que c'est le même intendant Fagon qui avait provoqué, trois ans plus tôt, les lettres patentes de J. Jos. Dumons. Les services que celui-ci avait rendus à la manufacture d'Aubusson avaient été assez éclatants et assez bien appréciés, puisque je trouve qu'il fut nommé directeur de la manufacture de Beauvais, — sans doute après la mort d'Oudry, arrivée en 1755.

PH. DE CHENNEVIÈRES.

(1) Fagon connaissait Oudry pour l'avoir fait travailler à sa terre de Vauré et à sa maison de Fontenay aux Roses. Cf. *Abecedario*, t. IV, p. 66, et *Mémoires des Académiciens*, t. II, p. 372.

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Roy etant informé que les Tapisseries des manufactures etablies en la ville d'Aubusson sont extrêmement éloignées du degré de perfection dont elles sont susceptibles, par la defectuosité des desseins que l'on y suit pour les fabriques, Et Sa Majesté voulant procurer à ces manufactures les moyens de se rectifier et donner à leurs ouvrages le gout, la variété et l'agrement nécessaires pour les faire rechercher, Elle a jugé qu'il convenoit de faire choix d'un peintre, versé dans les talens du païsage, des plantes, animaux et autres ornemens sortables aux Tapisseries, qui pût faire des tableaux coloriés pour être substitués aux anciens desseins, retoucher lesd. anciens desseins, y corriger les defectuosités les plus sensibles et les plus marquées pour ne pas suspendre les travaux ordinaires et qui pût en même tems se transporter sur les lieux pour inspirer aux ouvriers les principes et l'intelligence d'une meilleure manière de dessiner, de colorier et d'exécuter lesd. Tableaux et lesd. desseins ainsy corrigés ; A quoy Sa Majesté voulant pourvoir, Vu sur ce la proposition du S. Jean-Joseph Du Mons, peintre, de faire chaque année les Tableaux nécessaires pour servir de patron à une tenture de dix huit à vingt aunes de cours, composée de fabriques, arbres, plantes, fleurs et animaux, de faire

tous les deux ans un séjour de trois mois à Aubusson et y retoucher tous les desseins qui sont dans les manufactures de la d. ville moyennant une somme de dix huit cent livres par chaque année pour appointemens, frais de voyage et autres generalement quelconques, Ouy le rapport du sieur Orry, conseiller d'État et au Conseil Royal, controlleur general des finances, *Le Roy etant en son Conseil* a choisy et nommé le d. S. Jean Joseph Du Mons en qualité de Peintre et dessinateur pour Sa Majesté desd. manufactures de Tapisseries établies en la d. ville et fauxbourg d'Aubusson et des environs. En consequence ordonne que led. S. Du Mons fournira chaque année les Tableaux necessaires pour servir de patron à une Tenture desd. Tapisseries de la hauteur ordinaire d'icelles et du cours de dix huit à vingt aunes de France, Ensemble un patron pour la bordure de chaque Tenture, lesquels tableaux et patron pour lad. bordure seront composés d'un gout varié et convenable, peints et coloriés à l'huile et enrichis d'arbres, plantes, fleurs, fabriques et animaux, Et ne pourront être executés en Tapisseries qu'ils n'ayent été approuvés par le sieur Controlleur general des finances. Et sera tenu le d. S. Du Mons de faire tous les deux ans un voyage en la d. ville d'Aubusson et d'y séjourner pendant trois mois, pour y retoucher successivement tous les desseins se trouvant dans les d. manufactures, y changer et corriger ce qu'il y reconnoitra de defectueux

et de mauvais gout et y substituer ou ajouter ce qu'il croira propre à rapprocher les tapisseries du degré de perfection où elles peuvent être portées facilement, et pour donner aux chefs, ouvriers et apprentifs des d. manufactures les avis, instructions et enseignemens nécessaires à cet effet, et leur inspirer les principes, le gout et l'intelligence d'une meilleure maniere de dessiner, de colorier et d'exécuter lesd. Tableaux et les d. desseins par luy corrigés. Ordonne Sa Majesté que par l'adjudicataire general des Fermes unies il sera payé annuellement aud. S. Dumons la somme de dix huit cent livres pour ses appointemens, frais de voyages et autres generalement quelconques en la d. qualité de Peintre et dessinateur pour Sa Majesté des d. manufactures, et ce à compter du premier janvier de la présente année sans aucune retenue de dixieme, de laquelle somme de dix huit cent livres il sera fait employ dans les États qui seront arrêtés au Conseil pour les charges assignées sur les cinq grosses Fermes, à commencer dud. jour premier janvier de la presente année mil sept cent trente un et sera lad. somme de dix huit cent livres passée et allouée sans difficulté en depense dans les états au vray et compte qui seront rendus au Conseil et en la chambre des Comptes par led. adjudicataire, en rapportant les quittances du payement qu'il aura fait annuellement de lad. somme et pour la première fois seulement copie collationnée du present arrest. Fait au

Conseil d'État du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le vingtième jour de Mars mil sept cent trente un.

PHÉLIPPEAUX.

Au verso, les noms de *M. Fagon* et *M. Baroz*.

PHILIPPE DE LA HYRE

Monseigneur, — M^r de la Hire m'a fait voir, par la quittance qu'il m'a montrée de Mons Lefebvre, que sa capitation, suivant la taxe qu'il a eue comme professeur de l'Académie d'architecture, est entièrement payée dès le 14^e du mois de janvier dernier. J'eusse esté moy mesme, Monseigneur, vous faire ce raport, si je n'eusse appréhendé de vous estre incommode dans la conjoncture d'affaire ou vous vous trouvés, et si l'on ne m'eust pas dit que vous ne voyés personne. Je me suis présenté plusieurs fois à votre porte, Monseigneur, pour vous marquer en toutes occasions que je suis et seray toujours avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obeissant serviteur.

FÉLIBIEN.

A Paris, ce 13^e fev. 1696.

ARCHIVES DE L'ART FRANÇAIS.

TABLE DU TOME CINQUIÈME

DES

DOCUMENTS.

LIVRAISON DU 15 JANVIER 1857.

JEHAN BULLANT, architecte des Tuileries. Analyse d'un compte de dépenses de 1571, par M. A. DE MONTAIGLON. 1

BERNARD PALISSY. Payements relatifs à la grotte de terre émaillée, faite par lui en 1571 dans le jardin des Tuileries, suivis de la description, par M. A. DE MONTAIGLON, d'un dessin représentant le projet de cette grotte..... 14

Marie-Catherine de Gondi, dame du Perron (cf. p. 19), fille de Nicolas du Perron, née vers 1515, morte le 4 avril 1574. Brantôme en parle (*Vie de Charles IX*) à peu près comme grande maîtresse des filles d'honneur. Son mari était général des finances à Lyon, et c'est là qu'eut lieu leur mariage. L'hôtel du Perron était sur l'emplacement de la rue de Rivoli, à la hauteur de la rue de la Paix, avec entrée particulière sur les Tuileries; il fut réuni ensuite à celui de Vendôme.

GUINAMUNDUS, architecte et sculpteur du onzième siècle (1081-1087). Note communiquée par M. C. GUIGUE.... 30

ÉPITAPHES DE QUELQUES ARTISTES FRANÇAIS dans l'église Saint-Louis des Français à Rome (1682-1850). Article de M. PHILIPPE DE CHENNEVIÈRES..... 31

LIVRAISON DU 15 MARS 1857.

ÉPITAPHES DE QUELQUES ARTISTES FRANÇAIS dans

l'église Saint-Louis des Français à Rome (1682-1850). Article de M. PHILIPPE de CHENNEVIÈRES (suite et fin)..... 33

LETTRE DE FRANÇOIS I^{er} A MICHEL-ANGE (5 février 1546)..... 39

Cette lettre avait déjà été redonnée d'après l'original par M. Le Glay, dans ses *Analectes historiques* de 1838. Récemment elle a été transcrite, comme il convenait, dans le catalogue du Musée de Lille.

LETTRE DE BONAPARTE AU PEINTRE WICAR (10 juin 1796)..... 40

TESTAMENT DE PIERRE MIGNARD (29 octobre 1663), communiqué par M. NIEL, annoté par M. PAUL MANTZ... 41

Il est question dans une note (page 45) de la fille de Mignard. J'ajouterai sur elle cette annotation curieuse, prise sur un exemplaire du *Nobiliaire de Picardie* d'Haudicquer de Blancourt (Paris, 1693, in-4°), actuellement en la possession de l'éditeur de ce recueil et couvert de notes manuscrites. Celle qui nous intéresse est à la page 412, à propos de cette phrase : *Jules de Pas est à présent colonel du régiment de Feuquières.*

« C'est ce Jules de Pas, comte de Feuquières, qui, devenu amoureux de Catherine Mignart, fille du célèbre Mignart, peintre, dit le Romain, excellent, l'épousa. C'étoit une des plus belles et plus aimables personnes de son temps et qui a eu les diverses aventures auxquelles l'extrême beauté est sujette, ayant été en dernier lieu entretenue par M. Blouin, premier valet de chambre du roi et gouverneur de Versailles, dont il a eu une fille, qu'il a fait bien élever, qu'il appelle sa nièce et qui étoit à marier en 1712. Le comte de Feuquière n'a pas laissé que de vivre avec elle, et ils étoient l'un et l'autre, dans les derniers temps, logés dans l'appartement de M. Blouin, au château de Versailles. »

La fille de Blouin étoit née avant le mariage de sa mère avec M. Feuquières, car sans cela elle aurait porté le nom de celui-ci, qui ne s'en serait pas autrement formalisé, si l'on rapproche la note précédente de ce passage de Saint-Simon (éd. Cheruel, in-12, tome I, page 190) à l'année 1696 : « Un mariage d'amour fort étrange suivit celui-ci, d'un frère de Feuquières, qui n'avait jamais fait grand chose, avec la fille du célèbre Mignard, le premier peintre de son temps, qui étoit mort. Elle étoit encore si belle que Blouin, premier valet de chambre du roi, l'entretenait depuis longtemps, au vu et au su de tout le monde, et fut cause que le roi en signa le contrat de mariage. » Dangeau (*nouvelle édition*, tome V, page 396) nous donne pour cette signature la date du

16 mars : « Le comte de Feuquières, colonel d'infanterie et frère du marquis de Feuquières, lieutenant général, a fait signer au roi son contrat de mariage avec mademoiselle Mignard, fille du fameux Mignard, peintre du roi. Ce mariage n'est pas approuvé par tout le monde. »

- INSCRIPTION MISE AU IX^e SIÈCLE** sur le tombeau de saint Césaire d'Arles, note de M. A. DE MONTAIGLON..... 51
- BENIGNE SARRAZIN**, peintre et sculpteur. Prix fait des peintures de l'hôtel de ville de Toulon (7 mai 1674). Document communiqué par M. LÉON LAGRANGE (cf., p. 80)..... 54
- Prix de la châsse de sainte Geneviève, exécutée par **BONARDUS**, orfèvre parisien (1242). Document communiqué par M. T. BONNIN..... 55
- FRÈRE JEAN RIGOT**, miniatuiste et calligraphe (1489). Notice sur un missel de saint-Aspais de Melun, par M. E. GRÉSY. 56
- DENIS GROGNET**, peintre (1560), et **NICOLAS BIGOT**, orfèvre (1595). Documents chartrains communiqués par MM. L. MERLET et E. BELLIER DE LA CHAVIGNERIE..... 59
- Chanson sur différents projets de tombeaux pour Monseigneur le cardinal de Fleury, exposés au salon de 1743, communiquée par M. JULES COUSIN..... 62

LIVRAISON DU 15 MAI 1857.

- ESTIENNE GUIOT** et **JEHAN DE SENLIS**, peintres et verriers. Travaux pour le Château et la Geolle de Rouen (1433-1436). Pièces communiquées par M. LE ROUX DE LINCY.. 65
- GUILLAUME BOUTELOU**, peintre de Blois (6 mars 1556). Quittance des peintures faites pour une tragédie représentée à Blois par ordre de Catherine de Médicis. Communiquée par M. LE ROUX DE LINCY..... 67
- Ce peintre a un article dans la *Renaissance des Arts*, de M. de Laborde, I, 201-2.
- PIERRE HANON**, architecte. Dépenses faites pour la construction du cloître des Célestins de Paris (1539-1549). Annoté par M. A. de MONTAIGLON..... 68
- C'est bien dans un livre que Millin (cf. p. 69) a pris le nom de Pierre Hanon, et dans un livre bien connu et qu'il n'aurait

pas moins dû citer pour cela, la *Description de Paris de Piganiol*. Le compte même qui fait l'objet de cet article avait été communiqué à celui-ci par le P. Antoine Becquet, bibliothécaire des Célestins, mort le 20 janvier 1730 (IV, p. 253 et 268)

HUBERT ROBERT , Lettre à la Société des Amis des Arts.	75
DÉPENSES de la construction du Val de Grâce, en 1666. Note de M. A. DE MONTAIGLON.....	76
BÉNIGNE SARRAZIN , peintre (cf. p. 54). Note de M. LÉON LAGRANGE.....	80
DOMENICO GUIDI , sculpteur. Trois lettres relatives à la statue de l'Histoire tenant le portrait de Louis XIV, destinée au parc de Versailles, avec une note de M. A. de MONTAIGLON sur M. DE LA TUILLERIE, directeur de l'Académie à Rome.....	81
NOEL BRIGUET et JEAN PALLU , sculpteurs en bois. Quitances des sculptures faites sur les portes des anciennes écuries de Versailles (22 mai 1681). Communiqué par M. LE ROUX DE LINCY.....	86
PIERRE GOBERT , peintre. Mémoire de travaux faits pour le duc de Lorraine, de 1707 à 1709. Communiqué par M. HENRI LEPAGE.....	87
Date de la reconstruction du château de Claveyson, en Dauphiné (1508). Note de M. A. DE MONTAIGLON.....	91
Acte de décès de JEAN-BAPTISTE NATTIER (27 avril 1726). Communiqué par M. RAVENEL.....	92
PIERRE SUBLEYRAS , peintre. Lettre à M. de Quinson (11 décembre 1739). Communiquée et annotée par M. le comte E. DE MONTLAUR.....	93
JACQUES DE LAUNAY , orfèvre. Quittance d'une chapelle pour le roi (16 mai 1641). Communiquée par M. LE ROUX DE LINCY.....	96

LIVRAISON DU 15 JUILLET 1857.

LETTRES ÉCRITES PAR PIERRE-PAUL PRUDHON
à MM. DEVOSGE et FAUCONNIER pendant son voyage d'Italie (1784-1787), publiées par M. FRÉDÉRIC VILLOT, d'après les

originaux possédés par lui-même et par MM. JOLIET, SAINT-PÈRE ET PELÉE..... 97

LIVRAISON DU 15 SEPTEMBRE 1857.

- LETTRES ÉCRITES PAR PIERRE-PAUL PRUDHON**
à MM. DEVOSGE ET FAUCONNIER pendant son voyage d'Italie
(Suite et fin)..... 147
- CLAUDE RAMEY**, sculpteur. — Lettres du baron de Joursan-
vault au graveur Jean-Georges Wille (15 octobre 1780). 171
- RUGIERO DE RUGIERI**, peintre. — Quittance de rentes
communiquée par M. LE ROUX DE LINCY (17 août 1857). 173
- JACQUES MONIER**, peintre. — Son acte de mariage (16 fé-
vrier 1681), communiqué par M. LAMBRON DE LIGNIM, avec une
note de M. A. de Montaiglon sur la restitution à Jean Monier
le père du tableau d'une Marie de Médicis en Junon conservé
au palais de Luxembourg..... 174

LIVRAISON DU 15 NOVEMBRE 1857.

- JEAN D'ORLÉANS, FRANÇOIS D'ORLÉANS**, son fils, et
COLART DE LAON, peintres. — Extraits des comptes royaux
de Charles VI (1385-1408), communiqués et annotés par
M. VALLET DE VIRIVILLE (Cf. p. 339-41.)..... 176
- Transport à Fontainebleau de sculptures en bois pour un plafond
(3 juin 1578), communiqué par M. LE ROUX DE LINCY... 184
- EUSTACHE POTHIER**, peintre de Troyes. — Quittance du
19 juillet 1593, communiquée et annotée par M. le baron DE
LA MORINERIE..... 185
- MONSU ONORATO (HONORÉ PELLE)** et **MONSU LACROIX**
sculpteurs français à Gênes, au dix-septième siècle. — Lettre
de M. LÉON LAGRANGE..... 186
- Actes de naissance et de décès d'**ÉTIENNE VILLEQUIN**
(3 mai 1619), **PIERRE LEGROS** (11 mai 1714), **JEAN-
FRANÇOIS HUE** (2 décembre 1751), et **SIMON-MATHURIN**

LANTARA (22 décembre 1778), communiqués et annotés par M. EMILE BELLIER DE LA CHAVIGNERIE.....	190
Artistes compris dans l'état de la maison du roi en 1652. — Note de M. A. DE MONTAIGLON.....	195
DOMENICO BORBONIO , peintre bolonais (1656). — Fresques pour l'église des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie de Villefranche (Rhône). Document communiqué et annoté par M. C. GOIGUE.....	197
GUILLAUME CODOLET , maître de pierre à Marseille, en 1328.....	199
JOSEPH VERNET . — Lettre à M. de Marigny (14 avril 1773), communiquée par M. FOSSÉ-DARCOSSE.....	201
Représentation sculptée de la Trinité pour l'église Saint-Germain de Breulx, près d'Évreux.....	202
FRANÇOIS LEMOT , de Lyon. — Lettre au président de la Société des Amis des Arts (30 janvier 1800), annotée par M. ANATOLE DE MONTAIGLON.....	203
J. B. GRATELOUP , graveur. — Lettre à M. Joly, garde du Cabinet des estampes (23 mars 1809), communiquée par M. GEORGES DUPLESSIS et suivie d'un catalogue de ses gravures par le même.	204
FRANÇOIS-MARIUS GRANET . — Lettre du comte de Forbin, (8 juin 1823) communiquée par M. HENRI GÉRARD.....	208

LIVRAISON DU 15 JANVIER 1858.

BARTHÉLEMY DE CLERC , peintre du roi René d'Anjou (1447). Note de M. VALLET DE VIRIVILLE.....	209
Lettre du roi RENÉ D'ANJOU à maître JEHANNOT LE FLAMENT , communiquée par M. DOBRÉE, annotée par M. A. DE MONTAIGLON.....	213
Actes de décès d' AUBIN et de SIMON VOUET , peintres (1641-1649), annotés par M. A. DE MONTAIGLON.....	215
MARTIN DESJARDINS . — Vers latins sur son groupe de Louis XIV et de la Renommée, placé autrefois sur la place des Victoires, à Paris. Annotés par M. A. DE MONTAIGLON...	217

Lettre du graveur COCHIN au peintre DESCAMPS , communiquée par M. LAPERLIER	219
ANTOINE COYSEVOX . Pièces relatives au transport à Nantes, à l'érection à Rennes et à la destruction de la statue équestre consacrée à Louis XIV par les États de Bretagne (1686- 793 , communiquées par MM. ALFRED RAMÉ et BENJAMIN FILLON , et annotées par MM. RAMÉ et A. de MONTAIGLON	223

LIVRAISON DU 15 MARS 1858.

ANTOINE COYSEVOX . Pièces relatives à la statue équestre consacrée à Louis XIV par les États de Bretagne (1686-1793) (Suite et fin).....	244
Acte de décès du peintre FRANÇOIS QUESNEL (11 mai 1629).....	264
PIERRE MARQUIS , orfèvre d'Angers (1453). Prix d'un coffret offert à madame Madeleine de France, fille de Charles VII. Communiqué par M. PAUL MARCHEGAY	265
Candélabres d'argent offerts par la Ville de Paris à la reine Aliénor (mars 1531). Note de M. A. DE MONTAIGLON	266
Extraits du Nécrologe manuscrit des Filles de l'Ave-Maria de Paris, communiqués par M. JULES COUSIN	268
J. B. OUDRY , peintre. Son épitaphe (1755) communiquée par M. EUGÈNE DAUDET , suivie d'extraits de l'inventaire fait après sa mort et d'autres actes du même temps, communiqués par M. MATHON , de Beauvais.....	270

LIVRAISON DU 15 MAI 1858.

LISTE DES ÉLÈVES de l'ancienne école académique et de l'École des beaux-arts qui ont remporté les grands prix de peinture, sculpture, architecture, gravure en taille-douce, gravure en médailles et pierres fines et paysage historique, depuis 1663 jusqu'en 1857. Relevé authentique fait sur les registres des procès-verbaux de l'ancienne Académie et de l'Institut, par M. A. DUVIVIER	273

LIVRAISON DU 15 JUILLET 1858.

LISTE DES ÉLÈVES qui ont remporté les grands prix de peinture, sculpture, architecture, gravure en taille-douce, gravure en médailles et pierres fines et paysage historique, depuis 1663 jusqu'en 1857. Relevé authentique fait sur les registres des procès-verbaux de l'ancienne Académie et de l'Institut, par M. A. DUVIVIER (Suite et fin)..... 301

LIVRAISON DU 15 SEPTEMBRE 1858.

- Statue de Vénus offerte à François I^{er} en 1531..... 334
- JEHAN DE HUY**, tombier et bourgeois de Paris. Quittance du prix du tombeau de Marguerite de Bourgogne, comtesse de Namur, aux Jacobins de Paris (20 novembre 1326). Communiquée par M. C. GUIGUE..... 335
- ROBIN LOISEL**, tombier et sculpteur à Paris. Quittance du tombeau et de la statue d'Isabelle de Bourbon aux Cordeliers de Paris (15 août 1583). Communiquée par M. C. GUIGUE. 337
- Acte de décès de **GEORGES BUFFEQUIN**, peintre et artificier (17 février 1641)..... 338
- COLART DE LAON** et **JEAN D'ORLÉANS** (1383-1426). Notes de M. VALLET DE VIRIVILLE et de M. le baron de GIRARDOT..... 339
- Acte de naissance d'une fille du graveur **FRANÇOIS DE POILLY** (14 septembre 1660)..... 341
- Statue en cire du roi Charles VI, offerte par ce prince au tombeau de Saint-Pierre de Luxembourg à Avignon (novembre 1389). Article de M. VALLET DE VIRIVILLE..... 342
- PIERRE BONTEMPS** et **FRANÇOIS MARCHAND**. Quittance d'une partie du prix convenu pour les statues de François I^{er} et de Claude de France pour leur tombeau à Saint-Denis (31 janvier 1550). Annotée par M. A. DE MONTAIGLON.. 347
- JEAN-LOUIS DAVID**, peintre. Lettre par laquelle il accepte d'être l'un des six commissaires pour le Salon de 1791. Communiquée par M. LAPERLIER..... 350

JEAN COUSIN. Renseignements communiqués par M. A. HESME, de Sens, suivis d'une note de M. A. DE MONTAIGLON sur la statue de l'amiral Chabot, à propos du travail de M. Bécларd : <i>Jean Cousin a-t-il été statuaire?</i>	351
Liste des artistes tués à la Saint-Barthélemy dans les villes de Paris, Lyon et Rouen, extraite de l' <i>Histoire des martyrs</i> par M. A. DE MONTAIGLON.....	363
PIERRE DE LACOURT, orfèvre à Tours. Quittance de hanaps d'argent (17 septembre 1593). Communiquée et annotée par M. le baron de LA MORINERIE.....	367
THOMAS BOUDIN. Marchés et quittances de bas-reliefs pour le tour du chœur de Notre-Dame de Chartres (1610-1611). Communiqués par MM. LUCIEN MERLET et EMILE BELLIER DE LA CHAVIGNERIE.....	369
JEAN-JOSEPH DUMONS. Brevet de peintre pour les manufactures de tapisseries d'Aubusson (29 mars 1741). Document communiqué et annoté par M. PHILIPPE DE CHENEVIÈRES.	377
PHILIPPE DE LA HYRE. Lettre de Jean-François Felibien, relative au payement de la capillation (13 février 1696). L'original a fait partie de la collection de M. DE CHATEAUGIRON.....	382

FIN DE LA TABLE DU TOME CINQUIÈME DES DOCUMENTS.

Paris. — Imprimerie de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

LIVRAISON DU 15 JANVIER 1857.

JEHAN BULLANT, architecte des Tuileries. Analyse d'un compte de dépenses de 1571, par M. A. DE MONTAIGLON

BERNARD PALISSY. Payements relatifs à la grotte de terre émaillée, faite par lui en 1571 dans le jardin des Tuileries, suivis de la description, par M. A. DE MONTAIGLON, d'un dessin représentant le projet de cette grotte

Marie-Catherine de Gondi, dame du Perron (cf. p. 19), fille de Nicolas du Perron, née vers 1515, morte le 4 avril 1574. Brantôme en parle (*Vie de Charles IX*) à peu près comme grande maîtresse des filles d'honneur. Son mari était général des finances à Lyon, et c'est là qu'eut lieu leur mariage. L'hôtel du Perron était sur l'emplacement de la rue de Rivoli, à la hauteur de la rue de la Paix, avec entrée particulière sur les Tuileries; il fut réuni ensuite à celui de Vendôme.

GUINAMUNDUS, architecte et sculpteur du onzième siècle (1081-1087). Note communiquée par M. C. GUIGUE

EPITAPHES DE QUELQUES ARTISTES FRANCAIS dans l'église Saint-Louis des Français à Rome (1682-1850). Article de M. PHILIPPE DE CHENNEVIERES

LIVRAISON DU 15 MARS 1857.

EPITAPHES DE QUELQUES ARTISTES FRANCAIS dans l'église Saint-Louis des Français à Rome (1682-1850). Article de M. PHILIPPE DE CHENNEVIERES (suite et fin)

LETTRE DE FRANCOIS 1^{er} A MICHEL-ANGE (5 février 1546)

Cette lettre avait déjà été redonnée d'après l'original par M. Le Glay, dans ses Analectes historiques de 1838. Récemment elle a été transcrite, comme il convenait, dans le catalogue du Musée de Lille.

LETTRE DE BONAPARTE AU PEINTRE WICAR (10 juin 1796)

TESTAMENT DE PIERRE MIGNARD (29 octobre 1663), communiqué par M. NIEL, annoté par M. PAUL MANTZ

Il est question dans une note (page 45) de la fille de Mignard. J'ajouterai sur elle cette annotation curieuse, prise sur un exemplaire du *Nobiliaire de Picardie* d'Haudicquer de Blancourt (Paris, 1693, in-4°), actuellement en la possession de l'éditeur de ce recueil et couvert de notes manuscrites. Celle qui nous intéresse est à la page 412, à propos de cette phrase: *Jules de Pas est à présent colonel du régiment de Feuquières*.

"C'est ce Jules de Pas, comte de Feuquières, qui, devenu amoureux de Catherine Mignart, fille du célèbre Mignart, peintre, dit le Romain, excellent, l'épousa. C'étoit une des plus belles et plus aimables personnes de son temps et qui a eu les diverses aventures auxquelles l'extrême beauté est sujette, ayant été en dernier lieu entretenue par M. Blouin, premier valet de chambre du roi et gouverneur de Versailles, dont il a eu une fille, qu'il a fait bien élever, qu'il appelle sa nièce et qui était à marier en 1712. Le comte de Feuquière n'a pas laissé que de vivre avec elle, et ils étoient l'un et l'autre, dans les derniers temps, logés dans l'appartement de M. Blouin, au château de Versailles."

La fille de Blouin était née avant le mariage de sa mère avec M. Feuquières, car sans cela elle aurait porté le nom de celui-ci, qui ne s'en serait pas autrement formalisé, si l'on rapproche la note précédente de ce passage de Saint-Simon (éd. *Cheruel*, in-12, tome I, page 190) à l'année 1696: "Un mariage d'amour fort étrange suivit celui-ci, d'un frère de Feuquières, qui n'avait jamais fait grand chose, avec la fille du célèbre Mignard, le premier peintre de son temps, qui était mort. Elle était encore si belle que Blouin, premier valet de chambre du roi, l'entretenait depuis longtemps, au vu et au su de tout le monde, et fut cause que le roi en signa le contrat de mariage." Dangeau (*nouvelle édition*, tome V, page 396) nous donne pour cette signature la date du 16 mars: "Le comte de Feuquières, colonel d'infanterie et frère du marquis de Feuquières, lieutenant général, a fait signer au roi son contrat de mariage avec mademoiselle Mignard, fille du fameux Mignard, peintre du roi. Ce mariage n'est pas approuvé par tout le monde."

INSCRIPTION MISE AU IX^e SIECLE sur le tombeau de saint Césaire d'Arles, note de M. A. DE MONTAIGLON

BENIGNE SARRAZIN, peintre et sculpteur. Prix fait des peintures de l'hôtel de ville de Toulon (7 mai 1674). Document communiqué par M. LEON LAGRANGE (cf., p. 80)

Prix de la châsse de sainte Geneviève, exécutée par **BONARDUS**, orfèvre parisien (1242). Document communiqué par M. T. BONNIN

FRERE JEAN RIGOT, miniaturiste et calligraphe (1489). Notice sur un missel de saint-Aspais de Melun, par M. E. GRESY

DENIS GROGNET, peintre (1560), et **NICOLAS BIGOT**, orfèvre (1595). Documents chartrains communiqués par MM. L. MERLET et E. BELLIER DE LA CHAVIGNERIE

Chanson sur différents projets de tombeaux pour Monseigneur le cardinal de Fleury, exposés au salon de 1743, communiquée par M. JULES COUSIN

LIVRAISON DU 15 MAI 1857.

ESTIENNE GUIOT et **JEHAN DE SENLIS**, peintres et verriers. Travaux pour le Château et la Geolle de Rouen (1433-1436). Pièces communiquées par M. LE ROUX DE LINCY

GUILLAUME BOUTELOU, peintre de Blois (6 mars 1556). Quittance des peintures faites pour une tragédie représentée à Blois par ordre de Catherine de Médicis.

Communiquée par M. LE ROUX DE LINCY

Ce peintre a un article dans la Renaissance des Arts, de M. de Laborde, I, 201-2.

PIERRE HANON, architecte. Dépenses faites pour la construction du cloître des Célestins de Paris (1539-1549). Annoté par M. A. de MONTAIGLON

C'est bien dans un livre que Millin (cf. p. 69) a pris le nom de Pierre Hanon, et dans un livre bien connu et qu'il n'aurait pas moins dû citer pour cela, la *Description de Paris de Piganiol*. Le compte même qui fait l'objet de cet article avait été communiqué à celui-ci par le P. Antoine Becquet, bibliothécaire des Célestins, mort le 20 janvier 1730 (IV, p. 253 et 268)

HUBERT ROBERT. Lettre à la Société des Amis des Arts

DEPENSES de la construction du Val de Grâce, en 1666. Note de M. A. DE MONTAIGLON

BENIGNE SARRAZIN, peintre (cf. p. 54). Note de M. LEON LAGRANGE

DOMENICO GUIDI, sculpteur. Trois lettres relatives à la statue de l'Histoire tenant le portrait de Louis XIV, destinée au parc de Versailles, avec une note de M. A. de

MONTAIGLON sur M. DE LA TUILLERIE, directeur de l'Académie à Rome

NOEL BRIGUET et **JEAN PALLU**, sculpteurs en bois. Quittances des sculptures faites sur les portes des anciennes écuries de Versailles (22 mai 1681). Communiqué par M. LE ROUX DE LINCY

PIERRE GOBERT, peintre. Mémoire de travaux faits pour le duc de Lorraine, de 1707 à 1709. Communiqué par M. HENRI LEPAGE

Date de la reconstruction du château de Claveyson, en Dauphiné (1508). Note de M. A. DE MONTAIGLON

Acte de décès de **JEAN-BAPTISTE NATTIER** (27 avril 1726). Communiqué par M. RAVENEL

PIERRE SUBLEYRAS, peintre. ,Lettre à M. de Quinson (11 décembre 1739). Communiquée et annotée par M. le comte E. DE MONTLAUR

JACQUES DE LAUNAY, orfèvre. Quittance d'une chapelle pour le roi (16 mai 1641). Communiquée par M. LE ROUX DE LINCY

LIVRAISON DU 15 JUILLET 1857.

LETTRES ECRITES PAR PIERRE-PAUL PRUDHON à MM. DEVOSGE et FAUCONNIER pendant son voyage d'Italie (1784-1787), publiées par M. FREDERIC VILLOT, d'après les originaux possédés par lui-même et par MM. JOLIET, SAINT-PERE ET PELEE

LIVRAISON DU 15 SEPTEMBRE 1857.

LETTRES ECRITES PAR PIERRE-PAUL PRUDHON à MM. DEVOSGE ET FAUCONNIER pendant son voyage d'Italie (Suite et fin)

CLAUDE RAMEY, sculpteur. - Lettres du baron de Joursanvault au graveur Jean-Georges Wille (15 octobre 1780)

RUGIERO DE RUGIERI, peintre. - Quittance de rentes communiquée par M. LE ROUX DE LINCY (17 août 1857)

JACQUES MONIER, peintre. - Son acte de mariage (16 février 1681), communiqué par M. LAMBRON DE LIGNIM, avec une note de M. A. de Montaignon sur la restitution à Jean Monier le père du tableau d'une Marie de Médicis en Junon conservé au palais de Luxembourg

LIVRAISON DU 15 NOVEMBRE 1857.

JEAN D'ORLEANS, **FRANCOIS D'ORLEANS**, son fils, et **COLART DE LAON**, peintres. - Extraits des comptes royaux de Charles VI (1385-1408), communiqués et annotés par M. VALLET DE VIRIVILLE (Cf. p. 339-41.)

Transport à Fontainebleau de sculptures en bois pour un plafond (3 juin 1578), communiqué par M. LE ROUX DE LINCY

EUSTACHE POTHIER, peintre de Troyes. - Quittance du 19 juillet 1593, communiquée et annotée par M. le baron DE LA MORINERIE

MONSU ONORATO (HONORE PELLE) et **MONSU LACROIX** sculpteurs français à Gênes, au dix-septième siècle. - Lettre de M. LEON LAGRANGE

Actes de naissance et de décès d'**ETIENNE VILLEQUIN** (3 mai 1619), **PIERRE LEGROS** (11 mai 1714), **JEAN-FRANCOIS HUE** (2 décembre 1751), et **SIMON-MATHURIN LANTARA** (22 décembre 1778), communiqués et annotés par M. EMILE BELLIER DE LA CHAVIGNERIE

Artistes compris dans l'état de la maison du roi en 1652. - Note de M. A. DE MONTAIGLON

DOMENICO BORBONIO, peintre bolouais (1656). - Fresques pour l'église des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie de Villefranche (Rhône). Document communiqué et annoté par M. C. GUIGUE

GUILLAUME CODOLET, maître de pierre à Marseille, en 1328

JOSEPH VERNET. - Lettre à M. de Marigny (14 avril 1773), communiquée par M. FOSSE-DARCOSSE

Représentation sculptée de la Trinité pour l'église Saint-Germain de Breulx, près d'Evreux

FRANCOIS LEMOT, de Lyon. - Lettre au président de la Société des Amis des Arts (30 janvier 1800), annotée par M. ANATOLE DE MONTAIGLON

J. B. GRATELOUP, graveur. - Lettre à M. Joly, garde du Cabinet des estampes (23 mars 1809), communiquée par M. GEORGES DUPLESSIS et suivie d'un catalogue de ses gravures par le même.

FRANCOIS-MARIUS GRANET. - Lettre du comte de Forbin, (5 juin 1823) communiquée par M. HENRI GERARD

LIVRAISON DU 15 JANVIER 1858.

BARTHELEMY DE CLERC, peintre du roi René d'Anjou (1447). Note de M. VALLET DE VIRIVILLE

Lettre du roi **RENE D'ANJOU** à maître **JEHANNOT LE FLAMENT**, communiquée par M. DOBREE, annotée par M. A. DE MONTAIGLON

Actes de décès d'**AUBIN** et de **SIMON VOUET**, peintres (1641-1649), annotés par M. A. DE MONTAIGLON

MARTIN DESJARDINS. - Vers latins sur son groupe de Louis XIV et de la Renommée, placé autrefois sur la place des Victoires, à Paris. Annotés par M. A. DE MONTAIGLON

Lettre du graveur COCHIN au peintre DESCAMPS, communiquée par M. LAPERLIER

ANTOINE COYSEVOX. Pièces relatives au transport à Nantes, à l'érection à Rennes et à la destruction de la statue équestre consacrée à Louis XIV par les Etats de Bretagne (1686-793, communiquées par MM. ALFRED RAME et BENJAMIN FILLON, et annotées par MM. RAME et A. de MONTAIGLON

LIVRAISON DU 15 MARS 1858.

ANTOINE COYSEVOX. Pièces relatives à la statue équestre consacrée à Louis XIV par les Etats de Bretagne (1686-1793) (Suite et fin)

Acte de décès du peintre **FRANCOIS QUESNEL** (11 mai 1629)

PIERRE MARQUIS, orfèvre d'Angers (1453). Prix d'un coffret offert à madame Madeleine de France, fille de Charles VII. Communiqué par M. PAUL MARCHEGAY

Candélabres d'argent offerts par la Ville de Paris à la reine Aliénor (mars 1531). Note de M. A. DE MONTAIGLON

Extraits du Nécrologe manuscrit des Filles de l'Ave-Maria de Paris, communiqués par M. JULES COUSIN

J. B. OUDRY, peintre. Son épitaphe (1755) communiquée par M. EUGENE DAUDET, suivie d'extraits de l'inventaire fait après sa mort et d'autres actes du même temps, communiqués par M. MATHON, de Beauvais

LIVRAISON DU 15 MAI 1858.

LISTE DES ELEVES de l'ancienne école académique et de l'Ecole des beaux-arts qui ont remporté les grands prix de peinture, sculpture, architecture, gravure en taille-douce, gravure en médailles et pierres fines et paysage historique, depuis 1663 jusqu'en 1857. Relevé authentique fait sur les registres des proces-verbaux de l'ancienne Académie et de l'Institut, par M. A. DUVIVIER

LIVRAISON DU 15 JUILLET 1858.

LISTE DES ELEVES qui ont remporté les grands prix de peinture, sculpture, architecture, gravure en taille-douce, gravure en médailles et pierres fines et paysage historique, depuis 1663 jusqu'en 1857. Relevé authentique fait sur les registres des procès-verbaux de l'ancienne Académie et de l'Institut, par M. A. DUVIVIER (Suite et fin)

LIVRAISON DU 15 SEPTEMBRE 1858.

Statue de Vénus offerte à François 1^{er} en 1531

JEHAN DE HUY, tombier et bourgeois de Paris. Quittance du prix du tombeau de Marguerite de Bourgogne, comtesse de Namur, aux Jacobins de Paris (20 novembre 1326), Communiquée par M. C. GUIGUE

ROBIN LOISEL, tombier et sculpteur à Paris. Quittance du tombeau et de la statue d'Isabelle de Bourbon aux Cordeliers de Paris (15 août 1583). Communiquée par M. C. GUIGUE

Acte de décès de GEORGES BUFFEQUIN, peintre et artificier (17 février 1641)

COLART DE LAON et JEAN D'ORLEANS (1383-1426). Notes de M. VALLET DE VIRIVILLE et de M. le baron de GIRARDOT

Acte de naissance d'une fille du graveur FRANCOIS DE POILLY (14 septembre 1660)

Statue en cire du roi Charles VI, offerte par ce prince au tombeau de Saint-Pierre de Luxembourg à Avignon (novembre 1389). Article de M. VALLET DE VIRIVILLE

PIERRE BONTEMPS et FRANCOIS MARCHAND. Quittance d'une partie du prix convenu pour les statues de François Ier et de Claude de France pour leur tombeau à Saint-Denis (31 janvier 1550). Annotée par M. A. DE MONTAIGLON

JEAN-LOUIS DAVID, peintre. Lettre par laquelle il accepte d'être l'un des six commissaires pour le Salon de 1791. Communiquée par M. LAPERLIER

JEAN COUSIN. Renseignements communiqués par M. A. HESME, de Sens, suivis d'une note de M. A. DE MONTAIGLON sur la statue de l'amiral Chabot, à propos du travail de M. Bécлар: *Jean Cousin a-t-il été statuaire?*

Liste des artistes tués à la Saint-Barthélemy dans les villes de Paris, Lyon et Rouen, extraite de l'Histoire des martyrs par M. A. DE MONTAIGLON

PIERRE DE LACOURT, orfèvre à Tours. Quittance de hanaps d'argent (17 septembre 1593). Communiquée et annotée par M. le baron de LA MORINERIE

THOMAS BOUDIN. Marchés et quittances de bas-reliefs pour le tour du choeur de Notre-Dame de Chartres (1610-1611). Communiqués par MM. LUCIEN MERLET et EMILE BELLIER DE LA CHAVIGNERIE

JEAN-JOSEPH DUMONS. Brevet de peintre pour les manufactures de tapisseries d'Aubusson (29 mars 1741). Document communiqué et annoté par M. PHILIPPE DE CHENEVIERES

PHILIPPE DE LA HYRE. Lettre de Jean-François Felibien, relative au payement de la capillation (13 février 1696). L'original a fait partie de la collection de M. DE CHATEAUGIRON

FIN DE LA TABLE DU TOME CINQUIEME DES DOCUMENTS.